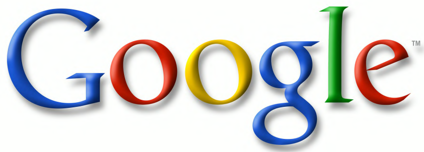
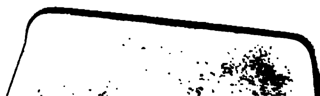








HISTOIRE DU VELAY

ANTIQUITÉS CELTIQUES

ET GALLO-ROMAINES

LE PUY, IMPRIMERIE MARCHESSOU, BOULEVARD SAINT-LAURENT, 23

HISTOIRE DU VELAY

ANTIQUITÉS

CELTIQUES ET GALLO-ROMAINES

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

PAR FRANCISQUE MANDET

TOME PREMIER

LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, ÉDITEUR

MDCCCLX

dû s'en préoccuper, et pour que les faits qui constituent ses annales se trouvent chronologiquement enchaînés dans une telle solidarité d'action qu'il soit possible de suivre sur cette scène restreinte ce drame d'années ou de siècles qu'on appelle une HISTOIRE.

Cependant, hâtons-nous de le dire, il est peu de localités qui possèdent d'aussi riches archives, d'aussi curieux monuments, et qui offrent à l'intérêt des savants et des artistes de si nombreux sujets d'étude. Les ruines antiques y abondent, et l'archéologue y rencontre un champ toujours ouvert à ses persévérantes investigations; la foi religieuse ne s'est manifestée sur aucun territoire avec une égale énergie; nulle part la féodalité ne développa son système de domination avec plus d'âpreté, plus de vaillance; nulle part aussi la bourgeoisie

opprimée ou triomphante ne sut montrer dans ses luttes incessantes un dévouement à ses convictions et un courage plus héroïques.

C'est sous ces divers aspects que nous nous sommes proposé d'examiner tour-à-tour ce pays; pour cela, nous avons divisé notre ouvrage suivant la méthode qui nous a paru la plus conforme aux exigences de la matière; nous la résumons ainsi :

PREMIÈRE PARTIE. - ANTIQUITÉS CELTIQUES ET GALLO-ROMAINES. — (1er volume.) — Ce sont des études sur tous les vestiges antiques découverts dans la province. Sans qu'il soit besoin de préciser davantage, on comprend combien ces sortes de recherches comportent de conjectures, par conséquent le peu de certitudes qu'elles offrent encore. Toutefois, elles

sont d'un intérêt immense pour l'histoire elle-même, car c'est par elles seules que quelques rayons de lumière parviendront à éclairer ces lointaines époques dont la civilisation se révèle chaque jour par tant de témoins splendides de sa grandeur.

SECONDE PARTIE. — NOTRE-DAME DU PUY. — (2e volume.) — Nous avons réuni dans ce livre les principaux éléments dont se compose l'histoire religieuse du Velay. Nous y rappelons les légendes de Notre-Dame, les pèlerinages à la sainte basilique du mont Anis, la fondation et les développements de l'épiscopat, les institutions cléricales, prospères durant plus de dix siècles à l'ombre du sanctuaire miraculeux.

TROISIÈME PARTIE. — RÉCITS DU MOYEN-AGE. — (3e, 4e et 5e volumes.) — Ce travail comprend l'histoire proprement dite depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV. — Chroniques féodales, temps chevaleresques, mouvement des croisades, organisation de la commune, guerres civiles et religieuses, remplissent et animent cette longue période des plus émouvants souvenirs, des plus dramatiques tableaux.

QUATRIÈME PARTIE. — MONUMENTS DE LA HAUTE-LOIRE. — (6e volume.) — Après avoir nommé dans le cours des récits les édifices construits au moyen-âge et dont quelques-uns déjà tombent en ruines, il était nécessaire de donner des monographies spéciales, afin de conserver la mémoire au moins des plus importants, et pour éviter à ceux qui vien-

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

I

L'ANCIEN VELAY

Lorsque je résolus d'écrire ce livre, je ne consultai point mes forces; je cédai, sans réfléchir, à une irrésistible impulsion. J'aimais de l'amour d'un fils ces montagnes où je suis né, et je me laissais doucement aller à la pensée que d'autres, après m'avoir lu, les aimeraient aussi. J'avais, depuis mon enfance, entendu raconter nos pieuses légendes; bien souvent j'avais tourné les feuillets jaunis des

manuscrits de nos archives, et je pensais que ce devait être une grande joie de révéler à son pays les dramatiques et touchants épisodes de son histoire. Combien j'eusse été heureux de reporter dans la langue d'aujourd'hui les fraîches couleurs du vieux langage de Capdueil, de Cardinal et de Médicis? Mais le style des chroniqueurs est, comme les peintures qui décorent les anciens livres d'heures des châtelaines, d'une grâce inimitable. C'est pourquoi, je l'avoue, la crainte seule de ne pas rendre à ces récits de chevaliers, de moines et de troubadours leur originalité naïve, arrêtait, arrêterait peut-être encore mon impatient désir, si un sentiment plus énergique et plus noble que celui d'une vaine satisfaction d'amour-propre ne m'avait entraîné. Mon dévouement devait me tenir lieu d'excuse; je ne vis qu'un hommage de plus à la gloire du sol natal, et je pris la plume.

Entre les plaines fertiles de la Basse-Arvernie et les chaudes provinces des Helviens et des Volces, sous un ciel dont on vante la beauté, s'élève brusquement un groupe considérable de froides et rudes montagnes. — C'est là qu'était la Vellavie. — Hormis quelques langues de terre que fécondent les cendres descendues des volcans, à l'exception de

quelques riantes vallées qui s'abritent des mauvais vents derrière de grandes roches et s'épanouissent en silence aux plus doux rayons de soleil, le territoire des Vélaunes porte les violentes empreintes d'une agitation profonde. En face de ces immenses coulées de laves, de ces pics basaltiques dont les prismes se dressent par milliers en faisceaux gigantesques, de ces amas de scories agglutinées et de *lapilli*, rouges comme s'ils sortaient des fournaises, le géologue contemple avec une admiration mêlée d'effroi les bouleversements des premiers âges. Pour lui, cette terre est le théâtre sur lequel une des journées séculaires du drame universel vient de s'accomplir. La scène est encore frémissante, il regarde, il interroge, et peut dire, en vérité, que la science ne présente nulle part, à l'histoire des misérables luttes humaines, une plus prophétique et plus terrible introduction....

L'Allier sert de ceinture à l'ANCIEN VELAY, de l'est à l'ouest, et se fraye un passage dans les gorges escarpées de Saint-Vénérand, de Vabres, d'Alleyras, de Saint-Didier, de Saint-Julien-des-Chazes, de Chanteuges. D'un autre côté, la Loire, après être entrée par les portes de la Farre et de Salettes, comme un courant inoffensif, se précipite, vive et grondeuse, grossie sur sa route par les torrents d'hiver et par les eaux souvent perfides de la Borne,

du Ramet, de l'Arzon, de l'Ance et du Lignon. — Les cratères d'Issarlès, de Saint-Front, du Bouchet et de Bar, dominent aux quatre expositions de la contrée, semblables à quatre grandes limites (1). Jadis, de leurs flancs déchirés s'élançaient impétueusement des fleuves de feu; maintenant sur leurs cîmes, transformées en coupes immenses, poussent de frais gazons, reposent de paisibles lacs, dont rien n'altère l'admirable limpidité. D'Issarlès au Bouchet, en suivant le cours de la Loire jusqu'à Goudet, pour remonter ensuite par Costaros, se rencontrent l'île basaltique de la Farre, déposée sur

(1) Le niveau des eaux du *lac du Bouchet* est de 1,197m,0 au-dessus de la mer. — Il se trouve de 65m au-dessous de la *Croix de la Chèvre*, située au sommet des lèvres du volcan. Si l'on ajoute 28m, ce qui est la profondeur du lac vers son milieu, on aura 93m pour la profondeur totale de ce cratère. Il a dû être encore beaucoup plus profond. Le lac a à peu près la forme d'une ellipse, dont le grand axe est de 825m, et le petit de 700.

— La montagne de *Bar* est en forme de cône tronqué, isolée au milieu des granites sur lesquels elle repose. Sa base a près de 6,000m de circuit. Le diamètre du cratère, mesuré d'un bord à l'autre, est de 500 et quelques mètres; il en a environ 40 de profondeur : son fond est plan, horizontal; le sol en est un peu marécageux et couvert de plantes aquatiques, tandis que l'amphithéâtre, formé par les pentes intérieures autour de cette espèce d'arène, est ombragé par

un terrain primordial, et le volcan de Breysse, environné de cendres amoncelées depuis les hauteurs de Saint-Martin-de-Fugères jusques par-delà Présailles. Du lac du Bouchet au bois de Bar, règne une formidable barrière de montagnes d'une grandeur sauvage que rien ne saurait dépeindre. Auteyrac, Séneujols, Montbonnet, Vergezac, le Vernet et Fix sont les anneaux qui unissent cette chaîne occidentale à la Durande. De Bar à Saint-Front, si l'on trace une ligne à peu près circulaire passant par Craponne, Monistrol, Saint-Didier, pour remonter à Montfaucon, à Tence, à Fay-le-Froid, on parcourt

une belle forêt de hêtres qui s'étend aussi autour de la montagne. Il est certain, d'après la tradition et l'inspection des lieux, qu'un lac couvrit autrefois le fond de ce cratère : on voit encore, au milieu de son échancrure, la tranchée par laquelle on fit écouler ses eaux.

— Le *lac de Saint-Front* est de forme à peu près circulaire ; son diamètre est de 800m environ ; sa profondeur actuelle n'est que de 9 à 10m ; mais comme il reçoit tous les débris provenant des dégradations qu'ont éprouvées les pentes intérieures de son bassin, tandis qu'il n'en sort que des eaux limpides ou à peine chargées de quelque sédiment, il est évident que la profondeur a été plus considérable autrefois. La surface de ses eaux a dû être aussi plus élevée qu'aujourd'hui, puisque le lit du ruisseau qui leur sert de dégorgeoir va toujours en s'abaissant. — *Description géognostique* de M. Bertrand.

un pays tout différent mais non moins pittoresque. C'est Allègre, assis sous un cratère, et dont les dernières ruines féodales chancellent au vent; c'est Ruessio, l'antique métropole qui trois fois changea d'existence et de nom; c'est Craponne, la ville consulaire, autrefois orgueilleuse de ses murailles, de ses tours et de son château. Plus avant dans le centre, c'est Polignac, le redouté manoir; c'est le monolithe dédié à saint Michel, merveille de la nature qu'on prendrait pour un monument des Pharaons; c'est la cité de Notre-Dame, couchée sur le mont Anis, les pieds baignés par deux rivières, le front pensivement appuyé sur sa basilique sainte; c'est la Roche rouge, curieuse lave de trente mètres de hauteur, dont les racines aiguës s'enfoncent dans des entrailles de granite; enfin, à l'est, c'est Saint-Didier-la-Séauve, Monistrol, Montfaucon, Tence et Issengeaux, que des habitudes commodes, des relations importantes pour leurs intérêts, séparent de l'ancien foyer Vellavien, plus encore que les hautes montagnes de Saint-Maurice, de Saint-Julien-du-Pinet, de Bessamorel et d'Araules. Entre Saint-Front et Issarlès, s'élève le Mezenc (1), roi de nos volcans. Il faut aller le visiter par une matinée brillante de juin ou de juillet. Alors, doux

(1) A 1774 mètres au-dessus de la mer.

à gravir, il a quitté son blanc suaire de frimas, et s'est paré, pour quelques jours, d'une robe de fleurs. Du sommet, l'œil distingue à l'horizon, à travers les vapeurs argentées, les crêtes du Cantal, des Monts-Dore, du Puy-de-Dôme, les plaines de la Bresse, les Alpes, le Grand-Som, le Mont-Blanc, et plus loin, au fond de la Provence, le Mont-Ventoux. Dans ce splendide panorama, la nature prend tous les aspects, offre les plus saisissants contrastes. « Du Mezenc jusqu'au Rhône, dit l'auteur de la » description géognostique des environs du Puy (1), » les gorges des Boutières escarpées, profondes, » innombrables, déchirent en tous sens le sol gra- » nitique. Aux pieds de l'observateur, s'élancent du » fond des abîmes des rocs aigus, des crêtes tran- » chantes, des pics inaccessibles, affectant, dans leur » décrépitude, les formes les plus étranges. Plus » loin, le Gerbier-de-Joncs s'élève comme un mo- » nument aux sources de la Loire. Du haut de son » dôme escarpé, où l'on ne gravit qu'avec effort, » l'œil plonge d'un côté sur d'effroyables précipices, » de l'autre, il erre avec la Loire naissante dans le » beau vallon de Sainte-Eulalie. Il s'égare avec elle » dans les pâturages émaillés de violettes, parmi les

(1) *Description géognostique des Environs du Puy-en-Velay*, par J.-M. Bertrand-Roux, p. 124.

» bosquets de hêtres, dont la teinte grisâtre des
» montagnes du Béage fait ressortir l'éclatante ver-
» dure, et lorsqu'enfin elle se dérobe à la vue,
» l'âme, plongée dans une douce rêverie, la suit en-
» core de la pensée à travers les plus riantes con-
» trées de notre belle patrie. »

La cité Vellavienne avait cent soixante-cinq lieues carrées environ. Elle n'était pas, comme aujourd'hui, défrichée, mise imprudemment à nu presque sur tous ses points; sa surface apparaissait, au contraire, entièrement couverte d'une antique forêt que la sagesse des nations primitives sut conserver jusqu'à la dernière heure sous la sauvegarde des lois et de la religion (1). Les

(1) Jadis d'immenses forêts couvrirent toutes nos montagnes et s'étendirent dans leurs derniers replis; qui pourrait méconnaître l'influence qu'elles exercent sur la conservation du sol! ce que le temps en a épargné nous donne encore aujourd'hui une idée de leur distribution. Ici, sur les flancs des cratères, le pin balançait sa tête rembrunie au-dessus des hêtres éclatants de verdure; là, du fond des gorges granitiques ou sur les plateaux élevés, le noir sapin s'élançait majestueusement dans les nues, tandis que le chêne, cherchant un ciel plus doux, un sol plus fertile, s'emparait de nos plus beaux vallons. A leurs pieds, des végétaux plus humbles, des graminées, des mousses, des fougères, couvraient la terre d'un épais vêtement de verdure, au travers duquel les eaux s'infiltraient goutte à goutte et ne s'écou-

Vélaunes (1) avaient pour voisins, au nord, les Arvernes; à l'ouest, les Gabales; au midi, les Volces Arécomices et les Helviens; à l'est, les Ségusiens et les Allobroges. Quand César les nomme, il les appelle clients des Arvernes; quand Strabon s'en occupe, il les classe entre ceux auxquels la liberté vient d'être rendue. Avant et après la conquête, affranchis ou sous une domination quelconque, ils gardent avec orgueil leur individualité et occupent un territoire dont les frontières ont sans doute beaucoup varié, suivant les oscillations de leur fortune, mais qui n'a ja-

laient qu'avec lenteur. Le gazon enveloppait la base des rochers, tapissait leurs surfaces, fixait les moindres débris et s'avançait jusqu'au bord des ruisseaux dont il suivait les douces sinuosités.

(1) On appela les habitants de la Vellavie, *Vellaviens, Vélaunes*, ou, comme l'écrit très-exactement Strabon, conformément à l'inscription de la main symbolique en bronze, trouvée dans les Gaules, ΟΥΕΛΛΑΥΝΙΟΥΣ.

Les Gaulois, dit Astruc dans ses *Mémoires sur l'histoire Naturelle du Languedoc*, qui n'avaient point de V consonne, prononçaient *Ouel'auni*, peut-être *Ouel'avi*, dont César a fait *Vel'auni*, et la notice des Gaules *Vel'avi*. Ce mot paraît venir du celtique, haut, élevé. Suivant l'étymologie, *Ouel'auni* aurait signifié originairement un peuple placé sur des montagnes élevées, *gens alta incolens*, ce qui s'accorderait assez avec la nature du pays de Velay.

mais cessé d'être un pays à part. La *civitas Vellavorum* celtique se retrouve encore, quoique amoindrie, dans le Velay de 1789 (1).

II

CARACTÈRE DOMINANT DE CETTE HISTOIRE

Il serait impossible, par les documents historiques que nous possédons, de se faire une idée très-exacte de la nature, de l'étendue des relations de ce peuple. Néanmoins il est probable que le commerce

(1) L'Allier, les Cévennes, les montagnes du Forez et celles sur lesquelles se trouvent aujourd'hui Saint-Jean-d'Aubrigoux, Jullianges, Felines, Fix et Saint-Jean-de-Nay, déterminaient la ligne frontière dans son plus vaste développement et lui faisaient un périmètre de forme elliptique, dont le grand axe pouvait avoir 72 kilomètres environ, du nord au sud-est, en partant de Rauret, près Pradelles, pour aboutir à Aurec, non loin de Firmini.

— Le mont Anis, sur lequel est bâtie la ville du Puy, devait être alors le point central : c'est seulement lorsque plus de quarante paroisses furent soustraites à son domaine temporel, lorsque l'Auvergne eut étendu son bras puissant jusques aux portes même du Puy *(Anicium)*, que la province

des bestiaux et celui des étoffes de laine dut être sa principale ressource. Les richesses métallurgiques du Gévaudan, célèbres au loin depuis longues années, les céréales de l'Auvergne, les excellents vignobles des Helviens, lui procuraient des échanges prompts et nombreux. — Du reste, il fallait vraiment avoir vécu depuis sa jeunesse dans ces parages pour ne pas s'égarer à travers les vallons sinueux, les ravins, les fondrières qui les sillonnent en tous sens. On n'y voyait point de routes, si ce n'est celle que les Massaliotes pratiquèrent par les Cévennes; à peine y trouvait-on quelques étroits sentiers dont la trace, difficile à suivre, s'allait bientôt perdre sur le roc ou sur l'herbe des pâturages. Certes, nos montagnards, chasseurs et guerriers, n'avaient pas besoin de chemins frayés, ils connaissaient leur domaine jusque dans ses moindres retraites. Toujours en course, l'arc au poing, la fronde sous le

se trouva considérablement restreinte et ne vit plus qu'à l'horizon les montagnes qui lui servaient autrefois de ceinture.

Les personnes qui auraient quelque intérêt à connaître les différentes limites du pays de Velay devront consulter l'ouvrage intitulé : *Certificat authentique et Notes historiques sur icelui, au sujet des anciennes limites du pays de Velay avec celles des provinces d'Auvergne et de Forez, etc., etc.*, par Garde des Fauchers (à Montpellier MDCCLXXVII).

bras, ils partaient avant le lever du soleil, et depuis la première flèche qui frappait dans l'air l'alouette matinale jusqu'au matras qui, le soir, surprenait dans sa bauge la laie entourée de ses petits, ils ne voulaient point de repos. C'était chez eux une grande honte de rapporter ses armes sans qu'elles fussent rougies par le sang; aussi ne rentraient-ils d'ordinaire au logis que chargés de gibier et lorsque la nuit était déjà profonde.

Tel pays, telles gens. A chaque pas, le voyageur rencontre sur ce sol calciné la trace de quelque humaine douleur. Partout châteaux-forts sur rocs, monastères armés, villes et bourgades ceintes de murs, églises couronnées de tours et de crénaux. Depuis le premier jusqu'au dernier jour de la féodalité, prélats, barons, bourgeois, menu peuple, se querellent, se battent, se dépouillent. Entr'eux, plus la guerre continue, plus la misère s'accroît, et la misère qui renaît, c'est la guerre encore. Chez ce peuple toujours en alarmes, les souffrances de l'âme se manifestent avec autant de vivacité que les rigueurs matérielles de la vie (1). Si l'oppres-

(1) Aux alentours de Riotord, de Saint-Bonnet-le-Froid, de Chaudeyrolles, de Freyssenet, de Champclause, de Montusclat, de Présailles, de Salettes, de Lafarre, de Saint-Paul-de-Tartas, de Rauret, de Séneujols et de Saint-Rémy,

seur, abrité dans ses forteresses inaccessibles, s'abandonne avec audace aux instincts de sa tyrannie, l'opprimé, enfant de race libre, ne courbe pas une seule fois la tête qu'un sang impétueux ne lui vienne au visage. Comme le vautour ou le milan, l'altier suzerain se pose sur les cimes aiguës qui dominent le plus large horizon pour se faire un domaine de ce que son œil parcourt, une proie de tout ce que ses serres peuvent étreindre; semblable au sanglier rendu furieux par les ardentes poursuites de la chasse, le vassal montagnard, trop longtemps excité, se rue plein de rage sur les obstacles de sa route; rien ne l'arrête.

Ces caractères, énergiquement tracés et drama-

on voit de pauvres familles que plus de six mois de neige retiennent tous les ans captives dans de misérables cabanes, dans de sombres étables. Elles n'ont pour s'échauffer que l'humble haleine du bétail, que l'épaisse fumée des mottes d'herbes sèches qui servent à cuire leurs grossiers aliments. Elles couchent sur la paille, mangent des pommes de terre et de rudes salaisons. Dans ces escarpements solitaires, restés inaccessibles aux germes que fécondent l'intelligence et le travail, la misère est profonde. Cependant, hâtons-nous de le dire, les patients efforts de l'agriculture font chaque jour de nouvelles conquêtes. Sans doute l'aisance sera lente à venir, mais ce ne sont pas les richesses qu'ambitionnent ces malheureuses gens, c'est le pain noir qui soutient la vie.....

tiquement mis en scène dans de nombreux épisodes, donnent à cette époque de nos annales un sérieux intérêt. Ce n'est même qu'à partir de ce temps, de déplorable souvenir, que commence la véritable histoire du Velay. Les évènements des siècles antérieurs se trouvent, dans cette province, couverts d'une telle ombre, que l'archéologie s'épuise souvent en pénibles efforts et soulève à grand'peine un coin du lourd rideau. Pour quelques antiquités qui rappellent la foi primitive des druides et la splendeur du paganisme sous les héritiers de César, combien de fragments inintelligibles !... Sans doute les débris de monuments ont une puissante autorité historique quand ils sont assez nombreux, assez conservés pour porter un témoignage irrécusable; mais s'ils sont tellement mutilés, morcelés, épars qu'on ne puisse les coordonner qu'à l'aide de conjectures, la science alors n'a rien de décisif et se transforme sous la plume d'un ingénieux antiquaire en jeu d'esprit plus dangereux qu'utile. Il faut donc marcher avec une grande prudence à travers les ruines celtiques ou gallo-romaines; mieux vaudrait peut-être ne rien dire plutôt que de s'aventurer dans de téméraires interprétations. Cependant, on peut toujours être utile quand on sait se contenir dans une sage réserve. C'est pourquoi, pour que notre travail soit complet, nous consacrerons les deux

premiers livres de cet ouvrage à l'examen des différentes opinions émises jusqu'à ce jour sur les antiquités Vellaviennes, et nous rechercherons quelle part de confiance on doit faire à de pareils documents. Cette manière de procéder nous permettra de recueillir dans un ordre chronologique les seuls matériaux qui nous restent; et si ces matériaux sont insuffisants pour composer l'entière histoire, du moins ils serviront à perpétuer, en les classant, les souvenirs primitifs de la contrée.

On comprend que les pays d'une importance considérable durent prendre à toutes les époques une part plus ou moins active aux destinées générales, et vécurent d'une existence assez indépendante pour que le récit des évènements qui les concernent forme aujourd'hui un corps homogène et complet. Ce qui est vrai pour de grands territoires, ne l'est pas également à l'égard de provinces clientes ou sujettes, obligées d'abriter leur faiblesse sous une égide protectrice. Chez celles-ci, point d'initiative possible, rien de ce qui rend mémorables les hommes et les choses. L'action y laisse rarement un profit, parce que, l'impression venant du dehors, le motif est presque toujours sans un intérêt local. Chez les autres, au contraire, la force inspire des désirs, fait triompher des volontés. On n'est pas satisfait de se maintenir, on veut augmenter

sa puissance; en un mot, on agit incessamment dans un but déterminé; et comme le fait suit et explique la cause, il en résulte un enchaînement de circonstances qui constituent de véritables annales. — Qu'en écrivant l'histoire d'Auvergne, Adolphe Michel retrace à grands traits celle des Gaules, qu'il suive pas à pas le mouvement des troupes nationales et la marche des armées victorieuses, il y est obligé; car l'Auvergne est la cité prépondérante, c'est la plus redoutable ennemie de César. Dans cette lutte mortelle, dans laquelle succombe la vieille liberté celtique, la patrie de Vercingétorix a des intérêts immenses, exerce une action décisive; mais à propos de notre cité Vellavienne, dont nous ne savons autre chose que cette phrase : *Velauni, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt* (1), est-il utile de rappeler tous les faits généraux et d'entreprendre un long récit? D'ailleurs, dans les fastes des peuples de l'Arvernie, ne trouve-t-on pas compris indirectement ceux des peuples ses clients? Nous devons, par conséquent, rechercher dans le pays ce qui lui est spécial. Quand les écrivains se taisent, il reste à interroger encore le livre monumental où les peuples marquent leur rapide passage en lettres de

(1) César, *De Bello gallico*, lib. VII, cap. 75.

bronze et de granite. Heureux si ces pages, que le temps efface et déchire, savent nous rapporter un fidèle souvenir!...

CHAPITRE II

MŒURS, — HABITUDES, — LANGAGE

I

MŒURS ET CARACTÈRE

Possidonius, César, Strabon, Diodore sont les écrivains auxquels il faut toujours recourir quand on veut avoir une idée plus ou moins exacte des mœurs, des habitudes, du langage et du gouvernement des Celtes. Sans doute ils ne nous initieront point aux institutions primitives, puisque eux-mêmes ne se sont préoccupés que de ce qu'ils ont vu, mais du moins leurs récits seront un point de départ

facile à constater pour tous. Au-delà des témoignages écrits, la confusion commence. Cependant, de quelque source que descende une assertion, il est sage, avant de l'accepter comme certaine, de l'examiner avec scrupule. Beaucoup peuvent sembler vraies d'un point de vue général et être erronées alors qu'on voudrait en faire l'application à un pays déterminé. Ceci a lieu principalement pour le Velay, dont aucun de nos anciens auteurs n'a parlé, et dont on ne peut par conséquent rétablir les origines qu'à l'aide de rapprochements souvent téméraires. Aussi dirons-nous que l'ère celtique doit figurer en cette histoire comme apparaissent, dans un nébuleux horizon, ces formes vagues, fugitives, que de brumeuses vapeurs voilent mystérieusement et rendent insaisissables au moment où on croit les entrevoir.

Faut-il répéter, comme tant d'historiographes se sont empressés de le faire, que les Gaulois avaient les yeux bleus, la peau très-blanche, les cheveux blonds ou roux, et une stature gigantesque ? Généraliser ainsi, c'est ne rien apprendre. Les Galls, les Belges, les Kimris, devaient peu ressembler aux populations méridionales, et Diodore affirme que les Ligures étaient de petite taille. Il est bien plus rationnel de penser qu'il s'était rencontré chez certaines peuplades du nord de la Gaule un type parti-

culier et vraiment remarquable, dont la tradition a voulu perpétuer exclusivement le souvenir. Autrement, à voir nos montagnards du Velay, ne les croirait-on pas enfants d'une race abâtardie ? Cependant, si quelque part une famille se conserva semblable à elle-même, ce dut être dans ces contrées où, depuis des siècles, ne s'est jamais arrêté l'étranger. Ceux qui les habitent s'y reproduisent sans contracter d'alliances à l'extérieur, et gardent ainsi dans le langage, dans les habitudes et les formes du corps, un caractère, pour ainsi dire, primitif. Or, rien ne ressemble moins au portrait historique des Gaulois que celui des habitants de nos montagnes. — Les Vellaviens sont, en général, d'une taille peu élevée, ils ont les cheveux noirs ou châtains, les yeux de couleur foncée, les épaules et la poitrine larges, presque toujours la peau brunie par l'air vif et par le soleil ardent du pays. Sans avoir l'apparence de gens extrêmement robustes, ils ne sont pas moins infatigables à la marche et aux rudes labeurs.

En aucun endroit peut-être on ne rencontre plus de boiteux. Le nombre en est si considérable au Puy et dans ses alentours, que les voyageurs ne peuvent s'empêcher d'en témoigner une grande surprise. Les médecins et ceux qui ont attentivement étudié l'histoire physiologique de la popula-

tion paraissent d'accord pour désigner, comme une des causes premières de cette infirmité, la misère, la négligence, la malpropreté. C'est à cette occasion que l'on peut se convaincre de la funeste tenacité des vieux usages. De temps immémorial, les habitants de la ville, même les plus riches, ont la fatale habitude de porter leurs enfants en nourrice chez les villageoises des environs. Le plus souvent ces femmes sont pauvres, mal nourries, sans aucun soin de leur personne, constamment détournées par leurs affaires domestiques des devoirs si nombreux, si pressants de la maternité ; et il résulte de cet état d'indigence et d'incurie, surtout chez les gens qui vivent au fond d'étroites vallées, dans des habitations humides, sombres, mal aérées, de scrofuleuses humeurs transmises ensuite de génération en génération. — Dans sa *Statistique de la Haute-Loire*, p. 154, M. Desribiers fait, à ce sujet, quelques observations que nous croyons devoir joindre à celles que nous venons de présenter. « Plusieurs causes, dit-il, me paraissent faire naître ou compliquer les maladies dans ces montagnes. La première est la vivacité du climat, jointe à l'inconstance de la température. L'abaissement brusque du thermomètre, vers la fin du printemps, après quelques jours de chaleur, et souvent même au cœur de l'été, après un orage, surprend le cultivateur en habit léger, et

quelquefois à demi-nu et couvert de sueur ; la transpiration s'arrête subitement, et les fluxions de poitrine se déclarent, les rhumatismes prennent naissance. — Les eaux vives bues sans précaution comme sans mesure, lors des travaux de la moisson, occasionnent le même effet. — Des constructions basses et humides, mal éclairées, peu ou point aérées ; l'habitation constante au rez-de-chaussée et de plain-pied avec la partie qui sert au logement des bestiaux ; le dégagement des gaz délétères produits par la fermentation des matières animales ou végétales entassées dans les cours des maisons de ferme pour former des engrais ; la malpropreté ; le peu de linge dont l'habitant des montagnes est pourvu, telles sont encore les sources de beaucoup de maladies aiguës ou chroniques qui affligent plus particulièrement le paysan de ces contrées. Il a, pour les visites des médecins, beaucoup de répugnance ; il ne les appelle guère qu'après le ministre de la religion, et lorsqu'il ne reste à peu près aucune ressource, etc., etc. »

Pour apprécier le bien-être de certaines localités du Velay, il ne faut pas les aller visiter le dimanche et les jours de fête. Le bruit, le mouvement, les dépenses qui se font dans les cabarets, seraient de mensongers indices. Presque toujours ce sont les plus pauvres qui s'abandonnent aux plus grands excès, et bien des familles attendent, pour

subsister une semaine, l'argent qui se consomme en quelques instants. — Au sortir de la grand'messe, les villageois entrent en foule dans les auberges, prennent possession des tables comme d'une propriété qu'ils gardent huit et quelquefois dix heures sans désemparer. Ils mangent très-lentement, car pour eux le repas n'est qu'une occasion de passer la journée, surtout d'accomplir de copieuses libations (1). Les châteaux en Espagne alors ne leur coûtent guère, et c'est en achevant leur dernier écu, qu'ils se croient le plus rapprochés des richesses. En général, ils racontent plus qu'ils ne discutent, ce qui n'empêche pas leurs récits d'être d'une fastidieuse prolixité. Ils disent les choses les plus simples avec

(1) Les historiens représentent les Gaulois comme fort intempérants. Ils expliquent les penchants de ce peuple à l'ivrognerie par la grossièreté des mœurs et par les nécessités d'une température froide et humide. Diodore, afin de faire sentir combien ce vice était commun et quels sacrifices on s'imposait dans le but de le satisfaire, rapporte qu'il n'était pas rare de rencontrer sur les chemins des hommes ivres-morts; il ajoute que, pour quelques tonnes de vin, on offrait en échange les plus riches métaux, les plus précieuses pelleteries, des grains, des bestiaux, quelquefois même des esclaves. « Pour la liqueur, dit-il, on avait l'échanson. »

DIDONTES GAR OINOU KERAMION ANTILAMBANOUSI PAIDA, TOU POMATOS DIAKONON AMEBOMENOI. — Diod., *Sic.*, liv. V, p. 304.

des éclats de voix, des gestes, des jurements énergiques, et répètent à satiété, dans les mêmes termes, le fait qui les préoccupe. Quand ils parlent de leur bétail, on croirait qu'il s'agit d'une grave affaire; il est vrai que les douleurs d'une femme à son lit de mort les inquiètent moins que les insomnies d'une vache sur la litière. Si la conversation est par hasard suspendue, ils continuent à boire, nonchalamment appuyés sur leurs coudes, et chantent de toute la vigueur de leurs robustes poumons.

Ils aiment beaucoup la danse, quoiqu'ils dansent fort mal, aussi les voit-on bientôt après le repas se ranger sur deux lignes, face à face, le chapeau sur la tête. L'un d'eux, monté sur un banc, se met à jouer du fifre, le seul instrument qu'ils connaissent, ou entonne l'air d'une bourrée auquel il mêle par intervalle quelques paroles en manière de joyeuseté, et tous partent à la fois. C'est un mouvement, c'est un tumulte dont on n'a pas d'idée (1), non que la joie

(1) Dans les environs du Puy, la danse est monotone et sans figures; les femmes surtout, la tête baissée, les bras pendants, n'ont ni physionomie ni expression; l'on ne voit que des mouvements brusques et sans grâce, l'on n'entend qu'un trépignement confus et désagréable. Mais ce divertissement, tout insipide qu'il peut paraître aux spectateurs, n'en est pas moins une passion chez la jeunesse. Les garçons surtout l'aiment tellement, que souvent ils quittent brusque-

se trahisse extérieurement par de fous rires; rien n'est, au contraire, plus sérieusement exécuté. Mais comment douter du plaisir de ces paysans, sautant plusieurs heures de suite, faisant claquer leurs doigts, poussant des cris aigus, frappant des pieds de façon à effondrer les planchers de l'auberge.

Comme les montagnards sont très-fanfarons, ils se plaisent à vanter leur force, leur adresse, semblent défier les plus hardis et ne citent ceux qui passent pour avoir quelque mérite en ce genre qu'en établissant un parallèle toujours à leur propre avantage. Souvent il arrive que des individus, qui ne se connaissent pas, se provoquent d'un bout à l'autre d'une salle où ils sont attablés. C'est surtout dans les *Reinages*, fêtes patronales des campagnes, lorsque des compagnies de jeunes gens appartenant à différentes paroisses se trouvent réunies dans le même

ment les filles qu'ils ont amenées, pour danser sans elles et entr'eux, parce que, vraisemblablement, celles-ci ne se trémoussent pas assez vite et assez longtemps à leur gré. — *Statistique de la Haute-Loire*, p. 164. — Cette dernière observation de M. Desribiers n'est pas parfaitement exacte. Il est très-vrai que les garçons dansent le plus souvent entr'eux; mais c'est lorsqu'ils sont dans les cabarets et qu'ils n'ont point de femmes. Il arrive bien quelquefois que les femmes se retirent de la bourrée; mais c'est toujours de lassitude, et non parce qu'elles sont éconduites.

cabaret, que ces rixes paraissent immanquables. Le vin, dont les hommes sont habituellement privés, les anime ces jours-là si violemment, que la moindre atteinte à leur excessif amour-propre est promptement suivie d'une provocation, d'une lutte. Les couteaux s'ouvrent, les bâtons ferrés et noueux se lèvent, des deux côtés on prend parti; et la *battoste*, pour employer le mot local, s'achève par une catastrophe sanglante (1). — Ces querelles, que la vanité seule fait naître, étaient, s'il faut en croire les anciens auteurs, dans les mœurs primitives de la nation. « Après de copieux repas, dit Possidonius, les Gau» lois aiment à prendre les armes et à se provoquer » mutuellement à des duels simulés. D'abord ce » n'est qu'un jeu. Ils attaquent et se défendent du » bout des mains; mais leur arrive-t-il de se bles» ser, la colère les gagne; ils se battent alors pour » tout de bon, avec un tel acharnement que, si » l'on ne s'empressait de les séparer, l'un d'eux res» terait sur la place. » Ce fait, dont fut témoin l'il-

(1) Les habitants des montagnes du Mezenc, du Mégal et des chaînons qui s'y rattachent, sont jaloux, susceptibles et vindicatifs à l'excès. Malheur à l'imprudent étranger qui se permettrait de danser avec la jeune fille qu'un autre aurait amenée dans un lieu de réjouissances publiques. Cet affront est lavé dans le sang du danseur, souvent dans celui de la fille elle-même. — Desribiers, *Statistique de la Haute-Loire.*

lustre voyageur lorsqu'il parcourut les Gaules, se reproduit dans le Velay, ainsi que nous venons de le voir, avec des circonstances encore plus tragiques, car souvent la mort arrive avant la tardive intervention des spectateurs qui excitent plutôt qu'ils n'apaisent les colères (1). Nos montagnards sont, en effet, susceptibles et vindicatifs. C'est seulement depuis très-peu d'années que les rudes aspérités de ces caractères sauvages se sont adoucies. Encore, en 1789, de Tence à Pradelles, du Monastier à Saint-Cyrgues, les hommes marchaient constamment armés d'un fusil, et portaient dans la poche droite de leur culotte ce qu'ils appelaient la *coutelière*, coutelas à lame aiguë, recourbée, longue et tranchante, se repliant comme celle d'un couteau ou s'enfermant dans une gaîne en bois. Il est probable que c'est à partir du seizième siècle, depuis les guerres dont les montagnes du Velay et du Haut-Vivarais eurent si cruellement à souffrir, que ces sinistres précautions étaient prises. Les catholiques et les

(1) Nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile, dans l'intérêt du livre que nous écrivons, de comparer les mœurs actuelles des habitants du Velay à ce que nous disent les historiens sur le caractère des Gaulois. Ce rapprochement éclairera les deux époques et nous les fera peut-être apprécier plus exactement. Il est d'ailleurs utile de connaître préalablement les hommes dont on va lire l'histoire.

***

protestants, armés les uns contre les autres pendant tant d'années, s'étaient habitués au ressentiment, et leur cœur, troublé par de douloureux souvenirs, cédait facilement aux promptes émotions de la haine et de la vengeance.

Le savant *Faujas de Saint-Fond*, lors de son voyage dans nos pays, à l'occasion de ses recherches sur les volcans, étudia les mœurs des montagnards. Voici ce qu'il rapporte des habitants du Haut-Vivarais, qui sont les plus voisins de ceux dont nous parlons : « Ces gens sont assez généralement sombres, tristes et mélancoliques. Leur langage est lourd et grossier comme leur personne. Ils portent des habits de laine noirâtre, semblables à ceux des Corses, et de gros sabots de bois élevés de plusieurs pouces, avec lesquels ils marchent néanmoins très-bien. La tristesse et la mélancolie les conduisent à la dévotion. Je me suis aperçu, les jours de fêtes et de dimanches, qu'ils fréquentaient fort assidûment les églises, qu'ils aimaient les cérémonies religieuses, avaient des confréries. Mais ils ne manquent jamais, après les offices, hommes et femmes, d'aller au cabaret, où le vin n'est pas ménagé. La joie succède à la tristesse et à la componction, et comme ils sont extrêmes en tout, la fureur a bientôt remplacé la joie. Leur ivresse dégénère en furie, et le premier sentiment qu'ils éprouvent alors est la

vengeance qu'ils conservent longtemps dans leur âme. C'est dans ces moments qu'ils se tuent entr'eux à coups de couteaux et à coups de pistolets. J'avais vu souvent, avant qu'on eût tenté de les dompter, la porte des églises, les jours de messe, garnie d'une multitude de fusils qu'ils portaient avec eux ; d'autres fois, je les ai vus dans le cabaret, être jusqu'à trente à table, ayant chacun un pistolet à côté de soi ; mais on les a disciplinés il y a quelques années, et ils ne portent plus des armes que furtivement (1). »

M. de La Coste de Pradelles, père du général tué au siége de Saragosse, obtint du roi Louis XVI un pouvoir illimité pour désarmer ces montagnards et réprimer leur férocité par des châtiments exemplaires. Ce commissaire extraordinaire prit un arrêté qui fut publié pendant trois dimanches consécutifs dans les églises du diocèse, par lequel il enjoignait à chacun d'apporter, dans un délai et en un lieu déterminé, toutes les armes qui seraient en sa possession , *sous peine de mort*. — Le délai expiré, il parcourut les montagnes, escorté d'un régiment de dragons, et les contrevenants qu'il put découvrir et qui lui furent signalés comme faisant le plus facilement usage de leurs armes dans de mauvais desseins, furent *arrêtés, jugés, étranglés* et *pendus* aux

(1) *Recherches sur les volcans*, p, 319.

arbres les plus rapprochés de leurs villages. Plus de deux cents exécutions eurent lieu de cette manière.

Au Puy, les femmes prenaient jadis une part fort active aux plus sérieuses affaires. Il était ordinaire de les voir seules diriger le négoce, administrer les biens, surveiller l'éducation des enfants. Les hommes n'avaient pas, à beaucoup près, un égal amour du travail ; peut-être cela tenait-il à ce que le commerce des dentelles était la principale occupation, et que par la nature de cette marchandise les femmes se trouvaient plus particulièrement stimulées. Aussi était-ce un vieil adage connu de tous qu'*avec femme du Puy, homme de Lyon, on devait faire excellente maison.* — L'apathie des habitants n'était pas, en effet, un des signes les moins typiques de leur caractère. Les progrès de la science, les mouvements de l'industrie les touchaient médiocrement. Avant 1789, les bourgeois de la ville, tout aussi bien que les gens du peuple, passaient une partie de la journée sur les places publiques ou dans les cabarets à rire, à boire, à raconter, en bon patois du pays, quelques malignes anecdotes de quartier. Ce n'était ni l'esprit ni l'intelligence, mais le goût de l'étude et des motifs d'émulation qui leur manquaient, et ils croyaient suffisamment protéger leur indolence en se montrant fort dédaigneux des choses qu'ils ne savaient pas. Le sentiment d'une ja-

louse égalité était poussé chez eux, dit-on, jusqu'à manquer de bienveillance les uns pour les autres. Ils encourageaient difficilement les efforts d'un compatriote, ils voyaient avec contrariété que leur voisin tentât ce qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient faire eux-mêmes. C'était tout le nonchaloir des méridionaux, moins leur belle excuse d'un ciel toujours en feu.... Aujourd'hui, ces mœurs sont singulièrement modifiées, et se modifient chaque jour davantage. Néanmoins, l'observateur attentif retrouve encore au fond du caractère Anicien cette apathie locale qui, semblable à un joug de plomb, pèse sur les élans de la pensée et paralyse les plus sages résolutions. On dirait que le pays exerce une secrète fascination à laquelle ceux qui l'habitent ne peuvent se soustraire qu'en s'en éloignant.

Dans les cantons de Loudes, de Saint-Paulien, de Vorey, du Puy, les hommes ont une assez grande franchise et se montrent beaucoup moins méfiants que les montagnards du côté du Gévaudan. Ils acceptent avec une certaine résistance les innovations qu'on leur propose; cependant, les exemples des principaux propriétaires, les efforts de la Société départementale d'agriculture, les leçons gratuites données dans les écoles industrielles du chef-lieu, ne sont pas sans influence sur les progrès qu'on signale depuis quelques années dans l'éducation pu-

blique.—Plusieurs cantons, appartenant à l'ancienne Auvergne, aujourd'hui enclavés dans le département de la Haute-Loire (Langeac, Paulhaguet, Brioude, Auzon, Blesle), sont riches, fertiles, industrieux. L'exploitation des mines de houille et d'antimoine, les produits agricoles, la culture de la vigne, celle du mûrier qui tous les jours se développe dans d'excellentes conditions, leur assurent une aisance générale; mais on chercherait en vain la naïveté, la rudesse de l'habitant des montagnes chez ces peuples plus civilisés, bien autrement cauteleux, rusés et habiles en affaires. —Les émigrations périodiques et annuelles sont communes dans les cantons de la Chaise-Dieu, d'Allègre, de Craponne. Les uns colportent des dentelles ou des rubans, font de fréquents voyages et reviennent souvent s'approvisionner; les autres s'en vont *à la marre* (1), ainsi qu'on

(1) *Aller à la marre* signifie aller au loin chercher du travail. Cette locution vient de ce que c'était principalement aux travaux de la terre, et en qualité de vignerons ou de terrassiers, que les émigrants s'employaient. — La marre est une espèce de houe qui sert aux vignerons pour labourer les vignes, qui sert aussi à essarter, à couper les racines des mauvaises herbes, des arbustes, d'où est venu le nom de *tintamarre*, à cause du bruit que les paysans font sur leurs marres. Aux environs d'Orléans, les vignerons qui travaillent le plus près de la ville, et qui entendent l'horloge, tintent leurs

le dit dans le pays, prolongent leur absence pendant toute la mauvaise saison et rapportent au retour un petit pécule qui répand dans le sein des pauvres familles un bien-être au moins momentané. — Les paysans de Pinols et de Saugues ont des habitudes toutes différentes. Ils ne peuvent se décider à quitter la misérable chaumière qui les préserve à peine des rigueurs de longs et froids hivers. « Les jeunes gens » de ces contrées, écrit M. Desribiers, aiment mieux » surcharger inutilement un ménage et rester six à » huit mois sans rien faire, qu'aller, à l'imitation » des habitants de la chaîne opposée, chercher de » l'ouvrage dans des climats plus tempérés. Du reste, » ils ne paraissent pas sentir la misère de leur posi- » tion, ou du moins, ils s'y résignent assez patiem- » ment (1). » — Les montagnards des Cévennes sont aussi sédentaires et ont une égale affection pour le sol, ce qui les rend très-processifs, très-obstinés dans les choses qui touchent à la propriété. A Cayres, à Solignac, à Pradelles, à Fay-le-Froid, au Monastier, ils vivent presque exclusivement du commerce

marres pour avertir ceux qui sont plus éloignés qu'il est temps de quitter le travail. — Ce mot vient du latin *marra*, qui exprime la même chose.... Il peut dériver aussi de *marr*, mot celtique ou bas-breton, qui signifie *hoyaux*. — Voir le *Dictionnaire de Trévoux*.

(1) Desribiers, *Statistique de la Haute-Loire*.

des bestiaux. Déjà nous avons fait connaître quelles étaient leurs mœurs, hâtons-nous de dire qu'ils sont remarquablement hospitaliers et charitables. Il n'y a pas de village où l'indigent ne trouve à toute heure du pain, de la soupe et une grange ouverte pour le recevoir. Disons encore que si les voies de fait sont communes chez eux, les vols y sont très-rares.

L'arrondissement d'Issengeaux, qui comprend les cantons de Bas, de Monistrol, de Saint-Didier, de Montfaucon, de Tence, d'Issengeaux, doit à ses nombreuses relations avec Saint-Etienne une aisance que le sol et le climat lui procureraient difficilement. La fabrication des dentelles n'est pas son unique ressource; celle des rubans et des étoffes de soie compte de nombreux ouvriers, surtout à Saint-Didier, à Montfaucon, à Tence. — Des facteurs attachés aux principales maisons de Lyon et de Saint-Etienne, ayant sous leur surveillance un certain nombre de métiers répandus dans les campagnes, distribuent et recueillent paisiblement le travail. Par ce moyen, les chefs du négoce évitent les agglomérations d'ouvriers toujours périlleuses quand l'industrie éprouve quelques entraves, et conservent dans leurs foyers de laborieux pères de famille qui ne songent qu'à élever leurs enfants et à augmenter leur fortune. Ces fréquents rapports de commerce, source de richesse pour ces cantons, ont depuis

quelques années surtout, singulièrement adouci les mœurs de leurs habitants. Quoiqu'une partie de la population professe la religion réformée, il ne s'élève jamais entre les deux églises de fâcheuses collisions; les catholiques y ont même plus de ferveur que sur les points où règne exclusivement leur culte. — C'est dans ces contrées que l'on voit encore un assez grand nombre d'anciennes familles vivant patriarchalement sur les domaines héréditaires, et que l'on retrouve, comme dans toutes les montagnes qui forment la chaîne du Cantal, de la Lozère et de l'Ardèche, cet amour du pays, si touchant, si profond, et que la sagesse infinie sut mesurer dans le cœur de l'homme aux difficultés du sol, à l'inclémence du climat.

II

LANGAGE ET COSTUME

Le langage des habitants de Saint-Voy, de Fay, des Estables, du Monastier, en un mot, celui qu'on parle sur toute la ligne qui ferme le Velay soit à l'est soit au midi, depuis le Chambon jusqu'au Bouchet et

au-delà, a certainement subi quelques atteintes. Ce serait néanmoins une étude de linguistique des plus curieuses à faire, si l'on voulait prendre la peine de rechercher les étymologies de ces patois qui se perdent de jour en jour; car c'est nécessairement dans ces endroits peu fréquentés qu'une langue doit se conserver le plus longtemps sans altération. Nous l'avons dit ailleurs (1) : il existe une intime union entre l'idiome et la vie d'un peuple. Les vocabulaires sont les échelles indispensables pour arriver à la connaissance parfaite des idées, des mœurs, des besoins de chaque époque, et les progrès de la langue donnent seuls la mesure de la civilisation d'une contrée. Voilà pourquoi l'analyse des divers patois de la Vellavie pourrait utilement servir à indiquer les différentes phases de son histoire. Elle prouverait que sur les points où les ressources sont étroitement circonscrites, où l'homme est resté pour ainsi dire à l'état primitif, la langue s'est maintenue stationnaire comme lui. Peu de mots pour peu de besoins, pour des usages qui n'ont pas changé, toujours les mêmes désignations.

Voici quelques-unes des étymologies latines et grecques de mots appartenant à la langue du Velay :

(1) Voir mon *Histoire de la langue romane* (roman-provençal).

PATOIS.	FRANÇAIS.	LATIN.
Adjuda.	Aider.	Adjuvare.
Ambougni.	Nombril.	Umbilicus.
Aura.	Vent.	Aura.
Ceba.	Oignon.	Cepa
Escoudre.	Battre le blé.	Excudere.
Escoundre.	Cacher.	Abscondere.
Impeita.	Embarrassé.	Impeditus.
Parei.	Muraille,	Paries.
Patza.	Marché.	Pactum.
S'adzassa.	Se coucher.	Jacere.
Scudella.	Ecuelle.	Scutella.
Surdji.	Lever.	Surgere.
Via.	Sentier.	Via.

PATOIS.	FRANÇAIS.	GREC.
Aqui.	Là, auprès.	AGXI.
Baruse.	Lourd, ignorant.	BARUS.
Estau.	Maison.	ESTIA.
Kaïou.	Porc.	KOIROS.
Herm, Hermet.	Noms de lieu.	ERMÈS, ERMEAS (Mercure).
Mandarou, Mandaroune.	Noms de lieu.	MANDRA (étable).
Mégal.	Nom de montagne.	MEGAS (élevé).
Monnac.	Nom de montagne.	MONAKOS (isolé).
Mezenc.	Nom de montagne.	MESOS (mont du milieu).
Rigon, Rigou, Rigoud.	Noms de lieu.	RIGOS (froid).
Oulette.	Nom de lieu.	ULÈ (bois), OULOS (gerbe de blé).
Pey-Nastre.	Montagne remplie de grottes.	De PEY (du latin *Podium*) et de NASTÈS (mot grec qui veut dire *habitant*.)

Dans le Velay, comme du reste dans toute la France, les noms de lieux dérivent tantôt de la nature du terrain, tantôt de la destination du sol. Des

recherches faites par M. Desribiers, il résulte que, dans le seul département de la Haute-Loire, il y a quatre-vingts villages dont le nom a pour racine *le mont;* soixante-six qui sont dérivés du mot *roche;* trente qui s'appellent *Chier, Cher, Serre,* etc., mot qui vient sans doute de *serratus*, denté, et qui indique d'ordinaire un lieu hérissé de dents de rochers; il vient peut-être aussi de l'espagnol *sierra.* On compte dix-sept *Ribes* ou *Ribeyres;* dix-huit *Laval* ou *Lavalette;* trente-cinq *Combe* ou *la Combe;* dix-neuf *Varenne* (d'*arena,* sable). — S'il faut désigner une localité où sont des pâturages, on dira *Prat, Prades, Pradelles;* s'il s'agit d'habitation près d'une fontaine, elle prendra le nom de *Font, Fontaine, Fontarides, Fonfreide;* si l'on parle d'un bois de pins, il se nommera *la Pinatelle, Pinols, le Pinet, l'ou Pix;* un bois de hêtre fera *le Fau, le Fayard, la Faye, la Fayette, la Fayolle;* un bois de frêne, *le Freyt, le Freysse, Freycenet, Fressange;* un aubépin, *l'Espinasse;* un ruisseau, *le Riou;* et suivant l'importance ou l'exposition, on ajoutera le *Riou Grant, le Riou Freid, le Riou Pezouilloux.* S'agit-il d'une maison où d'une chaumière isolée, on dira *Mazuret, Mazet, Mazel, Mazaux, Chasal, Chazes, Chazaux, Chazelles, Chazalets;* à la racine *mont,* qui désigne une montagne, on fera suivre l'épithète *clar, ferrat, our, juvin,*

méat, *plot*, *redon*, *usclat*, qui déterminera le caractère particulier...

Les expressions celtiques, grecques et latines, nombreuses dans les dialectes vellaviens, se retrouvent d'autant moins altérées qu'on pénètre plus avant dans les solitudes des montagnes. Si de là on redescend le cours du langage, comme on ferait d'un ruisseau que l'on prend à sa source, on le suivra à travers les vallées pour le voir se répandre dans le pays des Ségusiens et des Auvergnats; puis, au fur et à mesure qu'il s'avance sur les territoires ouverts à la civilisation, on le verra se grossir d'une quantité de locutions romanes ou françaises qui, se rapprochant de plus en plus de notre parler moderne, perdent toute leur originalité.

L'ancien habillement gaulois, qui se modifiait suivant la température des différents pays, se composait en général de hauts-de-chausses plus ou moins larges, d'une tunique à manches d'étoffe rayée descendant au milieu des cuisses, et d'une espèce de casaque ou manteau qu'on appelait *sagum*. Cette dernière portion de costume était celle qui, par sa forme et par la manière dont elle était ornée, servait de principale distinction. Chez les pauvres, c'était un drap grossier ou simplement une peau de bête fauve, attachés par de mauvais cordons; chez les riches, c'était une draperie brodée d'or et d'argent,

parsemée de fleurs, de disques, de figures bizarres, et magnifiquement retenue sous le menton par une agrafe en métal précieux. — Les Gaulois avaient un goût très-marqué pour la parure. Il était d'usage, dit Strabon, que les personnes opulentes et élevées en dignité étalassent une grande profusion de colliers, de bracelets, d'anneaux et de ceintures d'or (1).

Pour retrouver dans la manière dont s'habillent aujourd'hui les paysans vellaviens un souvenir des anciens costumes, il faut remonter, comme pour le reste, aux endroits les plus retirés de la montagne, et encore presque partout voit-on de jour en jour disparaître ces vieilles modes si longtemps respectées, qui donnaient aux gens de nos contrées un caractère vraiment original. — La large *braye* que portaient les villageois de la Limagne n'existe plus dans le Velay, mais le lourd camail à capuchon de quelques femmes de l'Auvergne est en usage aux alentours du Mezenc, et l'antique sagum gaulois se reconnaît dans le manteau de serge blanche rayée de noir dont se couvrent les pâtres quand vient la saison des frimas. — C'est surtout par la coiffure que se distinguent les habitants de nos campagnes.

(1) Strabon, liv. IV, chap. 4, page 197, édition de 1620. — Ammien, lib. XV, chap. 12.

Les hommes conservent le chapeau à larges bords et, chose remarquable, les femmes le portent aussi. Pour elles, c'est un feutre rond presque plat, dont le diamètre varie suivant les localités, et qu'elles placent par-dessus leur coiffe comme un supplément de toilette indispensable. Ce chapeau est quelquefois une parure élégante, puisqu'aux jours de fête on le voit sur le chef des riches paysannes, chargé de grandes plumes noires, de dentelles, de pompons, d'ornements en jais et en filigranes d'or; c'est toujours une chose fort utile, puisque dans les habitudes ordinaires il préserve un peu du soleil et de la pluie, qu'il sert en même temps de panier, d'éventail, de soufflet, de tasse et de support pour tenir en équilibre depuis le plus petit pot de grès rempli de liquide jusqu'au fardeau le plus pesant; car c'est un usage dans le Velay, chez les femmes aussi bien que chez les hommes, de tout porter sur la tête. — Un trait caractéristique des mœurs vellaviennes que nous ne devons pas négliger de consigner ici en regard de l'observation de Strabon, c'est le goût singulier des femmes de ce pays pour les joyaux. Les gens de la plus misérable condition, chez qui souvent manque le pain, ont des boucles d'oreilles, des anneaux et des chaînes d'or. C'est la première chose qu'achète une fille qui se marie, quelque pauvre qu'elle soit; c'est la dernière à la-

quelle renonce la mère de famille dont les enfants pleurent de faim. Ajouter un rang et une plaque à son collier, attacher son mouchoir ou son ruban avec des épingles d'or dont les têtes sont plus lourdes, allonger ses *pendants*, acheter une bague nouvelle, tantôt en dizaine de chapelet, tantôt à l'image de Notre-Dame du Puy, voilà la suprême ambition des femmes du peuple ; moins leur importent les plus rigoureuses nécessités de la vie, les premiers soins de leur personne....

CHAPITRE III

HABITATIONS GAULOISES

I

URBES, — OPPIDA, — ÆDIFICIA

Galli distributi in civitates... Telle est l'expression employée par César, et dont le sens se trouve clairement précisé par la manière dont cette expression est presque toujours reproduite dans le récit des guerres. — Les cités gauloises étaient donc des parties de territoire plus ou moins étendues, formant comme autant de provinces particulières, indépendantes, alliées, clientes ou sujettes, selon

l'occurrence (1). Il n'y aurait pourtant rien qui dût étonner ni qui impliquât contradiction, lors même que l'illustre écrivain se serait servi en plusieurs occasions du mot *civitas* pour désigner une ville celtique. On peut très-facilement admettre que, dans la rédaction des mémoires, certain nom de tribu ait été remplacé par celui de son chef-lieu, surtout au moment où la population tout entière semblait réunie sur ce point. — Lorsque, dans le VIIe livre des *Commentaires,* César raconte comment Vercingétorix entra dans Gergovia à la tête d'une foule armée, et de quelle manière il chassa de cette place ceux qui d'abord l'avaient forcé d'en sortir, il dit en effet : *Magnisque coactis copiis (Vercingetorix) adversarios à quibus paulò antè erat ejectus, expellit* EX CIVITATE. Du reste, on conçoit que le mot *civitas* vienne très-naturellement sous la plume du général romain, puisque lui-même qualifie de cité toutes les villes capitales de la province déjà conquise : *Tolosa, Carcassonne et Narbonne, quæ sunt* CIVITATES *Galliæ provinciæ.* — Cependant, malgré quelques exceptions peu nombreuses et

(1) César, lib. VII, chap. 9. — Chaque cité se subdivisait en *pagi* ou cantons. C'est sans doute du nom de ces cantons qu'Appien et Plutarque ont distingué quatre cents peuples différents chez les Gaulois.

très-explicables, il nous paraît conforme aux vrais principes historiques de cette époque de définir la cité : une *tribu* chez les Gaulois encore indépendants, et une *ville capitale* chez les peuples soumis aux Romains.

César, parlant des revers essuyés à Vellonodunum (1), à Noviodunum (2), à Genabum (3), nous transmet l'énergique résolution de Vercingétorix d'incendier les résidences et les bourgs, et ajoute : *Procumbunt omnibus Gallis ad pedes Bituriges, ne pulcherrimam propè totius Galliæ* URBEM, *quæ et præsidio et ornamento sit* CIVITATI, *suis manibus succendere cogerentur* (4). A cette manière précise de raconter, n'est-il pas évident qu'il existait dans les Gaules de grands centres d'habitations auxquels

(1) Vellonodunum, — Château-Landon.

(2) Noviodunum, — Neuvy-sur-Baranjou.

(3) Genabum (Genabe), — Orléans, selon la plupart des géographes. Malte-Brun pense que c'est plutôt un village près de Gien, aujourd'hui appelé le Vieux-Gien. — Voyez *Annales des voyages*, n[os] 64-65.

(4) César donne même dans cette phrase un démenti à ceux qui, plus tard, ont prétendu qu'en parlant des Gaules, il s'était indistinctement servi des mots *urbs* et *civitas*. On voit ici qu'il emploie ces deux expressions et les oppose l'une à l'autre pour bien indiquer le sens qu'il faut y attacher. — *De bello gallico*, lib. VII, chap. 15.

le nom de ville était parfaitement applicable, soit à cause de leur étendue, soit aussi à raison de leur force et de leur beauté? Cependant Dulaure veut qu'*urbs* soit pris dans le sens d'*orbis* et traduit par le mot *pays*. Il prétend prouver, par César même, que les Gaulois n'avaient pas de villes avant la domination, qu'ils habitaient seulement des chaumières éparses. S'il en était ainsi, ne faudrait-il pas supposer que le plus correct des écrivains de la belle latinité s'est servi, par quatre fois, d'un mot ayant une acception bien déterminée, alors qu'il voulait exprimer une chose toute différente? Cela ne saurait être; et l'impossibilité résulte moins encore des expressions employées dans le discours que du sens général de l'œuvre entière. — Il y avait donc dans les Gaules, les villes (*urbes*) où devaient résider en temps ordinaire les personnages considérables de la magistrature, de l'administration, du sacerdoce et de l'armée, et les lieux fortifiés (*oppida*) où les populations celtiques accouraient chercher un asile pendant la guerre. Au premier signal d'alarme, hommes, femmes, enfants, vieillards quittaient en toute hâte les demeures sans défense, entraînaient à leur suite ce qu'ils possédaient de provisions, de troupeaux, d'armes, de meubles précieux, et s'entassaient pêle-mêle dans ces refuges jusqu'à ce que la sécurité leur fût entièrement rendue. Alesia chez

les Mandubii, Uxellodunum dans le pays de Cahors, Avaricum dans le Berry, Gergovia en Auvergne furent les principales forteresses et celles qui opposèrent aux légions victorieuses la plus intrépide résistance. — César appelle sans distinction *ædificia* toutes les résidences isolées, depuis la chaumière du plus modeste Gaulois jusqu'à la demeure du druide ou du chevalier. *Præteread salutis causâ rei familiaris commoda negligenda,* VICOS *atque* ÆDIFICIA *incendi opportere hoc spatio* (1). Le bois, l'argile, les roseaux, le chaume et de grandes pierres non taillées étaient les seuls matériaux en usage pour les constructions. On ne travaillait les portes qu'avec la scie, les planchers qu'avec la cognée. C'est à peine si l'on dépouillait de leur première écorce les troncs d'arbres destinés à servir de poutres. Dans certains cantons on connaissait l'ardoise, dans d'autres on employait une tuile particulière, plus tard adoptée par les Romains pour leurs aqueducs et leurs canaux. Les toits, arrondis en voûte ou terminés en cône, étaient percés d'une ouverture correspondant au foyer, qui tenait souvent lieu de fenêtre et de cheminée. C'est par la porte que pénétrait la principale clarté. On conçoit que, sans la description des auteurs contemporains, nous ne

(1) César, *De bello gallico,* lib. VII, chap. 14.

pourrions aujourd'hui rien savoir sur ces sortes d'habitations ; elles n'étaient pas d'une solidité à traverser dix-huit siècles pour venir nous révéler leur forme et le complet détail de leur distribution (1).

Au nord de la cité Vellavienne, à peu près sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Saint-Paulien, était *Ruessio* ou *Revessio*, dont les étymologistes font dériver le nom de la racine celtique *rew, rewon*, froid, gelé. Astruc donne cette définition dans ses mémoires sur l'histoire naturelle du Languedoc ; l'abbé Sauzet l'accepte et traduit Revessio par *Rew-Essio*, ville froide (2). Sans doute, une pareille

(1) Strabon, qui écrivait quelque temps après Vitruve et à une époque où les Gaulois, plus familiarisés avec les Romains, avec leurs arts, devaient commencer à imiter leur manière de construire, nous fait la description suivante de leurs maisons. « Elles sont vastes, dit-il, de forme ronde, recouvertes d'un grand toit et construites de planches et de claies d'osier. » — L. IV, p. 197. — Tous ces traits annoncent l'enfance de l'art et un état très-voisin de la barbarie. Des planches grossières, de l'osier, de la paille, de la boue, tels étaient les uniques matériaux de leurs bâtiments. Rien n'indique l'art des fondations, la taille des pierres, l'emploi du mortier ou ciment, ni nos murs, ni notre maçonnerie, encore moins notre architecture. — Dulaure, *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. II, p. 82.

(2) Mémoires de l'abbé Sauzet, *Annales de la Société académique du Puy*, 1837-38, p. 121.

origine aussi faiblement établie n'a rien de très-authentique, mais n'est pas invraisemblable, surtout pour ceux qui savent quelle est la température moyenne de cette contrée dans laquelle la vigne ne mûrit jamais. Nous voyons d'ailleurs cette ville bien connue sous Auguste ; or, si elle était de fondation gallo-romaine, on n'y trouverait pas en si grande quantité des débris de monuments remontant aux premières années de la conquête ; car il est à supposer qu'on n'élevait d'édifice d'une certaine grandeur que dans les centres déjà considérables. M. de La Lande pense aussi que Ruessio existait avant Jules César : « A cette époque, dit-il, elle fut jugée » susceptible de devenir un poste militaire impor- » tant, et l'on y fonda quelques établissements (1). » Il est présumable, en effet, que le premier soin du vainqueur dut être non de bâtir des villes, mais d'envoyer des colonies dans celles déjà construites.

C'est par l'itinéraire de Théodose, que nous connaissons *Icidmago*, *Condate*, *Aquis segete;* la première, située à quatorze milles de Ruessio ; la deuxième à douze milles; la troisième, sur les limites du pays des Ségusiens, dans le territoire actuel de Saint-Didier-la-Séauve. Il se-

(1) *Antiquités de la Haute-Loire,* par Mangon de La Lande, p. 16.

rait certainement bien difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer l'époque à laquelle il faut faire remonter l'origine de ces trois villes. Peut-être même les deux dernières appartiennent-elles seulement à l'ère gallo-romaine. — L'*Icid-Mago* des anciens est évidemment de date très-reculée. Les racines celtiques qui forment son nom paraissent convenablement choisies et sont, à défaut de preuves meilleures, un témoignage de haute antiquité. Dans l'idiome national primitif, *Yssen* signifie bœuf, et *Magus*, ville au milieu d'une plaine (1) ; d'où naturellement on conclut que

(1) La Notice des Gaules nous parle d'*Ycid'mag*, seconde cité de la *Valla-vie*. Ici le nom indique la destination primitive du lieu ; *Y' cid' mag'*, demeure de l'homme chef. — La finale phénicienne *Mago*, qu'après eux les Celtes ont employée dans *mag*, feu, ménage, et les latins dans *magus*, n'a rien qui doive surprendre ; elle était fort commune dans les Gaules. Bien longtemps avant la conquête romaine, les Phéniciens eurent avec les Celtes des relations suivies de commerce, ce qui enrichit insensiblement leur langue d'une foule de mots appartenant au phénicien et même à l'hébreu. C'est le sentiment du savant abbé Barthélemy. On a dit quelque part que la finale *mag*, prise dans la signification de bateau, désignait un lieu sur une rivière, au bord de l'eau. Dans ce cas, il faudrait chercher l'Ycid-mago de la table Théodosienne, non à Yssengeaux, mais sur les bords de la Loire ou du Lignon. — On trouvera peut-être dans Yssengeaux, la ville, le marché aux bœufs, d'*yssen*, qui veut dire

c'était là un point central sur lequel se faisait le commerce des bœufs, hypothèse d'autant plus admissible qu'aujourd'hui cette désignation serait encore sans contredit la meilleure de toutes. Cependant, ce ne sont point là des éléments historiques satisfaisants et tels qu'en exige une œuvre qu'on voudrait rendre profitable. Nous manquons, il faut en convenir, de ces matériaux solides sur lesquels on aime à asseoir un édifice. Pour un mot de César, de Strabon, pour une indication de Peutinger ou de Ptolémée, les conjectures ont besoin de nous venir en aide. L'insuffisance de documents écrits s'oppose donc à ce que nous déterminions avec certitude les endroits de la Vellavie occupés par des villes, surtout si nous devons réserver exclusivement ce nom à des agglomérations

bœuf. — *Mémoire sur les origines étymologiques du Velay*, par M. l'abbé Sauzet, curé de Loudes (*Annales de la Société académique du Puy*, années 1837-38, p. 121).

Casas Pœnorum pastorales Magalia. — Sallust; Cato, Cassius. — Ma-gar *punicè* novam villam *significat*. — Isid., *Origin.*

Exemples. — *Rico-magus*, Riom; *Caranto-magus*, Villefranche; *Condato-magus*, Condat; *Ebro-magus*, Bram; *Novio-magus*, Royan; *Vindo-magus*, Ville-de-Sauve, etc., etc. — Voir le *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de Langue romano-provençale*, par Mary-Lafon, p. 41.

plus ou moins considérables de demeures construites de la manière dont parlent les géographes et les historiens. Mais si nous avons à rechercher dans le pays, et d'après les débris qui s'y rencontrent à chaque pas, où et comment se logeaient nos peuplades aborigènes, nous pourrons espérer plus de succès de nos investigations archéologiques.

II

GROTTES DE VALS ET DE LA ROCHE

Presque toutes nos vallées furent creusées avec une si grande violence qu'en beaucoup d'endroits les roches dénudées qui les dominent se dressent à pic. On dirait, à voir ces sombres brèches de volcans debout sur la cîme des montagnes ou sur le bord des abîmes, d'antiques forteresses taillées par les géants des époques cyclopéennes. Cette pensée vient surtout à l'esprit en face d'immenses excavations que les hommes des anciens âges ont pratiquées dans le flanc des laves, et dont plusieurs sont isolées à des hauteurs tellement inaccessibles

que les oiseaux de proie y trouvent seuls un asile. Ainsi, quand on remonte le cours du Dolaison, à partir de Laval, l'aspect de ces masses calcinées, tombant de vétusté et finissant par ensevelir dans leur décomposition séculaire les derniers débris des œuvres primitives, offre aux observations de l'archéologue un des plus intéressants spectacles qu'il puisse désirer.

Au-dessus de Vals, ce riant village, si frais, si délicieusement posé sur un tapis de verdure, on retrouve à travers les rochers quelques restes de grottes qu'à leur exposition, à leur forme, à la manière dont elles sont disposées, on reconnaît pour des ruines celtiques. Plus loin, un peu avant d'arriver à la cascade, le col étroit du vallon s'élargit en amphithéâtre demi-circulaire et présente du côté septentrional le plus pittoresque tableau. Tout au sommet, on distingue le chétif hameau de *la Roche;* au fond, dans un ravin sinueux, on entend le torrent mugir en frappant sur son passage les blocs détachés des cîmes environnantes; au milieu, à plus de quarante mètres au-dessous du village, à plus de trente au-dessus du Dolaison, sur une coupe de coulée basaltique presque aussi droite qu'un mur, on aperçoit un certain nombre de larges ouvertures auxquelles on ne peut parvenir qu'à l'aide de longues échelles. Ces

ouvertures, percées au sud-ouest, donnent accès dans de vastes cavernes autrefois habitées, comme le prouvent les arrangements intérieurs et la trace, partout reconnaissable, des instruments employés à les construire.

Que doit-on penser de ces singulières demeures? furent-elles dès l'origine telles qu'on les voit aujourd'hui? est-ce seulement bien des années après qu'elles ont subi cette transformation surprenante? La première hypothèse suppose des lieux de refuge destinés aux habitants du voisinage pour s'y retrancher en cas de péril, comme dans des *oppida* vraiment imprenables; la seconde fixe une époque plus lointaine. La portion du roc formant façade, celle sur laquelle devaient se trouver les chemins, les escaliers et les portes, se serait successivement écroulée; puis ses ruines réduites en poudre auraient été entraînées par les eaux. Personne n'ignore en effet que les déjections volcaniques dont nous parlons sont naturellement très-friables, et le deviennent bien davantage quand de nombreuses perforations les exposent aux atteintes corrosives des intempéries.

En beaucoup de nos localités, cette œuvre de destruction s'est accomplie avec une inconcevable énergie; cependant un examen attentif des masses en-

core debout et de celles qui jonchent le sol, la comparaison des grottes entièrement conservées avec celles qui ne le sont qu'en partie, l'ensemble de ces retraites contiguës, groupées, superposées, dont quelques-unes se correspondent à l'aide d'ingénieuses issues faciles à dissimuler, l'étude des dispositions du dedans et du dehors, le choix des emplacements, s'unissent pour déterminer la véritable destination de ces monuments, sans contredit les plus curieux à étudier dans l'ère celtique. — C'est en parcourant les cantons du Puy, de Saint-Julien, du Monastier, de Pradelles et de Solignac, qu'on peut définir ces bourgades gauloises sur lesquelles tant de commentaires ont été écrits. Rien ne saurait donner une idée plus exacte des *vicus* et de certains *oppida* dont parle César que la vue des roches disséminées dans nos campagnes de distance en distance, et qui toutes, transformées jadis en citadelles, servaient d'asile à des populations entières (1).

(1) Voici la définition que donne Manuce, un des annotateurs des *Commentaires* de César : « *Vicus*, dit-il, a deux sens : dans une ville, il indique une suite de maisons contiguës et ne signifie point la rue quoiqu'elle en reçoive son nom. Hors des villes, c'est un pays où se trouvent plusieurs chaumières ou cases qui ne sont défendues par aucune enceinte, mais sont placées sans ordre dans une plaine près

III

LANTRIAC, PEYLENC ET COUTEAUX

Quand on quitte le village de Lantriac du côté sud pour monter à Couteaux, on rencontre sur sa droite une montagne, à pente extrêmement raide, dont le front couronné d'un bandeau de roches volcaniques domine un vaste horizon. Ce sommet, que le pâtre et le laboureur visitent seuls depuis longtemps, fut certainement autrefois un centre considérable de population; il est même fort important de dire que ce sont précisément les points escarpés, ceux auxquels on arrive avec le plus de difficulté, qui paraissent avoir été choisis de préférence. — Les deux faces supérieures de la montagne étaient habitées. La première, exposée au levant, a subi de rudes atteintes; la seconde, sur le versant contraire, est couverte, dans une longueur de 150 à

d'une rivière ou d'une fontaine. » — César, *De bello gallico*, édit. *cum notis variorum*; 1661, p. 93, ad verbum *vicus*.

200 mètres, d'habitations à plusieurs étages. On nomme celles-ci *grottes de Couteaux*, parce qu'elles sont très-voisines du village qui porte ce nom, et pour les distinguer des précédentes. — Les *grottes de Lantriac* sont cachées dans un bois taillis; cependant leur position est admirable, et par une belle journée d'hiver rien n'est d'un effet plus saisissant que le panorama qui se présente aux regards de l'observateur assis au fond d'un de ces antres obscurs. Au loin, ce sont les pics aigus de Montplaux, de Monnac, du Pidgier, du Mégal, de Testevoire et de Montchamp; en face, se développe un large bassin en forme de coupe, dont les anses vont se rattacher avec des ongles de lave ou de granite dans les gorges tortueuses des Pandraux, de Servissas, de Saint-Pierre-Eynac et de Laussonne; au nord, au-dessus de Noustoulet, se dresse la roche de Peylenc qui, elle aussi, servit à abriter une bourgade gauloise, puisque l'on voit encore de noires et spacieuses cavernes s'ouvrir sur ses flancs décharnés. — La plus remarquable des grottes de Lantriac est grande, bien éclairée, maintenue dans presque toute sa voussure à près de trois mètres de hauteur. Elle se divise en quatre pièces vastes et commodes; deux, sur le devant, étaient destinées à la famille; deux, prises dans la profondeur, servaient à remiser le bétail. On voit qu'elle fut faite avec soin, et en la

comparant aux autres on serait tenté de croire qu'elle appartenait à un des chefs de ce clan montagnard.

Si la côte orientale a besoin d'être attentivement explorée pour qu'on puisse retrouver sous les terres et sous les masses éboulées le plan de ses édifices celtiques, il n'en est pas de même de la côte occidentale : là, tout est encore en évidence. Les issues inférieures sont, il est vrai, encombrées par d'énormes blocs détachés de la roche principale ; toutefois, en pénétrant dans ces excavations devenues souterraines et qui ne peuvent plus servir que de tanières aux renards, tant les ouvertures sont basses et rétrécies, on aperçoit le même ordre, les mêmes traces du travail des hommes que dans les autres. — Les grottes de Couteaux sont percées sur une façade perpendiculaire ; comme à la Roche, à Lantriac, à Peylenc, à la Terrasse, à Borne, elles couronnent la montagne et dominent une grande étendue de pays. Evidemment cette disposition ne doit point être attribuée à une circonstance fortuite ni prise comme un fait isolé ; elle se reproduit avec une trop parfaite exactitude sur tous les points pour ne pas être le résultat d'un système général de défense. Ces grottes sont agglomérées ; quelques-unes se correspondent par des communications intérieures, d'autres ne paraissent accessibles que par les jours

de la façade, à l'aide de montoirs ménagés extérieurement. On remarque, dans un grand nombre, à de certaines places déterminées, de profondes entaillures dont la destination est facile à comprendre pour peu qu'on examine avec soin l'ensemble de ces sauvages demeures. Chaque habitation avait une ouverture plus ou moins large qui se fermait seulement pendant les froides nuits. On retrouve encore les creux dans lesquels s'enfonçaient les barres transversales servant à assujétir les portes, et les rainures pratiquées dans toute la largeur pour maintenir des cloisons en planches qui partageaient la pièce en deux compartiments, l'un pour les hommes, l'autre pour les bêtes. A quelques anneaux de pierre qui portent des empreintes de chaînes en fer et qui sont rangés sur le pourtour du fond, on pourrait dire quelle fut la place des chevaux, celle des vaches, celle des ânes, celle des chèvres; on pourrait indiquer aussi celle qu'occupait la famille. C'est, ici, l'armoire aux provisions; là, le réservoir d'eau; plus loin, de fortes assises pour reposer les pieux auxquels on suspendait les vêtements, les peaux dont on se couvrait durant le sommeil, les lampes et les vases au moment de les exposer sur le feu. L'endroit où était le foyer se révèle, après dix-huit siècles, par la suie indestructible qui tapisse les parois, par une incision dans la longueur de la voûte,

destinée à recueillir la fumée et à la conduire au-dehors, par des cheminées droites perforant la montagne jusqu'à son sommet.

On voit au fond de plusieurs grottes de Couteaux, dans l'endroit le plus sombre, d'étroites issues qui permettent d'arriver aux étages élevés. Ces issues devaient être habituellement masquées aux deux extrémités par une dalle, ainsi que le prouvent les bords des orifices. C'est pourquoi plusieurs antiquaires ont pensé qu'elles furent ménagées en cas d'attaque soudaine. On remarque encore dans une des habitations supérieures une singularité difficile à parfaitement expliquer : c'est une retraite, autour de laquelle se trouvent quatre ou cinq cellules, dont la voûte est, au centre même, percée à ciel ouvert. Il serait naturel de croire que cette ouverture, creusée avec une régularité minutieuse à plus de six mètres de profondeur dans la roche, était une cheminée, si l'on ne prenait garde qu'elle a au moins deux mètres de long sur la moitié de large, et que ces proportions ne sont nullement en harmonie avec l'exiguïté des pièces du dessous. Ne serait-il pas possible d'admettre que les habitants des grottes se fussent préparé cette ressource extrême, soit pour aller en grande hâte chercher main-forte au *vicus* le plus voisin, soit en cas désespéré pour pouvoir s'échapper eux-mêmes ? — Ici encore les conjec-

tures sont difficiles à justifier. Que l'imagination de l'archéologue découvre en cet endroit un mystérieux sanctuaire, un grenier secret pour cacher des approvisionnements ou une simple bouche de fumée, elle n'obtiendra jamais une satisfaction complète. Dans ces ombres de l'histoire, les vérités sont sans preuves et les hypothèses ont toutes une égale vraisemblance. — Du reste, après une étude topographique de nos localités et en faisant la part du degré de civilisation des peuples de cette époque, on admire avec quelle prudence ils disposaient leurs demeures. Tout était prévu : les rigueurs de la température et les surprises de l'ennemi. Ces grottes sont vastes, suffisamment aérées, chaudes en hiver, fraîches pendant l'été, établies à une élévation considérable, presque toujours sur des pentes extrêmement rapides, de manière à dominer une grande étendue de pays et à repousser les agressions. Loin d'être isolées les unes des autres, ainsi que plusieurs auteurs l'ont écrit, elles sont, au contraire, très-étroitement rapprochées. Couteaux et Lantriac se trouvent, il est vrai, sur les versants opposés de la même montagne ; mais Peylenc est vis-à-vis, comme serait l'angle d'un triangle par rapport aux deux autres ; de telle sorte que, de ce point intermédiaire, il était fort aisé de correspondre à l'aide de signaux et de se porter en peu d'instants un prompt et mutuel secours.

Cherchons dans une hypothèse présentée sous forme affirmative et que nous suggère la lecture de César, de Diodore, de Strabon et des précieux fragments de Possidonius, conservés par Athénée, l'application la plus acceptable de ces singuliers *oppida* qu'on ne trouve peut-être nulle part aussi nombreux que dans le Velay. Cette façon de pénétrer dans l'histoire locale en interrogeant nos antiquités et en puisant nos interprétations dans les récits descriptifs des plus anciens auteurs sera la moins téméraire. Si nos conjectures n'arrivent pas à résoudre le problème que nous étudions, c'est que les historiens antérieurs à la conquête semblent à peine avoir connu les mœurs gauloises, ou du moins s'en être peu préoccupés, et que les rares documents qu'ils nous ont transmis se rapportent presque exclusivement aux pays les plus avancés en civilisation. — Chez les peuples des montagnes les combats étaient sans trêve ni merci. Les alliances s'y maintenaient avec fidélité; les injures ne s'y pardonnaient qu'après une vengeance cruelle. Quand une tribu partait pour quelque affaire, c'était presque toujours pendant la nuit, à l'heure du sommeil. Elle s'acheminait en silence le long des ravins, se ruait avec furie sur le clan dont elle avait juré l'extermination, et ne venait que décimée ou portant en triomphe, pour les clouer sur le seuil de ses

demeures, les têtes sanglantes des chefs ennemis. Cependant, ces surprises étaient difficiles, alors surtout qu'un sérieux motif de crainte excitait une plus active surveillance. Des sentinelles étaient apostées sur divers points de la côte, de façon à donner l'alarme au moindre bruit. En un instant la bourgade entière se mettait sur la défensive; si les assaillants paraissaient trop nombreux ou déjà trop avancés pour qu'il fût possible d'engager avec eux une lutte avantageuse, il ne restait que deux partis à prendre, fuir ou se retrancher dans les grottes transformées en forteresses; toutefois, on ne recourait qu'à la dernière extrémité à cette seconde alternative. Alors, tous les accès étaient hermétiquement fermés, et les assiégés placés aux ouvertures dominantes repoussaient à coups de flèches ou de pierres ceux qui osaient s'approcher. Rarement la crainte arrêtait les Gaulois; aussi voyait-on les ennemis s'avancer témérairement sous une grêle de projectiles, tantôt pour détruire les obstacles, tantôt pour apporter contre les portes d'énormes tas de bois secs auxquels ils mettaient le feu. Ce moyen n'était pas le moins redoutable, car les provisions d'eau pouvaient manquer, et la fumée ne tardait pas à contraindre les hommes et le bétail à sortir des habitations.

IV

LA TERRASSE ET ROCHE-AUBERT

En allant du Puy au Monastier, le voyageur laisse sur sa gauche, après avoir passé le hameau de *la Terrasse*, une quantité considérable de grottes dont l'origine ne saurait être douteuse. Elles sont adjacentes, à peine séparées les unes des autres par de minces cloisons prises dans le roc, disposées sur un front de 150 mètres de longueur et étagées presque verticalement. Peut-être ne s'élevaient-elles pas jusqu'au sommet de la montagne ; néanmoins, il ne faudrait rien affirmer à cet égard, puisqu'on aperçoit à une élévation inaccessible aujourd'hui d'autres cavernes pouvant jadis communiquer avec le plateau supérieur et avec les habitations du bas qu'elles semblent protéger comme de prudentes vigies. La première façade du *vicus* s'est depuis longtemps écroulée; la seconde se décompose à son tour avec une telle promptitude qu'il est à craindre que bientôt ce qui reste de l'œuvre celtique n'ait

complètement disparu.—On remarque à la Terrasse les pièces enfumées où se préparaient les aliments, celles destinées au sommeil; dans le fond, celles qui servaient à remiser les troupeaux. Les mêmes détails, observés ailleurs, s'y reproduisent d'une manière à peu près identique. Nous devons cependant en signaler qui nous ont paru offrir quelques différences : ce sont de petites crèches, en façon de niches, aux angles desquelles se trouvent de légères perforations annulaires pour laisser passer des chaînes ou des cordes. Du reste, nul doute que ce ne fût là un centre considérable et des plus heureusement situés. De ce point, on domine une vallée spacieuse. Devant soi, d'un côté s'élèvent le Mezenc et les sucs de Breysse, de l'autre, les chaînes de montagnes qui ferment circulairement le pays depuis le Monastier jusqu'à Séneujols. — Le rocher dans lequel ces grottes sont ouvertes est une masse scorifiée d'une couleur brune mêlée de tons jaunes, violets et rouges qu'on voit, suivant l'état du ciel, se heurter avec violence ou se fondre dans une admirable harmonie. Quand le soleil d'un beau soir d'été frappe en face, pénètre et réchauffe cette lave poreuse, on la croirait vraiment embrasée. Rien n'est, il faut le dire, plus merveilleux que les effets d'ombre et de lumière qui se produisent, qui se succèdent sur les brèches vives, sur les gisements

d'argile ou de marne, sur les amoncellements de pouzzolane qu'on rencontre à chaque pas dans ces fertiles domaines de la géologie.

Roche-Aubert, versant oriental de cette montagne, fut aussi une bourgade gauloise. Son aspect, tout différent des autres territoires historiques que nous avons décrits, mérite un sérieux examen. Sa pente est beaucoup moins rapide ; sa surface, au lieu d'être jonchée de débris épars, est entièrement recouverte d'un épais gazon. Au premier abord, on ne s'imaginerait même pas que cette localité fut autrefois habitée, tant elle paraît avoir toujours été ce qu'on la voit aujourd'hui. Cependant, pour témoigner de l'antique *vicus,* il reste au sommet sept ou huit cavernes, et sur toute la côte d'énormes creux symétriquement rangés en lignes et distribués par étages. Comme la roche que recouvre l'herbe du pâturage est d'une nature semblable à la précédente, qu'elle est pénétrée par d'incessantes infiltrations, que par cela même elle a été plus promptement décomposée, les grottes se sont affaissées et chacune marque extérieurement sa place, ainsi que nous venons de le dire. Celles que le temps respecte encore sont vastes, profondes , mais partout menacent ruine. De leurs voûtes ébranlées l'eau tombe goutte à goutte, et par le bruit régulier de sa chute semble mesurer comme une horloge les jours qui leur sont

comptés. — Des herbes jaunies, des lichens grisâtres, de vertes fougères, de fines mousses cachées çà et là dans les fissures de la lave, chatoyantes et diaprées comme l'aile de la cantharide ou la gorge des oiseaux-mouches, jetant dans l'ombre des étincelles d'émeraudes et de rubis, décorent les parois de ces humides retraites. Quel délicieux pèlerinage pour le poète, le peintre et l'antiquaire! L'œil découvre : ici, l'ancienne abbaye de Doue, la belle Chartreuse dont les murailles et le clocher se réfléchissent au fond des eaux argentées de la Loire, le village de Brives-Charensac et les riants vignobles qui tapissent comme de grandes treilles les coteaux d'alentour; là, les pics si variés, si pittoresques du canton de Saint-Julien-Chapteuil; plus avant, les hauts basaltes de Servissas; enfin, au pied même de la montagne, le modeste hameau de Roche-Aubert, dont les habitants viennent chercher, contre les ardeurs caniculaires, un frais et paisible abri dans les antres de leur communal. Assis au milieu de ces ruines, le pâtre ne sait rien de leur histoire, n'apprécie rien de leur beauté; il dort plein d'insouciance en attendant la fin du jour, et n'a pas même une pensée d'admiration pour ce panorama splendide qui se développe si largement sous son regard.

Disons, avant de terminer, que les grottes de Roche-Aubert sont précisément opposées à celles

de la Terrasse, comme les grottes de Lantriac le sont à celles de Couteaux. Il est important d'insister sur les dispositions singulières de ces différents *vicus*. Elles se rattachent évidemment à un système défensif dont aujourd'hui les principaux éléments nous manquent, mais qui se révèlent par plus d'une circonstance que l'archéologue doit rechercher avec soin. — Nous ne pourrions donner que très-difficilement la statistique de toutes ces bourgades ; quelques-unes, comme à *Borne,* à *La Roche-sur-Loire,* à *Ceyssac,* ont été postérieurement et sont encore habitées, par conséquent, ont subi de plus ou moins grandes modifications ; d'autres, comme au *Puy,* à *Vals,* à *Farges,* sont presque entièrement ruinées ou ont été remplacées par de modernes constructions ; de telle sorte que c'est à peine si l'on pourrait indiquer la place qu'elles occupaient.

Ce que nous venons de développer à l'occasion de ces *oppida*, de ces résidences celtiques, quel que soit le nom qu'on voudra choisir, peut s'appliquer également aux autres groupes d'habitations de la même nature disséminés dans le Velay. Aussi, ne ferons-nous qu'indiquer les plus importants. A *Peynastre,* commune de Saint-Germain, à *Saint-Pierre-Eynac,* au *Monastier,* tout près de la ville, à *Tartas*, à *Arlempdes,* à *Bèthe*, commune du Brignon, à *Bournac*, commune

de Saint-Front, à *Borne*, à *Espaly*, à *l'Esclusel*, à *Saint-Privat*..., etc., on rencontre de pareils vestiges. — Dans la commune de *Saint-Etienne-du-Vigan*, on parcourt avec curiosité une immense excavation taillée de main d'homme qui n'a pas moins de cent mètres de profondeur. Sans aucun doute, cette retraite fut originairement destinée à servir de refuge à une tribu entière. — Dans les flancs du rocher qui supporte les ruines du château de Ceyssac, on peut compter plus de quarante ouvertures artificielles pratiquées dans le but de loger des hommes, des chevaux, des provisions. « Il paraîtrait, écrit » M. Desribiers, que le creusement de ces grottes » est postérieur à la construction du château-fort » qui les dominait, et qu'elles ont servi de maga- » sins, d'écuries et de casemates, à l'époque des » siéges multipliés que ce château a soutenus. » Cette roche est si tendre qu'elle a été percée de part en part horizontalement et dans des dimensions assez vastes pour contenir l'église sur laquelle elle est posée comme à cheval. On ne distingue de cet édifice à l'extérieur que la porte d'entrée au sud-ouest, et la petite fenêtre qui éclaire le sanctuaire au nord-est. — En 1844, lors des travaux entrepris pour disposer un jardin sous le perron de l'évêché, au Puy, on fit la découverte de plusieurs cavernes taillées sur la crête du mont Anis, au pied de Cor-

neille; elles étaient évidemment fort anciennes, puisqu'on trouva dans les matériaux qui les comblaient des médailles antiques et de nombreux fragments de poteries romaines.

CHAPITRE IV

MONUMENTS RELIGIEUX DES DRUIDES



I

PEULVAN

Ce n'est pas après avoir vécu dans d'intimes rapports avec les Grecs et surtout avec les Romains que nos pères élevèrent à leurs dieux ces *dolmen*, ces *peulvan*, ces *trilithes*, de forme si naïve, d'exécution si grossière. De tels monuments n'appartiennent pas à cette génération gauloise vantée par sa promptitude, par son habileté à imiter ce qu'elle voyait de beau; ce sont des œuvres primitives et lointaines

dont l'origine se rattache à un état social et à un culte que le vainqueur des Gaules n'a point décrits. — César rédige ses mémoires cinquante-un ans avant l'ère chrétienne. Il raconte la situation présente sans se préoccuper du passé. Les druides dont il parle adorent Jupiter, Mars, Minerve et Apollon, se prosternent devant les statues de Mercure, et depuis longtemps ont déserté les rustiques autels sur lesquels le dieu de l'univers recevait seul autrefois de sanglants sacrifices (1). Il ne faut point par conséquent chercher dans les *Commentaires* l'explication de ces instruments de métal ou de pierre, de ces immenses tables de lave ou de granite apportées sur le sommet des montagnes, de ces excavations creusées dans l'épaisseur des roches et maintenant en ruine ; ce sont des débris qui se rapportent à des époques antérieures. L'archéologue doit avant tout se rappeler que, déjà sous le règne de Tarquin, les Grecs avaient implanté plus d'une colonie sur nos rivages de la Méditerranée, que les Gaulois avaient souvent porté leurs armes victorieuses en Italie,

(1) *Deum maxime* Mercurium *colunt, hujus sunt plurima simulacra : hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc,* Apollinem *et* Martem, *et* Jovem, *et* Minervam... *etc.* (Cæsar, *De bello gallico*, Lib. VI, chap. 17.)

qu'ils avaient même fait de nombreuses expéditions jusque dans le cœur de l'Asie, et que la province dont Narbonne fut la capitale remontait à l'année 121 avant Jésus-Christ. — Donc, si les œuvres d'art sont les véritables symboles de la civilisation, les monuments qui nous occupent doivent être nécessairement plus reculés par les idées auxquelles ils se lient, par les mœurs dont ils sont l'image, que les temps qui déterminent de sérieux rapports entre les Gaulois et les peuples de l'Asie, de la Grèce et de Rome.

Les Celtes avaient-ils besoin d'indiquer certains passages à travers leurs vastes forêts, ils employaient de longues pierres qu'ils plantaient aux endroits les plus apparents. Ces pierres, ainsi fichées en terre avec une grande solidité, mais sans le moindre appareil, prenaient le nom de *peulvan* ou *menhir* (1). Ils en faisaient usage pour enclore leurs *cromlech* (2), et n'avaient pas d'autre manière d'honorer

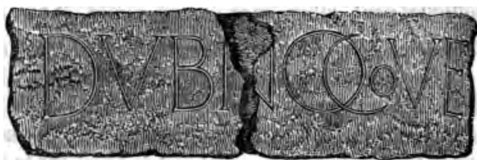
(1) Ces pierres sont appelées *peul-van* et *men-hir*, des mots celtiques *peul*, pilier; *man* ou *van*, pierre, et *hir*, long.

(2) *Crom-lech*, du celtique *cromm*, courbe, et *lec'h*, pierre. — Ces sanctuaires druidiques étaient en plein air, et le respect dû aux lieux saints les préservait seul de la profanation publique. On en rencontrait dans l'épaisseur des bois, sur le bord des chemins, quelquefois aussi sur le sommet des plus hautes montagnes. — Plusieurs dalles plantées

parmi eux la mémoire d'une action d'éclat, qu'en consacrant ainsi le lieu où elle s'était accomplie. Presque jamais d'emblèmes, d'inscriptions (1), rien qui racontât aux yeux ce que le cœur était chargé

circulairement, de façon à déterminer les limites d'une enceinte ; au centre, une énorme table de pierre non taillée servant d'autel : voilà le temple, voilà tout le monument. A l'heure des sacrifices, les druides, les eubages et les bardes pénétraient dans le *cromlech*. Les druides enseignaient, les bardes chantaient les hymnes sacrés, et les eubages faisaient couler le sang des victimes sur le dolmen vénéré. La foule alors, contenue par les *peulvan*, assistait en silence aux enseignements et aux religieuses cérémonies de ses prêtres.

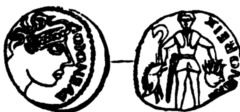
(1) La chapelle de *Saint-Jean-des-Fonts-baptismaux*, auprès de Notre-Dame du Puy, est un des anciens édifices du Velay, et peut-être, avec l'église paroissiale de Saint-Paulien, celui qui renferme dans ses murs le plus de fragments antiques. Nous citerons en leur endroit ces différents souvenirs de notre primitive histoire. — Entre autres débris fixés dans les matériaux de construction de la chapelle Saint-Jean, nous croyons devoir signaler à l'attention des antiquaires une inscription parfaitement conservée, et dont les lettres n'ont pas moins de 12 à 15 centimètres. Elle est ainsi conçue :



En la signalant ici, nous ne prétendons pas la faire remon-

de retenir. — On ne trouve presque plus de *peulvan* dans le Velay. Toutefois, après leur chute, un mystérieux souvenir vient protéger encore la place vouée à la vénération populaire. Il n'est pas une seule ruine celtique qui ne rappelle une fable merveilleuse ou une sainte légende, souvent l'une et l'autre en même temps. Ce qu'avait accrédité le druide fut accepté par le flamine romain, et le dolmen servit aux premiers sacrifices de la foi

ter nécessairement à l'époque celtique, elle pourrait bien n'appartenir qu'aux siècles de la décadence; cependant, comme elle n'a pas le caractère des inscriptions monumentales gallo-romaines, que la place qu'elle occupe dans la maçonnerie semble lui assigner un âge au moins aussi reculé que les débris antiques qui l'environnent, et que plusieurs archéologues ont cru reconnaître dans cette incription un nom gaulois, nous avons pensé qu'elle trouvait naturellement sa place dans ce chapitre. En effet, ce nom a une analogie très-frappante avec celui de DVBNOCOV, écrit sur une médaille gauloise.



D'un côté de cette médaille on lit DVBNO REIX, — de l'autre DVBNOCOV, noms en légendes, autour de têtes tantôt diadémées, tantôt couvertes d'une longue chevelure tressée. — *Dubno* semble le nom du personnage, *rex* et *cov* ses dignités. (Voir Huchet, *Revue numismatique*, et l'intéressante notice de M. Aymard, à qui nous devons la communication de cette médaille, *Annales de la Société académique du Puy.)*

chrétienne. Les traditions s'altèrent sans doute suivant l'esprit qui les perpétue ; néamoins, au fond de toutes on aperçoit la poétique et religieuse pensée qui les inspira.

Dans la commune de Saint-Pierre-du-Champ, au nord du vieux château d'Arzon, on montrait il y a peu d'années une dalle gigantesque posée debout à la façon des *peulvan* et à laquelle se rattachait une sorte de vénération singulière. On l'appelait dans le pays *la Tsadaire de la damma*. — « Des esprits
» invisibles, dit la Chronique, avaient apporté là
» cette pierre sans qu'on ait pu savoir à quelle
» époque. Seulement on assurait que jadis, lorsque
» les nuits d'hiver étaient tellement froides, telle-
» ment obscures que les voyageurs ne distinguaient
» plus leur chemin et couraient grand risque de
» mourir glacés dans les neiges, une femme vêtue
» de blanc, couronnée de houx sauvage, venait
» s'asseoir à cet endroit et chantait en s'accompa-
» gnant avec une harpe. Ses chants étaient d'une
» tristesse profonde ; sa voix, plaintive comme le
» murmure des vents, s'élevait par intervalles plus
» haut que celle de la Loire et faisait entendre par-
» delà le fleuve un cri de mortel désespoir ; puis
» on voyait s'échapper de ses yeux de grosses larmes
» qui tombaient enflammées et s'éteignaient sur son
l.... »

II

DOLMEN

C'est dans la partie de l'Auvergne aujourd'hui réunie au département de la Haute-Loire que se trouvent nos *dolmen* les plus importants. Nous en citerons trois aux environs de la ville de Langeac. Ils ne sont plus, il est vrai, en parfait état de conservation ; cependant il y aura bientôt un demi-siècle qu'un antiquaire dévoué, M. Duranson, les visita avec beaucoup de soin. Cet archéologue a laissé de chacun d'eux une très-minutieuse description, consignée dans un manuscrit que nous avons sous les yeux. A l'aide de ces documents, il nous sera facile d'en donner une idée assez exacte.

Sur une petite éminence de la Margeride, à une lieue sud-ouest de Langeac, dans un bois de pins appartenant à la commune de Talhac, on voit encore les restes d'un, ou plutôt de deux autels druidiques considérables. Aux dimensions colossales

des pierres (1), à la façon dont elles sont disposées, il est impossible de méconnaître la cause première de leur présence en ce lieu (2). L'autel principal avait à peu près la forme cubique. Quatre dalles plantées en terre formaient les côtés; une cinquième, plus large que les autres, devait être la

(1) Elles sont enfoncées en terre d'un mètre environ. Leur élévation hors du sol varie de trois à quatre mètres; leur largeur est près de trois mètres, et leur épaisseur de cinq décimètres. Dulaure fait mention de ce monument dans son ouvrage sur les *Cultes antérieurs à l'idolâtrie,* p. 281. — Une remarque fort importante à faire, qui rend les *dolmen* faciles à reconnaître, c'est qu'en général les pierres qui entraient dans leur construction, ou au moins la table des sacrifices, provenaient de carrières plus ou moins éloignées. On dirait que les druides pensaient être plus agréables à la divinité en lui élevant ainsi des autels d'un poids si énorme et d'un transport extraordinairement pénible.

(2) La pierre formant le support latéral, à l'aspect du levant, était percée d'un trou rond. Cette particularité se trouve reproduite dans le *dolmen de Triès.*—Nous devons faire observer au lecteur que la description des ruines celtiques de *Talhac*, que nous empruntons au manuscrit de M. Duranson, n'est point parfaitement conforme à celle que donne M. Mangon de La Lande, dans ses *Essais sur les antiquités de la Haute-Loire.* Nous avons cru la première plus exacte, parce qu'elle est plus ancienne. Ainsi, M. de La Lande ne constate que la présence de quatre pierres; suivant lui, l'ouverture orientale du grand autel n'avait jamais été fermée....., tandis que M. Duranson trouve neuf pierres sur place. Les six qui forment le grand

table des sacrifices; la dernière servait de pavé. Sous celle-ci était une espèce de caveau, dans lequel on pénétrait au moyen de quelques marches. — A deux pas en avant de cet autel s'en trouvait un second, plus petit, plus endommagé, qu'on nommait vulgairement dans le pays *Crèche de l'âne,* sans doute parce que les visiteurs attachaient là leurs montures. On dit qu'un paysan, qui espérait trouver un trésor dans le mystérieux caveau à demi-comblé, tenta des fouilles en cet endroit; mais les recherches furent dirigées avec si peu de précaution, que le malheureux faillit rester victime de sa cupide curiosité. Le terrain s'éboula sous ses coups de pioche, les pierres latérales s'écartèrent, la table fut renversée (1).

Avant que les études archéologiques eussent pénétré dans ces contrées et fussent venues rendre à ces ruines incomprises leur véritable origine, on

autel n'ont point été enlevées, et c'est même lui qui fait remarquer que la pierre du côté de l'orient est percée d'une ouverture circulaire.

(1) Le nommé Jacques Raymond, du lieu de la Vialle, dit l'Archéologue, auquel nous empruntons ces détails, m'a assuré que, dans son enfance, il allait se cacher sous le pavé de cet autel, et qu'il y avait à la suite une cavité encore plus profonde, car, lorsqu'on frappait la terre avec le pied, on l'entendait résonner..., etc.

racontait bien des fables à leur occasion. La foule, qui puise presque toujours ses enseignements dans les traditions mensongères des veillées de village, affirma longtemps que des fées blondes et pâles venaient toutes les nuits sur ce tertre. — « Quand » l'ombre couvre les montagnes, dit la légende, les » petites fées quittent en silence le bois de Gilbertez » où elles se réfugient pendant le jour. Elles che- » minent en filant leur quenouille de laine blanche » et noire, et portent sur leur tête, sans le moindre » effort, ces énormes pierres de Talhac, dont une » seule écraserait vingt hommes. Quand elles sont » arrivées, elles déposent leur fardeau qui leur sert » pour s'asseoir; puis, tout en continuant leur » travail, elles prédisent l'avenir aux bonnes gens » de ce pays (1). »

La même fable de Talhac s'applique aux ruines de Rougeat. Ce sont encore des fées bienfaisantes

(1) M. Duranson, recherchant d'où pouvaient provenir ces pierres, évidemment transportées en ce lieu, dit qu'elles sont d'un schiste dur micacé, de couleur grisâtre, et qu'elles lui paraissent extraites d'une carrière appelée Moreri, qui est à trois quarts de lieue du bois de Talhac, peu avant d'arriver au village de Lafont-du-Fond.—M. de La Lande présume, au contraire, qu'elles ont été extraites d'une carrière située près le village de Laborie, commune de Talhac, à un quart de lieue de l'endroit où elles furent employées, et qu'elles ne proviennent pas du village de Lafont, commune de Chanteuges.

qui ont apporté ces blocs gigantesques, dont l'un pèse de six à sept mille kilos (1). Le peuple du moyen-âge, ignorant et crédule, ne sachant comment expliquer la présence de pareilles masses loin du lieu d'où elles avaient été extraites, attribuait naïvement à des êtres surnaturels une œuvre dont il ne comprenait ni l'origine ni le but (2). Le monu-

(1) Les deux antiquaires que nous venons de citer ont fait un calcul assez simple pour prendre une idée approximative du poids de ces pierres. — Voici ce que dit à cet égard M. de La Lande : « Les pierres de Rougeat sont un basalte noir aussi dur que le fer. L'épaisseur de celle qui sert de pavé varie de 20 à 30 pouces ; et, comme elle a plus de 60 pieds cubes, que le pied cube de la lave fondue ou basaltique pèse 210 livres, on peut évaluer le poids de la grande dalle à 126,000 livres. »

(2) Ce n'est pas seulement dans nos contrées que l'on attribuait aux monuments celtiques une origine merveilleuse, cet usage était presque général. Il y avait ailleurs *le Palais de Gargantua, la Chaire au diable, la Roche aux fées, le Pavé des géants, la Table de César...*, etc. — Nulle part peut-être les légendes fantastiques ne furent plus nombreuses et plus vulgaires que dans le Velay et dans l'Auvergne. — Si l'on ouvre les *Tablettes historiques*, publiées par M. J.-B. Bouillet, on verra (t. VI, n° 1) que les anciens *dolmen* de l'Auvergne furent, au moyen-âge, presque tous connus sous le nom de *Grottes aux fées, Roches des fées, Pierres des fées, Temple des fées....* Voici de quelle manière M. l'abbé Cohadon raconte la chronique du *puy Préchonnet*, où, dit-

ment de Rougeat est situé dans une propriété appelée *Champ des pierres de fages* (pierres des fées), sur un petit tertre qui domine le chemin de Langeac à Rougent, à cent pas environ de ce village. Il consiste en douze *peulvan* très-rapprochés les uns des autres, supportant autrefois plusieurs tables qui ont été enlevées. Entre ces *peulvan* est une grande dalle légèrement inclinée, suivant la pente naturelle du terrain, et un peu creusée dans son milieu ; elle devait servir de pavé. Cependant il est à remarquer qu'elle ne remplit pas tout l'espace inté-

on, se trouve une grotte toujours pleine de chauves-souris : « Les fées vivaient depuis longtemps heureuses sur leur mont hospitalier. Elles régnaient en souveraines sur la contrée qu'elles comblaient de dons et de bienfaits ; elles étaient chéries, bénies et adorées. elles guérissaient tous les maux ; elles présidaient aux naissances, aux alliances conjugales. Rien ne se faisait que sous leurs auspices ; jamais on ne recourut en vain à leurs baguettes magiques. Un seul instant les perdit. Humiliées de voir leur riant Prèchonnet dominé par le superbe Puy-de-Dôme, elles osèrent conspirer contre le mont gigantesque ; elles tinrent conseil et demandèrent qu'un nouvel effort de la nature vînt abaisser l'un, en le bouleversant, et ajouter à l'autre, en élargissant ses flancs, en exhaussant sa tête jusqu'au niveau des plus hautes montagnes. Vœu téméraire ! Elles furent changées en chauves-souris et condamnées à expier à jamais, sur le lieu même de leur faute, l'indiscrétion d'un désir bien pardonnable, s'il n'avait été [illegible]é par l'orgueil et l'envie. »

rieur, et que l'on peut circuler autour sans sortir de l'enceinte.

La disposition singulière que nous venons d'indiquer confirme ce que l'histoire rapporte du culte des druides. Il est admis, en effet, que le *dolmen* était l'autel sur lequel les prêtres immolaient leurs victimes. Si la table se trouvait d'une seule pièce comme à Talhac, on l'inclinait pour que le sang pût couler et se répandre aussitôt; si, au contraire, elle se composait comme à Rougeat de plusieurs pierres disjointes, l'inclinaison de la table devenait inutile, puisque le sang passait à travers les intervalles, pour tomber sur la dalle intérieure. Ce n'était donc que celle-ci qui devait être un peu penchée (1).

Au nord de Langeac, à trois quarts de lieue de cette ville et à la même distance de Rougeat, dans la commune de Mazeyrat-d'Allier, on voyait, il y a vingt ans, les débris d'un *dolmen* à peu près semblable aux deux précédents. Néanmoins, il offrait une particularité: c'est que la table était en granite,

(1) On a remarqué, dit M. Louis Batissier, dans son *Cours d'archéologie nationale*, que lorsqu'une pierre des *dolmen* était percée d'un trou, cette ouverture regardait presque toujours l'Orient. — Le même auteur ajoute : « La plupart des tables de *dolmen* sont sillonnées de rigoles ou percées de bassins arrondis, destinés, dit-on, à recevoir et à faire couler le sang des victimes immolées.

tandis que les dalles qui formaient les côtés étaient en lave. — Aujourd'hui, tous ces fragments sont dispersés et méconnaissables; ceux-là seuls qui reposent sur les terrains stériles restent encore; les autres, réduits en morceaux, sont enlevés pour le passage de la charrue. « On sait que les Gaulois, » dit Pelloutier, dans son *Histoire des Celtes*, consi- » dérant la terre comme la mère commune du » genre humain, avaient pour principe d'établir » leurs *mallus* et leurs *[illegible]* dans des lieux in- » cultes où l'on ne fût entouré que des productions » de la terre, et où la main de l'homme n'eût point » dérangé ni séparé les parties d'une matière qui » était, pour ainsi dire, le corps et le véhicule » de la divinité (1). »

L'autel druidique de Sauvagnat, dont M. Duranson a vu quelques parties encore debout, était situé dans la commune de Vieille-Brioude, à soixante pas de

(1) Voir Pelloutier (*Histoire des Celtes*, t. IV et VIII), Strabon XV, 732; Cicéron (*de Leg.*, lib. II; Just. (XLIV, 3). — « Les Celtes établissaient leurs *mallus* à une distance considérable des lieux habités, sur des montagnes où la divinité qui remplit l'univers avait un passage ouvert et libre, dans des bruyères dont le fond n'avait pas été remué » (*Cicéron*). « Ils avaient coutume de porter dans les lieux consacrés un grand nombre de pierres, afin d'empêcher le soc de la charrue de déchirer le sein maternel » (Just.).

la route du Puy, sur la gauche. — Ainsi que le précédent, ce *dolmen* n'existe plus; toutefois, nous avons cru devoir en faire ici mention, afin de déterminer la place qu'il occupait. Ces indications topographiques sont souvent utiles à certaines recherches d'histoire.

Derrière la grille du grand escalier de Notre-Dame du Puy, on voit encore une immense dalle célèbre dans les siècles passés. Aujourd'hui, chacun la foule aux pieds sans même y prendre garde; personne ne l'indique aux curieux visiteurs, et le chrétien l'oublie..... Voici l'histoire de cette pierre, qu'on peut justement nommer le fondement de l'église anicienne. — La tradition et les plus anciennes chroniques font remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne la prédication de l'Evangile dans le Velay. Saint Georges vint de Rome, envoyé par saint Pierre; à sa voix les idoles furent brisées. « En ce » temps-là, rapporte le P. Odo de Gissey, d'après » Médicis, une femme dévote d'un lieu appelé *Vila,* » proche le ruisseau de Borne, était molestée d'une » fièvre quarte, et en serait morte si la Mère de mi- » séricorde ne l'eût visitée une nuit, lui disant : Lève- » toi, ma fille, rends-toi au plus tôt sur la montagne » et le rocher d'Anis; c'est là que je veux te délivrer » de ta maladie.—Dès le matin, la dame se fit porter » au lieu assigné : *elle y remarqua une pierre large*

» *et quarrée en guise d'autel,* elle s'y reposa, et » le sommeil la saisit. — La Vierge la vint derechef » visiter. C'est ici, lui dit-elle, qu'à ton réveil ton mal » s'en ira, comme marque à toi et à ta postérité » du choix que j'ai fait de cette place pour y être » honorée et servie ès-siècles à venir. » A ces paroles, la patiente s'éveilla; la fièvre l'avait quittée (1).

Malgré les prescriptions d'en haut, le temple ne se fit pas encore. « Seulement saint Martial, » ajoute le chroniqueur, dressa vers ce roc mi- » raculeux un autel en l'honneur de Marie, dans » l'espoir que le temps apporterait le moyen d'y » ériger un jour quelque chose de plus grand. » Ce fut sous Evodius, septième évêque du Velay, qu'une matrone de Ceyssac, qui était paralytique, s'adressa à Notre-Dame pour obtenir sa guérison. La Vierge apparut à cette malade et lui ordonna de se faire porter *sur la pierre de la montagne d'Anis.* La matrone se hâta d'obéir, et aussitôt elle fut guérie de sa paralysie, ainsi que d'une fièvre cruelle qui la dévorait. C'est alors que l'église fut construite. — « Cette pierre, sur laquelle dormirent » ces deux femmes, dit dans un autre endroit de son

(1) Le P. Odo de Gissey (*Histoire de Notre-Dame du Puy,* lib. I, chap. 7, pages 33 et 34. — Voir principalement les Manuscrits d'Etienne Médicis, déposés aux archives du Musée du Puy.

» livre le P. de Gissey, donne un témoignage plus » que suffisant des guérisons qui s'y sont faites jadis » et qui s'y font encore tous les jours. On la voit au » bas du chœur de Notre-Dame, du côté et près de » la porte qui entre dans l'évêché (1). »

En considérant comme un monument druidique la dalle miraculeuse du mont Anis, nous ne croyons pas risquer une conjecture trop téméraire. La forme, les dimensions, la nature, l'histoire de cette masse énorme viennent appuyer notre assertion ; d'ailleurs, comment et par quel but utile et explicable justifier sa présence sur le sommet d'une montagne, au pied d'un rocher d'une nature complètement différente (2) ? On sait que le catholicisme, pauvre

(1) Il y a un tableau auprès d'ycelle qui montre en sa peinture les anciennes merveilles y opérées, avec deux vers déclarant celles qui y adviennent :

Plebs hac rupe sita, fit sana sopore posita,
Si quæras quare, virtus adscribitur Aræ.
GISSEY (*Hist. de N.-D.*, lib. I, chap. 21).

Dans le manuscrit de Médicis on lit : « L'an 600, la foudre tomba en la miraculeuse église de Notre-Dame du Puy, sur la *Pierre des fièvres*. — La tradition, en perpétuant ainsi ce souvenir, rapporte-t-elle simplement un fait, ou veut-elle donner à comprendre qu'à l'époque où saint Vosy éleva le temple chrétien, le feu du ciel frappa les autels proscrits ?...

(2) La pierre dont nous parlons est une lave d'une nature

à son berceau, commença par purifier les autels et les temples des anciens cultes pour se les approprier, avant d'en construire de nouveaux. Par cette ingénieuse substitution, les monuments les plus profanes devinrent les plus saints; les *dolmen* ensanglantés, les tables impures des sacrifices païens servirent d'autels aux premiers évêques; et si plus tard on les abandonna, la consécration chrétienne ne les avait pas moins rendus chers et pour toujours vénérés.

La *Pierre des fièvres* est en dehors de l'édifice, bien au même endroit où Médécis l'avait vue, il y a trois cent cinquante ans, et où le père de Gissey la retrouva. Elle n'a jamais été taillée ni façonnée de manière à servir de parement extérieur ou interieur; elle n'est jamais entrée non plus dans les matériaux de construction; elle n'a pu être employée comme tombe, puisqu'elle ne porte aucune marque d'inscription. C'est une table en lave, amenée à grand'peine de plusieurs lieues; dès lors, ne serait-il pas absurde d'admettre qu'un bloc aussi considérable, dont on aurait pu faire un si précieux emploi, eût été conduit là sans motif? il faut donc conclure que

toute différente de la roche Corneille, au pied de laquelle elle se trouve transportée depuis tant de siècles.

cette pierre historique, cette pierre large *en guise d'autel*, comme dit la légende, fut jadis un *dolmen* (1).

III

TUMULUS

A propos de quelques rares *tumulus* découvert dans le Velay, nous n'entreprendrons pas une longue dissertation sur le mode de sépulture des Gaulois ; il nous suffira, pour l'intelligence de ce que nous avons à dire, de rappeler le respect pieux dont

(1) Cette pierre, qui paraît extraite des carrières dites de *la Pradette*, est d'un bleu foncé qui noircit avec le temps. Son grain est très-fin et fort dur. Elle se prête merveilleusement aux œuvres d'art. Mais ce qui en empêche un plus ordinaire usage, c'est le prix assez élevé de l'extraction et du transport. Il serait impossible de trouver nulle part de plus favorables matériaux pour la construction et l'ornementation des grands édifices. Les antiques sculptures qui nous restent en cette lave ont les arêtes si vives, sont si profondément, si nettement fouillées, qu'on dirait des fragments de métal.

nos ancêtres environnaient leur dernier asile, et quelle magnificence présidait aux funérailles des chefs. « Tout ce que le défunt a chéri pendant sa » vie, rapporte César, on le brûle après sa mort, » même les animaux. Il y a peu de temps encore, » pour lui rendre les honneurs complets, on brûlait » ensemble les esclaves et les clients qu'il avait » aimés. » M. de Caumont attribue cet usage aux notions grossières des Celtes sur l'immortalité de l'âme, qui portaient ces peuples primitifs à enterrer avec les morts une partie de ce qui leur avait appartenu. Voilà pourquoi, ajoute-t-il, on trouve quelquefois dans les *tombeaux* des ossements de chien, de cheval ou d'autres animaux domestiques, des cornes de cerf et des défenses de sanglier, enfin même des armes destinées à la chasse, des poignards et des haches en silex ou en bronze, des pointes de flèches en pierre et en os, des anneaux et des agrafes en métal, des ornements en or, des colliers d'ambre, de jais, de verre, de corne, des morceaux de pierres magnésiennes (pierre ollaire, serpentine, etc.), auxquelles les Celtes attachaient une vertu particulière (1). — Les tombes étaient fort étroites,

(1) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*; — *Histoire de l'art dans l'ouest de la France*, t. Ier, part. Ire, *ère celtique*, p. 2[illegible]. — Bouchard, *de Paris*. — Mela, lib. III. — Diod. Sic. lib. V.

du moins celles destinées à ne recevoir que des urnes cinéraires. Elles consistaient en de petites excavations souterraines taillées dans un seul bloc de pierre ou composées à l'aide de plusieurs dalles réunies. Les plus vénérées étaient surmontées de *dolmen*, les autres étaient enfouies sous un amas considérable de terres rapportées (1). Ce sont celles-là auxquelles on a donné plus spécialement le nom de *tumulus* (2).

(1) Les Gaulois représentaient les morts avec l'urne à la main, symbole de la brièveté de la vie, et ils enfermaient avec eux dans la tombe une figure de femme tenant deux enfants dans ses bras. C'était la Nuit, portant le Sommeil et la Mort. — Plutarque, *de Consolat.*

... Relativement au mode d'inhumation usité par les Celtes, il paraît qu'ils confiaient les corps entiers à la terre ou qu'ils les réduisaient préalablement en cendres. Le premier mode est le plus simple et le plus naturel, il doit, conséquemment, être le plus ancien; mais on a de bonnes raisons pour croire que l'usage d'enterrer les cadavres a continué concurremment avec celui de les brûler. — Dans les *tumulus* que l'on croit les plus anciens, les jambes et les genoux des cadavres sont ployés sur le corps, et la tête est placée vers le nord..... On distingue aussi deux époques dans les *tumulus* qui renferment des cendres : d'abord les restes des morts furent placés dans un petit creux pratiqué au milieu de l'aire du *tumulus*; plus tard on les déposa dans un vase en poterie grossière. — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, id.

(2) Au nombre des monuments purement celtiques, dit

Tout porte à croire que l'autel druidique de Talhac protégeait un monument funéraire. Non seulement la tradition vient à l'appui de cette hypothèse, mais l'examen des lieux la confirme. Les versions sont nombreuses et très-différentes dans le pays. Tantôt on en fait la tombe d'un général celte, tantôt celle des bonnes fées de Gilbertez, tantôt celle d'un géant; quelques-uns vont même jusqu'à prétendre en avoir vu extraire des ossements humains (1). Sans accorder à ces allégations plus ou moins vérifiées une confiance trop absolue, il convient de faire remarquer que l'emplacement, la forme, les étroites et régulières proportions de la retraite pratiquée sous le *dolmen* ne peuvent appartenir qu'à un caveau mortuaire. Quant à décider si les

Dulaure dans son savant *Mémoire sur l'architecture des Gaulois avant la conquête*, sont ces monticules que les Romains appelaient *tumulus*, *acervus Mercurii*, et que nous avons nommés *tombe*, *tombelle*, *combe*, *motte*, *butte*, *montjoie*..., etc.

(1) M. de La Lande écrit que lors d'une fouille faite en cet endroit, on prétendit en avoir exhumé le *tibia* et le *fémur* d'un cadavre dont les proportions annonçaient une taille de six pieds. Il est vrai que cet écrivain ajoute : « Ce fait est assez généralement démenti. » — Sans aucun doute, si le fait est démenti par les personnes qui elles-mêmes procédèrent aux recherches, on ne saurait l'invoquer; c'est ce qu'aurait dû indiquer l'auteur.

restes qu'on y déposa furent ceux d'une victime immolée par les eubages, d'un chef jadis illustre, d'un druide ou de tout autre, qui le saurait ?..... Il est cependant logique d'admettre qu'un sépulcre près d'un autel, dans un lieu saint, devait être privilégié ; aussi ne s'étonne-t-on pas des fantastiques récits qui perpétuent dans la contrée ce respect héréditaire pour les ruines de Talhac.

Nous avons dit que dans les flancs de la montagne de Pey-Nastre (commune de Saint-Germain-la-Prade) il y a une quantité de grottes gauloises qui indiquent l'existence d'un ancien *vicus*. Or, la tradition veut que précisément sur cette montagne se trouve, de temps immémorial, la tombe d'un mystérieux personnage dont le peuple des environs cite les miracles, quoique jusqu'à présent il n'ait jamais rien su de son nom, de sa patrie, de son histoire. C'est, assure la chronique, un pèlerin qui repose du sommeil éternel sur ce sommet. Pourquoi y est-il venu ? comment se trouve-t-il enseveli dans cette solitude ? On l'ignore ; mais ce dont on ne doute pas, c'est que lorsqu'on veut être guéri de la fièvre, il faut visiter ce lieu dévotement, réciter une prière à genoux et terminer la station en plaçant cinq à six pierres en forme de croix sur la sépulture du bienheureux inconnu. Les croyants sont nombreux encore, et M. Desribiers affirme qu'un dimanche,

pendant qu'il était là, plus de dix personnes arrivèrent en une demi-heure à cette intention (1).

On ferait un grand volume à recueillir toutes les légendes répandues dans le Velay; on nous pardonnera d'en rapporter quelques-unes. Nous espérons que personne ne verra dans cette attention de l'historien un goût puéril pour d'inutiles souvenirs; mais qu'on y reconnaîtra au contraire une pensée plus digne, celle d'avoir cherché à conserver les premiers feuillets de notre naïve histoire. Quelquefois l'image qui nous paraît grossière est un symbole ingénieux; presque toujours la chronique populaire cache sous sa lettre un enseignement profond. Où l'un n'aperçoit qu'un récit vulgaire, l'autre a retrouvé la poésie, la politique et la foi de ses pères.

L'auteur des *Essais historiques* sur nos antiquités signale, dans une prairie à l'est de Saint-Paulien, la présence de plusieurs tertres de formes diverses, dont les dispositions mamillaires le portent à penser que c'était là le lieu consacré aux sépultures générales de la métropole du Velay. Parmi ces tertres, il en est un surtout qui fixe plus particulièrement l'attention de l'antiquaire, et que nous avons examiné avec un très-grand soin. Il se trouve sur le bord de la prairie communale de Chaumel, près du

(1) Desribiers, *Statistique de la Haute-Loire*, p. 276.

ruisseau de Chalan. Il est élevé de deux à trois mètres au-dessus du sol et se compose de terre végétale prise tout autour de la base du monument; de telle sorte que cette terre relevée dut servir en même temps à former le *tumulus* et le fossé circulaire ou elliptique qui le garantissait de l'approche du public. Aujourd'hui, c'est à peine si les traces de ce fossé peuvent se reconnaître, et nous craignons bien qu'avant très-peu d'années le monticule n'ait lui-même entièrement disparu. — Le jour où nous le visitâmes, plusieurs personnes nous accompagnaient, et l'une d'elles nous rapporta à cette occasion une légende qui trouve ici sa place. « Cette » petite élévation, que les étrangers ne manquent » jamais de venir voir, dit-elle, était, avant l'arrivée » du glorieux saint Georges dans le pays, surmontée » d'un autel aux faux dieux. Quand l'apôtre eut converti nos pères à la foi chrétienne, sa première » œuvre fut de renverser la pierre maudite ; il le fit » même avec une telle colère qu'on voit encore, » ajouta-t-elle, les marques de sa crosse et celles de » son pied. » — Arrivés à l'endroit désigné, nous trouvâmes sur le sommet du tertre un fût de colonne en grès taillé et uni. La pierre était renversée et portait, en effet, deux entaillures assez semblables pour la forme à celles dont on nous avait parlé. Il y en avait sans doute assez pour motiver le récit que nous

venions d'entendre, mais non pour déterminer la moindre corrélation archéologique entre ce fragment de colonne, tout au plus gallo-romain, et ce *tumulus*, dont l'authenticité ne pouvait être sérieusement acceptée qu'après les explorations que la science sollicite depuis longtemps sur ce point. Il est du reste bien probable que ce sont des circonstances fortuites, peut-être très-éloignées des époques sur lesquelles nous cherchons à porter un peu de lumière, qui ont ainsi rapproché ces deux monuments antiques. Comment supposer que, lorsque sur le même emplacement trois villes se sont succédé sans laisser à peine quelques vestiges, une tombe celtique, un autel ou un cippe romain soit resté à l'abri des atteintes du temps et des violences des hommes ?...

M. de La Lande indique trois autres *tumulus* : le premier sur le revers de la côte de Sainte-Anne, en face de Sanssac ; le second à peu de distance du Pertuis, sur l'ancien chemin de Montferrat ; le troisième près de la route de Saint-Paulien à Céaux-d'Allègre. — Nous nous empressons de consigner ces renseignements, qui pourront un jour servir à d'utiles recherches ; cependant nous répétons que c'est avec réserve qu'il faut accueillir toutes ces découvertes : le fait suivant se présente à propos pour justifier la prudence de ce conseil.

Ce n'était pas toujours à la mémoire des morts que les Gaulois élevaient de ces tertres artificiels ; ils en plaçaient pour marquer les principales limites des territoires et pour servir, quand la terre était couverte de neige ou que le temps était sombre, à reconnaître la direction des routes. D'après une vieille coutume, les voyageurs devaient ramasser les pierres qui encombraient les chemins et les jeter sur de petits tas disposés de distance en distance des deux côtés de la voie publique. A certaines époques on réunissait toutes ces pierres en un monceau considérable, appelé ACERVUS MERCURII, parce que Mercure, un des dieux acceptés dans les Gaules avec le plus d'empressement, fut le protecteur du commerce et des voyages. — Sur les anciennes limites de l'Auvergne et du Velay, non loin de l'endroit où le chemin de Saint-Paulien se réunit à celui de Clermont au Puy, on voit une butte qui n'a pas moins de six à sept mètres de hauteur, sur une base d'un diamètre de pareille étendue. Lorsqu'il en fut d'abord question, M. de La Lande n'hésita pas à lui attribuer une origine celtique, et, considérant la place qu'elle occupe, lui donna le nom de *tumulus limitant*. Quelques années plus tard, M. Desribiers, jaloux de vérifier la sincérité de cette découverte, fit pratiquer des fouilles dans toute la profondeur du tertre et put se con-

vaincre que le prétendu monument au Mercure gaulois était une œuvre du moyen-âge, au milieu de laquelle on trouva deux pièces de monnaie; l'une fruste, l'autre portant cette double inscription : ROBERTVS, d'un côté, et sur l'autre face, DVCIS ✝ B ✝. « S'il m'était possible de hasarder une » explication, écrit l'auteur de notre statistique, » je ferais remarquer que vers l'époque de l'érection » des petits monuments dont nous parlons, époque » constatée par la présence de nos deux pièces de » monnaie, l'église de Notre-Dame du Puy avait » acquis une grande célébrité; que l'on s'y rendait » de toutes parts en pèlerinage; que le roi de France » Robert l'avait visitée en 1029 (1). Ne serait-il pas » assez probable que, pour servir de guide aux pè- » lerins qui, après avoir fait leurs dévotions au » fameux tombeau de saint Julien, de Brioude, se

(1) Il est d'abord évident que les deux pièces de monnaie ayant été trouvées à plus d'un mètre de profondeur, dans l'intérieur et vers le centre du *tumulus*, celui-ci est contemporain, sinon postérieur au règne du prince au nom duquel cette monnaie a été frappée. Trouvée dans un pays qui a été sous la domination de Robert Ier et de Robert II, l'un et l'autres *comtes d'Auvergne* et du *Velay*, on serait tenté de la rapporter à l'un des deux, si le revers DVCIS. B. ne nous obligeait à l'attribuer à *Robert, duc de Bourgogne*, frère du roi de France Henri Ier, qui lui céda la souveraineté de ce

» rendaient à l'église du Puy, on eût élevé ce si-
» gnal sur le point le plus apparent de la route
» d'Auvergne, pour les empêcher de se jeter dans
» le vallon marécageux qui est entre Saint-Pau-
» lien et Polignac? Ce qui me paraît donner quel-
» que poids à cette opinion, c'est l'existence d'un
» autre monticule artificiel tout-à-fait semblable
» à celui que nous avons décrit et qui est pré-
» cisément dans la direction à vol d'oiseau de
» Borne au Puy, tout auprès des vestiges d'un
» vieux chemin qui conduisait à cette capitale
» du Velay. Il est situé sur la pente nord-ouest
» de la montagne Sainte-Anne, à peu près à
» moitié trajet entre ces deux localités. Il est
» à présumer que ces signaux ou guides avaient
» été érigés en plus grand nombre; mais que,
» dans toutes les parties où le terrain s'est trou-
» vé cultivable, le propriétaire riverain les a dé-
» truits (1). »

duché en 1022. Il vivait encore en 1064. Ainsi, l'époque de l'érection des *tumulus* qui ont fait l'objet de nos recherches doit être fixée vers le milieu du onzième siècle. — *Mémoire* par M. Desribiers de Cheissac, *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, années 1830-31, page 87.

(1) Desribiers, *Mémoire*, dans les *Annales de la Société académique du Puy*, cité plus haut.

CHAPITRE V

RELIGION. — GOUVERNEMENT. — INDUSTRIE

I

RELIGION

Les historiens des Gaules et leurs commentateurs déterminent dans l'ère celtique trois époques pendant lesquelles les formes du gouvernement sont entièrement différentes. C'est d'abord une théocratie redoutable qui tient asservies sous le joug sacerdotal toutes les facultés de l'homme. La nation, jeune encore, tremble sous la tutelle de ses mystérieux druides et marche où la conduit leur voix

impérieuse. — C'est ensuite une altière aristocratie qui s'empare de la puissance. Les hommes énergiques, ceux qui, par leur force, par leur courage, par les services rendus, croient mériter mieux que ce qu'on leur accorde, ne tardent pas à lever l'étendard de la révolte. Le glaive du commandement militaire devient un sceptre entre les mains robustes de ces hardis parvenus. Cependant une large et belle part reste aux anciens chefs ; on n'a pu arracher de leur front la plus durable des deux couronnes : ils demeurent les ministres suprêmes de la divinité. L'irrésistible ascendant de leurs doctrines religieuses, les ressources de leur savoir imposent à la nation, et pour longtemps savent leur maintenir une influence presque souveraine. — A son tour, la démocratie l'emporte. Ce que quelques-uns avaient pu seuls comprendre, seuls exécuter, finit par frapper l'intelligence de tous. Les luttes des deux pouvoirs, leurs excès, font promptement l'éducation des classes inférieures. L'œuvre d'affranchissement que nous verrons se reproduire contre les seigneurs féodaux du moyen-âge est tentée, et même, dans un grand nombre de tribus celtiques, victorieusement accomplie contre les chefs militaires, oppresseurs des provinces. Cette forme de gouvernement plus ou moins démocratisé fut celle que trouva César, et sous l'inspiration de laquelle

il écrivit ses *Commentaires*. Voilà pourquoi il ne faudrait pas prendre cet écrivain exclusivement pour guide dans les recherches historiques que l'on voudrait faire remonter à des temps trop antérieurs à la conquête.

Sous le gouvernement théocratique toutes les doctrines se confondent dans l'unité. C'est un seul dieu, maître du ciel et de la terre, qui punit et qui récompense dans un autre monde; c'est une classe privilégiée qui lui sert d'interprète ici-bas, à laquelle chacun doit obéissance, parce qu'elle seule a la double clef de la vie présente et de la vie future. — Sous le gouvernement aristocratique le principe unitaire est scindé. Le corps social, d'abord organisé à l'exemple du corps humain, ne conserve plus cette harmonie générale; le bras veut se mouvoir sans attendre les conseils de la pensée, comme si l'un n'avait pas été fait pour subir l'influence de l'autre. Dès lors, le dogme rigoureux de la foi primitive n'est plus accepté par les hommes disposés à la tyrannie, que modifié en proportion de leurs intérêts. Le pouvoir nouveau, ne trouvant plus dans les anciennes lois druidiques la sanction de ses actes, dut favoriser de tous ses efforts les tendances religieuses les plus hostiles aux idées qu'il voulait combattre. — Enfin, sous le gouvernement démocratique, les membres se séparent et veulent vivre

d'une existence indépendante; chacun se fait, suivant sa force et ses besoins, des lois et des croyances. C'est l'époque des invasions, aussi bien sur le territoire que dans les esprits. Les druides et les grands chefs perdent leur empire, tous les dieux ont des autels, parce que toutes les passions, tous les intérêts sont devenus les seuls maîtres souverains des hommes.

Au temps où le gouvernement théocratique était dans toute sa puissance, les druides (1) étaient à la fois juges, rémunérateurs et vengeurs des actions humaines. Non-seulement ils commandaient en ce monde, mais ils étendaient leur empire par-delà le seuil de la vie. Ces prêtres austères, disent nos historiens, vivaient dans une retraite profonde. Seuls ils se livraient aux études de théologie, de morale et de législation. Ils cultivaient les sciences abstraites, faisaient de sérieuses recherches sur la médecine, la physique, l'astronomie, et proclamaient dans leurs enseignements la grandeur infinie de Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie future. Aristote

(1) Les druides ou *hommes de chênes* (*drùides*, DRUIDAI, *drysidæ*, *derwydd*, *derwyddon*, en langue kimrique), devaient ce nom à la vie solitaire qu'ils menaient dans de vieilles forêts consacrées au culte, et qui étaient de préférence des forêts de chêne. *Clàm in abditis saltibus.* — Mel. l. III, chap. 2.

avait écrit qu'ils apprenaient aux peuples, d'une manière mystérieuse, à ne point faire de mal et à déployer un grand courage; Pline les appela les mages des Gaulois; « mages, dit-il, qui pouvaient bien » passer pour les maîtres de ceux de l'Orient. » — Les eubages (1), interprètes des druides auprès du peuple, étaient chargés de la partie extérieure et matérielle du culte, ainsi que de la célébration des sacrifices. Ils étudiaient particulièrement ce qui, dans les sciences naturelles, médicales et astronomiques, était utile à leurs fonctions. Ils devaient savoir immoler une victime avec habileté, lire, dans ses convulsions, dans ses entrailles palpitantes, dans son sang répandu, les bons ou sinistres présages. Ils interrogeaient aussi le vol, le chant des oiseaux, et, sous les inspirations de leurs chefs, pratiquaient l'art de la divination. — Dépositaires des vieilles chroniques de la Gaule, les bardes (2) apprenaient par cœur et récitaient ensuite à la foule, sous forme de poèmes, ce qu'il fallait qu'elle sût de son histoire. Comme les lois druidiques proscrivaient de la façon

(2) *Ovates*, *vates*, *eubages*, *eubates*. — OUATEIS. Strab., l. IV, p. 197. *Eubates*, Amm. Marcell., l. XV, chap. 9.—Dans les traditions galloises, *Ovydd.*, Archæolog. of wal. passim.

(1) BARDOI UMNÊTAI KAI POIÊTAI. Strab., l. IV, p. 197. — Diod. Sic., l. V, p. 308. — Possidon. ap. Athen., lib. IV, chap. 13. — Lucan., *Phars.*, l. I, v. 449.

la plus rigoureuse les moindres documents écrits, tout devait se transmettre par la mémoire. Dans cette faculté, pourtant si trompeuse, si fragile, étaient les uniques archives de la patrie. Quelques historiens n'ont vu dans cette législation qu'une œuvre du caprice et de l'ignorance; pour nous, au contraire, elle nous semble bien plutôt un puissant moyen de direction suprême. Les prêtres, qui voulaient garder toutes les clefs entre leurs mains, savaient trop le pouvoir de l'écriture, pour donner à la pensée éternellement jalouse de son indépendance un si périlleux auxiliaire (1); aussi les bardes avaient-ils seuls le pouvoir de recueillir et de répandre les traditions nationales. Ils suivaient le guerrier sur le champ de bataille, venaient s'asseoir au foyer domestique, dans les assemblées populaires, et chantaient, en s'accompagnant de la *rotte,* les actions glorieuses dont ils avaient été témoins et qu'ils proposaient à l'admiration du monde entier. L'effet de leurs vers était si puissant, disent

(1) *Id mihi duabus de causis instituisse videntur; quod neque in vulgum disciplinam efferi velint, neque eos, qui discant, litteris, confisos, minus memoriæ studere : quod fere plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdicendo ac memoriam remittant.* — Cés., lib. VI, chap. 14.

Diodore et Strabon (1), qu'on les vit plus d'une fois, dans les guerres intestines, désarmer les combattants furieux par la magie de leur parole et par la douce harmonie de leur voix.

Le chef des druides exerçait durant sa vie entière une autorité sans limite. A sa mort l'élection pourvoyait à son remplacement. Quoique le choix ne pût être fait que dans l'ordre sacerdotal, il était néanmoins disputé avec une telle fureur que le bandeau suprême, trempé dans le sang des guerres civiles, ceignait presque toujours le front du plus audacieux. — A certaines époques de l'année, un collége général se formait en cour de justice et en assemblée politique, afin de décider des grands intérêts nationaux. Les convocations, qui d'ordinaire avaient lieu dans le pays des Carnutes, se poursuivirent presque jusqu'à la conquête, bien que la puissance druidique fût très-amoindrie. — Les druidesses exerçaient aussi une influence religieuse sur tout ce qui les environnait, non par un pouvoir légalement admis, mais par l'irrésistible ascendant du don prophétique qu'on leur reconnaissait et qui les rendait au loin célèbres. Témoin l'hôtesse de Dioclétien qui lui prédit, alors qu'il n'était rien encore, qu'un jour il deviendrait empereur.

(1) Diodor. Sicul., l. v, p. 308. — Strab., lib. iv, p. 197.

Ces sacrificateurs, ces poètes, que Possidonius, César et Strabon trouvèrent dans les Gaules, n'étaient pas cependant les fidèles et austères disciples des anciens druides; il ne fallait plus les aller chercher dans de sombres forêts de chêne, au pied des *dolmen* sacrés. Les eubages traînaient la hache des sacrifices à la suite des armées et, dociles aux volontés du chef, ne lisaient dans les entrailles des victimes que de mensongers présages. Les bardes, ces vieux chantres de la gloire et de la religion, avaient fait de leur lyre un instrument de honteux servage. Pour quelques nobles intelligences, encore inspirées par l'amour du pays et par le respect des choses saintes, partout on voyait de méchants poètes attachés à la domesticité des princes et chargés du soin de distraire leurs ennuis. Le roi Luernius, jetant de l'or, comme une aumône, au barde couvert de sueur et de poussière qui chante ses grossières louanges en courant après son char, n'est-il pas le témoin de la décadence, l'image de la dégradation (1)?..... Les druides eux-mêmes, surtout ceux du midi des Gaules, ne sont plus ces pontifes graves et savants,

(1) ANELOMENON D' EKEINON PALIN UMNEIN LEGONTA, DIOKAI TA IXNÊ TÊS GÊS EPH' ÊS ARMATÊLATEI, XRUSON KAI EUERGESIAS ANTHRÔPOIS PHEREI. — Possidonius, ap. Athen., lib. IV, chap. 13.

ces pères de la patrie dont le nom seul avait été jadis la bannière des combats et le gage des plus pacifiques alliances; ce sont de simples prêtres oubliant tous les jours les traditions et les doctrines, cherchant à ressaisir par l'intrigue l'influence qu'il avait fallu plusieurs siècles pour conquérir, et délaissant dans la solitude les *dolmen* du dieu de leurs ancêtres, pour courir aux mystérieuses initiations de Tarán, de Bélen et de Mercure.

On ne trouve aujourd'hui aucun vestige de *cromlech* dans le Velay; car il ne faut pas confondre quelques pierres plantées, quelques prismes basaltiques dont le pays abonde, avec les enceintes gauloises qui servaient de sanctuaires aux premiers prêtres. Toutefois, si nous devons en croire les solutions étymologiques de M. l'abbé Sauzet, cette petite province fut jadis un centre druidique important. Voici de quelle manière cet ingénieux écrivain prétend le démontrer: — Nous citerons textuellement, comme nous le ferons toujours en pareille matière, afin qu'on puisse prendre une idée plus exacte de la nature des documents qui servent de base à l'histoire des antiquités locales.

«..... Un grand centre religieux, pareil à ceux » qu'on remarquait dans l'Armorique, l'Auver- » gne, la Bourgogne, le pays Chartrain, exis-

» tait certainement dans le Velay; *Seiz'ac* (1) et

(1) Tous les antiquaires qui ont visité les cavités spacieuses pratiquées dans les rochers de *Seiz'ac*, les ont jugées antérieures à l'arrivée de César; mais personne ne s'est occupé à en déterminer la destination. — Le mot *Seiz'ac* est composé de deux monosyllabes celtiques : *seiz'*, sept; *ac*, demeure. Les colléges des druides et des druidesses étaient composés de sept individus; le nombre septénaire, de tous temps en grand honneur dans l'antiquité, joua un rôle important dans les théogonies et les cosmogonies. Boulanger avance que ce nombre étant composé des deux plus parfaites parités, avait été révéré de tous les anciens apocalyptiques. Il se trouve fréquemment dans les traditions druidiques de la Bretagne et de la Normandie. On peut en citer un grand nombre d'exemples; ainsi, *Seiz'ei*, où l'on vient de découvrir les plus précieux restes d'antiquités gauloises, était la forêt sacrée des *Sept; Seiz'zun*, l'île des Sept dormants, le lieu de sépulture, le cimetière des *Sept (seiz*, sept; *sun, zun*, sommeil, d'où vient peut-être notre mot patois *saûon* et le *somnus* des Latins). — *Seiz'zi*, où existent des grottes visitées des curieux, ayant les mêmes compartiments que celles de *Seiz'ac*, était la demeure, le couvent des *Sept;* elles étaient habitées par une congrégation de druidesses dont la règle était l'inverse de celle des vestales. — Chose remarquable, *Seiz'ac* et *Seiz'zi* ne sont pas seulement des lieux qui ont la même destination, mais ils ont des noms qui, décomposés, signifient l'un et l'autre la demeure des *Sept.* Dans la langue celtique armoricaine comme dans la langue celtique proprement dite, dans l'Armorique comme dans le reste des Gaules, comme dans le Velay, on employait indifféremment les désinences *di*, *zi*, *ti*, pour habita-

» *Bard* (1) n'en étaient que des dépendances; mais
» où était situé le chef d'ordre? Nous ne pouvons là-
» dessus que former des conjectures ; néanmoins
» ce devait être dans la proximité de *Seiz'ac* et de
» *Bard*; et je me suis laissé aller quelquefois à
» penser qu'on saurait le trouver au village du
» *Thi'oll'and*. L'emplacement, l'étymologie du nom
» s'y prêtent admirablement; du reste, trois mo-

tion. Ainsi, on trouve dans l'Armorique *Carnac*, *Menac*, *Tumiac*, lieux si fameux par leurs pierres alignées, etc., etc... Comme nous avons dans le Velay les désinences armorico-celtiques *zi di*, *ti* ayant la même acception : *Blavozi*, *Anouzi*, *Tieuzi*, *Mouty*, *Tanti*, *Ponenti*, *Rochedy*, *Charenty*, *Brandy*, *Chamberty*, etc., etc. — Les grottes de *Seiz'ac* et celles de *la Terrasse* réunissent d'incontestables rapports avec plusieurs de celles que les antiquaires nous ont décrites. Auprès de ces dernières, on remarque encore, quoiqu'à moitié enseveli sous des couches de terre, le *trilithe* sur lequel les druides accomplissaient des sacrifices pour honorer la divinité. (*Origin. étym. du Velay*, par l'abbé Sauzet.)

(1) Comme la religion voulait que les congrégations des druides et des druidesses fussent rapprochées, on peut penser qu'une corporation de druides florissait quelque part non loin de *Seiz'ac*. Mais où? Qui peut nous l'apprendre? Etait-ce près d'*Allègre*, comme l'ont pensé quelques personnes? Au mont de *Bard*? Au centre même du cratère, couvert alors de l'ombrage obscur et profond de la forêt? Où donc enfin les druides et les bardes réunissaient-ils ce grand nombre de jeunes gens pour les initier aux sciences [illegible]

» nosyllabes d'une grande signification concourent
» à la composition du mot, *thi*, dieu; *oll*, toute;
» *and*, terre (*terre toute de Dieu*). — Il y eut pro-
» bablement là un sol consacré à la divinité, un
» sanctuaire, une résidence, tout au moins un
» domaine appartenant à la classe sacerdotale des
» druides, dont le produit était affecté à leur entre-
» tien et aux dépenses du culte. On ne peut révo-

cultes de leurs mystères? L'étymologie du mot ***Bard*** favorise singulièrement nos conjectures. Dans tous les dialectes, celtique, gaëlic, armoricain, le mot ***barde*** signifie ***chantre, poète,*** parmi les druides. Si les archéologues ont pu faire de ***Mont-Dru***, dans l'Auxois, le ***Mons Druidarum*** de la Bourgogne sans autres motifs, à peu de choses près, que l'étymologie, serons-nous moins fondés à faire dériver ***Mont-Bard***, de ***Mons Bardorum***, alors surtout que nous pourrons nous appuyer sur quelques traditions locales. — Une autre preuve viendrait en outre fortifier cette conjecture; preuve indirecte, mais précieuse dans cette absence de témoignages directs et décisifs. — On reconnaît assez communément qu'il a existé sur le ***Mont-Bard***, pendant l'époque romaine, une vigie ou camp d'observation permanent. Or, l'existence seule de ce camp ferait présumer, à mon avis, la préexistence dans les mêmes lieux d'une réunion de druides ou de bardes, etc., etc... — Voir le ***Mémoire sur les Origines étymologiques du Velay***, par M. Sauzet, chanoine, — mémoire que nous nous faisons un devoir d'indiquer sans nous rendre néanmoins solidaire de toutes les idées qu'il renferme.

» quer en doute que les druides n'eussent des terres » particulières dont ils tiraient les revenus. On voit, » en effet, dans un titre de l'an 1222, que le clergé » d'Annonay possédait certaines redevances appe- » lées *drualia*; nom, dit l'historien, qui dérivait » du mot *druide*, parce que les druides en avaient » joui avant eux. — La position du lieu vient en- » core fortifier mes conjectures. Le *Thiolland* était » placé dans le centre d'une vaste forêt qui couvrait » alors la plus grande partie des montagnes et des val- » lées de la contrée. Il y avait d'un côté *Seiz'ac*, ré- » sidence d'une congrégation de druidesses, de l'au- » tre le cratère de *Bard*, séjour présumé d'une corpo- » ration de bardes. L'existence de cette forêt est in- » contestable; elle a laissé son nom celtique au bourg » de *L'houd* (forêt; demeure de la forêt) .... (1). »

Evidemment, on ne saurait accepter comme documents historiques d'une grande importance de pareilles appréciations. Quelques noms de lieux, que le temps a plus ou moins altérés et que l'étymologiste décompose ensuite pour en extraire un sens favorable à son système, n'ont pas une puissance bien décisive. Cependant, il ne faut pas repousser complètement et sans examen ces ingénieuses so-

(1) *Mémoire sur les Origines étymologiques du Velay*, par M. Sauzet, chanoine de la cathédrale du Puy.

lutions de l'antiquaire; souvent elles guident les recherches avec utilité. Seules, elles sont insuffisantes; mais elles ne sont pas sans force quand elles viennent s'unir à d'autres témoignages.

II

GOUVERNEMENT

Si l'ordre électif des prêtres constitua le gouvernement théocratique des Gaules, à son tour l'ordre héréditaire des nobles ou des chevaliers servit de base au gouvernement aristocratique. Le premier, nous l'avons dit, se recrutait indistinctement dans tous les rangs de la nation ; pour y pénétrer il suffisait de se livrer à de longues, à de patientes études, et de vivre d'après les règles austères du druidisme. Le second se composait des anciennes familles souveraines des tribus, et des notabilités récentes que les combats, d'éminentes fonctions judiciaires ou une grande fortune avaient classées définitivement au-dessus de la multitude (1). — La guerre avait été

(1) *In omni Gallia, eorum hominum qui aliquo sunt nu-*

le berceau de la noblesse, elle resta son partage. La puissance des chevaliers se mesurait au nombre des clients attachés à leur personne. Quelques-uns en avaient plus de dix mille à leur suite ; aussi la réputation de ces *chefs de soldure* s'étendait-elle quelquefois si loin, que non-seulement des cités voisines mais même des nations étrangères leur envoyaient des députés et de riches présents, pour briguer leur alliance. On en vit dans les armées d'Annibal, de Persée, d'Antiochus (1).

Si l'on veut avoir, d'après Diodore, Pline et Varron, l'image d'un chef arverne, éduen ou biturige, au deuxième siècle avant notre ère, qu'on se représente un homme d'une haute stature, à l'air franc et martial, impatient de courir au combat, jaloux de rencontrer quelque grand péril sur sa route pour le surmonter avec audace en présence de ses soldats émerveillés. Il est coiffé d'un casque en métal que décorent des têtes d'animaux fantastiques, des cornes d'élan, de buffle ou de cerf, et sur lequel se balance un panache gigantesque. Cet

mero atque honore, genera sunt duo... alterum est druidum, alterum equitum. — César, *Bell. gall.*, l. VI, ch. 13-15.

(1) Serpette de Marincourt. — *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 366.

homme, dont la poitrine est large et puissante, porte une lourde cuirasse à la manière grecque ou romaine, une cotte à mailles de fer d'invention gauloise, un vaste bouclier peint de couleurs éclatantes et, comme le casque, orné de têtes d'animaux féroces. Un sabre énorme pend sur sa cuisse droite à des chaînes ou à un baudrier couvert d'or, d'argent et de corail. Son cou, ses bras et ses mains sont chargés de colliers, de bracelets, d'anneaux précieux ; en un mot, il a réservé pour le jour des batailles ses plus riches parures, et veut se montrer à l'ennemi dans toute sa force et sa beauté (1).

Le gais, le matras, la cateïe, la flèche, la fronde, le long sabre sans pointe à un seul tranchant, la pique, dont le fer, long de plus d'une coudée et large de deux palmes, se recourbait vers sa base en forme de croissant, telles étaient les armes à l'usage des Gaulois. La dernière surtout était terrible, et les historiens assurent qu'elle hachait et lacérait si cruellement les chairs que son atteinte était mortelle. — On a trouvé dans le Velay une assez grande quantité

(1) Diod. Sic., l. v, p. 307.—*Subinduerunt Galli è ferro.... ex annulis ferream tunicam*. — Varro, *De lingua latina*, l. iv, col. 20.—*Galliæ in medio digito annulis dicuntur usæ*. — Plin., l. xxxii, ch. 2. et xxxiii, ch. i. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. ii, chap. 1, p. 47.

d'armes gauloises, principalement des pointes ou lames de flèches, de haches et de couteaux. La plupart sont en pierres dures; et quoiqu'il s'en rencontre quelques-unes en bronze, celles-ci paraissent beaucoup plus rares, probablement à cause de la valeur intrinsèque de la matière. Ces instruments sont aujourd'hui trop multipliés, et leur forme trop connue, pour qu'il soit important d'en donner une minutieuse analyse. Le plus vulgaire affecte la figure d'un coin terminé en pointe arrondie d'un côté, puis allant en s'aplatissant et en s'élargissant en éventail à l'autre bout. Ses dimensions varient suivant les usages auxquels il était destiné, usages qui, du reste, ne nous sont pas tous parfaitement révélés. — Le musée du Puy possède, dans sa riche collection d'objets antiques, quelques types remarquables de ces armes primitives, assez semblables à celles des sauvages des îles de la mer du Sud.

Le système électif servit de base au gouvernement démocratique. Ce fut d'abord, comme dans toutes les réactions, un grand mouvement au profit des idées régénératrices. L'élection remplaça le privilége de l'hérédité, des magistrats librement choisis furent mis à la place des chefs absolus qui dominaient les villes et les cités. Pour ne rechercher que ce qui se passa autour de nous, nous trouvons en Auvergne, 120 ans avant Jésus-Christ, une monarchie

héréditaire organisée, et 60 ans plus tard, nous voyons le peuple condamnant au dernier supplice un noble qui avait tenté de rétablir la royauté. — Le principe d'association prévalut bientôt; il était difficile, en effet, que toutes les populations des Gaules vécussent indépendantes les unes des autres. Toutefois, ce principe ne put se conserver longtemps dans son libéralisme. Les faibles ont toujours besoin de secours, pour se garantir de l'oppression des forts; et le protecteur trop puissant est bientôt entraîné vers la tyrannie : c'est ce qui arriva.

Déjà, au temps de la conquête, le *plebs* n'avait guère que le rang d'esclave, ne faisait rien par lui-même et n'était admis à aucun conseil. « La plupart, » accablés de dettes, écrasés d'impôts ou en butte » aux violences des grands, dit César, se mettent au » service des nobles qui exercent sur eux les mêmes » droits que les maîtres sur les esclaves...... Cha- » que ville, chaque bourg, chaque canton, et pres- » que chaque famille se divise en factions. A la » tête de ces factions, sont les citoyens qui jouissent » du plus grand crédit et au jugement desquels sont » soumises presque toutes les affaires. La raison de » cet antique usage pouvait être de protéger le peu- » ple contre les grands. Aucun chef ne souffre qu'on » opprime ou que l'on tourmente ses clients; s'il » agissait autrement son crédit serait bientôt per-

» du (1). » — Il y avait cependant une importante distinction à faire entre les *clientelles rurales* et les *clientelles urbaines*. Les premières unissaient le client au chef de la tribu par un lien indissoluble. Le patron léguait avec son domaine les hommes qui en dépendaient, et cette dépendance était héréditaire. Le paysan naissait, vivait, mourait attaché à la glèbe, pour nous servir d'un mot employé à une autre époque. Les secondes, au contraire, étaient individuelles, n'engageaient aucunement le reste de la famille, ne se transmettaient point par voie d'hérédité. C'était un contrat de servitude volontaire entre un citoyen puissant et un homme pauvre; contrat qui s'éteignait par la mort de l'une des parties, et était uniquement basé sur leur intérêt réciproque.

« De même, dit M. Thierry, que des individus
» clients se groupaient autour d'un patron, de petits
» états se déclaraient clients d'un état plus puissant
» et s'engageaient sous son patronage. Les états
» également puissants s'alliaient ensuite et se fédé-
» raient entr'eux. » — Pour se préserver des aggressions du dehors, les *Ruthènes*, les *Helviens*, les *Gabales* et les *Vélaunes* s'étaient placés sous le protectorat des Arvernes et étaient devenus leurs clients. Ce fut incontestablement un patronage plus ou

(1) César, *De bello gallico*, lib. VI, chap. 11.

moins librement accepté auquel ils durent se soumettre ; mais en aliénant une partie de leur liberté, ils assurèrent ainsi, au moins momentanément, la conservation de l'autre. Il est facile de se faire une idée des engagements qui devaient unir ces quatre cités à la puissante Arvernie. D'un côté, un tribut en hommes et en argent (1), une obéissance aveugle, complète aux lois du protecteur ; de l'autre, en échange, l'appui d'un peuple fort et redouté. Telle est la base commune de tous les contrats de cette nature. Cependant, la manière dont ce contrat national était scellé ne nous a pas été transmise par les historiens. Montfaucon pense avoir découvert la solution de ce problème historique, la voici :

Il y a plusieurs siècles qu'on trouva un petit monument en bronze d'une admirable perfection, le même qui est aujourd'hui déposé dans la précieuse collection de la bibliothèque impériale à Paris. C'est

(1) Quoique, dans la distinction qu'il cherche à établir entre les peuples *sujets* et les peuples *clients*, M. Thierry ne parle pas pour ceux-ci de tribut en hommes ou en argent, il n'est pas moins vrai qu'ils y étaient soumis. En effet, César, rappelant la levée de boucliers résolue pour aller au secours d'Alise, dit : *Parem numerum Arvernis, adjunctis Eleuctentetis, Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt.* — César, *De bello gallico*, lib. VII, chap. 75.

une main droite ouverte, dont deux doigts, le *medius* et l'*annulaire,* manquent entièrement. Il est évident qu'elle ne provient pas d'une statue, puisqu'elle a été fondue d'un seul jet, et que non-seulement il n'y a point de cassure au poignet, mais qu'elle est hermétiquement fermée en cet endroit. D'ailleurs sa destination primitive est suffisamment indiquée par l'inscription grecque gravée dans la paume.



Montfaucon, dans son savant ouvrage sur les antiquités expliquées, parle de cette main symbolique et la considère comme un gage d'alliance envoyé par les peuples d'Auvergne à ceux du Velay. Le comte de Caylus, qui a eu ce bronze en sa possession et en a donné une gravure assez exacte, n'hésite pas non plus à regarder cette main comme un symbole d'amitié entre deux peuples. Son opinion est en cela conforme à celle de tous les antiquaires qui ont eu à se prononcer; il varie seulement avec eux sur le seul point de savoir quels étaient ces Vélaunes

dont il s'agit dans l'inscription. Ce nom appartient en effet à deux peuples différents. Les uns, fixés au pied des Alpes (1); les autres, au pied des Cévennes. *Velauni* est le nom des premiers, *Vellavi* et *Velauni* indistinctement, celui des seconds ; cependant, ce n'est jamais que de ce dernier dont se servent César

(1) L'opinion du savant comte de Caylus, qui attribue la main symbolique aux VELAUNI de la province romaine, n'est pas, quoi qu'en dise Montfaucon, sans quelque vraisemblance; et ce n'est pas parce que le peuple dont nous écrivons l'histoire avait plus d'importance que l'autre, qu'il faut nécessairement lui faire hommage de ce précieux monument de l'antiquité celtique. En effet : nous savons que les Massaliotes avaient sur les bords de la Méditerranée un assez grand nombre de comptoirs. Or, un peu avant dans les terres et très-près de *Nicea*, de *Portus Monœci*, d'*Antipolis*, et d'*Athenopolis*, situés sur le *Liguricus sinus*, vivaient les VELAUNI, les *Esubiani*, les *Nerusi*, les *Deceates*, les *Oxibii*, etc., etc., peuples qui évidemment devaient, par leur proximité même, avoir de fréquents, de journaliers rapports avec les Grecs dont ils étaient voisins. — Il est encore question dans Pline de ces mêmes VELAUNI, à propos de l'inscription gravée sur l'arc de triomphe érigé entre le grand et le petit Saint-Bernard, et qui est ainsi conçue :

Imp. Cæsari. divi. Aug. Pontifici. Maximo. imp. XIIII. tribunitiæ. potestatis. XVIII. S. P. Q. R. Quod. ejus. ductu. auspiciisque. gentes. Alpinæ. Omnes. Quæ. A. mari. supero. ad. inferum. pertinebant. sub. imperium. populi. romani. sunt. reductæ. gentes. Alpinæ. devictæ. TRIUMPILINI, CAMUSI. . . . . ESUBIANI. . . . NERUSI. . . . VELAUNI. . . .

et Strabon, quand ils veulent désigner les clients des Arvernes. Voilà pourquoi Montfaucon, qui peut-être même ne connaissait pas le petit peuple méridional que Caylus est allé découvrir dans les anciennes cartes des Gaules, n'hésite pas à attribuer aux habitants du Velay un monument qu'il considère comme un des plus importants de leur histoire. D'après lui, ce serait là le sceau du contrat national passé volontairement entre les cités de premier ordre et celles qui se constituaient leurs clientes, entre les peuples d'Auvergne et ceux de nos montagnes. — Quelle que soit la valeur de cette explication, elle n'est pas tellement absolue que nous ne puissions demander si c'était seulement dans cette occurrence que les cités de la Gaule eussent à s'adresser un pareil gage d'union; si les Vélaunes, quoique clients des Arvernes, ne pouvaient, ne devaient pas établir en même temps d'utiles relations commerciales avec d'autres nations plus ou moins éloignées et, à cette occasion, échanger avec elles ces mains d'alliance symbolique? C'est ce que nous allons avoir à examiner.

Non. sunt. adjectæ. cottianæ. civitates. XII. quæ. non. fuerunt. hostiles. Sed. item. attributæ. municipiis. lege. Pompeia. — *Hist. naturelle* de Pline, — voir aussi l'*Histoire des grands chemins de l'Empire*, lib. I, chap. 28, p. 105, par Nicolas Bergier.

III

INDUSTRIE

Si nous ouvrons la carte des Gaules avant l'établissement de la province romaine, nous voyons ce vaste pays partagé en trois grandes familles : au midi, la famille ibérienne et la famille grecque d'Ionie ; sur le reste du territoire, la famille gauloise proprement dite. — Les Aquitains et les Ligures composaient la première ; les Massaliotes et leurs colonies vinrent faire la seconde ; les races galliques et kimriques constituaient la troisième. — Les Aquitains habitaient la portion de terre limitée par la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Les Ligures s'étendaient de l'autre côté de la Garonne, depuis l'Isère jusqu'aux Alpes et à la Méditerranée (seulement une partie de leur rivage avait été envahie par les émigrations grecques qui s'étaient successivement fixées depuis le pied des Alpes maritimes jusqu'au grand promontoire aujourd'hui nommé cap Saint-Martin). Les possessions de la race gallique étaient circonscrites par le cours du Tarn, le Rhône, l'Isère, les Alpes, le Rhin, les

Vosges, les monts Eduens, la Loire, la Vienne et une ligne qui de là venait rejoindre la Garonne, en tournant le plateau de l'Arvernie. Les races kimriques occupaient, en s'avançant dans le nord, tout le reste des Gaules.

Les *Arvernes*, les *Séquanes* et les *Edues* étaient, dans le pays gallique, les trois peuples qui se disputaient la suprématie. Les autres peuplades, ainsi que le fait observer très-judicieusement M. Thierry, groupées autour d'eux pour la plupart, soit par la conquête, soit par les liens de la clientelle fédérative, formaient sous leur patronage trois puissantes ligues rivales, presque constamment armées les unes contre les autres. — Quoi qu'il en soit, et sans même nommer ici les populations dont César résume et termine l'histoire, nous rappellerons sommairement la situation topographique des régions ou tribus clientes de l'Arvernie. Si nous voulons, en effet, rechercher plus tard l'origine d'un monument d'inspiration grecque ou romaine et dont quelques vestiges restent encore; s'il nous paraît utile, pour l'intelligence de l'histoire, pour l'appréciation d'une œuvre d'art, de remonter à la pensée originelle, il faudra bien préalablement connaître quels souffles bienfaisants ou fatals ont passé sur les mœurs, sur les croyances, sur les travaux de nos pères. Deux questions seraient donc, sinon à résoudre, du

moins à indiquer. La première, relative à l'influence des Grecs depuis leur arrivée sur les rivages de la Gaule méridionale, six cents ans avant notre ère; la seconde, ayant seulement pour point de départ l'époque de l'établissement de la province romaine, cent ans avant la conquête, relative aux modifications que cette nouvelle famille dut exercer sur la civilisation de nos pays.

Nous l'avons dit, les *Ruthènes*, les *Helviens*, les *Gabales* et les *Vélaunes* (1) étaient clients des Arvernes. Ces deux derniers peuples surtout, établis sur le versant septentrional des Cévennes, par conséquent protégés contre les Allobroges et les

(1) Les peuples situés entre la Garonne et la Loire, et qu'on a réunis à l'Aquitaine, sont les *Helvii*, qui commencent au Rhône. Après eux, sont les *Velaï*, qui autrefois faisaient partie des *Arverni*; mais qui aujourd'hui forment un peuple séparé. — Strabon, lib. IV, chap. 2.

L'orthographe *Velaï*, dit le traducteur de Strabon, M. Coray (à Paris, imprimerie impériale, 1809), m'a paru la plus approchante de notre manuscrit, qui porte O'VELLAOI, au lieu de O'VELLAÏOI des imprimés. — Pline nomme ces peuples *Vellates*, Ptolémée *Velauni*, nom qu'on trouve aussi dans César, avec la variante *Velavi*. Quant à la position que leur donne Ptolémée, en les plaçant à la suite des *Auscii* au lieu des *Arverni*, il est probable que c'est une erreur de ses copistes qui, au lieu de U' PO PUS AROUERNOUS, auront écrit U' PO PUS A'USKIOUS.

Volces par cette immense barrière, ne pouvaient s'abriter sous un meilleur patronage. Néanmoins cette alliance, que les dispositions topographiques rendaient indispensable dans les luttes intestines, et qui avait principalement pour but la défense du territoire, n'empêchait pas pendant la paix le commerce avec les autres peuples. On conçoit que les Gabales et les Vélaunes, placés sur la frontière du pays des Ligures, devaient, par leur position même, chercher à entretenir d'utiles relations avec les contrées trans-cévéniques. — Plus nous remonterons aux époques les moins civilisées, plus les moyens de communication seront rares et difficiles à travers les Gaules; plus les habitants de nos montagnes devront servir d'intermédiaires obligés pour tous les échanges industriels entre les populations de l'Arvernie et les comptoirs grecs fondés dans les provinces liguriennes. Cela semble au moins d'autant plus probable que nous verrons, durant tout le moyen-âge, les foires et les marchés de la cité d'Anis fréquentés par les Dauphinois, les Provençaux, les Languedociens, les Espagnols, d'une part; de l'autre, par les marchands du Limousin, du Poitou, du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Forez. On eût dit que les murs vénérés de la miraculeuse basilique de Notre-Dame étaient la limite sacrée au pied de laquelle venaient se joindre

sans pouvoir la dépasser, les méridionaux et les populations de la Gaule centrale. Cette coutume, transmise de génération en génération sous la sauvegarde de l'intérêt local et de la piété des fidèles, était si invétérée qu'elle persista jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, et qu'à une époque même plus récente, les principales maisons de commerce du Puy, en rapport avec Aix et Marseille, faisaient la commission des produits méridionaux, non-seulement pour le Velay, mais pour une partie considérable des provinces voisines. Cependant les choses ont dû changer, depuis que les transports s'effectuent au moyen de grandes et fortes voitures au lieu de se continuer sur le dos des mulets, depuis que les communications montagneuses, quoique directes, ont été délaissées pour les routes qui traversent les pays plats et d'un facile parcours.

Les Massaliotes, qui, dans les premiers temps, n'avaient osé s'aventurer qu'aux alentours de leurs colonies, finirent peu à peu par se répandre dans tout le territoire des Ligures. Ils étaient humbles, timides, savaient habilement flatter ceux auxquels ils voulaient plaire et ne s'avançaient dans une contrée qu'après s'être bien persuadés des intentions bienveillantes des habitants à leur égard. Du reste, s'il y avait pour les Grecs un immense intérêt à créer, pour ainsi dire, un monopole commercial

dans ces riches domaines avec des peuples si simples, si nouveaux à l'industrie, c'était aussi un inappréciable avantage pour les Gaulois de donner l'hospitalité à des gens qui leur apportaient jusque sous leur toit ces magnifiques étoffes, ces parures précieuses, ces armes éclatantes et commodes qu'ils ignoraient, et dont leur vanité, déjà proverbiale, trouvait tant de bonheur à se parer. — Au fur et à mesure que le crédit des Massaliotes prenait une plus grande consistance, ils créaient des comptoirs dans l'intérieur et se mêlaient plus familièrement avec les indigènes. Les Ligures, puis successivement les autres peuples de la Gaule, subirent presque à leur insu cette influence douce, irrésistible, qu'exerce toujours un peuple intelligent, habile, éclairé, sur une nation barbare. Ce n'était pas uniquement, on le comprend, des marchandises qui s'échangeaient dans ces rapports intimes, c'était encore des mœurs, des habitudes, des connaissances différentes ; « On » peut se figurer aisément, dit M. A. Thierry, » l'empire exercé par le commerce massaliote sur » la civilisation des indigènes. Il fallut que ces » nations apprissent à connaître les monnaies et les » signes numériques ; par conséquent l'alphabet » du peuple avec lequel elles étaient en relation » continuelle et nécessaire. Des traités politiques » durent être conclus, des conventions particulières

» passées entre le gouvernement et les individus
» des deux races ; et ces écrits furent rédigés dans
» la langue des Massaliotes. Aussi les Romains trou-
» vèrent-ils les nombres et l'alphabet grecs em-
» ployés même parmi les tribus barbares du Nord.
» Ils trouvèrent également, ce qui les surprit da-
» vantage, la coutume de rédiger certains contrats
» en langue hellénique ; mais ils attribuèrent faus-
» sement à une influence littéraire ce qui n'était
» que pure nécessité commerciale. Les érudits mo-
» dernes se sont perdus en contestations et en
» suppositions ridicules sur ce fait, l'un des plus
» simples de l'histoire de la Gaule ; comme si
» nous n'avions pas chaque jour sous les yeux des
» faits analogues ; comme si, chaque jour, nos
» gouvernements et nos marchands ne traitaient
» pas, par écrit et dans nos langues européennes,
» avec des sauvages qui ignorent ces langues et
» l'usage même de l'écriture (1). »

Quand nous disions que les Vélaunes étaient topographiquement placés de façon à servir d'intermédiaires aux Grecs établis de l'autre côté des Cévennes et aux peuples du centre des Gaules, nous avions mieux que des conjectures pour le justifier.

(1) *Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry, vol. II, Partie II, chap. 1, p. 154.

En effet : Strabon, parlant des modes de transport usités par les Massaliotes, cite au premier rang la route directe, joignant la côte de la Méditerranée aux sources de la Loire, à travers les Cévennes (1). Donc, si la principale voie de terre, préférée aux embarcations sur le Rhône que les bateaux grecs et gaulois ne remontaient qu'avec beaucoup de temps et de danger, passait par la Vellavie pour desservir une portion considérable de la Celtique, évidemment nos assertions étaient fondées. D'ailleurs, tout ce qui dans un pays témoigne d'une influence étrangère se retrouve dans l'antique Velay, à propos des

(1). . . Pour éviter même le trajet du Rhône que les frêles bateaux massaliotes et gaulois ne remontaient qu'avec beaucoup de temps et de danger, une route de terre fut établie directement entre la côte de la Méditerranée et la haute Loire, en traversant les Cévennes. — Cependant, comme le Rhône est difficile à remonter à cause de sa rapidité, il y a des marchandises que l'on préfère porter par terre au moyen de charriots ; par exemple, celles qui sont destinées pour les *Arverni*, et celles qui doivent être embarquées sur la Loire, quoique ces cantons avoisinent en partie le Rhône. Un autre motif de cette préférence est que la route est unie, et n'a que 800 stades environ. On charge ensuite ces marchandises sur la Loire, qui offre une navigation commode. Ce fleuve sort des Cévennes et va se jeter dans l'Océan. — Strabon, lib. IV, p. 189. — Traduct. par Coray, t. II, p. 36. — Voir aussi l'*Histoire des Gaulois* d'Amédée Thierry, part. II, chap. 1.

Grecs. N'eussions-nous pas le document géographique de Strabon, il suffirait de consulter les vieux vocabulaires de nos idiomes montagnards, surtout les anciens tableaux de statistique locale, pour les trouver tous remplis de locutions helléniques. La main en bronze, cette œuvre grecque, adressée avec une inscription grecque aux Vélaunes, ne serait-elle pas encore une preuve des rapports spéciaux qui unissaient cette contrée aux colonies massaliotes ?

M. le vicomte de Becdelièvre, qu'inspira toujours le sentiment artistique dans ses recherches sur nos antiquités, ne partage pas l'opinion émise par Montfaucon. Suivant lui, ce n'est point de l'Auvergne, c'est plutôt d'une colonie phocéenne que fut envoyé l'antique symbole. Marseille dut chercher à établir des relations de commerce avec les provinces de l'intérieur. Or, le monument certifie que sinon cette ville, du moins quelqu'une du littoral contracta une alliance avec les populations de nos montagnes ; partant, l'antiquaire se croit fondé à dire que le style grec, la belle exécution de cette main, prouvent qu'elle venait de l'une de ces colonies-mères d'où les arts s'étaient propagés chez les Volces. — Cette opinion est au moins fort ingénieuse, car il est évident qu'en Auvergne on n'aurait pu, à cette époque, réaliser un objet d'art aussi parfait. C'était seulement

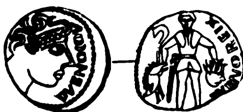
chez des artistes grecs que devaient se rencontrer le savoir et les traditions de la belle sculpture attique. Cependant, pour concilier cette interprétation avec les paroles si positives de César et de Tacite, qui ne limitent pas aux colonies phocéennes de semblables envois (1), peut-être serait-il plus exact d'admettre que l'ancien usage, *vetere instituto*, de s'adresser des mains symboliques était général dans les Gaules; mais que les Celtes, étant par eux-mêmes dans l'impossibilité de produire des œuvres semblables, les faisaient fabriquer dans les colonies d'où ils les tiraient. Cette interprétation semblerait, pour le cas particulier que nous examinons, d'autant plus acceptable, qu'il paraît hors de doute que la main et l'inscription ne furent pas exécutées par la même personne. L'une, infiniment correcte et pure, dénote une science anatomique unie à un goût parfait, tandis que les caractères de l'autre sont irréguliers, grossièrement tracés, comme les formerait un ouvrier des plus ignorants; ce qui porte à conclure qu'une certaine quantité de ces mains

(1) Tacite et César parlent l'un et l'autre de mains droites que, suivant l'antique usage, les cités et les armées s'adressaient en témoignage d'amitié. — *Miserat civitas Lingonum vetere instituto dona legionibus dextras hospitii insignia.*— Tacite, *Hist.*, lib. I, chap. 54. — *Dextris exertis apud Gallos insigne pacis.* — César; *De bello gallico*, lib. VII.

de bronze était expédiée des rives liguriennes aux chefs gaulois, et que ceux-ci faisaient graver au fur et à mesure le nom du peuple auquel ils s'unissaient.

Il est bien vrai que les Gaulois apprirent des Phéniciens les sciences industrielles et qu'ils devinrent bientôt aussi habiles dans l'exploitation des mines que dans l'art d'employer les métaux. Les armes qu'ils fabriquaient étaient excellentes; Pline assure même qu'ils travaillaient avec une supériorité remarquable le cuivre et le bronze ; mais cette éducation ne fut pas l'œuvre d'un jour. Ils s'inquiétaient peu de demander à leurs maîtres des enseignements sur les arts ; d'ailleurs, les Gallo-Grecs, avec qui ils se trouvaient le plus ordinairement en contact, étaient plus marchands qu'artistes. Leurs médailles étaient presque informes (1) ; les bagues, les bracelets, les vases, les figures qu'ils faisaient eux-mêmes témoignaient davantage encore de leur complète

(1) Les médailles celtiques étaient, en général, d'une grossière exécution. Aux époques antérieures à la conquête, les questions d'art durent être, sans contredit, celles qui préoccupèrent le moins les Gaulois, et leurs rapports avec les colonies ne purent avoir qu'un caractère essentiellement mercantile. Aussi, dans les types qui nous restent, est-il plus



ignorance des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome. Ils avaient besoin, avant de se préoccuper du perfectionnement de la forme, de rechercher les choses au fond, et ils le firent avec ardeur. Les Bituriges inventèrent les procédés de l'étamage, les Eduens ceux du placage. Les uns s'appliquèrent à carder, à filer de belles laines, d'autres à les teindre, d'autres à les tisser. Ici on imagina la charrue à roues ; là, le crible à crin ; avant qu'on le sût ailleurs, on employait dans les Gaules la marne comme engrais et l'orge fermentée comme boisson.

IV

CIVILISATION

M. Amédée Thierry, dont l'opinion est pour nous une autorité, semble néanmoins hors du vrai, quand il prétend que la religion druidique avait été pré-

facile de constater un signe monétaire, une nécessité commerciale, qu'une œuvre ayant quelque prétention artistique et destinée à rappeler un souvenir plus ou moins considérable de l'histoire.

cédée dans les Gaules par le polythéisme. Nous pensons le contraire et sommes en cela d'accord avec un grand nombre d'illustres écrivains des deux derniers siècles. Plus on examine du point de vue archéologique ce qui reste des monuments primitifs, plus on interroge attentivement ce qu'ont écrit nos anciens historiographes, et plus il reste démontré que les superstitieuses doctrines s'introduisirent et se développèrent principalement à la suite des colonies étrangères. Sans doute les diverses émigrations gauloises durent contribuer à altérer la pureté du dogme théocratique ; mais évidemment ce ne put être que par le contact familier, habituel, de longue durée, de peuples amis que les uns exercèrent sur les croyances des autres une si décisive influence. — Pour justifier son système, le savant auteur de l'histoire des Gaulois est obligé de poser de très-contestables principes, surtout en matière religieuse. Il prétend que toutes les religions savantes et mystérieuses tolèrent au-dessous d'elles un fétichisme grossier, propre à occuper et à nourrir la superstition de la multitude qu'elles ont soin de tenir toujours stationnaire. Nulle assertion n'est cependant plus opposée au témoignage général ; mais elle était nécessaire pour pouvoir dire comme conséquence que « quoique le druidisme fût devenu » le culte dominant dans les Gaules, l'*ancien culte*

» *national* conserva plus d'indépendance, même » sous le ministère des druides, qui s'en constituè» rent les prêtres, et qu'il continua d'être cultivé. » Nous n'ajouterons qu'une seule observation; c'est que, plus on pénètre dans les profondeurs accessibles de l'ère celtique, plus on voit le druidisme pur être l'ancien et l'unique culte national. Evidemment ce n'était pas quand les druides, ces prêtres si absolus, si intolérants, avaient le suprême pouvoir, que le fétichisme osa montrer son indépendance et choisir ses plus redoutables adversaires pour interprètes. Il est bien plus logique de supposer que le polythéisme, que l'idolâtrie se glissèrent furtivement à la suite des colonies et se développèrent précisément en proportion de l'affaiblissement de l'autorité druidique.

Ce sont les Grecs qui ont été les principaux propagateurs des doctrines polythéistes, doctrines insinuées d'abord timidement par l'exemple plutôt que par l'enseignement, et mises en pratique par des hommes grossiers pour qui cette foi nouvelle ne fut peut-être qu'une occasion de secouer le joug rigide des anciens prêtres. Lorsqu'on lit avec attention Lucain, Tacite, César et Strabon, ne reste-t-on pas persuadé qu'avant la conquête et malgré l'occupation de certaines contrées, il n'y avait point de temples dans les Gau-

les non soumises (1)? Sans doute plusieurs divinités mythologiques étaient déjà connues sous les noms usités dans la Grèce et dans Rome ou sous des désignations celtiques ; mais c'était bien plutôt, il faut le reconnaître, l'application du rite des druides à de nouvelles croyances qui cherchaient à s'introduire, qu'une religion régularisée et acceptée. — *Esus*, le dieu suprême, qui d'abord n'avait jamais eu de simulacres ni d'autres noms, transformé en personnage divin, fut fait à la ressemblance humaine. *Mars*, *Vulcain*, *Mercure* et les autres immortels, vénérés comme attributs d'une même puissance, finirent par avoir des statues spéciales et par être l'objet de cultes différents.

(1) Si César avait réussi à engager les habitants des Gaules à bâtir des temples à quelque divinité, il n'aurait pas manqué d'en dire un mot, une des principales maximes de la République étant d'étendre partout la religion, les lois et les coutumes des Romains; de sorte que si les Gaulois avaient jamais été forcés ou déterminés par quelques raisons à bâtir de pareils temples dans leur pays, ce conquérant en aurait sûrement parlé, lui qui aime tant à raconter comment il réduisit sous l'obéissance de la République tels ou tels royaumes... Puis donc qu'il n'est fait aucune mention à cet égard, ni dans cet auteur, ni dans aucun autre, nous sommes en droit d'en inférer que, du temps de César, il n'y avait point de temples parmi les Gaulois. — *Histoire universelle*, t. XIII, p. 266.

Enfin l'idolâtrie et le polythéisme n'eurent plus de limites. Non-seulement l'adoration des mages devint vulgaire, mais on vit dans les derniers temps les bois, les lacs, les rochers et les fontaines recevoir les hommages des populations égarées.

Sans parler du lac de Toulouse, désigné par Strabon (1), où les Tectosages jetaient avec profusion l'or et l'argent, nous citerons un lieu voisin de la Vellavie. « Au pied d'une montagne du Gévaudan, » dit Grégoire de Tours (2), était un grand lac » consacré à la lune. Chaque année, les *peuples des* » *environs* se rendaient à ce lac et y jetaient, les uns » des habits d'homme, du lin, des draps, des toisons » entières; les autres, des fromages, de la cire, des » pains et d'autres choses, chacun selon ses forces » et ses facultés. On faisait conduire en ce lieu des » charrettes chargées de provisions pour trois jours » qu'on y passait tout entiers à faire bonne chère; » le quatrième jour, quand tout le monde était sur » le point de s'en retourner, il ne manquait jamais » de s'élever un furieux orage, mêlé de tonnerre et » d'éclairs, à la lueur desquels il tombait tant d'eau » et tant de pierres qu'on désespérait de la vie et de » son retour. » — Ce lac, dont parle Grégoire de

(1) Strabon, lib. IV.

(2) Grégoire de Tours, *Glor. Conf.*, chap. 2.

Tours, ne serait-il pas celui du Bouchet-St-Nicolas qui, en effet, se trouve sur les confins de la Vellavie et du Gévaudan? Non-seulement sa situation topographique, mais la tradition, qui toujours a environné d'une mystérieuse terreur l'antique cratère, vient confirmer cette hypothèse. Voici la légende que se transmettent d'âge en âge les montagnards du pays ; en la reproduisant ici en regard de celle que rapporte l'illustre évêque , nous ne pouvons nous empêcher de signaler la singulière analogie qui les rapproche et semble leur donner une origine commune.

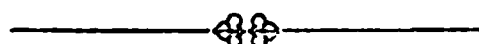
Dieu voulant un jour éprouver les habitants d'une ville, autrefois bâtie à l'endroit où se trouve le lac du Bouchet-Saint-Nicolas, descendit sur la terre et revêtit la forme d'un vieillard infirme et malheureux. Appuyé sur un grand bâton, le mendiant frappa aux portes de toutes les maisons de cette ville sans qu'une seule s'ouvrît, sans qu'une main charitable lui tendît une aumône; au contraire , on répondait à ses pleurs, à ses humbles supplications par de grossières injures. Aussi Dieu s'éloignait-il décidé à la plus terrible vengeance, lorsqu'il aperçut une modeste cabane à laquelle il ne s'était point adressé. Il frappe, une femme pauvre et courbée sous le poids des années vient lui ouvrir. « Vous souffrez, lui dit-elle, je souffre aussi ; vous

» avez faim, voyez ma profonde misère...; n'importe, » entrez, mon hôte, j'ai là une chèvre dont j'ai » vendu les chevreaux, j'ai un peu de farine, et » tandis que vous vous reposerez sur ce banc, je » pétrirai un pain, je trairai ma chèvre, puis nous » partagerons ce frugal repas. — Eh quoi ! s'écria » le vieillard, est-ce donc ici, dans cette chaumière » désolée que se trouve la seule âme accessible à la » pitié ! Méchantes gens malheur à vous ! —Femme, » ajouta-t-il, ne perds pas un instant, prends ta » chèvre, suis ce chemin sans te retourner, quelque » bruit que tu puisses entendre, et fuis ces mau- » dites contrées que Dieu va punir...? » A ces mots, le vieillard, dépouillant son enveloppe mortelle, disparaît dans une éblouissante clarté. — Encore émue de cette miraculeuse apparition, la vieille de la montagne se hâte d'obéir; mais à peine est-elle arrivée au sommet du pic voisin que sa chèvre pousse des cris lamentables, la terre tremble, le ciel s'obscurcit, les nuages tombent du ciel comme de noirs rideaux, un bruit affreux remplit l'air et glace d'épouvante la malheureuse femme. En ce moment terrible elle oublie la défense que Dieu vient de lui faire; la curiosité la pousse, elle se retourne : ô prodige! la ville a disparu, un lac immense, noir, bouillonnant est à sa place et vient d'engloutir toute une population maudite.... Effrayée

de ce qu'elle voit, la fugitive veut hâter le pas; il est trop tard, ses pieds sont à jamais fixés au rocher; elle et sa chèvre sont changées en pierre. — Ce fut pour perpétuer la mémoire d'un aussi grand prodige que les nouveaux habitants élevèrent une croix à l'endroit de cette métamorphose et lui donnèrent le nom de *Croix de la chèvre*.

En dehors des circonstances que nous avons sommairement indiquées et du fait particulier rapporté par Grégoire de Tours, fait auquel il serait, du reste, difficile de fixer une date précise, nous ne saurions rien trouver de spécial au Velay. Le mouvement religieux, politique, industriel, dut être à peu près le même partout. C'est donc dans les histoires générales qu'il faut aller puiser cet ensemble de documents dont l'étude est indispensable pour apprécier comme il convient cette époque obscure et lointaine. — La civilisation de l'empire changea tellement l'aspect du territoire et révolutionna avec une si grande promptitude les antiques coutumes gauloises, que les souvenirs antérieurs à la conquête étaient déjà perdus quand le catholicisme vint renverser l'œuvre romaine pour jeter à sa place la fondation d'une société nouvelle. On ignorait déjà et les druides et leurs doctrines.

Le peuple s'arrêtait ébahi en face des vieux *dolmen*, attribuant aux puissances mystérieuses de l'air les travaux que son ignorance ne pouvait expliquer. Pour lui, la *fée*, cette création poétique, charmante de la rêveuse pensée du moyen-âge, expliquait toutes les merveilles, tous les problèmes du passé, il ne croyait plus aux déesses, et l'ange consolateur de la foi chrétienne, caché sous le voile de ses blanches ailes, essayait encore dans le ciel les doux préludes de sa harpe d'or.



ÈRE GALLO-ROMAINE

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES



I

PLAN DE CETTE PARTIE DE L'OUVRAGE

Que nous reste-t-il de documents à l'aide desquels nous puissions aujourd'hui écrire l'histoire du Velay sous la domination romaine ? Une phrase de Strabon, deux ou trois indications géographiques de Peutinger et de Ptolémée, quelques passages de l'*Histoire générale* applicables aux peuples de l'Auvergne et que, par induction, nous pouvons tenter d'appliquer aussi aux Vélaunes, enfin, et ce sont là

nos plus précieuses archives, une quantité considérable de fragments antiques. — On le voit, il est peu de pays moins renseigné sur son passé par les écrivains, mais aussi nous n'en connaissons guère de plus riche en souvenirs archéologiques. Débris de temples, d'autels, de tombeaux, de bas-reliefs, de statues, couvrent le sol et fournissent par leur style, par leurs dates, par le mode d'exécution qui les distingue, des éléments très-propres à porter la lumière sur le lointain horizon de notre histoire. Donc, à vrai dire, plus encore pour l'ère gallo-romaine que pour l'ère celtique, nous ne pourrons arriver à connaître le pays que par l'étude de ses anciens monuments. Ce ne sera même qu'après avoir tracé le rapide tableau des cinq siècles de la domination impériale et après avoir suivi la marche ascensionnelle ou décroissante des arts dans les Gaules, pendant cette longue période, que nous saurons reporter utilement à leur date ce qui nous reste d'inscriptions, de bas-reliefs, de fragments antiques quelconques. A ce point de vue, notre travail est une œuvre d'antiquaire qui demande toute la patience d'un faiseur de mosaïques et qui serait plus exactement nommé, il faut en convenir, *Etudes sur les antiquités vellaviennes*, qu'*Histoire du Velay antique*. En effet, il est du devoir de l'historien de n'admettre que des faits

scrupuleusement vérifiés; s'il en produit quelquefois de moins positifs, ce ne peut être qu'avec une extrême réserve; les conjectures ne sont pas de son domaine. L'archéologue, au contraire, procède d'après une méthode différente. Il appelle à son aide l'histoire et la comparaison; il cherche à résoudre, en manière de problème, l'âge, la forme, la destination d'un monument qui n'est plus, à l'aide de quelques fragments caractéristiques.

Les circonstances particulières dont l'ensemble constitue les annales d'une province nous manquent entièrement. Nous savons, il est vrai, que les Vélaunes furent au nombre des quatorze peuples qu'Auguste sépara de l'ancienne Celtique pour les réunir à l'Aquitaine; nous savons aussi que les liens de clientelle qui les unissaient aux peuples de l'Arvernie se trouvèrent brisés dès le moment où les uns et les autres furent proclamés *libres*. Là se borne ce que nous aurions à raconter si notre tâche ne consistait qu'à reproduire les écrivains antérieurs; mais nous ressentons, pour tout ce qui touche la patrie, plus d'affection jalouse que nos devanciers et nous irons déchiffrer patiemment les inscriptions des colonnes perdues sur la *via Bolena*, nous interrogerons avec prudence les ruines de *Ruessium*, de *Podemniacum* et d'*Anicium*, et sans doute alors il nous restera à remplir plus d'une page

d'un véritable intérêt local.— Notre marche est donc tracée : poser d'abord très-rapidement, comme de grands jalons, les points principaux de l'histoire depuis le jour de la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à la domination des Visigoths dans l'Aquitaine, rappeler de distance en distance l'état artistique de l'architecture et de la sculpture, recueillir ensuite les débris épars sur la terre du Velay, préciser la place où ils furent trouvés, conclure enfin, du rapprochement de ces antiquités et des éléments de comparaison générale que nous aurons préalablement produits, les phases diverses de la civilisation vellavienne. Tel est le seul plan qui nous paraisse logique pour cette partie si difficile de l'ouvrage.

II

LE VELAY AU TEMPS DE CÉSAR

« Qu'on se représente, dit l'historien Paul Orose,
» un malade pâle, décharné, défiguré par une
» longue fièvre brûlante qui a tari son sang et
» abattu ses forces pour ne lui laisser qu'une soif

» importune sans le pouvoir de la satisfaire. Voilà
» l'image de la Gaule épuisée et domptée par César;
» d'autant plus altérée de la soif ardente de sa li-
» berté perdue, que ce bien précieux semble lui
» échapper pour jamais. De là ses tentatives aussi
» fréquentes qu'inutiles et hasardées pour sortir
» de la servitude; de là de plus grands efforts de la
» part du vainqueur irrité pour faire peser sur elle
» le joug; de là l'accroissement du mal, la diminu-
» tion et la perte enfin de l'espérance même. Ainsi,
» préférant son malheureux sort au danger des
» remèdes incertains, et n'osant plus entreprendre
» de se relever, de peur de tomber dans des cala-
» mités plus profondes, elle demeurait sans chaleur,
» sans mouvement, accablée, non tranquille. »

César avait mis neuf années à dompter ces peuples qui passaient pour indomptables; pendant ce temps il avait pris d'assaut plus de huit cents *oppida*, subjugué trois cents peuples, combattu trois millions d'hommes, fait mille prisonniers... C'était beaucoup sans doute d'avoir vaincu, c'est ensuite bien davantage d'assurer la conquête. Le proconsul y applique son génie. On le voit parcourir les Gaules, visiter les cités, exempter les plus malheureuses de charges trop lourdes, accorder ou promettre à d'autres son appui. Il ne touche à rien encore; il s'est donné pour première mission de calmer les dou-

leurs, de rassurer les inquiétudes, d'inspirer à tous une grande confiance. L'impôt de quarante millions de sesterces dont il frappe cet immense territoire est réparti avec le plus d'équité possible, et même, pour lui enlever ce qu'il peut avoir d'humiliant, reçoit le nom de *solde militaire*. Il faut que la transition puisse s'opérer sans secousse; aussi, point de ces confiscations, de ces proscriptions cruelles qui signalèrent si tristement les exploits des Sextus et des Domitius. Il est nécessaire que César se fasse promptement aimer, car il n'a pas le loisir d'attendre; d'autres soins d'ambition l'appellent à Rome. Pompée et le sénat sont contre lui, tout peut lui échapper en un jour. — Ç'en est fait, il va lever les étendards de la guerre civile; mais il sait que l'ancienne province romaine est amie de Pompée et peut se tourner contre lui après son départ, il lui importe donc que la nouvelle, qui est son œuvre, lui demeure fidèle. En toute hâte il s'attache les chefs, leur promet, s'il réussit, des dignités, des charges, des richesses, des honneurs; il organise de ses propres deniers, avec les braves vétérans des armées de l'indépendance et avec la fleur de la jeunesse gauloise, la formidable légion de l'*Alouette*; puis, confiant en sa fortune, tire sa glorieuse épée du fourreau et passe le Rubicon. — Ne suivons point César entrant dans Rome à la tête de ses Transal-

pins, dispersant ses ennemis, le sénat et Pompée, s'emparant, sans crainte du sacrilége, des trésors mis en réserve dans le temple de Saturne pour combattre les Gaulois et dont lui-même fait largesse aux Gaulois, courant soumettre l'Espagne en quarante jours, traversant, sans s'arrêter, les Alpes maritimes, assiégeant, prenant Massalie, imprudente alliée de son rival. C'est le vol de l'aigle. Tout fléchit sous les pas du héros. Le peuple enthousiasmé le proclame dictateur; et lui, qui n'a rien oublié, d'un côté, ouvre les portes du sénat aux chefs des tribus qui l'ont le mieux secondé, accorde à plusieurs cités les prérogatives des cités romaines, donne son patronage et son nom aux villes, aux familles celtiques dont il connaît le dévouement, décore en masse du titre de citoyen de la république tous les légionnaires de l'Alouette; de l'autre, punit la province Narbonnaise de sa préférence pour Pompée en lui imposant trois colonies militaires, et pour rendre ce souvenir éternel, fait dresser au milieu du forum de Némausus des tables monumentales sur lesquelles il inscrit en partant la date de cette dernière victoire... — Mais les sénateurs n'ont pas pardonné les sanglantes humiliations que leur a fait subir le dictateur; ils l'attendent, le laissent s'enivrer dans son plus splendide triomphe, l'assassinent sur son siége, lui donnant à peine le temps

de couvrir son visage pour ne pas voir dans ses meurtriers ceux qu'il croyait ses amis les plus chers.

En ce temps-là les beaux-arts de la Grèce étaient en grand honneur à Rome. Pompée avait fait élever à ses frais le temple de la Vénus Victrix et celui de Minerve; Lucullus, ce fastueux romain, fonda celui de la Félicité; Paul Emile construisit, l'an 54 avant J.-C., la magnifique basilique qui a porté son nom et qui est la septième. Des esclaves, des affranchis grecs, élevés dans les écoles d'Athènes, reproduisaient sur le bronze, sur le marbre, les immortels chefs-d'œuvre de leur patrie. Des artistes illustres, séduits par la munificence de sénateurs, plus riches que des rois, n'avaient plus d'autre ambition que celle de voir leurs ouvrages décorer les palais, les places publiques de la métropole universelle. Cnéïus, Agath-Angelus étaient de très-habiles graveurs; Quintus Lolius, Evandre l'Athénien, Arcésilaus et Criton, des statuaires d'un rare talent; Fasilète, un ciseleur renommé, dont quelques ouvrages sont même très-vantés par Pline et par Cicéron. Le dictateur aimait les arts; ses immenses richesses, son pouvoir presque suprême lui permirent de leur imprimer une vive impulsion. Il embellit le Capitole, éleva des temples à Mars, à Apollon, à Vénus Génitrix; c'est en son honneur qu'a-

près la guerre civile le sénat ordonna l'érection de quatre sanctuaires dédiés à la Félicité, à la Clémence, à la Concorde et à la Liberté. Mais aussi quel pays et quel temps ! On élevait des statues d'or, de marbre et d'ivoire à toutes les divinités, à tous les nobles sentiments, à tous les grands hommes de la République !..

Quelques archéologues ont prétendu que la conquête avait été précédée dans le Velay d'une époque qu'ils appellent GALLO-GRECQUE (1). Exagérant l'influence que les colonies phocéennes avaient pu acquérir, ils supposent que non-seulement elles avaient établi des comptoirs jusqu'au pied des Cévennes, noué des relations commerciales avec nos populations des montagnes, mais qu'elles en avaient encore complètement transformé les mœurs et les croyances. — Nous avons fait une large part à cette influence hellénique, à laquelle nous croyons en effet. Des peuples laborieux et civilisés ne pouvaient se mettre en contact avec des hommes tels que Possidonius nous les fait connaître, sans grandement modifier à la longue toutes leurs habitudes.

Aussi disions-nous que le siècle qui précéda la domination romaine fut témoin d'une transformation

(1) Opinion de M. le vicomte de Becdelièvre, développée dans un Mémoire inséré dans les *Annales de la Société d'agriculture du Puy* (1837-38, p. 256.)

dans les idées religieuses, et que ce fut incontestablement les nombreux rapports établis avec les colonies massaliotes qui la déterminèrent. Ces relations plus ou moins multipliées serviront à nous expliquer comment, surtout dans les contrées méridionales, la foi druidique s'altérait, comment le panthéisme commençait à se répandre. Mais, quelle distance entre ces grossières idées mythologiques, ces grossières images des divinités gauloises au temps de César, et ce que les historiens nous enseignent de la haute civilisation, de la splendeur des arts appliqués aux monuments religieux de la Grèce et de Rome! — Qu'on ouvre les Commentaires sur la guerre des Gaules, qu'on les étudie dans leur ensemble, l'impression produite par cette lecture fera évanouir toutes les exagérations qui pourraient venir à la pensée. César a traversé le Velay, et alors le Velay ne devait pas avoir plus de civilisation que ses voisins; il a longtemps parcouru l'Arvernie, théâtre d'un de ses plus brillants exploits; par conséquent il a bien pu connaître les croyances religieuses, le goût et la pratique des choses de l'art dans ces contrées. Que dit César? Où est-il allé rendre grâce aux dieux de ses victoires? En quel endroit a-t-il vu des temples? Une seule occasion se présente pour prononcer ce nom de *templum*, et ce nom ne vient pas sous sa plume.

« Les Gaulois, dit-il, font vœu souvent de consacrer » à Mars les dépouilles de l'ennemi ; après la victoire » ils immolent le bétail qu'ils ont pris. Le reste est » déposé dans un lieu désigné : *Reliquas res in* » UNUM LOCUM *conferunt;* et en beaucoup de villes » l'on peut voir de ces espèces de trophées (1). » César parle des statues de Mercure, et Montfaucon nous fait connaître quels étaient ces tristes simulacres. Il assure que les Gaulois ont à peu près sur les dieux les mêmes idées que les autres nations ; cependant il a longuement développé les doctrines druidiques, et les druides, si peu polythéistes, sont les seuls prêtres de la nation : *Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur* (2).

III

LE VELAY AU Ier SIÈCLE

Dès qu'Octave, petit neveu et héritier de César, est proclamé empereur, il vient à Narbonne, convo-

(1) *De bello gallico,* lib. VI, chap. 17.

(2) *De bello gallico,* lib. VI, chap. 13.

que une assemblée générale, établit et régularise de nouveaux impôts, ordonne un dénombrement complet de la nation et, tout en conservant les quatre grandes divisions territoriales indiquées par le dictateur, néanmoins partage plus également entre elles les populations. Ainsi l'Aquitaine, jadis bornée par les Pyrénées, par la Garonne, voit ses limites reculées jusqu'à la Loire et se trouve encore accrue de quatorze pays ou cantons détachés de la Celtique qui, dès ce jour, prend le nom de Lyonnaise. L'empereur porte sur tout une main régénératrice ; il envoie des colonies, fonde des villes, fait bâtir des temples, ouvrir des routes, creuser des aqueducs ; il institue des écoles où l'on enseigne les beaux-arts, l'éloquence et la poésie. — Sous Tibère, deux causes déterminent de violentes agitations dans les Gaules : le poids toujours croissant des impôts et les séditieuses tentatives du parti druidique. Tacite, dont les Annales commencent à ce prince, raconte les malheureux efforts de Florus et de Sacrovir pour rendre à leur patrie sa vieille indépendance. — Claude fait rendre un décret par lequel les nobles de la Gaule chevelue peuvent être admis désormais au rang de sénateurs. L'histoire attribue à Néron le gigantesque projet de mettre en communication l'Océan et la Méditerranée en joignant par un canal la Saône à la Moselle, et Tacite parle des sommes

énormes qu'il dépensa pour réparer les désastres d'un incendie qui avait presque entièrement détruit la ville de Lyon. Cependant, les impôts s'accroissent d'une manière si exorbitante que de nouvelles insurrections éclatent. Julius Vindex dans les Gaules, Galba dans les Espagnes, sont à la tête d'un mouvement considérable auquel les Arvernes et les *Vélaunes* prennent part. Vindex succombe ; mais Galba plus heureux vient droit à Rome et y est proclamé empereur. — Othon, Vitellius, le remplacent. — Vespasien monte après eux sur le trône et met bientôt fin par la mort lamentable de Sabinus et d'Eponine aux dernières velléités d'émancipation gauloise.

Auguste fit élever à Rome, dans tout l'empire, de nombreux et splendides monuments sacrés sur le modèle de ceux de la Grèce et de Rome ; aussi Tite-Live le nomme-t-il *fondateur des temples*. Cependant, la profusion des ornements dont on surchargeait les édifices pour plaire au fastueux Mécène, ministre favori de l'empereur, altéra les formes simples, le style sévère du pur hellénisme. — La décadence de l'art grec date de cette époque. — Tibère et Caligula ne paraissent pas avoir beaucoup aimé les arts. Sous leur règne, on dépeuplait brutalement la Grèce et l'Asie-Mineure de tous leurs trésors pour embellir la ville de César. — Claude

devait être un triste connaisseur, s'il est vrai qu'il fit décapiter les effigies d'Alexandre pour les métamorphoser en images d'Auguste. Et pourtant l'essor était donné dans les Gaules, où des populations actives, intelligentes, marchaient à grands pas dans les voies nouvelles. « De somptueux édifices, dit » M. A. Thierry, s'élevèrent sur les emplacements » des anciens lacs sacrés, sur les ruines des anciens » sanctuaires; et les vieux simulacres informes cé» dèrent la place aux types élégants du polythéisme » grec ou se perfectionnèrent par l'application des » règles. » — Néron poussa jusqu'au fanatisme l'amour des arts; « mais, dit Winkelmann, cette pas» sion ressemblait chez lui à celle de l'avare, » qui cherche plutôt à entasser qu'à produire. » L'Attique, l'Ionie, la Sicile, furent mises au pillage. Les chefs-d'œuvre de Phidias, de Polyclète, de Callimaque, de Scopas et de Praxitèle; ceux d'Apollodore, de Xeuxis, de Parrhasius, de Timanthe, de Pamphile, d'Euphanor, de Nicias et d'Apelles devinrent la proie d'un seul homme. Quoi qu'il en soit, il faut bien le reconnaître, Néron donna un nouvel élan à l'émulation des artistes, des écrivains et des poètes. Sénèque fut son précepteur, Lucain son ami. Domitius Afer et Votienus Montanus, orateurs célèbres, Pétronius Arbiter l'auteur du festin de Trymalcion, étaient Gaulois et vivaient de son temps;

Zénodore, l'illustre sculpteur grec, qui éleva le colossal Mercure des Arvernes, fut à peine désigné à l'empereur que celui-ci le manda à Rome pour lui faire exécuter sa statue.

Plusieurs documents historiques prouvent les grands avantages dont la Vellavie fut favorisée dès les premières années de l'empire. Strabon, contemporain d'Auguste, désigne les peuples de ce pays comme affranchis des liens qui les unissaient jadis aux *Arverni*. Cette simple indication est trop significative pour la passer sous silence. — L'on sait, en outre, qu'Agrippa établit Lyon comme le centre de tous les grands chemins qu'il créa dans les Gaules. Or, il y en avait quatre principaux. Le premier s'en allait au nord aboutir à Boulogne-sur-Mer, le second conduisait à Marseille, le troisième à Narbonne, le quatrième à l'extrémité de l'Aquitaine. Ce dernier traversait toute la Vellavie du nord-est au sud-ouest, sous le nom de VIA ROMANA OU BOLENA. Il venait de chez les Ségusiens par les localités aujourd'hui nommées *Saint-Bonnet*, *Usson*, *Pontempeyrat*, *Chomelix*, *Saint-Geneix*, aboutissait à *Ruessium*, métropole de la province, continuait par *Sanssac*, *Bains*, l'ancien *Condate*, et de là pénétrait dans le pays des Gabales (1). La création de cette route fut

(1) Il ne faut pas confondre cette *via romana* qui traverse

**

un bienfait immense pour les pays qu'elle traversa; Ruessium dut, par ce seul avantage, prendre un rapide développement.

Il serait difficile de préciser un monument autre que celui-là dont la date pût exclusivement se rattacher à cette époque. Nos fragments de sculptures antiques n'ont pas un caractère tellement absolu qu'il soit possible de les classer avec certitude sous un règne déterminé. Nous dirons même bientôt les motifs qui nous portent à ne les croire, du moins les plus importants, que des siècles postérieurs. On peut se guider sur de grandes indications générales, conclure par analogie, remonter aux règles des écoles grecque et romaine; mais comment apprécier avec une parfaite justesse une date exacte de l'histoire de l'art sur quelques débris épars et mutilés? — La décadence se constate par comparaison; on ne peut l'étudier que dans une série de monuments construits successivement et dans des conditions égales, du moins quant au désir de faire pour chacun le mieux possible. Il faut avoir pour objets d'observations des types de l'art à différentes

le Velay du nord-est au sud-ouest et qui se dirige de Lyon sur l'Aquitaine, avec l'ancienne route venant du midi à travers les Cévennes pour communiquer avec le cœur de la Celtique.

époques. Sans doute il n'y aura pas d'erreur entre deux fragments, dont l'un sera orné de sculptures larges, savantes, même médiocrement exécutées, mais appartenant par le style à une bonne école, tandis que l'autre sera chargé de certains ornements ignorés ou proscrits au temps des chefs-d'œuvre. Ces données sont élémentaires; néanmoins il en est de plus difficiles à saisir. Ainsi, de ce que Winkelmann et les antiquaires qui ont pris pour échelle de leurs comparaisons les monuments de Rome, fixent la décadence sous Auguste, faudrait-il, esclave de cette loi, classer dans le premier siècle tout ce qui, dans les provinces, porte un caractère de haute perfection monumentale? Ce serait s'exposer à de graves erreurs. Les écoles de Nîmes, d'Arles, de tout le midi des Gaules, fondées à l'époque où déjà le goût du pur hellénisme se perdait au-delà des Alpes, étaient assez indépendantes des inspirations de Rome pour recourir d'elles-mêmes aux meilleurs modèles; et si, comme quelques-uns le pensent, la *Maison-Carrée* de Nîmes ne fut que du deuxième siècle, ne faudrait-il pas reconnaître que les écoles provinciales ne subissaient pas les influences directes de la métropole de l'empire?

Ce n'est pas à nos vieux historiens de Notre-Dame du Puy qu'il faut avoir recours pour se

faire une idée quelque peu sûre de ce que devait être le Velay durant le premier siècle de la domination romaine. Loin de porter la lumière sur cette époque de notre histoire, leurs récits ne font, au contraire, qu'y jeter la plus sombre confusion. Le père Odo de Gissey, qui résume toutes les chroniques de l'église vellavienne, rapporte que ce fut la quatrième année du règne de Claude (46 de Jésus-Christ) que saint Georges, un des soixante-douze disciples du Christ, fut envoyé par saint Pierre pour prêcher l'Evangile dans cette province. « Pour lors, » dit-il, notre saint n'épargna rien contre le paga- » nisme, baptisant à troupes les gentils, brisant les » idoles, renversant leurs autels, abattant leurs » temples. » — Comment admettre dans le Velay, à une pareille date, la prédication de l'Evangile, la conversion des peuples et le renversement des édifices profanes, alors que l'on est encore à se demander si la plupart de ces édifices étaient même déjà construits. Parmi les nombreux fragments antiques épars sur le plateau de Polignac, enfouis dans les champs de Ruessium ou dans les fondations de Notre-Dame d'Anis, se rencontrent d'énormes archivoltes infailliblement d'origine gallo-romaine; d'où l'on peut conclure, à ce seul indice, que l'époque assignée par la chronique pour la ruine des temples fut tout au plus celle de leur construction.

En réservant pour des chapitres spéciaux l'examen de ces restes de l'antiquité, nous constaterons seulement qu'ils ont pour caractère commun le grandiose dans les proportions uni à la richesse des détails. Ici, à St-Marcel, c'est un large et beau bas-relief représentant une scène de chasse ; là, ce sont des débris de colonnes, de chapiteaux, d'inscriptions qui permettent, malgré les mutilations qui les défigurent, d'apprécier l'importance de l'œuvre à laquelle ils appartenaient. Malheureusement rien n'est debout, rien n'est en place. Tout a été renversé, brisé, dispersé. C'est par le calcul, par la froide application des règles de l'architecture à quelques blocs çà et là recueillis, qu'on parvient à se rendre compte de ces créations monumentales du règne des Césars. Sans doute l'archéologue, son compas et Vitruve à la main, saura peut-être réédifier un temple quelconque; mais ce temple restera désert ; on n'y verra ni les rues qui y conduisent, ni la foule qui se presse sous ses portiques, ni les pontifes qui font couler sur l'autel le sang des victimes. Néanmoins, quelque impuissants que soient les efforts de l'étude à rendre la vie à tous ces décombres, en présence de ces matériaux énormes, de ces parties de sculpture qui supposent pour l'ensemble des proportions extraordinaires, en comparant le bon goût des ornements, la pureté des lignes,

la science du dessin et l'habileté des artistes chargés de l'exécution, à ce qui se fait même de nos jours, on ne peut se défendre d'admirer cette grande révolution qu'opéra la conquête, et combien fut universelle la transformation des mœurs gauloises. — Le Velay n'a pas vu deux fois les splendeurs de Ruessium...

IV

LE VELAY AU IIe SIÈCLE

Sous la domination de Vespasien et de ses deux fils, sous celle des cinq bons empereurs Nerva, Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle, les Gaules pacifiées purent enfin comprendre tout le bonheur, tout le profit de la civilisation. Elles étaient romaines par les mœurs, les habitudes, le langage, par le goût et la culture des sciences et des arts, par la religion et par les lois. Les Romains fréquentaient les écoles de Marseille, de Nîmes, d'Arles et d'Autun; les Gaulois venaient à Rome s'y instruire, y enseigner la médecine et les belles-lettres. —

Vespasien fut un véritable ami des arts et, malgré ses dispositions à l'économie, sa sagesse exerça en leur faveur plus d'influence que toutes les prodigalités de Néron. Il ne désirait pas seulement de belles statues, d'excellents tableaux, à la condition d'aller dépouiller quelques trésors lointains, il voulait près de lui des artistes capables de créer. Aussi n'épargna-t-il ni les justes encouragements ni les récompenses à ceux qui s'en montraient dignes. Cornélius Pinus et Accius Priscus, célèbres peintres de son temps, décorèrent les temples de l'Honneur et de la Vertu rétablis par les soins de l'empereur. Ce fait n'est-il pas le plus bel éloge d'un souverain? — Titus, son fils, dit Winkelmann, fit plus en deux ans pour les arts que Tibère en vingt-deux. — Plusieurs remarquables monuments des règnes de Domitien et de Nerva prouvent que les traditions nouvelles étaient respectées. — Trajan, auquel pouvait bien s'appliquer le mot d'Horace sur Auguste : *Revocavit veteres artes*, se montra pour les artistes aussi intelligent que libéral. La belle colonne qui porte son nom est un précieux souvenir de sa gloire. — Le règne de son fils Adrien détermine une grande époque dans l'histoire de l'art, autant par le nombre d'admirables monuments dont ce prince enrichit Rome, l'Italie, tout l'empire, que par l'extrême faveur dont il environna les hommes

de talent. Depuis la perte de sa liberté, la Grèce ne connut pas de siècle plus heureux; elle semblait renaître. Ses temples, ses palais, ses aqueducs en ruine étaient restaurés: de nouveaux édifices, plus somptueux encore que les anciens, s'élevaient par les ordres de l'empereur. Le temple de Cysique, une des sept merveilles du monde, fut construit, celui du Jupiter-Olympien d'Athènes, qui depuis sept cents ans attendait, fut achevé. La *villa Adriani*, résidence impériale au pied de Tivoli, dont les débris embrassent près de dix milles et renferment des palais, des cirques, des palestres et des théâtres, enfin le colossal mausolée de ce prince, aujourd'hui le *Château-Saint-Ange*, sont autant de merveilleux témoins de la magnificence des arts à cette époque. Les historiens des Gaules sont tous d'accord pour attribuer à Adrien l'érection de splendides monuments. Ils citent en première ligne la basilique qu'il fit élever à Nîmes en l'honneur de Plotine, veuve de Trajan, les immenses arènes qu'on admire dans cette ville, ainsi que le pont du Gard (1),

(1) Voir, au sujet de ces antiquités, la dissertation insérée dans l'*Histoire du Languedoc*, t. I, p. 121 et sequent. — *Till.*, art. 8 et 10 sur Adrien. — Castel., *Mém.*, p. 286. — *Xiphil. Epit.*, Dion, p. 792. — Casaub., *Not. in Spart.*, p. 23. — Catel, *id.* — Le nom d'Adrien était proclamé par tant de monuments à Rome, en Italie, dans les Gaules, en

un des chefs-d'œuvre les plus remarquables de l'antiquité gallo-romaine. — Tite Antonin mit toute sa gloire à marcher sur les traces glorieuses de son prédécesseur, et les Gaules eurent une large part dans ses libéralités, Narbonne surtout, que le feu avait entièrement dévorée. Il reconstruisit à ses dépens les thermes, les basiliques et les principaux édifices de cette importante cité. Deux inscriptions de l'année de son quatrième consulat (145), nous conservent la mémoire de ce rétablissement (1).

« A la mort d'Adrien, dit Winkelmann, les arts » trouvèrent encore de la protection; les Antonin » les estimaient, Marc-Aurèle était capable de les » apprécier... Cependant les bons artistes commen- » çaient à devenir rares, et l'estime qu'on avait pour » eux se perdit entièrement, comme on peut en ju- » ger par l'esprit du siècle. » Le savant antiquaire compare cette époque aux derniers moments d'un

Egypte et jusqu'aux bords du Danube, que les mauvais plaisants le surnommaient *Herba parietaria* (la pariétaire, qui s'accroche aux murailles); mais certes, si ce nom s'y est attaché, il y vit avec éclat, autant par les pompeuses et élégantes ruines de ces édifices qui parlent plus haut que les inscriptions, que parce que nous rapporte l'histoire. — De Clarac., *Musée*, vol. II, p. 11.

(1) *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 124. — Voir Marc., *Hisp.*, p. 37 et sequent. — Bergier, p. 718.

moribond, qui portent quelquefois de fausses espérances dans un cœur prêt à se refroidir. Suivant son opinion, « c'est une lampe qui semble se ravi-
» ver avant de finir, jette quelques lueurs plus
» vives et s'éteint brusquement. » — Cette image peut paraître exacte si, pour la justifier, on détermine la situation artistique d'un règne à l'aide de quelques débris de cette époque; mais il y aurait souvent plus que de l'imprudence à donner comme type général de l'art sous un empereur un monument quelconque, par cela seul qu'il est contemporain. Winkelmann dit lui-même que rien ne prouve mieux la décadence totale après Commode que les ouvrages publics élevés par Septime Sévère. Il cite à l'appui les bas-reliefs qui décorent deux arcs de triomphe érigés en honneur de ce souverain, et s'étonne qu'en douze années l'art ait pu si promptement déchoir... Il nous semble plus rationnel de croire que les types seuls ont manqué à l'antiquaire pour établir des comparaisons graduées; car, à moins de secousses violentes, de perturbations universelles comme celles qui désolèrent l'empire sous les trente tyrans, ce n'est pas en si peu de jours que le savoir, les bonnes traditions, les règles et le goût s'oublient, se perdent complètement. Ce qui le prouve, c'est qu'après Héliogabale nous voyons Alexandre Sévère aimer les lettres, honorer les

grands hommes, protéger les artistes et, plus tard encore, apparaître quelques œuvres d'art dignes de fixer l'attention.

Si, à défaut de documents précis, on a besoin de recourir aux vraisemblances pour déterminer l'époque pendant laquelle le Velay prit son plus vaste développement, on fixera le second siècle. L'attention des chefs de l'Empire dut se porter d'abord sur les points importants et ne descendre dans les régions secondaires qu'après avoir satisfait les plus pressantes exigences des villes considérables ; cela ne paraît pas douteux. — Lyon devient un centre où tout converge, et grâce aux grandes voies romaines qui partent de son forum, cette cité est bientôt une des plus puissantes des Gaules. Au fur et à mesure que les communications se multiplient, les anciennes métropoles des pays celtiques, celles du moins qui se trouvent dans des conditions favorables, cherchent à se grandir, à mériter les prérogatives promises et accordées à une soumission complète. Les unes doivent leur prospérité aux colonies auxquelles elles ont ouvert leurs portes, les autres parviennent à se faire classer au rang des municipes et jouissent ainsi de tous les avantages des villes libres. Ruessium nous apparaît dès les premières années de la domination romaine au nombre de ces dernières, et quoique l'inscription

qui le certifie ne soit que du troisième siècle, comme elle constate le fait sans lui servir de date, on peut s'en référer au document de Strabon.

Ainsi, point de doute, la métropole vellavienne, que traverse une des quatre grandes artères des Gaules, ne tarde pas à se ressentir des progrès que la conquête vient répandre sur le territoire, mais le reste de la province ne peut pas si subitement se métamorphoser. Il faut du temps pour qu'*Icidmagus*, *Condate*, *Aquis Segete*, ressentent à leur tour la bienfaisante commotion. Ce ne sera pas sans attendre plusieurs années que des voies de communication seront ouvertes à travers le pays, que la religion, les mœurs et les lois de Rome seront comprises, seront acceptées par les rudes habitants du Mezenc. — Tels sont les motifs logiques desquels on peut conclure que l'œuvre d'organisation fut entreprise au premier siècle, mais n'a été complètement régularisée et florissante que pendant le second. Alors les travaux de nécessité matérielle, les routes, les casernes, les aqueducs, les ponts, les prétoires, quelques temples, sont livrés aux nouveaux citoyens; la civilisation a pris le temps de gravir ces montagnes de difficile abord. Trois cités voisines, *Lugdunum*, *Nemosus*, *Augustonemetum* lui ont enseigné par l'exemple l'amour des somptueux monuments et l'art de les construire. — Ce sera donc

de cette seconde époque seulement que nous daterons les grands édifices religieux dont les vestiges font encore aujourd'hui notre admiration. Le style, le goût, la perfection des sculptures devront nécessairement reporter notre jugement à certaines époques déterminées dans l'histoire; et tout en rappelant les magnificences monumentales des Trajan, des Adrien, des Marc-Aurèle, nous ne saurions perdre de vue une considération déterminante; c'est qu'avant qu'un pays de montagnes comprenne, accepte et accomplisse les œuvres des arts, il faut donner à son éducation le temps de se faire.

V

LE VELAY AU IIIe SIÈCLE

Il vint un temps où tout le monde finit par se croire bon à faire un empereur. — Les soldats, arbitres suprêmes des destinées du monde, mettent le sceptre à l'enchère, égorgent l'élu de la veille pour courir à l'acquéreur du lendemain. Le dernier mot de Sévère à Caracalla : *Enrichis les hommes de*

guerre, ne t'embarrasse pas des autres, résume la politique du commencement du troisième siècle. « Mais cette politique n'était guère bonne que pour » un règne, dit Montesquieu, car le successeur ne » pouvant plus faire les mêmes dépenses était » d'abord massacré par l'armée: de façon qu'on » voyait toujours les empereurs sages mis à mort par » les soldats, et les méchants par des conspirations » ou des arrêts du Sénat (1). » — A Pertinax, soldat de fortune, assassiné, succèdent le sénateur Didius Julianus, assassiné, et l'africain Septime-Sévère. — Caracalla ouvre son règne en tuant de ses propres mains son frère Géta; néanmoins, ce prince de triste mémoire signale son passage sur le trône en octroyant le droit de bourgeoisie à tous les sujets de l'empire. Après sept ans de tyrannie, Caracalla est à son tour assassiné par Macrin, son successeur, qui tombe presque aussitôt sous le glaive d'un soldat. — Héliogabale est massacré, Alexandre subit le même sort. « Ainsi, ajoute Montesquieu, un » tyran qui ne s'assurait point la vie mais le pou» voir de faire des crimes, périssait avec ce funeste » avantage, que celui qui voudrait faire mieux péri» rait après lui. » — Maxime et Balbin tombent

(1) Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. 16.

sous la hache prétorienne; Maximin, ce goliath barbare, est frappé comme eux; les deux premiers Gordiens trouvent la mort en Afrique, l'un au combat, l'autre en s'étranglant; le troisième Gordien est égorgé; Philippe et son frère Décius subissent le même sort....

Laissons, laissons passer ce sanglant cortége d'empereurs qui, tour à tour sacrificateurs et victimes, virent se démembrer entre leurs mains cet immense empire. Ne rappelons que pour fixer une date au milieu de cette période de décadence, les efforts tentés dans les Gaules pour y constituer un pouvoir indépendant. De 257 à 274, les Gaulois, profitant de l'anarchie qui régnait dans les légions se choisissent leurs souverains que l'histoire flétrit, il est vrai, du nom d'usurpateurs, de *tyrans*, parce qu'ils ne furent point reconnus par le sénat romain, mais qui n'en gouvernèrent pas moins nos provinces avec toute l'autorité impériale. Posthume, dit le *Restaurateur des Gaules*, Victorine, que l'admiration des soldats fit surnommer la *Mère des camps*, Victorin, fils de cette illustre héroïne, que Trébellius Pollion compare à Trajan pour le courage, à Marc-Antonin, pour la clémence, à Nerva pour la sagesse, à Vespasien pour l'habileté, à Pertinax et à Sévère pour l'énergie, Signalèrent leur trop court passage par un gouvernement actif, in-

telligent et vraiment national. Le sénateur Tétricus, président de l'Aquitaine, fut le cinquième et dernier tyran qui revêtit la pourpre dans les Gaules. Bientôt il livra son sceptre à Aurélien qu'il appela à son secours. « Fondé sur une révolte, dit l'auteur » de l'*Ancienne Auvergne*, cet empire s'écroula par » les trahisons. » — C'est à cette époque, sous le règne d'Aurélien, de 270 à 275, que Grégoire de Tours fixe l'irruption de Chrocus, roi des Allamans. Ce terrible barbare traverse le Rhin, dévaste toutes les villes de la Germanie, s'avance à grands pas à travers les Gaules, pille, brûle, renverse bourgades, châteaux et, de préférence, les monuments les plus antiques : *universas Gallias pervagatur, cunctasque ædes, quæ antiquitiùs fabricatæ fuerant, à fundamentis subvertit* (1). Il désole tout le pays des Arvernes, ruine jusque dans ses fondations leur fameux temple de *Vasso*, d'une solidité et d'une grandeur pourtant prodigieuse, puisque les murs en dit-on, étaient doubles et d'une épaisseur de trente pieds romains (treize mètres environ); puis, après le massacre de six mille chrétiens, traverse le Velay, y exerce d'aussi cruels ravages, s'avance dans le midi sous les murs d'Arles, où il est arrêté par Marius, l'un des tyrans de la Gaule. « Guerres civiles, dit

(1) Greg. Turon., *Historia ecclesiastica Francorum*.

» Châteaubriand, invasion générale des barbares, » territoire démembré, provinces saccagées, plus » de cinquante princes élevés et précipités, tel est » le spectacle qu'on a sous les yeux pendant un » demi-siècle, jusqu'au règne de Dioclétien, où le » monde se reposa dans d'autres malheurs. »

C'est à partir de Gallien et des trente tyrans que Winkelmann fixe la décadence totale de l'art. Partout on prend les armes pour se défendre contre les oppressions de l'intérieur, pour repousser les invasions qui débordent sur l'empire et le ravagent impitoyablement. — Il nous semble que le savant archéologue, dont les études portent sur les antiquités de la Grèce et de Rome bien plus que sur celles des Gaules, signale le complet déclin des arts d'une manière trop absolue. Très-certainement la décadence dut marcher d'un pas autrement rapide dans le cœur de l'Italie, à travers les sanglantes intronisations d'empereurs, que dans le fond de nos paisibles provinces où l'assassinat d'un prince n'était pas encore appris que déjà son successeur était assassiné. Si d'ailleurs il est vrai, comme l'assurent de nombreux critiques (1), que Grégoire de Tours

(1) Nous avons déjà dit que la date de l'irruption de Chrocus présentait quelque incertitude. De savants critiques se croient fondés à la reculer jusqu'aux règnes d'Honorius et d'Arcadius

ait commis une erreur; si l'invasion de Chrocus ne fut réellement accomplie que sous Honorius et Arcadius, en 407, plus d'une circonstance difficile à expliquer sera facilement résolue ; et le Velay, pour quelques années encore à l'abri de prochains désastres, poursuivra la carrière que les deux premiers siècles lui ont si glorieusement ouverte. — Chose singulière, en effet ! presque toutes les pierres itinéraires trouvées dans la Vellavie, celles qui témoignent de créations ou de réparations plus ou moins importantes de chemins publics, datent de cette époque. Les colonnes de *Chomelix*, de *Bourbouillou*, de *Borne*, de *Saint-Jean-de-Nay*, désignent Alexandre-Sévère, Maximinus, Jules Philippe, et Cassianus Latienus Postumus, un des usurpateurs dont les Gaules reconnurent et proclamèrent la souveraineté. C'est précisément au milieu du troisième siècle que la cité libre des Vellaviens éleva à l'impératrice Etrucilla, femme de Trajan Dèce, un monument dont nous chercherons bientôt les restes, mais dont la date positive se trouve éternellement con-

(vers l'année 407 de l'ère vulgaire), et ils se fondent sur le texte de Frédégaire, qui fait de Chrocus un roi des Vandales, et le met en tiers avec les Suèves et les Alains, qui, en effet, se précipitent sur la Gaule à cette époque, la traversent en la ravageant, et pénètrent en Espagne. — *Ancienne Auvergne*, t. I, p. 201.

servée sur la pierre historique du Haut-Solier (1). — Si donc, malgré la perte de ce que le temps a soustrait à nos avides recherches, nous trouvons encore sur le sol vellavien, de 222 à 267, des traces de sérieux travaux administratifs, et d'un monument destiné à perpétuer un pur souvenir de gratitude, il faudra bien reconnaître que les maux qui affligèrent si cruellement le foyer de l'empire eurent une tardive influence sur nos provinces, et que la plus grande partie du troisième siècle doit au moins être comptée comme une époque prospère pour le Velay.

VI

LE VELAY AU IVe SIÈCLE

Dioclétien décide qu'à l'avenir il y aura toujours deux empereurs et deux Césars. « Il jugea, dit Mon- » tesquieu, que les quatre principales armées étant » occupées par ceux qui auraient part à l'empire,

(1) Voir plus bas l'article *Ruessium*.

» elles s'intimideraient les unes les autres ; que les » autres armées, n'étant pas assez fortes pour entre» prendre de faire leur chef empereur, perdraient » peu à peu la coutume d'élire ; et qu'enfin la dignité » de César étant toujours subordonnée, la puissance, » partagée entre quatre pour la sûreté du gouver» nement, ne serait pourtant dans toute son éten» due qu'entre les mains de deux. Mais ce qui contint » encore plus les gens de guerre, c'est que les ri» chesses des particuliers et la fortune publique » ayant diminué, les empereurs ne purent plus » leur faire des dons si considérables ; de manière » que la récompense ne fut plus proportionnée au » danger de faire une nouvelle élection. » — Galère et Constance Chlore ne s'accordant pas brisent le sceptre impérial pour se le partager. — Constantin porte le siége de l'empire en Orient, donne son nom à sa nouvelle capitale, et le christianisme, caché dans les catacombes romaines, naguère proscrit, persécuté, dresse désormais ses étendards triomphants sur le palais du prince. — Julien, Luther païen de son siècle, dit Châteaubriand, entreprend la réformation de l'idolâtrie sur le modèle de la discipline des chrétiens. Bien supérieur à Constantin, celui-ci cependant attacha son nom à une des plus mémorables révolutions de l'ordre social, parce qu'il se mit à la tête des idées de son temps et

marcha dans le sens où l'espèce humaine marchait, tandis que l'apostat, malgré sa haute intelligence, fit de vains et rétrogrades efforts. — Jovien, confesseur de la foi, vint après lui, puis Valentinien et son frère Valence. Ce fut sous ces deux princes, en 364, qu'eut lieu et pour toujours la division de l'empire en deux parts. Valentinien, fixé à Milan, gouverna l'Occident, qui comprenait l'Illyrie, l'Italie, les Gaules, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Afrique ; Valence, dont la cour était à Constantinople, régna sur l'empire d'Orient et maintint sous son sceptre l'Asie, l'Egypte, la Thrace et la Grèce.

Après que Constantin eut quitté Rome pour aller fonder sur les ruines de Byzance une capitale nouvelle, les choses en étaient venues au point, dit Winkelmann, que lorsqu'on commandait des bustes ou des statues, l'on prenait, faute de capacité et manque de facultés, des têtes et des figures d'anciens maîtres, et on les ajustait suivant le sujet qu'elles devaient représenter ; c'est ainsi qu'on se servait d'anciennes inscriptions romaines retournées pour écrire les épitaphes des chrétiens. Ce qu'on remarque de bon dans l'arc de triomphe de ce prince avait été enlevé de l'arc de Trajan (1). « Au reste, ajoute

(1) Quoique Constantin eût défendu par une loi d'emporter d'une ville ce qui en faisait l'ornement pour le transporter

» l'auteur de l'*Art de l'antiquité,* ce qui nous four-
» nit une preuve plus certaine de la décadence de la
» sculpture et de l'architecture sous Constantin,
» c'est le *prétendu temple* de Bacchus à côté de
» Sainte-Agnès hors de Rome, ou plus exactement
» la petite église nommée aujourd'hui *Santa-Con-*
» *stanza,* bâtie par cet empereur à la prière de sainte
» Constance, sa fille, parce que c'est là qu'elle fut
» baptisée et qu'elle voulut être enterrée. Ce qui
» prouve encore que ce temple ne peut pas être plus
» ancien et qu'il date d'un temps où l'on détruisait
» les vieux édifices pour employer les matériaux à

dans une autre, il fut le premier à transgresser sa loi en faveur de Constantinople, dont il voulait faire le siége de son empire et qu'il embellissait de toutes les statues qu'il enlevait à Rome et à la Grèce. — De Clarac, *Introd.* LXXIV, vol. II, p. 2.

— Vers l'an 375, l'empereur Gratien, emporté par un faux zèle pour le christianisme, fit renverser beaucoup de statues des dieux, et, sous Valentinien II, en 383, il y en eut un grand nombre de détruites en Grèce avec leurs temples, entr'autres celui de Jupiter Olympien, à Olympie. — Valentinien n'en protégeait pas moins les statues, il y eut des lois sévères contre ceux qui les détruisaient et surtout contre ceux qui, poussés par l'ardeur de la cupidité, les recherchaient partout, mais pour les briser et les convertir en chaux. Combien de chefs-d'œuvre n'ont pas péri victimes de cette affreuse barbarie?... — *Idem.*

» la construction de nouveaux, ce sont les colonnes » dont les bases et les chapiteaux se trouvent très- » disproportionnés, de sorte qu'aucune de ces par- » ties ne correspond parfaitement à l'autre. » — A partir de Constantin, on commença à briser les statues des dieux. Au fur et à mesuse que le christianisme pénétrait dans une contrée, les convertis renversaient les temples profanes ; ils mesuraient leur foi à leur ardeur de destruction. Les fragments qui pouvaient rappeler trop directement le culte proscrit étaient mutilés, enfouis dans les fondations des églises nouvelles ; les autres, utilisés avec plus ou moins de bonheur, composaient un ensemble presque toujours sans accord et sans goût. L'art monumental rentrait évidemment dans la barbarie (1).

(1) Au reste, il n'y a pas à en être surpris ou à se montrer par trop indigné contre des siècles où les arts étaient en décadence ou même tombés, lorsqu'on sait par Thucydide (l. I, chap. 90 et 93); que, lors de la réparation des murs d'Athènes par Thémistocle, on se servit pour les fondations de tout ce que l'on trouva : marbre, fragments de statues, tronçons de colonnes et même des colonnes entières qu'on arracha des monumen's. — Cette destruction d'anciens monuments pour en construire de nouveaux, eut encore lieu du temps de Plutarque par ceux qui, à la campagne, entouraient de murs leurs vignes et les sépultures. — T. II, p. 85, *De Profectu in Virt.* — Lorsqu'il s'agissait de se défendre et de protéger sa liberté, les plus belles productions des arts n'étaient regar-

« Dès la fin du IVe siècle, dit le comte de Clarac » dans une note de son savant ouvrage sur le » musée de sculpture, malgré les lois très-sévères » qui condamnaient à mort ceux qui détruisaient » les monuments et surtout les tombeaux pour en » tirer du marbre et des pierres et en faire de la » chaux, on s'en procura beaucoup de cette ma- » nière. Une quantité de sarcophages qu'on trouvait » dans des vignes, dans des endroits écartés, éloi- » gnés de la surveillance, furent détruits pour cet » objet auquel on employait les fragments de statues » de marbre et souvent même des statues entières » qu'on avait le soin de briser pour se conformer à » la loi qui permettait d'user des débris inutiles. » Lorsque Grégoire III répara les murs de Rome, » on eut recours à ces débris pour en faire de la » chaux; et quand les auteurs ne nous l'appren-

dées que comme matériaux... — Une loi très-curieuse de l'empereur Constance de l'an 349 *(Code Théodosien)*, liv, IX, tit. 17, *De sepulchris violatis)* transmute la peine de mort en une amende très-forte contre ceux qui auront détruit, pour en faire de la chaux, les monuments, les tombeaux; ils étaient condamnés à une livre d'or par sépulcre. Le vendeur et l'acheteur étaient punis, de même que le magistrat qui, sous prétexte de faire réparer des édifices publics, aurait employé à cet usage des matériaux tirés des monuments et des tombeaux, tandis qu'il avait des fonds destinés à ces restaurations.

» draient pas, on le saurait par la grande quantité
» trouvée dans d'anciens fours. »

Une circonstance qui n'a pu échapper à ceux qui se sont occupés de recherches archéologiques dans le Velay, c'est la rareté excessive, pour ne pas dire complète, de fragments de statues et de figures antiques en marbre. Sans aucun doute, il dut y en avoir un nombre plus ou moins considérable; les somptueux vestiges de temples dont on fait tous les jours la découverte démontrent l'existence dans cette contrée d'édifices gallo-romains extérieurement trop riches pour que leur décoration intérieure ne répondît pas nécessairement à celle du dehors. En outre, quelques parties de sarcophages, de colonnes, de chapiteaux, de mosaïques, d'inscriptions, de baignoires et de tuyaux en marbre blanc, exhumées à différentes époques, prouvent encore que le luxe dans les détails ne le cédait en rien à celui de l'ensemble. Voilà pourquoi on a lieu d'être fort étonné qu'à travers tant de débris on ne puisse rencontrer ceux de quelques statues de marbre; surtout lorsqu'on veut bien se souvenir de la profusion avec laquelle les anciens les reproduisaient dans leurs monuments religieux, puisqu'en certains endroits on les comptait par centaines, par milliers. — Peut-être sommes-nous trop absolu en disant qu'à l'exception d'une charmante petite tête de Jupiter-Séra-

pis en albâtre oriental, trouvée à Ruessium (1), on est encore à produire les moindres restes de cette nature; mais, lors même que le hasard en aurait fourni quelques morceaux à nous inconnus, n'est-il pas évident que dans le Velay la ruine des monuments antiques, temples, palais ou théâtres, fut précédée d'une dévastation générale? Le sentiment religieux qui porta les premiers chrétiens à briser les images des divinités proscrites ne vint que lorsque la cupidité des ravageurs de l'empire eut fait sa part de toutes les richesses des provinces. Cela paraît vraisemblable; s'il en eût été autrement, nous trouverions au moins, çà et là, à travers les fragments de frises et de colonnes, ces principaux attributs de la foi païenne, et leur mutilation serait une preuve de plus qu'ils étaient restés debout jusqu'à l'arrivée du premier missionnaire évangélique dans le Velay.

Nous devons à ce sujet poser quelques bases historiques qui trouvent ici naturellement leur place.— Les légendes affirment que ce fut saint Pierre qui délégua dans notre province l'apôtre convertisseur des

(1) Tête de Jupiter-Sérapis, avec le *modium,* en albâtre oriental, trouvée à Saint-Paulien, donnée par monseigneur le cardinal de Bonald, alors évêque du Puy. — N° 51 des *Antiquités romaines et grecques,* p. 24 de la Notice *(Musée du Puy).*

infidèles. Nous avons déjà répondu à cette assertion en établissant que les temples gallo-romains, qu'on suppose renversés par saint Georges, n'étaient probablement pas encore construits en ce temps-là Nous verrons plus tard, par l'étude des différentes antiquités découvertes à Saint-Paulien, à Polignac et au Puy, que la grandeur et la magnificence des restes du paganisme prouvent une certaine durée dans l'exercice de cette religion, par conséquent reportent à une date plus rapprochée de nous l'établissement public du christianisme et la destruction violente des édifices profanes dans le Velay. Quant à la recherche de cette date, elle ne serait pas non plus chose difficile, alors même qu'on voudrait la faire concorder avec la chronologie des évêques vellaviens. Il sera prouvé, en effet, que saint Vosy transféra le siége épiscopal de *Ruessium* à *Anicium* après avoir construit l'église angélique, en l'année 550 environ. Or, comme ce prélat est le septième du catalogue général et que ses prédécesseurs se sont succédé jusqu'à lui sans interruption on aura, en remontant, l'époque assez approximative des premières prédications de l'Evangile dans nos montagnes. Les légendes, il est vrai, ne nous ont pas fait connaître la durée des épiscopats; mais nous pourrons y suppléer en prenant pour chacun le chiffre moyen de vingt années; chiffre

[illegible]

VI

LE VELAY [illegible] SIÈCLE

Cependant le Christianisme grandissait, s'étendait de jour en jour, et bientôt devint si puissant qu'on vit Théodose lui-même, un de ses plus grands protecteurs, subir, pour punition du massacre de Thessalonique, une pénitence publique que lui infligea l'inexorable saint Ambroise. Cet empereur étendit la proscription du paganisme sur toutes les provinces de l'empire. D'après ses ordres, une commission fut organisée dans le but d'abolir les privilèges des prêtres de l'ancien culte, d'interdire les

sacrifices, de briser les instruments d'idolâtrie et de fermer les temples des dieux.—Les fils de Théodose et leurs successeurs marchèrent dans les mêmes voies. De toutes parts on démolissait les sanctuaires profanes ; saint Martin, évêque de Tours, fut un des plus ardents destructeurs. — En 407, sous Honorius, les Alains, les Vandales et les Suèves envahirent les Gaules. C'est à cette date que Frédégaire fixe les invasions de Chrocus qu'il fait le chef de ces hordes dévastatrices. « Rien n'échappe à leur » fureur, dit Prosper d'Aquitaine, ni les châteaux » élevés sur la cîme des rocs, ni les villes bâties » sur les plus hautes montagnes, ni les temples, ni » les autels, ni l'homme du peuple, ni le patricien, » ni le vieillard, ni l'enfant, ni la vierge, ni la » veuve, ni le prêtre, ni le laïque. » Mentionnons ici, comme un fait important, l'ordonnance d'Honorius par laquelle les intérêts communs des sept provinces de la Gaule méridionale durent désormais être traités dans des assemblées annuelles, composées du président et des principaux citoyens de chaque province (1). — En 417, un traité entre

(1) Ces assemblées, tenues à Arles, et dont la session durait des Ides d'août à celles de septembre, devaient être présidées par le préfet du prétoire. « Il est permis de voir dans l'ordonnance d'Honorius, dit M. Michel, le germe de ces Etats de Languedoc, de Provence, de Dauphiné qui, sous l'ancienne

Honorius et Ataulfe, chef des Goths, abandonne à celui-ci la deuxième Aquitaine, quelques portions de la première Narbonnaise et de la Novempopulanie. Dès lors la première Aquitaine se trouve placée sur les frontières méridionales de l'empire (1). — Théodoric, successeur d'Ataulfe, s'empare des villes romaines les plus voisines de son royaume et s'étend jusqu'au pied des Cévennes. — En 448, la Gaule est occupée par quatre peuples qui ne connaissent plus la domination impériale, qui ont des chefs et un gouvernement à eux. Ces quatre peuples sont : 1° au midi de la Loire, les *Visigoths;* 2° au nord-est, en-deça et au-delà des Vosges, les *Burgondes ;*

monarchie française, donnaient à la France méridionale une allure si indépendante et si fière, au milieu de l'asservissement général. »

(1) Nous n'avons pas cru devoir indiquer à leur endroit les divers remaniements que subirent les provinces gauloises. Il nous suffira seulement de rappeler que, de 4 sous Auguste, le nombre s'élevait à 13 sous Constantin, à 17 sous Honorius. L'Aquitaine, séparée en deux parts, dont l'une garda l'ancien nom et l'autre prit celui de Novempopulanie, fut, postérieurement à cette deuxième division, partagée en première et en deuxième Aquitaine et en Novempopulanie. — La première Aquitaine, dont Bourges devint la métropole, comprenait les cités des Bituriges, des Arvernes, des Ruthènes, des Albiens, des Cadurkes, des Lémovikes, des Gabales et des Vélaunes. — Voir la note 33, p. 624, t. I, de l'*Histoire du Languedoc.*

o au nord, les *Francs ;* 4o dans la Bretagne armoicaine, les *Bretons*, rentrés dans la plénitude de eur indépendance et dans la libre jouissance de eurs vieux usages. « Faibles encore, dit M. Fauriel, n'ayant les uns avec les autres aucun rapport bien marqué, ces divers peuples s'agitaient de tout leur pouvoir pour s'agrandir aux dépens de l'empire auquel ils étaient hostiles par la nécessité même de leur position. Mais un événement imprévu vint tout-à-coup suspendre leurs tendances personnelles, les unir momentanément entre eux, et eux tous à l'empire. Cet événement fut l'apparition d'Attila dans les Gaules. »

Le milieu du Ve siècle vit la course fatale de ce terrible ravageur du monde qui, à la tête de ses formidables Tartares, passa sur nos provinces comme le moissonneur sur un champ de blé. Les Francs, sous la conduite de Mérovée, unis aux Romains, aux Visigoths et aux Bourguignons, livrèrent en 451 plusieurs batailles à ces hordes barbares et les chassèrent des Gaules. Cet exploit, dit-on, valut au chef des Francs l'insigne honneur de donner son nom à la première race de nos rois. Ce fut probablement à cette époque ou peu d'années après que les Visigoths, qui ne cherchaient que ne favorables occasions d'étendre leur royaume, prétendirent que le traité de 417 comprenait une cession

générale et absolue de tout le midi des Gaules ; ils en revendiquèrent la stricte exécution et s'emparèrent successivement du Quercy, du Limousin, du Rouergue, du Gévaudan et du Velay (1). — En 472, il ne leur manquait, pour être les maîtres de toute la première Aquitaine, que l'Auvergne et le Berry. Ce fut sous Euric, héritier et assassin de son frère Théodore II, en 475, que l'empereur J. Népos abandonna aux nouveaux souverains de Toulouse l'antique province que César avait eu tant de peine et tant de gloire à conquérir (2).

L'art monumental pouvait-il être florissant, alors qu'on vit à travers les Gaules les Huns farouches errant sur des charriots d'écorce, couverts de peaux de rats ou de chèvres, chargés d'anneaux de fer, de casques faits en guise de mufles de bêtes féroces, armés de massues, de maillets, de framées, de haches, de frondes, « vivant, dit Châ» teaubriand, d'herbes sauvages et de viandes demi» crues couvées un moment entre leurs cuisses » ou échauffées entre leur siége et le dos de leurs » montures, traitant d'affaires, délibérant, vendant, » achetant, buvant, mangeant, dormant sur le cou

(1) *Histoire générale du Languedoc*, liv. IV, p. 217.

(2) *Id.*, p. 220 et seq.

» étroit de leur bête, sans demeure fixe, sans
» foyer, sans lois, sans habitudes domestiques. »

Cependant, si les invasions dont les Gaules étaient la proie depuis tant d'années avaient éteint dans ces contrées le flambeau des arts antiques, si les Alains, les Vandales, les Burgondes et les Huns, si Chrocus et Attila avaient dans leur fureur aveugle renversé tout ce que cette terre portait de monuments, du moins n'avaient-ils pu extirper de l'esprit des Gaulois l'intelligence des œuvres de la civilisation. — Les traditions altérées, amoindries, n'étaient pas toutes perdues. On trouvait encore au milieu du bruit des armes des hommes qui chérissaient les lettres et les cultivaient avec autant de zèle que si une paix profonde eût régné autour d'eux. On ne pensait plus sans doute à reconstruire ces cirques gigantesques, ces temples, ces théâtres splendides des siècles d'Auguste ou d'Adrien, ces immenses arcs de triomphe sous lesquels devaient seules passer les grandes légions des Césars. Depuis longues années les forces manquaient aux générations énervées de l'empire en décadence pour édifier ces magnifiques colosses de Lyon, d'Arles et de Nîmes; les invasions avaient fait tant de ruines, avaient rempli les cœurs d'un découragement si profond, que les écoles où s'enseignaient les beaux-arts étaient vides de professeurs et d'élèves. — Ce ne

peut être que par de patientes, par de paisibles études, alors que la prospérité publique promet la fortune et la gloire aux artistes, que les chefs-d'œuvre de l'antiquité sont bien compris, et, pour nous servir d'une expression consacrée, reproduits avec amour. — Néanmoins, si l'appréciation élevée des nobles et belles exécutions monumentales s'était perdue, le goût corrompu, mais non affaibli des choses luxueuses se retrouvait encore chez les personnages opulents et dans les détails de la vie privée. Sidoine-Apollinaire célèbre la magnifique villa de Leontius, sur une haute colline des bords de la Dordogne; il rapporte avec une minutieuse exactitude les dispositions de sa délicieuse terre d'Avitacum, et se plaît au souvenir d'un repas donné à l'empereur Majorien par un citoyen d'Arles, dans lequel, dit-il, de vigoureux esclaves fléchissent sous le poids des vases d'argent. Il décrit les lits des convives drapés en pourpre, et les murailles de la salle couvertes de tapisseries d'Assyrie et de Perse, toutes peintes ou brodées (1).

C'est pendant cette dernière période que le Velay subit les incursions qui désolèrent le territoire. Ses monuments romains étaient pour toujours couchés

(1) *Epist. IX*, 13.

dans la poussière, et sur les ruines des temples, des prétoires, des palais, on voyait çà et là quelques humbles chapelles où s'assemblaient les premiers chrétiens : Notre-Dame du Haut-Solier, dans la *civitas Vetula*, l'oratoire angélique, sur le mont Anis. — Des traces de feu peuvent encore se reconnaître sur plusieurs fragments de sculpture que les archéologues attribuent aux plus mauvais jours de la décadence gallo-romaine, et qui semblent ne pas appartenir à des édifices religieux; de telle sorte que l'aveugle fureur des Vandales n'épargna même pas les habitations privées; elle voulut anéantir, étouffer à jamais sous les décombres, jusqu'aux moindres souvenirs de cette grande époque. Le sabre commença l'œuvre qu'acheva l'incendie.

Sidoine Apollinaire, qui vivait à nos portes, nous transmet de tristes détails sur les agitations, sur les mortelles inquiétudes dont tout le territoire ne cessait d'être affligé. Quoique la Vellavie se fût déjà soumise aux Visigoths, alors que l'Auvergne résistait encore, son sort ne devait pas être plus fortuné; et les fréquents passages, peut-être même les résidences désastreuses des troupes étrangères ne faisaient que rendre sa position plus lamentable. « Nous autres, malheureux Arvernes, dit-il (1), nous

(1) *Caii Solii Apollinaris Sidonii epistolæ*, lib, VII, epist. I.

» sommes toujours exposés les premiers aux irrup-
» tions. Ce qui nous rend l'objet spécial de la haine
» des Goths, c'est que, brûlant du désir d'étendre
» leurs frontières depuis l'Océan jusques au Rhône
» et à la Loire, ils trouvent en nous le seul obstacle
» qui, par l'assistance du Christ, retarde encore
» leurs conquêtes. Voilà déjà longtemps que les
» attaques continuelles d'une royauté menaçante
» *ont dévoré toutes les régions limitrophes*. Mais, si
» quelque chose doit seconder en nous un courage
» aussi téméraire, aussi dangereux, ce ne sera ni
» l'aspect de ces murs consumés par les flammes,
» ni ces palissades ruinées, ni ces remparts toujours
» couverts de nos sentinelles ;.... » Et ailleurs (1) :
« Notre esclavage est devenu le prix de la sécurité
» de nos voisins. L'esclavage des Arvernes, ô dou-
» leur !.... Voilà donc ce qu'il nous a valu d'avoir
» bravé la faim, les flammes, le fer, la peste, d'avoir
» engraissé nos glaives du sang ennemi, de nous
» être exténués de jeûnes en combattant ! voilà
» donc la paix si avantageuse que nous atten-
» dions, lorsque, pour échapper aux horreurs de
» la faim, nous arrachions les herbes qui crois-
» saient entre les fentes de nos murs ! Souvent,
» trompés par la forme et le suc de leurs feuilles,

(1) *Caii Solii Appollinaris Sidonii epistolæ*, lib. VII, epist. VII.

» nous cueillîmes d'une main livide des plantes
» vénéneuses.... »

Si nous devons encore rappeler les recherches étymologiques de M. le chanoine Sauzet, nous trouverons dans les dénominations même de nos localités un témoignage de plus en faveur de l'entière occupation du Velay sous les Romains. De tels documents historiques ne sont pas, il est vrai, très-certains; cependant il ne faut pas les négliger. En les produisant avec une prudente réserve, avons-nous déjà dit, on évite de tomber dans l'erreur et l'on se procure souvent le moyen d'atteindre la vérité. — La petite ville de BAS, écrit notre ingénieux antiquaire, devrait son existence à la famille consulaire de *Bassus*. Voici dans quelles circonstances : « Il exis-
» tait à Feurs *(forum Segusianorum)* une corpora-
» tion d'ouvriers charpentiers (1) disséminée tout le
» long de la Loire jusqu'au pied du mont Anis. Les
» coteaux du beau fleuve étaient tout couverts de
» bois, comme en témoigne le nom de *Liger* (2), et,

(1) *Collegium fabrorum tignariorum.*

(2) *Li-ger*, contracté de *Lig*-num et de *ger*-ens (qui charrie du bois), nom, disent quelques étymologistes, que les Romains donnèrent à la Loire pour exprimer l'usage auquel ils l'avaient assujétie. — D'autres savants ont prétendu que *Li-ger* était composé de deux racines celtiques : *Li*, eau; *ger*, qui se replie, qui fait des circuits. — D'autres enfin ont trouvé *Liv*-

» à l'endroit que nous venons de désigner, séjour-
» nait habituellement un officier romain, nommé
» *præfectus fabrorum tignariorum,* qui avait sous
» sa direction de nombreux ouvriers employés à
» couper, équarrir et préparer les bois pour les
» constructions dont les Romains couvraient le pays.
» Ce fut en cette qualité que fut envoyé *C. Bassus,*
» le fondateur de *Bas;* Guichenon, dans son *His-*
» *toire de Savoie,* cite une inscription où il portait
» le titre de *præfectus fabrorum.* Possesseur de
» propriétés fort étendues sur les bords de la Loire,
» il construisit pendant son administration, dans
» l'emplacement où est actuellement *Bas,* un bel
» édifice qu'il habita, auquel il donna le nom de
» *Bas (villa Bassi),* nom conservé dans de vieux
» papiers qui existaient il n'y a pas longtemps. Les
» découvertes faites en médailles, urnes funéraires,
» lampes sépulcrales, débris de constructions, sont
» des preuves irréfragables du long et florissant sé-
» jour des Romains dans ce cantonnement (1). »

Examinant ensuite les autres noms qui lui semblent d'origine gallo-romaine, M. Sauzet dit qu'il ne peut se refuser de reconnaître dans EMILIEU (*Emi-*

eau, *goer,* qui déborde; toutes ces explications sont assez rationnelles et peut-être pas une n'est exacte.

(1) Mémoire déjà cité. — *Annales* 1837-38.

lii locus), une possession des Emiliens (1); — dans le village ANTONIANE, la *villa Antoniana*, de la famille des Antoine; — dans CRISPIN'HAC, la demeure d'un descendant des opulents *Crispus*, dont était Salluste. Il trouve aussi que FLAVI'AC, LAVINI'AC, LABI'AC sont des noms purement romains, qui paraissent s'être conservés pour nous apprendre que d'illustres patriciens ont eu leur résidence dans nos contrées, où ils sont peut-être venus chercher un abri contre les sanglantes agitations dont fut si souvent désolée la capitale du monde. Son imagination aime à placer la modeste retraite d'un membre déchu des maisons *Julia* et *Bilia* dans JULLIANGE et BILLIANGE (2); il lui semble que le bourg de TOLLIAC, ou plutôt *Touliac*, comme prononçaient les Romains, devait être l'habitation d'une dame du nom de *Tullia*, de celle peut-être dont M. de La Lande a relevé l'épitaphe ?... En un mot, la complaisante érudition de notre ingénieux linguiste se plaît à venir au secours de ces rapprochements, pour peupler la Vellavie d'anciennes familles latines. Quant

(1) Dans ce nom intégralement conservé, dit l'abbé Sauzet, il n'y a de moderne que la syllabe *eu*, commune dans le Forez, mais exceptionnelle dans le Velay, puisqu'on ne la remarque que dans *Emilieu, Gralieu (Graii-Locus)*.

(2) Mots composés d'un nom propre romain et de la désinence celtique *ange* (demeure).

à nous, sans vouloir discuter des étymologies aussi difficiles à contredire qu'à affirmer, nous dirons que si quelques-unes remontent véritablement à la domination romaine, c'est moins probablement parce que de puissantes maisons consulaires ont en si grand nombre quitté Rome et les somptueux domaines d'Italie, que parce que des colonies qui prirent leurs noms par reconnaissance furent envoyées, sous leur patronage, dans nos contrées.

VIII

RÉSUMÉ

On trouve dans le Velay beaucoup de fragments antiques épars et presque pas de monuments complets. Il serait sans doute très-précieux pour l'histoire d'une province si l'on pouvait produire en mémoire de son passé quelques-uns de ces grands vestiges semblables à ceux dont s'énorgueillissent les villes d'Arles et de Nîmes ; mais peu de cités furent assez heureuses pour sauver de la destruction brutale des ravageurs du IVe et du Ve siècle les œuvres destinées à transmettre aux généra-

tions futures les splendides souvenirs de l'empire romain. Nous serons donc obligé, en exhumant les antiquités de la Vellavie, d'appeler souvent les conjectures à notre aide, afin de déterminer leur origine sinon positive du moins vraisemblable.— Nous avons dit, d'après les anciennes indications géographiques, que les villes principales du Velay étaient *Ruessium*, *Condate*, *Icidmagus*, *Aquis Segete*. Il suffirait donc de désigner d'une manière précise l'emplacement qu'occupaient ces différents centres de population, pour espérer d'y découvrir, au moyen de fouilles persévérantes, des débris plus ou moins conservés de constructions gallo-romaines. De ces quatre villes, la première seule a été un peu explorée. Un jour viendra peut-être où, refaisant le travail ingrat que nous avons entrepris, un antiquaire plus heureux aura pour toutes les autres les documents archéologiques qui nous manquent. Il est impossible, en effet, que les investigations soient stériles sur les lieux que les cartes contemporaines désignent comme les plus importants, alors que sur d'autres points, dont il n'est question nulle part, on trouve en abondance des témoignages d'une haute civilisation.

Qu'était la Vellavie au temps de César ?... une contrée sauvage, couverte de forêts, habitée par un peuple de pasteurs, gens vivant dans les rochers, au fond des grottes obscures, pêle-mêle avec des trou-

peaux de bœufs et de chèvres. — Quelques années se sont à peine écoulées, et déjà la celtique *Ruessio* a ouvert ses portes à la colonie romaine. Mais pour ces nouveaux-venus qui connaissent le bien-être et veulent en jouir, cette enceinte est trop étroite, ces habitations trop chétives, ces eaux insuffisantes. Ils reculent les limites de la ville, élèvent des maisons, des temples, fondent des établissements, creusent des aqueducs, passent soudainement de la barbarie à la civilisation. De premiers succès déterminent d'autres colonisateurs à tenter aussi le sort; et bientôt les territoires d'*Icidmagus*, de *Condate*, d'*Aquis Segete*, de *Martis Aquæ*, d'*Anicium* et d'*Hispalis* sont peuplés de familles latines ou latinisées. — *Ruessium* est la métropole. C'est dans ses murs que résident les chefs de la province, c'est de ses portes que partent les principales routes du pays et que se comptent les distances itinéraires. Néanmoins, l'exposition de cette ville est froide, son sol est ingrat, et ceux qui cherchent la fortune aussi bien que ceux qui l'ont trouvée ne tardent pas à choisir, pour créer des domaines, pour fonder des villas, ces riants et fertiles vallons qu'arrosent les eaux limpides de la Borne, du Lignon, de la Loire et de l'Allier. Les fondations d'édifices, les nombreux fragments de bas-reliefs, de colonnes, de baignoires et de tombeaux trouvés d'*Anicium à Hispalis* révè-

lent non-seulement le séjour d'une colonie dans ce bassin, mais prouvent l'état prospère de ceux qui la composaient. D'antiques monuments trouvés à St-Vidal, à Solignac, à Coubon, à Bas, à Chomelix, au Pontempeyrat, sur toutes les directions enfin ; la découverte de dauphins, de naïades, d'amours pêcheurs et d'une quantité d'autres riches débris de sculpture romaine sur les rives de la Loire, consacrent cette opinion des archéologues que tous les points de la contrée furent à cette époque connus, étudiés et occupés.

Ainsi nos vieux Gaulois virent leurs *oppida* ruinés, leurs *dolmen* renversés, leurs forêts abattues ; eux, si fiers, si indomptables, courbèrent le front sous le glaive du conquérant qui leur imposa moins une servitude qu'une régénération. En échange de ces sombres cavernes, de ces rustiques demeures couvertes en chaume, enduites d'argile, ils eurent de vastes cités, des palais, des cirques, des théâtres ; au lieu de ces sentiers perdus dans les inextricables détours des bois, ils virent d'excellentes routes s'ouvrir en tous sens ; à la place de ces grossiers simulacres de divinités qu'une conquête anticipée leur avait transmis, ils eurent des temples magnifiques, des statues de marbre, de bronze et d'or. Plus domptés encore par la puissance de la civilisation que par la force des armes, ils ne regrettèrent pas longtemps cette longue enfance de leur vie.

CHAPITRE II

—

RUESSIUM



I

SAINT-PAULIEN

Qui donc pourrait aujourd'hui reconnaître dans la petite ville de *Saint-Paulien*, si triste, si semblable à un village, l'antique RUESSIUM, la métropole gauloise et gallo-romaine de la Vellavie, la *Vellava* de nos premiers évêques (1) ? Il faut que les hordes

(1) Les divers noms de cette ville furent :
Ruessio — Celtique.

dévastatrices aient frappé de bien rudes coups pour ne pas avoir laissé une seule pierre à sa place. Tout a été renversé, démoli, dispersé, pulvérisé. La charrue passe depuis des siècles à l'endroit où fut la ville, et ce n'est que par hasard, quand le soc s'engage trop profondément dans la terre, que le laboureur fait sortir des sillons quelques débris mutilés de temple, d'aqueduc ou de tombeau. — L'inspecteur général des monuments exprimait en 1838, dans son rapport au ministre de l'intérieur, l'intérêt qu'il y aurait pour la science à pratiquer des fouilles sur ce territoire (1). C'est au conseil général du dé-

Ruessium — Gallo-romain.

Vellava — Cité épiscopale, à la fin de la domination romaine.

Civitas Vetula — Après la translation de l'évêché au Puy.

Saint-Paulien — Après les dernières dévastations des Normands et la construction de la ville actuelle.

(1) « Ces champs voisins du bourg sont remplis de tuiles romaines, de fragments de poteries ; çà et là le soc de la charrue heurte des tronçons de colonnes ou des substructions recouvertes de terre. Tout indique une ville considérable. Je ne doute pas que des fouilles bien dirigées n'en déterminassent exactement l'enceinte et ne fissent découvrir la position des principaux édifices qu'elle devait contenir, tels qu'un théâtre ou un cirque, des thermes, des temples, etc., etc. — Si vous jugez à propos, M. le Ministre, d'accorder une allocation spéciale pour explorer cette localité, suivant toute

partement, c'est aux conseils municipaux de Saint-Paulien et du Puy que nous adressons le même vœu. En consacrant quelques deniers à des travaux d'explorations archéologiques de cette importance, nos concitoyens auront bien mérité de leur pays auquel ils rendront peut-être ainsi une des premières pages de son histoire! — Nous savons par les anciennes tables que Ruessium existait, que cette ville fut la capitale d'une province qui du temps de Strabon, contemporain d'Auguste, ne dépendait plus des Arvernes (1). Ces documents contiennent une date historiquement très-utile, mais ne disent rien de plus. Ce sera donc seulement par l'appréciation des antiquités découvertes çà et là qu'on parviendra à se faire une idée plus ou moins exacte de cette cité. « Avec un peu d'attention, dit M. de » La Lande, on ne peut méconnaître le sol sur le- » quel se trouvait autrefois *Ruessium*. Il est rempli » de débris de carreaux, de briques, de tuiles an- » tiques. On rencontre partout des fragments de » vases, de poteries grossières et fines, des médailles » et une foule d'objets qui ne laissent aucun doute

apparence les résultats seraient intéressants pour l'archéologie. » — Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 363.

(1) Strabon, lib. IV, p. 190.

» sur l'existence ancienne de nombreuses habita-
» tions. Plusieurs fois j'ai parcouru un vaste es-
» pace tel qu'occuperait une de nos villes de quinze
» à vingt mille âmes, constamment j'ai reconnu les
» mêmes vestiges. Des propriétaires, des cultiva-
» teurs, de simples ouvriers, en m'indiquant les
» terrains qu'il avait fallu déblayer pour les rendre
» à la culture, m'ont mis à portée de juger que la
» ville actuelle devait former la limite méridionale
» de l'ancienne ; que celle-ci se prolongeait, dans
» sa partie septentrionale, jusque près des monts
» qui l'abritaient des vents du nord, et qu'elle de-
» vait s'étendre, de l'est à l'ouest, depuis le commu-
» nal de Chaumel jusqu'au-delà de Marcha-Dial...
» Tous les jours, en travaillant la terre, ce sont des
» ruines précieuses que l'on découvre, des pans de
» murs revêtus en marbre, des plates-formes ou
» des bassins enduits d'un ciment indestructible,
» des tuyaux souterrains artistement construits, des
» masses considérables de maçonnerie, enfin d'énor-
» mes blocs de grès équarris, taillés, liés encore par
» le ciment et formant de vieilles fondations (1). »

Nous devons donner ici une sommaire nomenclature des principaux débris découverts à Saint-

(2) *Essais historiques*, par Mangon de La Lande, p. 21 et sequent.

Paulien et qui témoignent de l'antique splendeur de cette cité. Nous citerons en première ligne une *tête de Jupiter-Sérapis*, avec le modium, en albâtre oriental, et donnée par le cardinal de Bonald au musée du Puy. Parmi les autres objets que possède ce musée, nous indiquerons plusieurs *vases lacrymatoires*, des *lampes* et une *amphore*. — « Il y a » peu d'années, dit M. de La Lande, que pour rendre » l'église de Saint-Paulien moins humide, on fit » déblayer les terres qui s'élevaient un peu trop » au-dessus des fondations. A peine eut-on creusé » quelques pieds qu'on découvrit beaucoup de *cer-* » *cueils*, et sous ces cercueils, les fondements d'un » édifice qui devait être d'une étendue considérable, » à en juger par la longueur d'*une muraille très-* » *bien eonstruite* en beau grès blanc, et d'un ali- » gnement parfait. D'où l'on peut conclure que là » un monument païen a été renversé, que plus » tard, sur ses ruines, s'est élevée l'une des plus » anciennes églises, et qu'au milieu des décombres, » dans ce qui en formait l'enceinte, ont été inhu- » més les premiers prêtres du christianisme, peut- » être les premiers chanoines épiscopaux de Saint- » Paulien. »

Au nombre des fragments antiques incrustés dans le mur septentrional de l'église, on remarque une figure nue, accroupie et tenant

d'une main ses parties sexuelles. M. de La Lande lui donne le nom de *statue priapique* et la fait remonter au temps d'Auguste, en la rattachant aux mystères d'Isis. Cette date et surtout cette destination nous semblent trop témérairement risquées pour que nous cherchions même à les discuter ; il suffit de dire que ce fragment est gallo-romain et qu'il se rapporte à quelqu'un de ces cultes idolâtres où le phallus était adoré comme symbole de la fécondité.

Nous terminerons en transcrivant ici textuellement la lettre écrite le 1er août 1822 par M. Desribiers, membre de la société royale des antiquaires de France, à M. de La Lande : « La haute idée que vous m'avez donnée des vestiges de *Ruessium*, ancienne capitale » du Velay, aujourd'hui Saint-Paulien, m'a engagé » à les visiter moi-même. Je m'y suis rendu le 26 » juillet 1822, et j'ai été en effet convaincu qu'il y » a eu dans ces lieux une ville importante et riche. » Voici les observations que j'ai faites d'après un » léger essai de fouilles qui ont eu lieu sous mes » yeux : Champ de Blancheton, à droite en sortant » de Saint-Paulien pour aller à Craponne, vis-à-vis » l'auberge de Chazal, j'ai reconnu : 1° des murs en » pierres communes et assises droites, revêtus de ciment uni et coloré, formant diverses distributions ; » 2° beaucoup de plâtras de plusieurs couleurs, le

» bleu de ciel parfaitement beau et bien conservé;
» des peintures à fresque représentant des feuillages
» et un arbre avec mouches noires et blanches,
» d'assez mauvais goût; divers encadrements; 3° une
» médaille de Domitien, en grand bronze, vernis
» antique, et bien conservée; 4° plusieurs morceaux
» de marbre blanc qui ont dû servir à des revête-
» ments; 5° des pavés en ciment uni, d'une grande
» épaisseur, ou plutôt trois l'un sur l'autre; 6° des
» briques, dont une de cinq pouces environ d'épais-
» seur; 7° diverses poteries (rouge fin et moyen),
» avec bas-reliefs; noires et blanches, extérieure-
» ment fines, etc., etc.

» Dans un champ plus loin de la ville, à
» gauche du même chemin : 1° des débris de
» poterie semblables; 2° des murs et des pavés
» en ciment; 3° des plâtras colorés; 4° des briques;
» 5° des vestiges de rues anciennes; 6° une médaille
» en petit bronze de Claudius Gothicus; 7° enfin, une
» autre médaille de Caracalla, en grand bronze, d'une
» belle conservation. — Je ne pouvais espérer, ajoute
» l'auteur de la lettre, un plus grand résultat d'une
» fouille faite par deux hommes, et qui n'a duré
» qu'un jour et demi. Il y a tout lieu de croire que,
» faites en grand, suivies avec constance, les re-
» cherches à Saint-Paulien auraient les plus heu-
» reux résultats. »

Quand l'abbé Lebeuf, ce savant si distingué, vint visiter le Velay, une seule considération le frappa, lui parut décisive et motiva son opinion sur toutes les antiquités de cette province. Il pensa que puisque Ruessium avait eu quelque importance, cette ville avait dû nécessairement contenir un certain nombre de grands édifices; et comme dans ses recherches à Saint-Paulien, il trouvait fort peu de fragments considérables, tandis qu'il en rencontrait une grande quantité à Polignac et au Puy que nulle indication de l'histoire géographique ne signalait pourtant comme localités gallo-romaines, il en conclut que tout ce qui se voyait d'antiquités aux alentours de Ruessium provenait exclusivement de cette ville. Au point de vue où était placé l'abbé Lebeuf, c'était sagement raisonner. La destruction des édifices profanes, l'anéantissement de tout ce qui pouvait rappeler un culte odieux expliquaient suffisamment le zèle qui poussait les premiers chrétiens à aller chercher, même au loin, et à préférer pour la construction de leurs églises les ruines des anciens temples à tous autres matériaux. Ils ne voulaient point en faire ornement; les parties les mieux sculptées étaient souvent cachées dans la maçonnerie, les images proscrites étaient enfouies dans les fondations, et si on laissait apparaître quelques fragments d'œuvres d'art, c'était plutôt pour prouver que le

renversement de l'édifice avait été aussi complet que l'anéantissement de la religion des faux dieux.

Malheureusement l'illustre antiquaire n'avait fait, pour ainsi dire, que traverser le pays ; il n'en avait étudié assez attentivement, ni les traditions, ni l'histoire. Au temps où il écrivait, les découvertes faites postérieurement à *Hispalis*, à *Martis Aquæ*, au *Pons imperatoris* et à bien d'autres endroits ne pouvaient l'éclairer. D'ailleurs *Ruessium* ne fut pas détruit et abandonné si complètement qu'on n'eût qu'à aller à travers les décombres chercher à pleines voitures, comme en une carrière, les matériaux pour construire à trois et à cinq lieues de là de nouveaux monuments. Des églises y furent édifiées, plusieurs évêques s'y succédèrent (1) ; même après la translation du siége épiscopal à *Anicium*, on connaissait encore la *civitas Vetula*. — Cette observation n'avait

(1) Il est même probable que ce n'est pas avant la fin du IIIe siècle que la foi chrétienne fut introduite et publiquement honorée à Ruessium. En effet, le monument élevé dans cette ville à l'impératrice *Etrucilla* en serait un témoignage. Etrucilla était femme de l'empereur *Trajan Dèce*, qui régnait en 250. Or, cet empereur fut un des plus implacables persécuteurs des chrétiens. Il n'est donc pas à présumer qu'une ville eût à éterniser sa reconnaissance pour celle qui partagea les doctrines religieuses de Dèce, si cette ville eût été chrétienne.

pu échapper au judicieux observateur ; aussi l'académicien chargé de rendre compte de son mémoire dit-il : « M. l'abbé Lebeuf ne croit pas que Ruessium
» ait été dépouillé de toutes ses antiquités dès le
» temps que la ville du Puy fut bâtie ; ce n'est que
» depuis le siècle de Charlemagne qu'on voit dé-
» truire les murs des anciennes cités pour en
» construire d'autres édifices. Ce fut alors que les
» murs romains de Verdun furent renversés pour
» servir à bâtir Aix-la-Chapelle. Ruessium, nommé
» d'abord *civitas Vetula,* pour être distingué de la
» nouvelle ville du Puy, prit peu à peu le nom de
» Saint-Paulien qui en avait été le troisième ou le
» quatrième évêque, et dont il conservait le corps ;
» ensuite, comme le nombre de ses habitants di-
» minuait à mesure que le Puy s'augmentait, on
» commença à le démolir et à enlever les pierres
» et les marbres vers le IXe siècle, lorsque la
» nouvelle ville eut besoin de se fortifier contre les
» Normands ; ajoutez à cela que les vicomtes de
» Polignac, étant devenus maîtres de Saint-Paulien,
» continuèrent apparemment d'enlever les maté-
» riaux qui leur convenaient pour leur château, ce
» qui acheva de priver cette ville de tout ce qui lui
» restait d'antiquités. »

Nous ne trouvons pas ces observations rigoureusement exactes. Il n'est pas logique de conclure que

si Ruessium a été ruiné, c'est pour reconstruire à près de trois lieues de distance une autre cité avec ses décombres. Le Puy est assis sur une roche vive, s'abrite au pied même d'un immense rocher, tout le territoire environnant est couvert de matériaux, et les carrières qui ont été exploitées pour l'érection des principaux édifices gallo-romains sont plus voisines du Puy; dès lors, s'il n'eût fallu que des pierres, il en aurait coûté beaucoup moins d'aller les chercher là. — Tel n'a point été, nous le croyons du moins, le but des démolisseurs de nos édifices antiques; ce qui le prouve, c'est qu'après avoir parcouru notre petite province, après avoir attentivement examiné à l'extérieur ses plus anciens monuments, nous avons constaté un fait fort précieux à recueillir, le voici :

Dans les murailles de presque toutes les églises romanes du Velay on aperçoit un, deux ou trois énormes blocs antiques, d'autant plus faciles à reconnaître qu'ils ont des trous de louve, sont en grès de Blavozy, ont des dimensions disproportionnées et paraissent complètement seuls de leur espèce dans tout l'appareil. On dirait, et pour nous la chose est évidente, que dans la pensée de ceux qui construisirent ces églises, ce fut une condition pieuse d'avoir pour pierre fondamentale un débris profane. Alors, et quel que fût

du reste l'abondance des matériaux sur les lieux, on comprend ces excursions à l'antique métropole pour en rapporter au moins un fragment. — C'est pourquoi, loin de repousser d'une manière absolue l'opinion de l'abbé Lebeuf, nous résoudrons par elle bien des difficultés; seulement, nous ne l'adopterons pas par des motifs semblables et pour en tirer les mêmes conséquences. Nous pensons, indépendamment de ce que nous venons d'établir, qu'il n'est pas rationnel d'admettre qu'une ville gallo-romaine considérable eût été, pour ainsi dire, complètement isolée, comme semblerait le faire entendre notre érudit. Il serait impossible de concevoir un centre tel que devait être Ruessium, sans supposer aux environs ni temples, ni villas, ni bourgades.

C'est dans une plaine livrée depuis des siècles à la culture qu'était construit Ruessium. On ne peut pas dire pour cette ville ce qui s'appliquerait à toute autre bâtie sur le roc et dont l'emplacement n'aurait pas été recouvert par l'amoncellement des terres « que tout a été emporté, parce qu'on ne » trouve rien. » Les champs de Ruessium n'ont point été explorés, ses ruines sont enfouies. Du reste, il suffit de parcourir attentivement, ainsi que nous l'avons fait, ce territoire historique, pour juger combien il serait facile d'arriver à de promptes

découvertes. La vieille chapelle appelée jadis *Notre-Dame du Haut-Solier*, qui maintenant est devenue une petite ferme, est presque entièrement construite à l'aide de matériaux gallo-romains dont quelques-uns vont bientôt fixer notre attention. — Il est évident qu'autour de cette construction la terre est jonchée de ruines inaperçues; les dispositions du terrain trahissent leur présence, et quelques coups de pioche portés dans ce tertre feraient apparaître en peu d'instants, nous n'en doutons pas, une quantité surprenante de vestiges d'un haut intérêt. Ce qui le prouve, c'est qu'indépendamment de ce qu'on voit dans les murailles même de l'église, on a découvert, d'un côté les restes d'un aqueduc, de l'autre, en construisant une maison, plusieurs blocs énormes de grès taillés, ainsi qu'un fragment d'inscription inédite et très-bien conservée.

Un peu au-dessus de Notre-Dame, dans un quartier qui semble aujourd'hui faire un petit hameau à part de Saint-Paulien et qu'on appelle *Marcha-Dial* (1), on trouve aussi beaucoup de débris

(1) A en juger par les étymologies, on peut croire que là était l'habitation des Flamines, ou au moins du grand-prêtre de Jupiter, le *Flamen-Dialis*. — Voir plus bas la citation textuelle de M. de La Lande.

antiques. Les champs des alentours sont couverts, le mot n'est point exagéré, de tuiles romaines. Les montants des portes et ceux des fenêtres d'un grand nombre de misérables chaumières sont composés à l'aide de pierres sculptées provenant de résidences plus ou moins luxueuses. L'examen d'un tertre artificiel assez étendu et formant une petite place gazonnée nous a singulièrement intéressé. C'est là principalement que des fouilles seraient fécondes!... le sol que l'on foule est un amas de ruines qu'un peu de terre, que quelques brins d'herbe recouvrent depuis des siècles....

Ailleurs, dans le village, en creusant des caves et des citernes, en fouillant accidentellement la terre, le hasard plutôt que la volonté a fait découvrir d'importants vestiges. Ce sera donc de ceux-là seuls et de ceux qui se rencontrent noyés dans la maçonnerie de quelques églises que nous aurons à parler.

Nous croyons convenable de reporter à un chapitre spécial toutes les inscriptions des voies romaines et de ne rappeler ici que celles qui paraissent provenir d'anciens édifices. Presque toutes sont aujourd'hui grandement mutilées et très-difficiles à lire. Nous les reproduirons avec exactitude et chercherons, quand cela sera possible, à en donner une traduction ou, pour mieux dire,

une interprétation sinon positive du moins vraisemblable.

De toutes les inscriptions monumentales conservées à Saint-Paulien, sans contredit, la plus importante est celle qui se trouve sur un bloc de grès engagé dans l'angle méridional de Notre-Dame du Haut-Solier. Elle est ainsi conçue :

ETRVCILLAE
AVGCONIVG
AVG N
CIVITAS VELLAVOR
LIBERA. (1)

On comprend quelle est l'importance de cette pierre et combien de révélations historiques elle

(1) ETRUCILLAE
AUGVSTAE CONJVGI
AVGVSTI NOSTRI,
CIVITAS VELLAVORVM
LIBERA.

A ÉTRUCILLA
L'AUGUSTE ÉPOUSE
DE NOTRE AUGUSTE (empereur)
LA CITÉ DES VELLAVIENS
LIBRE.

A propos de cette inscription, M. de La Lande cite une découverte faite en juillet 1821, dans le voisinage de l'ancienne église du Haut-Solier; lors d'une excavation pratiquée en y creusant un puits. « Arrivé dans l'excavation, à la profondeur de quatre à cinq pieds, dit-il, on a trouvé cinq assises de très-beaux blocs de grès blanc parfaitement taillés sur quatre faces et présentant à peu près la base d'une pyramide isolée. Cette base établie dans le roc était même appuyée de trois

fournit en peu de mots. — Et d'abord, il ne peut plus être douteux qu'en 250 Ruessium ne fût la cité des Vellaviens ou du moins la métropole de cette cité, selon le sens qu'on croira devoir attribuer au mot *civitas* (1). Or si, en voyant cette ville entièrement dépouillée, l'abbé Lebeuf, Mérimée et les plus éminents archéologues ont pensé que les villes, que les châteaux des environs durent venir à différentes époques y chercher tous les débris des antiques monuments, puisant là comme dans une

côtés sur des murs solides qui venaient y aboutir, mais qui n'étaient construits qu'en pierres brutes. Ceci ne nous indiquerait-il pas le monument élevé à la mémoire d'Etrucilla, surtout lorsqu'à quelques pas de là se trouve son inscription tumulaire? Le monument, d'ailleurs, devait être digne du personnage auguste auquel il était érigé, à en juger par la qualité, le volume et la coupe soignée des pierres qui lui servaient de fondement. Celles qui ont été tirées de l'excavation avaient plus de cinq pieds cubes, et chacune d'elles a été vendue vingt et quelques francs pour être cassée et employée dans d'autres constructions, etc., etc.

(1) Sous la domination romaine et même depuis qu'elle eut cessé dans les Gaules, le mot de CITÉ n'indiquait pas seulement l'enceinte et le territoire de la ville désignée par le nom propre auquel il s'appliquait; il désignait encore l'étendue entière du PAGUS, *pays*, diocèse, district compris dans l'enclave de la cité, et qui formait presque toujours un vaste territoire peuplé de villes, de bourgades, de hameaux.

(RAYNOUARD, *Droit municip.* chap. 8, t. I.)

carrière ouverte, il n'est encore arrivé à personne de supposer que l'importante inscription de Notre-Dame du Haut-Solier ait été apportée d'un autre endroit dans la ville ruinée et déserte de Saint-Paulien. — Nous ferons remarquer en second lieu qu'ETRUCILLA était l'épouse de l'empereur Trajan Dèce qui régnait en 250. Dèce ne gouverna l'empire que pendant deux années, et son court passage sur le trône fut signalé par d'impitoyables poursuites contre les sectateurs de la loi de Jésus-Christ. Donc, pour que la *civitas Vellavorum* érigeât un monument à l'*épouse auguste* de l'*auguste empereur,* il fallait très-probablement que le christianisme ne fût point proclamé dans cette ville et qu'un siége épiscopal n'y fût point encore établi, du moins ostensiblement.

La qualification de *libera* est aussi très-précise et fort importante comme document historique. — L'inscription est du milieu du III[e] siècle et prouve qu'à cette époque Ruessium était un *municipe* et que la cité tout entière était libre. — Déjà Strabon avait dit, dès le règne d'Auguste : « Les Vélaunes, » qui autrefois faisaient partie des *Arverni,* mais » qui aujourd'hui forment un peuple séparé... » La phrase du géographe ne laisse aucune équivoque ; elle se rapporte d'une manière générale à tous les peuples de la Vellavie, tandis qu'il pour-

rait se faire que le mot de *civitas* ne s'appliquât uniquement qu'à une portion plus restreinte du territoire. Peut-être, dans ce cas, faudrait-il penser que Ruessium dut exclusivemennt cette faveur à l'impératrice Etrucilla, à laquelle ce monument fut élevé comme un témoignage de reconnaissance (1). Dans cette hypothèse, l'inscription aurait

(1) Quoique nous ne voyions pas un rapport très-direct et le moins du monde indiqué entre la découverte souterraine et l'inscription à *Etrucilla*, et moins encore entre une médaille antonine et ce même monument, nous n'en rapportons pas moins la conjecture de M. de La Lande, parce que nous pensons que de nouvelles fouilles pourront très-certainement mettre sur la voie de découvertes plus décisives.— Selon M. de La Lande, il faudrait admettre qu'après la mort de son époux, l'impératrice vint finir ses jours à *Ruessium*, qu'elle y fut inhumée et que l'inscription est son épitaphe. Rien ne justifie cette opinion ; nous croyons bien plutôt que c'est en mémoire d'un grand service rendu, peut-être celui de la liberté, que la *civitas Vellavorum* éleva un monument pour éterniser sa reconnaissance à *Etrucilla*. — En acceptant hypothétiquement, pour ce qui regarde les vestiges perdus de cet édifice, l'opinion trop exclusive de l'abbé Lebeuf, à savoir, que les antiquités qui sont au Puy proviennent en partie de Ruessium, ne pourrait-on pas penser : 1° que ce fragment de frise, dans lequel on voit deux génies supportant le portrait d'une dame romaine, et deux autres entourant une aigle impériale ; 2° que cette suite de riches bas-reliefs retraçant quelques épisodes de la vie privée d'une dame d'un haut rang, puisqu'on la voit assise à sa toilette, sortant ses parures

un intérêt spécial ; son but serait d'indiquer qu'au milieu du IIIe siècle la métropole vellavienne et tout le district de sa dépendance constituaient un territoire libre, un *municipium*.

Dernièrement, en creusant des fondations tout à côté de Notre-Dame du Haut-Solier, on recueillit un assez grand nombre de blocs taillés. Un d'eux attira l'attention du propriétaire, qui eut soin de le faire placer en évidence à l'angle méridional de sa maison, du côté de la grande route. Les passants peuvent facilement l'apercevoir puisqu'il est à moins de deux mètres d'élévation. C'est un fragment d'inscription dont les lettres, admirablement formées,

d'un écrin, tandis qu'une esclave lui arrange les cheveux, ne pourrait-on pas penser, disons-nous, que ces magnifiques débris proviennent du monument dédié à Etrucilla ?... Bien des circonstances le feraient supposer. On voit, en effet, que c'est une femme qui occupe particulièrement la scène et que, sur le verso des bas-reliefs, sont sculptées de grandes figures dont, il est vrai, on ne distingue que quelques parties, mais qu'on pourrait facilement croire celles de Dèce et de ses deux fils. Si l'on trouve une partie de ces débris enfouis dans des fondations d'église, les persécutions de l'époux d'Etrucilla contre les chrétiens motivent suffisamment cette réaction. — Quoi qu'il en soit, nous nous contentons d'indiquer cette conjecture très-hypothétique, sur laquelle nous reviendrons bientôt, sans prétendre l'imposer comme un document historique d'une bien grande valeur.

n'ont pas moins de 0,07 centimètres de hauteur. Voici ce qu'il en reste :

AVGN
CASTRO
VELLAV (1)

Le frère Théodore cite, dans son *Histoire de l'Eglise de Notre-Dame du Puy*, plusieurs autres inscriptions découvertes à Saint-Paulien ou aux en-

(1) Nous serions très-disposé à admettre que cette inscription est une des plus anciennes de Ruessium, et qu'elle date des premières années de l'occupation. C'est la ville occupée militairement, c'est le *castrum* qui écrit sur la pierre une dédicace à l'empereur, tandis qu'en l'année 250 c'est la *civitas libera* qui élève à l'impératrice un monument de sa reconnaissance. Or, la *civitas libera* ce n'est plus *le castrum*, ce n'est pas *la colonie*, c'est le *municipe*.

Les municipes avaient leur gouvernement particulier. Jaloux de conserver leur indépendance, ils refusaient souvent de devenir colonies romaines. Celles-ci avaient plus de gloire, une vie plus brillante ; elles étaient organisées sur le modèle de Rome et jouissaient de nombreux priviléges; mais par compensation les municipes possédaient beaucoup plus de liberté. — « Les colonies qui préféraient l'indépendance aux honneurs, dit Michelet, demandaient le titre de municipes. Les municipes qui préféraient les honneurs à la liberté demandaient celui de colonies. » — Voir SIGONIUS, *de jure italico*; BEAUFORT, *République romaine*; BOUCHAUD, *Mémoires de l'Institut*; HEYNE, *Opuscula*; IIIe vol. ; CICÉRON, (*de legibus* II, III, 16.)

virons. Il en est une, malheureusement fort incomplète, dont le sens est presque impossible à déterminer; nous la reproduisons, après avoir rectifié quelques lettres inexactement copiées, ainsi que nous nous en sommes convaincu par l'étude de la pierre originale elle-même. La voici :

LVSTRV
E ETIAM PoSTOL
VM FIDEM REPLE
VI MEIS HAEC FVIT
DIVITIAE CVRAM
RIT

L'abbé Lebeuf, Dom Vaissette, frère Théodore, MM. de La Lande et Mérimée en rapportent une autre, incrustée dans les murailles de l'ancienne collégiale de la ville; c'est une épitaphe :

IVLIAE
NOCITVR
NAE RMF
RVFINVS
MARIVS
VXORI CAS
TISSIME
PO (1)

(1) *Juliæ Nociturnæ, Rufini Marii filius, Rufinus Marius*

Nous citerons aussi un mot parfaitement lisible dont l'abbé Lebeuf n'avait pu préciser la signification, quoiqu'il le reconnût antique, et auquel M. de La Lande reconnaît un sens complet. Suivant cet antiquaire, c'est une *borne terminale* ou *limitante;* la voici :

HERMA

DIONIS. (1)

uxori castissimæ posuit (monumentum). — Rufinus Marius, fils de Rufinus Marius, a érigé ce tombeau à la plus chaste des épouses, Julia Nociturna.

(1) Il fallait que l'abbé Lebeuf n'eût vu ni la pierre dédicatoire à Etrucilla, ni l'épitaphe de *Nociturna*, pour qu'en parlant de celle que nous donnons ici il ait pu dire qu'elle était la seule qu'on trouvât à St-Paulien; néanmoins il ne cherche pas à la traduire. M. de La Lande a été plus résolu, et voici la signification qu'il suppose : « Tous les auteurs qui ont écrit sur les pierres limitantes, dit-il, semblent avoir donné l'explication de celle-ci, en faisant dériver le mot Herma d'*Hermès* (dont les Latins ont fait leur dieu *Terme*). Aussi suis-je porté à croire qu'elle a servi de *borne limitante* du champ, de l'enclos ou du domaine d'un propriétaire nommé *Dion*. L'inscription est gravée dans un grès blanc de 14 pouces de long sur 9 de haut, et peut se rendre ainsi: *Herma* (sous-entendu *campi*) *Dionis*, limite du champ de Dion. » — Au lieu de supposer une simple borne de champ, ne pourrait-on pas voir plutôt dans cette pierre une des limites, une des barrières de la ville? *Dionis* ou *Dionisiæ* resterait toujours le nom propre qui servait à la désigner.

Enfin, deux autres inscriptions trouvées, l'une près du village de Céaux, l'autre dans la même direction, sont évidemment deux pierres tumulaires érigées par une mère à ses filles :

D. M.	. . .
ET AETERN	. . . .
AE MEMORIAE	. . . .
TVL.... MARTI	EMMAE MARTI
AE MARTIOLA	AE MARTIOLA
MATER POSV	MATER POSV
IT (1).	IT. (2)

Nous croyons inutile de rappeler une quantité d'autres fragments dont il ne reste plus aujourd'hui que des restes informes. Les inscriptions peuvent avoir un grand intérêt historique, mais de tous les monuments c'est bien sans doute celui qu'il faut interpréter avec le plus de réserve. Un débris de sculpture révèle souvent tout un ensemble de l'orne-

(1) *Diis Manibus, et æternæ memoriæ Tulliæ Martiæ, Martiola mater posuit.* Aux dieux Mânes et à l'éternelle mémoire de Tullia Martia, sa mère Martiola a élevé ce monument.

(2) .... *Emmæ Martiæ, Martiola mater posuit.....* A Emma Martia, sa mère Martiola a élevé ce monument.

mentation d'un édifice; quelques lettres substituées dénaturent une inscription et lui donnent un sens mensonger.

Le propriétaire de la maison du quartier *Marcha-Dial,* dans laquelle se trouve l'inscription encore énigmatique.... ETIAM POSTOLUM FIDEM REPLEVI MÆIS HÆC FUIT DIVITIÆ CURAM.... a, tout récemment, extrait d'une propriété voisine un énorme fragment de plus de 1 mètre 50 centimètres de hauteur, assez semblable à un fût de colonne surmonté de son couronnement. Après avoir attentivement examiné ce remarquable débris, nous croyons pouvoir dire que c'était un *autel antique.* Notre opinion se fonde sur cette habitude d'architecture qui prend dans des blocs distincts les fûts d'une certaine dimension et les chapiteaux. D'ailleurs ici le périmètre de la table ou partie supérieure est circulaire, les moulures qui composent la corniche du dessous ne se rapportent à aucun ordre déterminé et sont plutôt les ornements d'un autel gallo-romain que ceux d'un chapiteau quelconque.

Sur la place de l'église de Saint-Paulien, on voit une immense table carrée, d'un seul bloc de grès blanc. Cette pierre a plus d'un mètre de hauteur, sur une largeur d'environ 1 mètre 75 centimètres.

Le dessus est plat, la partie inférieure se trouve évidée de façon à former quatre arceaux terminés en piliers. Tous les archéologues qui ont eu à exprimer une opinion sur ce monument n'ont point hésité à lui attribuer une origine antique. Les uns et les autres le donnent pour un autel de sacrifices païens, et assurent qu'après avoir été purifié il servit aux premiers évêques de Ruessium (1). Quoi qu'il en soit, on remarque plusieurs mortaises pratiquées sur la table, ce qui a fait dire à M. de La Lande qu'elles servirent à attacher les victimes au moyen d'anneaux en fer. M. Mérimée, beaucoup plus prudent, pense qu'elles furent établies dans la carrière pour l'exploitation et le transport de cette énorme masse; cependant il ne repousse pas la destination supposée et dit : « les paysans du

(1) On rapporte, dit M. Mérimée, que cette espèce de table provient d'une ancienne église du quatrième siècle, et qu'elle a servi d'autel à saint Paulien, sixième évêque du Velay; j'y ai vainement cherché l'inscription suivante, que les auteurs du *Gallia christiana* prétendent être tracée sur cette pierre :

HIC JACET HUIC TEMPLI QUI NOMEN FECIT ET URBI
INSUPER HÆC SANCTOS CONTINET URNA DUOS.

(*Notes d'un voyage en Auvergne*, page 267, par PROSPER MÉRIMÉE, inspecteur général des monuments historiques.)

» voisinage l'appellent *la pierre à tuer les bœufs*,
» et ce nom singulier ferait croire qu'avant d'être
» placée dans une église chrétienne elle aurait servi
» à des sacrifices païens. Sa forme ne dément
» point une origine antique, et les vestiges ro-
» mains répandus en grand nombre aux environs
» ajoutent à cette opinion une nouvelle probabilité.
» Quel que soit du reste cet autel, il est fâcheux
» de le voir ainsi abandonné à toutes les injures
» de l'air. Ne serait-il pas plus convenablement
» placé dans l'église? »

Près de là, contre le mur de l'église, on aperçoit un autre fragment qui mériterait aussi plus de soin qu'on n'en témoigne pour sa conservation. C'est un bloc quadrangulaire en partie dans la terre, et dont la hauteur apparente est de 1m 50 environ sur 0m 50 de côté. Le sommet de cette espèce de pilier se termine en forme de pyramide tronquée; sur sa face sont trois têtes sculptées en relief sur une même ligne. La destination de ce monument ne nous semble pas douteuse; il en existe un trop grand nombre de semblables pour qu'il soit possible de méconnaître un cippe funéraire, jadis élevé sur la tombe de trois personnes étroitement unies, et dont on semble avoir voulu retracer les images. Encore aujourd'hui on trouve, sur la place du village

de Coubon, un cippe du même genre (1). Il nous semble donc que M. de La Lande, en s'appuyant sur le prétendu nom populaire de ce fragment antique, lui attribue une importance et une appropriation qui ne lui appartiennent pas. Suivant cet antiquaire, la forme de ce petit monument et le sujet qu'il représente indiquent que ce fut la pierre monumentale du champ des supplices, et que les trois têtes qu'on y voit représentaient les triumvirs capitaux, *triumviri capitales,* magistrats chargés de veiller à la garde des prisonniers et de présider aux exécutions. — Evidemment, c'est demander à une hypothèse invraisemblable la définition d'une chose bien facile à expliquer autrement.

Dans ses investigations sur les aqueducs de Saint-Paulien, M. de La Lande se laisse guider par des inductions plus simples, plus logiques; aussi nous paraît-il arriver à des résultats plus rationnels. La

(1) Ce cippe est en grès de Blavozy comme tous les monuments gallo-romains de la Vellavie. Il a environ un mètre d'élévation. Il est taillé sur trois faces, parce qu'il était probablement adossé à une muraille. Il a des moulures et est couronné par une légère corniche. Sur la face antérieure sont sculptés les bustes de deux personnages dans deux niches jumelles.

première remarque qui le frappe, et qui sans doute a dû se présenter à l'esprit de tous ceux qui ont visité cette ville, c'est la rareté des eaux. Il est fort étonnant, en effet, de ne rencontrer que des puits, des citernes sur le vaste emplacement d'une cité gallo-romaine. « Certes, dit l'auteur dans ses *Essais*
» *historiques*, les Romains n'étaient pas gens à s'é-
» tablir dans un pays où l'eau potable et saine leur
» manquât, eux qui en faisaient la plus grande
» consommation, particulièrement pour les bains,
» dont l'usage était commun à toutes les classes du
» peuple. — Aussi, lorsque dans les excavations
» que le hasard a fait faire j'ai reconnu presque
» partout des restes de cuves et de thermes con-
» struits avec recherche et même avec luxe, je n'ai
» pas douté un instant qu'on avait établi les moyens
» d'y amener des eaux propices et abondantes. C'est
» donc vers la découverte des tuyaux conducteurs
» ou des aqueducs que mes soins se sont dirigés,
» et vers les sources qui devaient les alimenter.
» J'espère être parvenu, au moins en partie, au but
» que je m'étais proposé dans l'intérêt de la ville
» elle-même. Dans la maison attenant à la butte du
» Haut-Solier, on a construit une écurie sur une
» portion de terrain *communal* et de tout temps
» *réservé*; circonstance essentielle à noter. Ce ter-
» rain a été usurpé sans autorisation, de sorte qu'on

» pourrait y fouiller et même en reprendre posses-
» sion à volonté. Lorsqu'on creusa les fondations
» de l'écurie on rencontra, à l'aspect de l'ouest, un
» aqueduc solidement voûté, entièrement revêtu en
» ciment, ayant quatre pieds de large sur cinq de
» haut, et conduisant un jet de quatre à cinq pouces
» d'eau de source. Le propriétaire en profita pour
» fournir des eaux abondantes à un puits qu'il fit
» pratiquer; et il ferma aussitôt, en maçonnerie,
» la large ouverture de l'aqueduc, pour n'en con-
» server qu'une suffisante au passage du filet d'eau
» dont il avait besoin. Depuis cet événement, on a
» remarqué qu'une fontaine s'est tarie au bas de
» la côte de Choubert, à une demi-lieue de Saint-
» Paulien; ce qui donne à penser que l'aqueduc
» doit aboutir dans ces environs. Des témoins ocu-
» laires m'ont assuré que cet aqueduc est de toute
» beauté, et qu'il ne faut qu'enlever quelques
» pierres à l'ouest du puits pour entendre bouillon-
» ner l'eau.

» Un autre aqueduc existe encore au faubourg de
» Langlade, dans la cave du sieur François Cour-
» tial. On n'en a point vu l'intérieur, mais on y
» entend l'eau couler. — Toujours est-il qu'avec
» très-peu de frais le premier de ces ouvrages
» pourrait être rendu à son antique destination.
» Je ne fais qu'un vœu, c'est que, mes recherches

» archéologiques m'ayant conduit à une découverte d'un intérêt majeur, la ville de Saint-Paulien puisse bientôt en profiter et y trouver une source inaltérable de santé et d'utilité générale !...

» En continuant vers l'ouest, toujours en suivant la même direction, à peu de distance du Haut-Solier, on arrive dans le quartier nommé *Marcha-Dial*. A en juger par les étymologies, on peut croire que là était l'habitation des Flamines, ou au moins du grand-prêtre de Jupiter, le *Flamen-Dialis*. — Les environs sont remplis de nombreux débris de vases, de poteries, de briques et de marbres. Dans toutes les maisons, dans les murs qui environnent la place, on remarque de grosses et belles pierres antiques bien taillées. Sous une grange démolie, à trois pieds de profondeur, on a rencontré les restes d'un vaste basin bien cimenté, et auprès, les vestiges d'une étuve dont les tuyaux de chaleur étaient en marbre blanc poli sur les deux faces. J'en ai vu plusieurs pièces ayant deux à trois pieds de longueur sur neuf à dix pouces de largeur. Tout annonce qu'il existait là quelque établissement riche et somptueux. »

Ces détails, fort précieux, prouvent combien M. de La Lande se livra avec zèle à la recherche et

au classement des antiquités vellaviennes; aussi personne ne rendra plus hommage que nous aux études archéologiques de cet antiquaire, toutes les fois qu'elles prendront un double appui sur l'histoire et sur des découvertes vraiment concluantes. Cependant nous dirons librement, avant d'en parler davantage, notre opinion sur son livre, dont les bases se trouvent du reste dans le manuscrit Duranson. Il nous paraît juste de nous débarrasser d'une préoccupation qui trop souvent domine les écrivains de la province et les archéologues de localités, celle d'écrire pour plaire au pays qu'ils habitent, en cherchant à lui faire une antiquité grandiose, digne d'Athènes et de Corinthe. Que l'on montre les choses telles qu'elles ont été, c'est l'histoire. Si notre imagination n'engendre pas un colosse à la tête d'or et au torse d'airain, on comprendra mieux alors ses pieds d'argile. — Donc, il nous arrivera de critiquer, chemin faisant, certaines opinions trop systématiques, beaucoup d'assertions erronées, comme en avancent ceux qui marchent les premiers dans les voies toujours difficiles d'une science nouvelle. Nous reprocherons souvent à M. de La Lande de s'être laissé facilement aller à donner, en général, une importance exagérée à chaque chose, et à ressusciter exclusivement pour le Velay, par des rapprochements plus ingénieux que logiques,

les grandes créations religieuses que les Grecs ne léguèrent certainement pas à notre petite contrée gauloise. Ce sera surtout en lisant les quelques pages écrites sur Polignac et sur ses antiquités que nous ferons un sérieux retour sur le mémoire de l'abbé Lebeuf. Si celui-ci se montra trop exclusif, trop parcimonieux, combien celui-là fut fertile en hypothèses et prodigue de magnificences!...

CHAPITRE III



PODEMPNIACUM



POLIGNAC

A une lieue au midi de Saint-Paulien, à peu près à la moitié du chemin qu'il faut parcourir pour arriver au Puy, le voyageur visite et admire les ruines de l'antique manoir des seigneurs de Polignac. Par ce qui reste, on peut affirmer que cet immense château fut un des plus formidables du moyen-âge. Rien n'est encore aujourd'hui d'un aspect plus majestueux et plus étonnant que le gigantesque rocher perpendiculaire sur lequel il repose. Debout et dominant toutes les hauteurs de la contrée, cette grande lave est d'une forme tellement régulière,

qu'on la prendrait pour une œuvre des hommes, si sa colossale grandeur ne révélait la main qui l'a faite ainsi. C'est sur son sommet qu'apparaissent les silhouettes sombres du vieux donjon, les tourelles chancelantes et les pans de murailles çà et là écroulées...

Nous dirons dans notre histoire de la féodalité, quels longs détours il fallait suivre avant de pénétrer dans cette forteresse redoutable du roi des montagnes, et combien de périls attendaient le téméraire aventuré dans ces parages sans le bon vouloir du châtelain. — Maintenant la fatigue de la route est l'unique obstacle; car les travaux de la domination sont renversés. A quelque heure du jour qu'on se présente, on peut paisiblement entrer. Les barrières sont brisées, la mousse couvre déjà les lourds contrepoids des pont-levis, les fossés se reconnaissent à peine; les abîmes seuls sont toujours entr'ouverts et se multiplient par des démolitions incessantes. La grande porte, celle qui s'ouvre sur la plate-forme, est scellée, d'un côté à une pointe de rocher suspendue à deux cents pieds sur des précipices, de l'autre à une masse basaltique que do mine une tour encore bien conservée. Cette tour, placée comme une sentinelle terrible, pouvait écraser de pierres, percer de flèches, brûler d'huile bouillante et de plomb fondu toute une compagnie

de gens de guerre arrivée jusque-là, sans qu'aucun pût, même par la fuite, échapper à un ennemi vigilant dont on ne voyait ni les yeux, ni les bras. — Le visiteur étranger, qui ne sait rien de ce qu'il va trouver, est tout surpris d'apercevoir devant lui des champs cultivés. Un instant il pourrait oublier que les récoltes qui l'environnent poussent sur des monceaux de décombres; mais à mesure qu'il avance, son regard mesure la vaste étendue de l'ancien manoir. Tout autour du plateau, sur ses bords les plus escarpés, règne une muraille crénelée à laquelle, de distance en distance et à chaque aspect, sont puissamment reliés les ouvrages de défense dont les ruines paraissent formidables, tant elles effraient par leurs prodigieuses dimensions et par les profondeurs sur lesquelles on les voit prêtes à s'engloutir.

Bien des villes au moyen-âge occupaient moins d'espace, contenaient moins de constructions que la demeure isolée des vicomtes. Pour s'en convaincre, il faut n'avoir visité qu'une seule fois ce qui reste debout, ce dont on s'est servi successivement pour bâtir presque en entier le bourg de la châtellenie, et ce qui gît entassé pêle-mêle sous la loi d'une décomposition silencieuse. — Sculptures romaines, monuments du paganisme et de la chrétienté, architectures de toutes les époques, sont dispersés en ce lieu dans la con-

fusion la plus grande. Plus de cent volumes parlent de ces ruines, plusieurs ont été publiés exprès : les uns pour affirmer l'illustre et très-antique usage de chacune de ces pierres, les autres pour contredire, pour nier ces allégations, les traitant d'ignorantes et de mensongères. Il est vrai que ce rocher de Polignac est peut-être un des lieux où se sont livrés le plus de batailles archéologiques, et il s'y rompra plus d'une lance encore. *Samuel Guichenon*, dans ses Notes; le père *Sirmond;* le président *Fauchet*, dans ses Antiquités françaises; le président *Savaron*, dans ses Observations sur la sixième lettre du IVe livre de Sidonius; *Chabrol*, dans sa Coutume d'Auvergne; *Guillaume Paradin*, dans ses Antiquités de Lyon; *Pierre de Saint-Julien*, dans ses Antiquités de Bourgogne; *Gaussincourt*, dans son Histoire de Malte; *Gabriel Simeoni*, dans sa description de la Limagne d'Auvergne; le chanoine *Audigier*, dans ses Manuscrits; le père *Branche;* le vieux poète *Hugues d'Avignon;* l'abbé *Lebeuf; Faujas de Saint-Fond; Odo de Gissey;* frère *Théodore; Dom Vaissette; Montfaucon;* les auteurs du *Gallia Christiana; Michel Arnaud; Charles Nodier; Touchard-Lafosse; Mangon de La Lande; Desribiers; Dulac de la Tour; Prosper Mérimée; Félix Grellet;* le vicomte de *Becdelièvre*, etc., etc., ont émis au sujet de ces antiquités les opinions les

plus contraires. Dans ces derniers temps surtout la querelle a été vive.

Séduits par l'aspect solennel et grandiose de ce gigantesque monolithe, ceux qui résolvent par la poésie les doutes que la science laisse derrière elle veulent que de tous temps le rocher de Polignac ait servi d'autel aux divinités tutélaires de la contrée. L'imagination leur montre au fond des âges les druides y dressant des tables de sacrifices pour faire couler le sang des victimes humaines. Plus tard, elle leur fait admirer les splendeurs monumentales d'un temple immense à l'Apollon Delphique, debout sur la pierre de l'ancien culte gaulois. Elle peuple ce roc solitaire de prêtres et d'oracles. — Un masque colossal, une inscription cent fois répétée sur les bornes milliaires, quelques fragments de sculptures gallo-romaines que plusieurs disent apportés de Ruessium par les anciens seigneurs lorsqu'ils construisirent leurs chapelles, peut-être se rattachant à un établissement romain quelconque, comme aurait été une tour d'observation ou une vigie de signaux, voilà les preuves qu'ils invoquent. Puis, confondant les ruines de la féodalité et celles d'édifices romains placés sur les hauteurs comme simples points trigonométriques, ils les font tous indistinctement concourir à la démonstration du système mythologique le plus erroné et le moins appli-

cable au temps et au pays dans lesquels on les suppose exister. — Une large excavation circulaire, en forme de puits, qui s'enfonce dans la profondeur du rocher pour aller recueillir des sources et conserver les eaux fraîches et limpides, fut transformée, au gré de leur fantaisie, en secrète issue pour les émissaires des prêtres imposteurs. Une citerne du moyen-âge, comme on en voit beaucoup d'autres, devint la salle souterraine au fond de laquelle se cachait celui qui devait faire parler le dieu. Il n'est pas jusqu'à la margelle de ce vulgaire réservoir qui ne passât pour l'autel antique sur lequel reposait le grand masque dont nous avons parlé, et dont la bouche toujours béante rendait les oracles. — Ajoutant à cette invention, d'autres prétendirent que Sidonius avait pris naissance en cet endroit qui était le domaine de ses ancêtres, et que ce fut précisément du culte célèbre d'Apollon qu'était venu à sa famille le nom d'*Apollinaris*. Pour accréditer cette fable, quelques seigneurs du lieu eurent le soin de placer l'illustre évêque au rang de leurs ancêtres et le prirent traditionnellement pour patron.

Nous allons examiner toutes ces assertions historiquement et archéologiquement. Nous les prendrons à leur origine pour les suivre jusqu'à nos jours, et nous ferons voir à combien d'erreurs on s'expose quand, au lieu de s'adresser froidement

à la science, à l'histoire et à la raison, on se laisse conduire, par quelques équivoques plus ou moins ingénieuses dans les mots, à de véritables hallucinations.

I

Le nom de Polignac se trouve généralement écrit PODEMPSIACUM dans les plus vieilles chartes, et les changements qu'on remarque datent des temps postérieurs.

L'argument tiré des origines étymologiques n'est pas, en pareille question, sans une grande valeur. Il est bien positif que si l'on prouve que l'apparente ressemblance observée entre les mots *Apollon* et *Polignac* est toute fortuite, et que ce dernier nom s'écrivait primitivement d'une manière différente, on aura péremptoirement répondu à ceux qui font dériver l'un de l'autre. Gruter avait été d'abord séduit par ce singulier rapprochement, il en convient; mais après avoir examiné les choses de plus près, il rejette cette opinion comme ridicule. Le père Sirmond, l'abbé Lebeuf et Mérimée se rangent sans hésiter à ce dernier avis. Les uns et les autres ont pu, en effet, facilement se convaincre par *plus de cent témoignages écrits* que le nom du château, plus

tard celui de ses maîtres, était primitivement PODEMPNIACUM. Or, ce n'est pas ici la simple différence d'une lettre qu'il importe de constater, c'est toute une acception significative dans la racine du mot. La ville du Puy s'appelle *Podium*, parce qu'elle est construite sur un rocher, et que dans la basse latinité Podium se traduit par *éminence*, *élévation*. Une raison semblable détermine le nom de *Podempniacum*. Cette lettre *D* est donc ici essentiellement caractéristique. Par la suite elle fut changée en *L*; nous ne saurions dire si ce fut le résultat d'un calcul généalogique de la part de ceux qui opérèrent cette substitution; mais ce qui est évident, c'est que rien n'est plus ordinaire dans les idiomes de nos contrées que de voir la dure syllabe *empn* transformée en *ign*. *Solempniacum* devint *Solignac*, alors que *Podempniacum* s'écrivit *Polignac*. — Nous venons de dire que les témoignages abondaient; il suffit pour les vérifier de parcourir les *Preuves* de l'histoire des Dauphins d'Auvergne, celles du *Gallia christiana* et de l'histoire du Languedoc; à chaque page ce nom se reproduit. Nous citerons ici quelques pièces provenant de différentes sources; du reste, nous aurions pu multiplier jusqu'à satiété notre démonstration.

On lit dans l'ancien cartulaire de l'église de Brioude différentes pièces de 895, 898, dans les-

quelles (1) est question d'un vicomte *Armandus*; quelques-unes sont même signées de ce nom et de ce titre, sans autre désignation (1). — Un acte fort important de l'année 898 porte la signature de plusieurs vicomtes; mais celle des Polignac ne paraît point encore (2). Il est même certain qu'au commencement du dixième siècle le château de Polignac n'avait pas donné son nom à ses possesseurs, quels qu'ils fussent. Nous lisons en effet dans le cartulaire de l'église de Brioude qu'un acte signé par l'évêque Godescalc, l'évêque Aurèle, le vicomte Dalmatius et quelques autres, fut affirmé au château appelé Podaniacus. —*Facta affirmatio ista fuit III non. jun. apud castrum quod vocatur* Podaniacus, *regnante Radulpho rege Francorum nec non Aquitanorum* (3), sans qu'il soit question du maître de ce châ-

(1) *Sacrosanctæ Dei ecclesiæ sancti Juliani martyris vico Brivate..... Nos enim in Dei nomine* Armandus *et uxor mea* Bertildis *cedimus..... facta cessio ista die Sabbati in mense Augusto, anno VIII regnante* Odone *rege Francorum seu Equitanorum. Sig.* Armando vicecomite. *Sig.* Bertilde, *uxore sua. Sig.* Estimoni. — An 895. — Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, liv. I, p. 10.

Un acte à peu près semblable de 898 suit immédiatement.

(2) Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, liv. I, p. 15.

(3) Vide, 10-11. — *Capitularium*, p. 1537.

teau. — Ce nom revient en 976, dans un titre de l'évêque Etienne, rappelé par Baluze et conservé dans les archives de la cathédrale de Clermont ; mais on n'y parle que de l'église PODOMPNIACHO (1). Enfin, dans une donation du onzième siècle, un vicomte Armand écrit..... *Mortuo patre in castro* PODEMNIACO, sans ajouter au nom de son père ni au sien celui du manoir.

Plus tard, dans les chroniques du monastère de Saint-Pierre du Puy, apparaît en 1112 un *Pontius vicecomes* PODEMNIACENSIS (2). Seize ans après, on lit dans une donation de l'évêque Umbert..... *Anno ab incarnatione Domini MCXXVIII ego Umbertus..... dono quæ est in castro quod vulgariter vocatur* PODEMPNAC....., plus bas..... PODEMNAC....., ailleurs *vicecomes Podempniacensis* (3). — Le livre vert de l'église de Brioude mentionne *Eraclius vicecomes*

(1) Nous avons cité ce document, quoiqu'il puisse bien être ici question d'un lieu différent de celui dont nous parlons ; mais la similitude d'orthographe peut offrir quelque intérêt dans la question qui nous préoccupe.

(2) *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, t. II, p. 7.

(3) *Hanc chartam fideliter ex ipso authographo, in archivio Piperacensi adservato, exscripsit* D. Jacobus Boyer. — Vide, Instrum. ecclesiæ Aniciensis. — *Gallia christiana* t. II, p. 230.

Podempniaci, *anno ab incarnatione MCLXXIX* (1). — Deux lettres royales, la première à la date de 1171, la seconde de 1173, parlent d'*Armannus vicecomes* Podemniaci et de *Pontius vicecomes* Podempniaci (2). — Un titre de l'église de St-Flour de 1201 fait mention du *castellum* et du *vicecomes* Podemniaci (3). — Le traité de mariage de Pons de Polignac avec Alix de Trainel, signé en 1223, porte *vicecomes* Podempniaci (4). — Dans le Trésor des chartes de Turenne on trouve dans le même document, daté de 1257, *Armandus, vicecomes de* Podempniaco... et *Beraudus, Dominus* de Solempniaco (5). — Divers titres des Dauphins d'Auvergne de l'année 1268 sont signés d'un *Armandus, vicecomes* Podempniaci — (6). Plusieurs autres de la même date et conservés dans les archives des comtes de Valentinois sont écrits de même (7). — M. Mérimée prétend

(1) Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, t. II, p. 63.

(2) Extrait du III[e] livre des compos. de l'évêché. — *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, p. 68.

(3) Inst. eccl. S. Flori, — in *Gallia christiana*, t. II, p. 134.

(4) Extrait du tome XII du *Specilegium* du R. P. Dom Luc d'Achery, p. 167.

(5) *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, p. 188.

(6) *Idem.*

(7) *Id.*, p. 286.

avoir eu sous les yeux une charte de 1272, signée d'un vicomte *Armandus de* PODEMNIACO (1). — Bien postérieurement encore l'orthographe de ce nom ne change pas, du moins quant à la lettre que nous avons appelée caractéristique, puisqu'on écrit en 1372, dans le cinquante-troisième registre de la chancellerie : *Inter Armandum vicecomitem* PODOMPNIACI, et dans les chartes de Turenne : *Johannes* de SOLEMPNIACO et *Armandus vicecomes* PODOMPNIACI (2). — En 1389, nous voyons *Armandus, sive Randonus, vicecomes* PODOMPNIACI (3) ; et plusieurs années se passent avant que la substitution systématique du D en L paraisse définitivement résolue.

Nous avons bien trouvé, de loin en loin, quelques

(1) J'ignore à quelle époque il a plu aux seigneurs de PODEMNIACO de changer leur nom ; peut-être prétendaient-ils par ce moyen rattacher leur généalogie à celle de l'arverne Sidoine Apollinaire. Quoi qu'il en soit, avec cette étymologie tombe tout l'échafaudage d'hypothèses que j'ai d'abord exposées. Il ne reste ni temple ni oracles. — Au reste, ce changement de nom n'est peut-être qu'une transformation opérée presque naturellement par le génie des idiomes modernes. *Solempniacum* est devenu Solignac..., etc. — *Notes d'un voyage en Auvergne*, par Prosper Mérimée, p. 257.

(2) *Preuves de l'Histoire d'Auvergne.*

(3) Extrait du *Trésor des Chartes* de Turenne. — *Preuves*, p. 404.

titres sur lesquels le nom des vieux châtelains est écrit par un L; mais nous croyons qu'il n'en faut rien conclure : 1° parce que ces titres sont fort rares et de date peu reculée; 2° parce que nous n'en avons vu que des copies et qu'il aurait pu se faire que le copiste, ne connaissant pas l'importance de cette orthographe, eût opéré lui-même la substitution ; 3° enfin, parce que dans certaines de ces pièces le nom est quelquefois écrit de deux manières ; ainsi au testament de Béraud VII, seigneur de Mercœur, en date de 1314, on lit d'abord *Poncium de* PODEMPNIACO *decanum Brivatensem;* puis, quelques lignes plus bas, *Armandum vicecomitem* de POLOIGNAC, c'est le mot francisé; et enfin *Armandi* PODOMPNIACI (1).

II

Le nom et la famille de Sidonius Apollinaris sont complètement étrangers aux sires de Polignac et à leur château.

Rien n'est difficile à extirper comme une erreur historique, quelque grossière, quelque absurde

(1) Pour trouver quelques titres avec la lettre *L*, voir Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, p. 251. — Dans un

qu'elle soit, lorsqu'elle a été sérieusement avancée, même dans le plus méchant ouvrage. Tous ceux qui suivent la reproduisent sur la foi de l'inventeur; et, comme fort souvent on omet de faire connaître la source à laquelle on a puisé, pour paraître avoir le mérite de la recherche, il en résulte que cette erreur acquiert à la longue toute l'autorité d'un fait acquis; puis on finit par lui appliquer l'axiôme de droit : *Res judicata pro veritate habetur.* — Nous disons ceci à l'occasion de la généalogie de la maison de Polignac, dans laquelle certains archéologues trouvent un argument facile en faveur des antiquités apolloniques du rocher vellavien. Leur raisonnement est simple, pour peu qu'on veuille s'y prêter : « Les Apollinaires, disent-ils, étaient les » anciens prêtres d'Apollon; or, Sidonius avoue que » son aïeul fut le premier de sa race qui embrassa » le christianisme, donc les autres étaient secta» teurs des faux dieux. Le titre d'Apollinaire ne » laisse aucun doute sur la fonction sacerdotale de » celui qui le donna à sa lignée, d'où il faut con» clure que, puisque le saint évêque de Clermont

titre de 1340, on lit *Armandus* vicecomes POLOUNIACI. — Audigier, dans ses *manuscrits*, indique, sans la citer, une lettre d'Adalbert, évêque de Mende, au roi Louis-le-Jeune, dans laquelle il parle d'Armand, vicomte de *Poloniac*, au même temps où ce roi écrivait PODEMNIAC.

» *assure* que le château de Polignac fut celui de » ses ancêtres, c'est du culte d'Apollon qui s'y cé- » lébrait, qu'est venu le nom de son manoir et le sur- » nom de sa famille. » On va même plus loin, *on indique* la lettre dans laquelle Sidonius parle ainsi. Comment douter après cela?

En réponse, qu'on nous permette d'abord quelques citations. Pour arriver à la vérité ; il importe de montrer comment et dans quel but elle fut si singulièrement obscurcie. « En parlant d'époque, » dit M. de La Lande dans sa *Dissertation sur les* » *antiquités de la Haute-Loire,* il en est une pré- » cieuse à signaler. Le docte Sidonius Apollinaris, » évêque de Clermont au cinquième siècle, *issu lui-* » *même de la race antique des Polignac* (1), va » nous faire connaître que son grand-père fut le » premier de sa famille qui embrassa le christia- » nisme...

. . . .
Primus de numero patrum suorum
Sacris sacrilegis renunciavit.

» D'après ce dernier vers, *il reste prouvé* (2) que

(1) *C'est poser en fait ce qu'il faut résoudre.*

(2) Pour quiconque sait un peu de latin, ces v[illegible] prouvent la conversion de son aïeul au christianism[illegible] et ne prouvent pas autre chose. La conséquence qu'en M. de La Lande est au moins fort surprenante.

» jusque vers le cinquième siècle, les seigneurs
» de Polignac ont dû faire travailler à la restaura-
» ration d'un temple auquel ils tenaient d'autant
» plus qu'ils tiraient leur nom d'Apollon même,
» ainsi que l'assurent les plus anciennes chroni-
» ques du pays (1). »

Voilà comment l'antiquaire écrit et prouve l'histoire; voyons maintenant de quelle façon un historien de la maison de Polignac explique les antiquités.

« Sur l'une des roches du Velay s'élevait jadis un
» temple à Apollon... des vestiges de ce temple
» existaient encore, dit-on, au dix-septième siècle...
» une tête du soleil, couronnée de rayons, y ren-
» dait des oracles... L'Empereur Claude, qui légua
» Néron aux Romains, alla de Lyon la consulter
» avec toute la pompe qui environnait alors les
» maîtres du monde... — Le dieu du jour a donc
» donné son nom à cette roche sur laquelle on l'a-

(1) Rien n'est vague comme ces mots : *J'ai lu dans un manuscrit.... les plus anciennes chroniques disent,* etc. En pareille matière, il faut citer textuellement le manuscrit et donner sa date, pour que chacun puisse au besoin vérifier et apprécier l'autorité qu'on invoque. — Nous avons des chroniques vellaviennes qui remontent aux premiers siècles, et ce n'est que dans les ouvrages d'Odo de Gissey et de frère Théodore, c'est-à-dire à partir du seizième siècle, qu'on entend parler de cette fabuleuse origine des Polignac.

» dorait, ensuite par corruption de langage, à la fa-
» mille qui l'habitait et dont les chefs s'appelèrent les
» sires de Polignac.—Sidonius Apollinaris, premier
» comte d'Auvergne, avait été élevé dans le château
» de Polignac, *et il en parle,* dans les ouvrages
» qu'il nous a laissés, comme de sa maison pater-
» nelle. » (Ici le scrupuleux biographe met en note :
lib. IV, epist. 6.) « Ce saint prélat avait deux fils :
» l'aîné, père d'Arcadius, qui forma la branche des
» comtes d'Auvergne; le second, qui fut créé *vi-*
» *comte de Velay,* contrée réunie à l'Auvergne,
» etc., etc., (1). »

Il est temps de rétablir les faits tels que l'histoire les rapporte. Caius Sollius Apollinaris Sidonius naquit à Lyon, le 5 novembre 430. Son père fut tribun, secrétaire d'Etat sous Honorius, puis préfet des Gaules sous Valentinien III. Sa mère était de la famille des Avitus, la plus célèbre de l'Auvergne; c'est cette alliance qui l'appela et le fixa dans cette province. *Nulle part,* ni dans ses poésies ni dans ses épitres, il ne parle du Velay, à moins que l'on ne prenne la délicieuse résidence d'Avitacum pour l'abrupte rocher de Polignac, mais il ne faudrait

(1) Cet ouvrage a pour titre : *Maison de Polignac,* précis historique, par le baron de***; Paris, Hivert, lib. édit 1830.

pas avoir lu une seule page de ses écrits. Où donc va-t-on chercher un mot qni autorise une hypothèse quelconque ?... Où? dans une lettre vingt fois citée par tradition, sans l'avoir lue, parce qu'il prit un jour fantaisie au président Savaron de la commenter à sa manière. Cette lettre, la sixième du IVe livre, la même annotée par le baron de***, est adressée par Sidonius à son cher Apollinaris... « Je » le confesse, dit-il, j'ai trop appréhendé que, dans » le temps même de la crainte générale, vous ne » craignissiez rien ; que l'inébranlable sécurité » d'*une maison jusqu'ici ferme* n'eût à trembler » d'une dévotion intempestive devant les incursions » orageuses des ennemis (1). »

Il est donc démontré, pour tous ceux qui auront minutieusement étudié toutes les œuvres de Sidonius, qu'en aucun endroit cet écrivain ne donne même à supposer qu'il connût un *castellum* dans le Velay portant un nom semblable au sien (2).

(1) ..... *Fateor me nimis veritum ne tempore timoris publici non timeretis, et solidæ domus ad hoc ævi inconcussa securitas ad tempestuosos hostium incursus pro intempestiva devotione trepidaret...*, etc.

(2) Il dit à son livre : — « Tu dirigeras tes pas vers la bienveillante *Brivas* (Brioude) où reposent les ossements de saint Julien.... ; puis, franchissant les plaines qui sont à ta droite..., tu découvriras la terre des Gabales (le Gévaudan)...,

eur
qu'a-
permis
Les au-
invo-
-Fond;
Gabriel
nius Apol-

fait connaître
matière, se
Gabriel Simeoni.
Italien décide
Faujas n'app
eau, il faut
système, rec

tations nom
aux assertions
indique Savaron
: mais Sav
commentaires sur
Théodore
de Gis

ce.
ris
men
au-de

Ce n'est qu'à
la première f
Velay ; et l
est loin d'être

M. De La Land

etc. » Il fait ainsi v
sonnes de son intimité ou
près du Velay, près du p
sans s'y arrêter, même par

» de l'idole d'Apollon du temps du paganisme, ado-
» rée sur le roc et forteresse de Polignac, comme qui
» dirait *Apollinis-Arx*, au rapport de Gabriel Si-
» meoni, en sa *Description de la Limagne d'Auver-*
» *gne.* » — On voit donc que ceux qui ont traité la matière se sont servilement copiés les uns les autres, ou ont eu recours, pour *prouver* leurs gratuites affirmations, à la parole de Simeoni. Si celui-là eût à son tour invoqué un écrivain antérieur nous y remonterions aussitôt; mais il paraît que son assertion a été le premier anneau de cette chaîne d'erreurs (1).

Gabriel Simeoni publia à Lyon, en 1561, le résultat d'un *Voyage* d'amateur à travers l'Auvergne et

(1) Nous n'avons pas parlé des *Chroniques manuscrites* d'Etienne Médicis, parce que M. de La Lande ne paraît pas les avoir beaucoup consultées. D'ailleurs Médicis était contemporain de Simeoni, puisqu'il écrivait encore en 1559, c'est-à-dire deux ans seulement avant la publication de la *Descrip-* *de la Limagne d'Auvergne*. Médicis, dont nous ssons toutes les pages, ne cite l'*Apollo* du Velay que *ystère en trois journées* qui fut représenté au mencement du seizième siècle, et il n'est dans ment question du château et du rocher de croyons pas non plus devoir répondre es poésies postérieures à Odo de Gis- Simeoni. L'historien de Notre-Dame poète.

— Quant à la prétendue origine gallo-romaine des Polignac, de quelle manière les archéologues qui la produisent comme un témoignage à l'appui de leur système la font-ils remonter aux illustres Apollinaris, alors qu'on ne voit les vicomtes du Velay apparaître, avec le nom de leur manoir féodal, qu'au XIe siècle?... Comment rattachent-ils les anneaux de cette chaîne généalogique, alors que plus de cinq cents ans d'intervalle séparent le dernier *Apollinaris Lugduni* du premier *vicecomes Podumpniaci*? — Souche impossible, nom transformé, lacune immense dans une généalogie dont on perd la trace au-delà de l'ère carlovingienne ; voilà ce qui reste...

III

Ce n'est qu'à partir du XVIe siècle qu'on entend parler, pour la première fois, d'un temple d'Apollon sur le roc féodal du Velay ; et la manière dont s'exprime Gabriel Simeoni est loin d'être un témoignage sérieusement acceptable.

M. De La Lande dit, page 65 : « Si nous ouvrons

etc. » Il fait ainsi voyager sa muse chez plusieurs personnes de son intimité ou de sa famille : et il passerait ainsi près du Velay, près du prétendu berceau de ses ancêtres sans s'y arrêter, même par un souvenir !

» l'histoire du Languedoc, si nous consultons une » dissertation savante sur les Volces, si nous com- » pulsons plusieurs vieilles chroniques, *nous y trou-* » *vons la preuve* qu'il existait un temple d'Apollon, » fameux par ses oracles, près des frontières de » l'Auvergne, sur les confins du Velay; or c'est » bien la position de Polignac..... L'ouvrage d'Odo » de Gissey, plusieurs mémoires particuliers et » beaucoup d'ouvrages qu'il serait trop long d'é- » numérer, *confirment* ce qui, jusqu'à présent, » n'avait passé que pour des conjectures, ou tout au » plus pour de simples souvenirs traditionnels (1). » — Remontons avec M. de La Lande aux sources

(1) Nous avons vainement cherché dans l'*Histoire du Languedoc*, nous n'y avons rien trouvé sur le prétendu temple d'Apollon qui aurait existé près des frontières de l'Auvergne et sur les confins du Velay. Les auteurs de cette histoire consciencieuse parlent du culte des Gaulois méridionaux pour Apollon et pour Diane; ils citent le temple d'Apollon à Toulouse comme un des plus fameux (tome I, p. 42); mais ils n'en mentionnent aucun autre. — Quelle est donc cette dissertation savante sur les Volces dont parle M. de La Lande? Plusieurs notes du premier vol. de l'*Histoire du Languedoc* sont, en effet, relatives à ce peuple; mais aucune ne traite du culte ni du temple d'Apollon. — Quelles sont ces vieilles chroniques compulsées par M. de La Lande, ces mémoires particuliers, de lui seul connus, qui prouvent si victorieusement ce qu'il ne prouve pas lui-même?...

qu'il indique ; constatons leur authenticité, leur véracité, leur ancienneté ; car ce ne peut être qu'après cette triple épreuve qu'il nous sera permis d'accepter ou de combattre ses convictions. Les auteurs dont le témoignage est souverainement invoqué par l'antiquaire sont : 1° Faujas de Saint-Fond ; 2° le frère Théodore ; 3° Odo de Gissey ; 4° Gabriel Simeoni ; nous ne parlerons plus de Sidonius Apollinaris.

Faujas (1778), dont nous avons déjà fait connaître les trop superficielles recherches en cette matière, se retranche derrière l'autorité de Gabriel Simeoni, son devancier. L'opinion de l'Italien décide la sienne ; par conséquent comme Faujas n'apporte personnellement aucun fait nouveau, il faut nécessairement, pour apprécier son système, recourir à l'auteur d'après lequel il parle.

Théodore (1793), dont les citations nombreuses prêtent un si puissant appui aux assertions archéologiques de M. de La Lande, indique Savaron comme garantie de ce qu'il avance ; mais Savaron lui-même n'a produit que des commentaires sans les fortifier de preuves. Du reste, Théodore ne fait, pour ainsi dire, que copier le père de Gissey.

Odo de Gissey (1619) écrit au chapitre xiv, du livre III de son histoire : « Polignac, reconnu par le » anciens écrivains sous le nom d'Apollinaris à raiso

» de l'idole d'Apollon du temps du paganisme, ado-
» rée sur le roc et forteresse de Polignac, comme qui
» dirait *Apollinis-Arx*, au rapport de Gabriel Si-
» meoni, en sa *Description de la Limagne d'Auver-
» gne.* » — On voit donc que ceux qui ont traité la matière se sont servilement copiés les uns les autres, ou ont eu recours, pour *prouver* leurs gratuites affirmations, à la parole de Simeoni. Si celui-là eût à son tour invoqué un écrivain antérieur nous y remonterions aussitôt; mais il paraît que son assertion a été le premier anneau de cette chaîne d'erreurs (1).

GABRIEL SIMEONI publia à Lyon, en 1561, le résultat d'un *Voyage* d'amateur à travers l'Auvergne et

(1) Nous n'avons pas parlé des *Chroniques manuscrites* d'Etienne Médicis, parce que M. de La Lande ne paraît pas les avoir beaucoup consultées. D'ailleurs Médicis était contemporain de Simeoni, puisqu'il écrivait encore en 1559, c'est-à-dire deux ans seulement avant la publication de la *Description de la Limagne d'Auvergne.* Médicis, dont nous connaissons toutes les pages, ne cite l'*Apollo* du Velay que dans un *Mystère en trois journées* qui fut représenté au Puy au commencement du seizième siècle, et il n'est dans cet ouvrage nullement question du château et du rocher de Polignac. — Nous ne croyons pas non plus devoir répondre aux citations de quelques poésies postérieures à Odo de Gissey, par conséquent à Simeoni. L'historien de Notre-Dame fut ici l'inspirateur du poète.

le Velay. C'était peut-être un visiteur curieux, bien certainement ce n'était point un érudit. — Il arrive l'hiver à Polignac, traverse à grand'peine les neiges, pour voir une inscription très-lisible qu'il ne sait pas lire, un masque en grès blanc qu'il appelle une pierre bleue, et une vieille chapelle romane ou romano-bysantine qu'il prend pour un temple antique (1). Bien mieux, c'est un pauvre et ignorant concierge du château qui lui enseigne tout ce qu'il dit. Voilà son maître, voilà la source de science et d'histoire d'où partent ces débordements de commentaires dans lesquels se sont perdus Audigier, Savaron, Fauchet, Paradin, Pierre de Saint-Julien et tant d'autres, et qui, pour M. de La Lande, *prouvent* le culte d'Apollon. « En un coin du costé » gauche, écrit l'Italien, je trouvai une inscription

(1) Il existe encore, à travers les ruines du vieux manoir, les traces très-caractérisées de deux anciennes chapelles romanes. L'une a encore quelques pans de murailles debout. C'est celle que la *vieille concierge d'aujourd'hui* montre à tous les visiteurs comme l'ancien temple d'Apollon, quoique tous les vestiges appartiennent aux constructions religieuses des onzième, douzième et treizième siècles; l'autre, dont nous avons retrouvé toutes les fondations avec le concours de M. Mallay, architecte de Notre-Dame du Puy, est celle qu'on appelait la *Chapelle des Pèlerins*. Elle date du onzième ou du douzième siècle.

» demi consumée, *laquelle le concierge me dit* n'a-
» voir jamais été leue, ni entendue de personne,
» bien que plusieurs conseillers, présidents et au-
» tres gens doctes y eussent esté et eussent essayé de
» la lire... Une autre petite chapelle voûtée *me mon-*
» *tra* après *le concierge*, toute peinte, *et me dit* que
» c'était la chambre d'Apollo; à cause de quoi je
» jugeai incontinent que l'un des deux édifices ser-
» vist pour temple et l'autre pour habitation au sacer-
» dos.... » — De bonne foi est-il possible de fonder ses croyances, de baser ses études sur de semblables documents; et l'histoire d'un pays se peut-elle écrire d'après ces tristes témoignages?....

IV

S'il a existé à l'époque de la domination romaine un établissement sur le rocher de Polignac, ce devait être vraisemblablement une tour de signaux, une station trigonométrique, ainsi que les Romains avaient l'habitude d'en placer sur les points les plus culminants; — mais, jusqu'au jour où de plus décisives explorations auront été faites, tout porte à croire que les blocs sculptés qui se rencontrent en cet endroit y ont été apportés au moyen-âge.

Qu'il y ait eu sur le plateau de *Podempniacum* quelque édifice gallo-romain, qu'au bas du rocher

et sous la protection même de l'établissement supérieur un *vicus* se soit formé, rien n'est plus admissible. Les pierres antiques qu'on trouve aux alentours du château, les tombes à inscriptions païennes découvertes près de l'église permettent cette hypothèse. — Les anciens maîtres du pays, en plaçant un poste militaire sur un sommet naturellement fortifié, d'où la surveillance était aussi facile qu'étendue, n'auraient fait dans l'intérêt de l'occupation territoriale que ce que les féodaux réalisèrent plus tard, à leur exemple, dans un but de domination personnelle. Il est donc bien permis de supposer, soit à cause de la disposition des lieux, soit en raison de la présence de débris antiques en cet endroit, que ce point fut occupé par une certaine agglomération d'habitants à l'époque de la colonisation. Là s'arrêtent les conjectures. — Quant à expliquer l'origine de quelques fragments de sculptures monumentales dont l'archéologie triomphante voudrait faire un grandiose trophée mythologique, nous nous garderons bien de cette témérité. Loin d'accueillir, avant que de plus importantes découvertes nous y autorisent, le système qui les attribue à un temple d'Apollon bâti à cette place, nous penchons bien davantage du côté de ceux qui prétendent que ces ruines exceptionnelles ont été apportées de Saint-Paulien par les Polignac, seigneurs

de cette ville, lorsqu'ils élevèrent ou agrandirent leur manoir féodal. Voici les motifs qui déterminent cette opinion :

Avant les dernières fouilles que de vives discussions provoquèrent en ce lieu, on n'y connaissait d'antiquités qu'un masque colossal et une inscription; ce qui faisait dire à M. Mérimée : « j'ai vainement cherché pendant des heures un fragment » de tuiles ou de briques, au milieu des terres labourées au sommet du plateau. Je n'ai vu et » personne à ma connaissance n'a vu sur le roc de » Polignac un seul objet d'origine romaine, sinon » ce masque et cette inscription. Voilà, ce me semble, une forte présomption que l'un et l'autre y » ont été apportés longtemps après l'époque romaine (1). » — Cette manière de raisonner était imprudente, car elle admettait implicitement que si d'autres visiteurs plus heureux trouvaient ce qu'il avait en vain cherché, à leur tour ils auraient le droit de proclamer l'existence d'un temple et celle d'un oracle. Aussi les zélés partisans de ce système, le vicomte de Becdelièvre à leur tête, ne tardèrent pas à fouiller les décombres et à en extraire solennellement une assez grande quantité de blocs

(1) *Notes d'un Voyage en Auvergne*, p. 254, par Prosper Mérimée.

gallo-romains. La réponse semblait péremptoire.

Nous sommes donc allé voir plusieurs fois ces fragments qu'on a eu soin de réunir afin d'en faciliter l'étude, et nous avons été aussitôt frappé d'une circonstance décisive. Trois énormes débris de sculpture sur un point, quelques autres non moins considérables très-près de là, plusieurs grès percés de trous de louve, attestent par leur dimension et par leur style une origine romaine vraiment monumentale. Mais, chose singulière! ces blocs sculptés proviennent de plusieurs édifices différents. Un seul appartient à une architrave (1), un autre à un pilastre d'angle (2), trois sont des fragments d'arcades d'un très-grand diamètre (3). Les archivoltes de ces

(1) Fragment d'architrave avec trois chanfrins et une partie brisée dans le bas, 60 centimètres de hauteur.

(2) Fragment de pilastre d'angle (la face en retour), ayant 0m.40 en retour, et 0m.40 sur la face brisée ; 3 cannelures de chaque côté à peine refouillées, — sur le lit de pose, un trou de louve.

(3) On appelle *arcade* une construction qui se termine en dessous par une surface courbe. Celle qui décrit dans l'antiquité un demi-cercle exact, c'est l'arcade en *plein-cintre*. — Les pierres dont l'arcade se compose sont taillées en forme de coin et portent le nom de *voussoirs* ; la surface concave, formée par la tête des voussoirs, est désignée par
intrados ; la ligne courbe supérieure, formée par le
ssoirs, est l'*extrados*. — Le voussoir qui est

trois voussoirs ne se ressemblent pas ; deux ont pour bandeaux de simples moulures à filets, la troisième est ornée de fleurons et de rinceaux ; or l'on sait que dans un même édifice les archivoltes étaient toutes semblables (1). Donc si l'on veut que ces trois pierres n'aient point été transportées, il faut admettre que sur le plateau de Podempniacum il y avait non un temple mais trois au moins ; ce qui serait d'autant plus absurde que de chacun de ces monuments il ne resterait, pour ainsi dire, qu'un unique échantillon. — A qui persuadera-t-on que, si les gigantesques constructions dont on voit les débris eussent effectivement existé en cet endroit à l'époque romaine, le hasard eût fait un pareil choix et que tout le reste se fût évanoui comme par enchantement? On ne peut pas appliquer au sommet décharné de cette roche basaltique ce que nous di-

au milieu de l'arcade s'appelle *clef*, *agraffe*. — L'arcade est décorée d'un bandeau avec moulures, que l'on nomme *archivolte* (*arcus*, arc; *volutus*, contourné). Ces moulures varient suivant l'ordre dans lequel l'arcade est ajustée.

(1) A moins qu'il ne soit question d'un édifice à plusieurs étages, comme des arènes, un théâtre, etc., etc. — Dans ce cas, les arcades du rez-de-chaussée sont ou peuvent être décorées d'une autre manière que les supérieures; mais pour le même étage, le dessin est courant et se répète avec uniformité.

sions de la plaine de Ruessium; ici une ville repose dans les profondeurs du sol, là le roc vif fait saillie ou se cache sous un léger épiderme de gazon. Un pilastre en suppose plusieurs autres et presque toujours des colonnes; cependant on ne trouve qu'un seul morceau de pilastre; une archivolte suppose généralement une série d'arcades de même forme, de même dessin, et l'on a trois morceaux d'archivolte, chacun de dessin différent.

S'il était vrai qu'un splendide édifice eût autrefois couronné Podempniacum, on devrait nécessairement y rencontrer, presque à chaque pas, des tuiles antiques; tandis que c'est à peine si quelques morceaux sont produits en témoignage. Cette circonstance n'est pas sans autorité, et répond à un des plus sérieux arguments. — Les destructeurs, dit-on, voulurent anéantir jusqu'au souvenir de la foi païenne ; ils ne se contentèrent pas de renverser, ils brisèrent et dispersèrent les ruines des temples profanes. — Cette assertion n'expliquerait pas alors pourquoi, faisant tout disparaître à Polignac, ils exceptèrent ces blocs sculptés, ce masque divin et cette inscription qui certes, à leurs yeux, devaient être au moins aussi rigoureusement condamnés que le reste; elle n'expliquerait pas non plus comment, à travers tant de décombres du moyen-âge, tant de démolitions de murailles romaines, ne se

rencontrent pas en plus ou moins grande abondance des briques antiques. La persécution ne s'étendit jamais sur ces insignifiantes argiles ; aussi en trouve-t-on toujours en quantité à Ruessium, à Ispalis, partout enfin où, par leur présence même, elles déterminèrent des explorations et firent découvrir des traces incontestables de constructions romaines.

L'abbé Lebeuf , qui n'avait vu que la tête et l'inscription , pense que l'une et l'autre viennent de Ruessium. « Lorsqu'on bâtit la ville du Puy , à » deux lieues de Saint-Paulien, dit-il, on y trans- » porta beaucoup de débris de temples, de tom- » beaux et d'autres antiquités de cette capitale ; il » est très-possible qu'on ait laissé à moitié chemin » la tête et l'inscription. Les seigneurs du château » s'en seront emparés depuis et les auront fait in- » cruster dans les murs, comme ils voyaient qu'on » avait incrusté au Puy d'autres antiquités de » Ruessium. On aura ensuite inventé toutes les » fables qu'on a débitées sur ce prétendu oracle » d'Apollon, sur le voyage de l'empereur Claude » à Polignac, parce que cet empereur était natif de » Lyon, et mille autres imaginations qui sont encore » en vogue dans le pays (1). » Mérimée ne décide

(1) Voir le mémoire à ce sujet dans le XXVe volume de l'*Histoire des Inscriptions et Belles-Lettres*.

pas autrement ; il est plus bref, plus positif encore : « Deux fragments antiques, apportés dans » un château du moyen-âge à une époque incer- » taine, ne peuvent mener à aucune conclusion, » si ce n'est peut-être à prouver le goût et la cu- » riosité des anciens seigneurs du pays (1). » — Peut-être la cause assignée par ces deux antiquaires est-elle applicable aux fragments dont ils parlent ; néanmoins, nous croyons que celle qui détermina le transport de tous les autres ne fut ni une vaine curiosité, ni moins encore un sentiment artistique peu supposable chez les rudes châtelains de la féodalité. Nous avons trouvé, avons-nous dit ailleurs, dans plusieurs murailles des vieilles églises du Velay, des blocs gallo-romains ; si ce fut un pieux motif qui décida les constructeurs à fonder leur œuvre sainte sur la ruine maudite, ne doit-on pas supposer par cette raison que les sires de Polignac, très-voisins de Ruessium, employèrent dans leurs deux chapelles romanes, comme ils le firent dans celle du bourg de la châtellenie les fragments dont nous parlons ?...

(1) *Notes d'un Voyage en Auvergne*, — au mot *Polignac.*

V

Rien ne permet d'attribuer les vestiges antiques trouvés à Polignac plutôt à un temple d'Apollon qu'à tout autre édifice.

C'est au fond d'une tour du château de Polignac qu'est relégué le masque célèbre dont la bouche béante, disent les *Apollomanes,* rendait des oracles. Ce masque est vraiment colossal. La partie supérieure de la tête et l'extrémité de la barbe ont été brisées, néanmoins ce qui reste a plus d'un mètre de hauteur et de largeur. Les yeux ont chacun près de 17 centimètres d'un angle à l'autre; le trou ovale de la bouche n'en a pas moins de 18 sur 14, ce qui suppose des proportions cinq à six fois plus grandes que nature. C'est à n'en pas douter une œuvre antique et non un pastiche de la renaissance (1). Lorsque, au commencement du seizième siècle, Simeoni et le père Branche visitèrent le château, on leur donna cette tête comme remontant au paganisme; elle n'était donc point alors de nouvelle date. Le tra-

(1) Hypothèse que semblerait indiquer M. Mérimée.

vail en est extrêmement large, le style correct, les proportions rigoureusement observées. Ce bas-relief était destiné à être vu de loin, et les brusques solutions de la sculpture sur tout le pourtour, ainsi qu'un fragment très-accusé de l'épaule droite, indiquent qu'il devait être plaqué dans une muraille à une certaine élévation. Cependant il serait assez difficile de déterminer, ailleurs que sur le tympan d'un fronton, la place que pouvait occuper dans un monument régulier cet ornement gigantesque.

Il est très-possible que la pierre n'apparaisse pas aujourd'hui telle qu'elle dut être primitivement; et, sans s'arrêter aux mutilations nombreuses qui ont plus ou moins altéré les traits du visage, on se demande, devant cet énorme trou à l'endroit de la bouche, s'il n'a pas été pratiqué bien longtemps après le reste, lorsque le monument que décorait cette image fut renversé, et dans un but complètement étranger à la pensée qui le fit d'abord exécuter?... Nous ne saurions rien affirmer à cet égard; seulement nous ferons remarquer que ce trou entame si profondément, si grossièrement, et les lèvres et la barbe, qu'il a été ou fort agrandi, ou, comme beaucoup le pensent, ouvert sur une bouche fermée. — Le jeu des muscles de la face, le mouvement des sourcils, les règles

sur les proportions antiques des parties du corps humain, fourniraient des données positives, si la pierre n'était en maints endroits brisée et cassée, si surtout les flots de barbe qui inondent la partie inférieure du visage n'empêchaient un examen nécessaire pour prononcer avec certitude. Du reste, que cette bouche fût d'abord ouverte, entr'ouverte ou fermée, qu'elle rendît des oracles ou restât silencieuse, il est constant que, par un besoin quelconque, et bien différent du premier, elle fut beaucoup plus tard singulièrement modifiée ou plutôt complètement enlevée. Si c'est, comme quelques personnes le prétendent, pour laisser passer des tuyaux de fontaine, dans aucun cas, ce n'est pas sur la roche aride de Polignac qu'elle put jamais servir à un pareil usage.

En démontrant que les autres fragments gallo-romains trouvés au même lieu y ont été nécessairement apportés, nous l'avons établi pour le masque antique dont nous parlons, surtout si l'on veut admettre que ce bas-relief ne pouvait s'appliquer qu'à la décoration d'un monument. M. de La Lande qui lui attribue une bien autre importance est loin d'avoir cette opinion ; mais lui ne cherche pas à résoudre le problème, il tranche résolûment la difficulté. « C'est un masque » colossal de la tête d'Apollon, dit-il, tête qui,

» par les oracles qu'elle rendait, a donné de la » célébrité au rocher. » Puis plus loin, dans ses conclusions, déterminant la place que ce masque devait occuper, voici comment sa fantaisie dispose le théâtre, la scène, les acteurs. Sa pensée dramatise, et les efforts de sa science viennent ensuite motiver son poème :

« ..... Les débris et les issues mystérieuses que
» l'on retrouve encore sur le rocher, dans son sein
» et dans ses environs, révèlent les moyens se-
» crets employés par les prêtres pour faire parler
» leur divinité et en imposer au peuple. — Au
» bas du rocher était une *ædicula*; c'est là que les
» pèlerins, ou consultants, faisaient leur première
» station, qu'ils déposaient leurs offrandes et ex-
» primaient leurs vœux. — Un conduit souterrain
» communiquait de cette *ædicula* au fond d'une
» grande excavation percée en forme d'entonnoir,
» depuis la base jusqu'à la cime du roc. C'est
» par cette énorme ouverture que, prononcés
» même à voix basse, les vœux, les prières et
» les questions des consultants parvenaient à
» l'instant même au haut du rocher, où ils étaient
» recueillis par le collége des prêtres. C'est là que
» les réponses se préparaient pendant que les
» croyants, par une pente sinueuse et longue, ar-
» rivaient lentement au but de leur pèlerinage.

» Les réponses disposées, les prêtres chargés de
» les transmettre se rendaient dans des salles
» profondes, contiguës à un puits dont l'orifice
» venait aboutir au sein du temple. Ce puits,
» couronné par un autel, était fermé par une pe-
» tite voûte hémisphérique, présentant, dans sa
» partie antérieure, la figure colossale d'Apollon,
» dont la bouche entr'ouverte, au milieu d'une
» barbe large et majestueuse, semblait toujours
» prête à prononcer ses suprêmes décrets. — C'est
» aussi par cette ouverture qu'au moyen d'un long
» porte-voix, les prêtres, du fond des antres des
» mystères et de la superstition, faisaient sor-
» tir ces oracles fameux qui, en portant dans les
» esprits le trouble, le respect et la persuasion,
» retardèrent de quelques siècles le triomphe
» complet et le règne du christianisme. — Telles
» sont les conclusions qui me paraissent *les plus*
» *simples et les plus probables* (1). »

Pour nous, il nous semble bien au contraire que l'imagination seule de l'archéologue a pu lui inspirer cette rêverie fabuleuse. Où a-t-il trouvé trace d'une *ædicula?* qui donc lui a dit qu'un

(1) Conclusions de l'opinion de M. de La Lande sur l'ensemble des antiquités de Polignac. (*Essais histor.* pages 66 à 76.)

conduit souterrain communiquait de l'endroit qu'il désigne à la grande excavation du rocher (1) ? où

(1) Le maire de la commune de Polignac, l'estimable M. Robert, chargé par la Société académique du Puy et par M. le duc de Polignac lui-même, de diriger des travaux d'exploration dans le but de vider complètement l'abîme, a mené cette œuvre à bonne fin. Il a rendu compte en ces termes de la solution de ce problème vainement cherché jusqu'à ce jour : « Dès que le puits fut complètement déblayé, on vint » m'avertir, et m'y transportant immédiatement, car il n'y » avait pas un jour à perdre sous peine d'envahissement des » eaux, je suis descendu dans le puits pour connaître enfin » son secret.

» Le fond du puits est taillé comme le reste dans la brè- » che volcanique. Il se termine en creux, en forme d'une cou- » pole renversée, et là, sur la roche unie et rendue très- » nette par l'enlèvement des derniers décombres, j'ai vu » jaillir deux sources d'eau limpide, l'une venant du levant » et l'autre du couchant : celle du couchant est plus abon- » dante. Toutes deux ayant, pour faciliter leur sortie, une » petite rigole taillée dans la brèche et qui conduit leurs » eaux dans ce milieu concave où elles se réunissent, for- » ment un débit de 130 litres à l'heure, exactement calculé » par les ouvriers. J'ai ensuite fait mesurer devant moi la » profondeur totale du puits et j'ai trouvé 83 m. 50 à par- » tir du sol, sans y comprendre la margelle jusqu'au fond » où je tenais moi-même le cordeau.

» Aucune issue, pas la moindre trace de porte ou de pas- » sage ne s'aperçoit ou ne se cache dans la paroi du rocher que » j'ai sondée ; c'est tout simplement un puits, mais un puits

a-t-il vu que cette excavation était percée en forme d'entonnoir? quelles issues a-t-il jamais pu découvrir, qui permissent aux prêtres de pénétrer dans ces prétendues salles souterraines, ailleurs que par l'endroit, suivant lui, hermétiquement bouché par le masque du dieu (1)? A quel caractère re-

» immense, gigantesque... Malheureusement les vieilles chro-
» niques du pays se trouvent infirmées par le fait de cette
» entreprise moderne, dont le premier mobile, tout de phi-
» lanthropie, a été le désir de créer un atelier de charité
» Faut-il le dire? beaucoup regrettent aujourd'hui ce pres-
» tige mystérieux qu'on vient d'enlever au château, cette
» poésie secrète qui enveloppait ses ruines... Ainsi ces
» salles d'initiation druidiques, ces conduits acoustiques
» des oracles romains, ces passages souterrains du moyen-
» âge, ces oubliettes des temps féodaux, jusqu'à ces portes
» de fer précipitées durant les tempêtes révolutionnaires,
» tout cet aliment de rêves scientifiques, de curiosité lo-
» cale, tout se trouve détruit et disparaît avec les décom-
» bres. » (*Annales de la Société d'Agriculture du Puy*, t. XXI, p. 45 et 46.)

(1) M. Mérimée fait bonne justice de ces *salles souterraines*. « On m'apporta une échelle, dit-il, et, muni d'une torche de paille, je descendis dans le puits. A moins de 20 pieds, je rencontrai le sol, exhaussé en quelques endroits par des gravois qu'on y a jetés; mais il y a de l'eau dans les parties basses. Je me trouvai dans une salle carrée de 7 mètres de côté, *voûtée en ogive*, dont les murs sont enduits d'une matière rougeâtre, qui ne s'est bien conservée

connaît-il un visage d'Apollon dans cette tête mutilée? Généralement, le maître de la lumière,

que dans les parties supérieures. Dans le bas, on voit un appareil assez régulier de moëllons, d'environ 18 pouces de longueur sur 7 ou 8 de hauteur. La salle est divisée par une rangée de cinq arcades en plein-cintre, reposant sur des piliers carrés, épannelés et comme cannelés sur leurs angles. La coupe des claveaux, la forme de ces piliers, celle de la voûte, l'appareil de la maçonnerie, ne permettent pas de méconnaître une construction du moyen-âge, dont la date serait probablement la fin du quinzième ou le commencement du seizième siècle. Peut-être la salle est-elle plus ancienne, car ses arcades, qui semblent plus modernes, peuvent avoir été ajoutées après coup pour consolider la voûte. — Quelle que soit la date, je le répète, il n'y a rien de romain là-dedans, et c'est, sans contredit, une citerne établie par les propriétaires du château. Cette destination ne paraît pas douteuse, quand on examine deux conduits, bouchés aujourd'hui, qui amenaient les eaux de pluie dans ce réservoir (p. 256-257). » — M. Félix Grellet, dont l'opinion sur les antiquités de Polignac est si sérieusement méditée, si sagement discutée, n'hésite pas davantage : « Nous ajouterons, dit-il, que nous avons peu visité de forteresses du moyen-âge bâties sur des rochers, qui ne présentassent des citernes identiquement semblables à celle de Polignac, c'est-à-dire resserrées vers le col, et fort évasées à la partie inférieure. On en trouve de pareilles aux châteaux d'Arzon et de Mozan, à l'abbaye de Chanteuges; il en existait une autrefois au château d'Allègre, et on nous assure que le château de Lavoûte-Poli-

symbole de la jeunesse éternelle, ne portait pas de barbe ; et ce n'est pas sans doute parce que notre image en est surabondamment pourvue qu'il faut choisir la divinité que, par préférence, on devrait exclure.

VI

L'empereur Claude n'est jamais venu à Polignac.

De tous les écarts d'imagination auxquels se sont livrés ceux qui ont voulu démontrer *quand même* l'existence d'un temple d'Apollon à Polignac, sans contredit le plus extraordinaire est bien l'argument

gnac en possède encore une maintenant... Comme on le voit, le précipice et le puits de l'Oracle n'existent en réalité que dans l'imagination de ceux qui ont eu le malheur de ne pas reconnaître des constructions bien caractérisées appartenant à l'architecture du moyen-âge, et ne présentant aucune espèce de trace de l'antiquité gallo-romaine. Ainsi s'évanouissent toutes ces suppositions qui peuvent être fort ingénieuses, mais qui certes n'annoncent pas de bien solides connaissances de l'archéologie du moyen-âge chez les antiquaires du Velay.»

tiré de la présence en cet endroit d'une inscription que voici :

TI CLAVDIVS CAES
AVG GERMANIC
PONT MAX TRIB
°OTEST·V·IMP
X.I·P·P. COS·IIII (1)

Si l'on demande ce qu'il peut y avoir de commun entre le culte d'Apollon à Polignac et l'empereur Claude, et par quel mystérieux enchaînement de démonstrations on arrive à faire de cette inscription la pierre fondamentale d'un immense édifice, certains antiquaires répondent que les vestiges antiques prouvent le temple, que l'étymologie, l'histoire et la tradition déterminent la divinité, que la configuration des lieux révèle jusqu'à la fourberie des prêtres ; et ils ajoutent, par voie de conséquence, que cette inscription porte les noms et les titres de Claude, parce que lui-même avait fait construire l'édifice qu'elle consacrait. — Si l'on se

(1) TIBERIVS CLAVDIVS CAESAR. — AVGVSTVS GERMANICVS. — PONTIFEX MAXIMVS. TRIBVNITIA — POTESTATE V IMPERATOR — ... XI PATER PATRIAE CONSUL IIII. — Telle est l'inscription, aussi lisible sur la pierre qu'elle l'est dans ce livre, que Gabriel Simeoni déclare n'avoir pu être déchiffrée par personne.

montre étonné de cette fantaisie d'empereur qui va choisir un tel endroit, l'hypothèse trouve de promptes solutions et, sans hésiter, imagine un oracle d'Apollon en grand honneur dans le Velay, au temps où Claude traversa les Gaules pour aller conquérir les Iles Britanniques. Rien n'était alors plus naturel, *en passant dans ces quartiers,* comme dit Lancelot, que d'interroger le dieu sur le résultat de l'entreprise et de se le rendre favorable par l'édification d'un temple nouveau.

De telle sorte, cependant, que pour expliquer une inscription, fort simple du reste, on est obligé de supposer un monument, que pour motiver ce monument il faut qu'un empereur intervienne en personne, et que pour comprendre la présence d'un César sur le rocher vellavien il est nécessaire d'y créer un autre temple depuis longtemps célèbre (1).

(1) Voici le passage textuel de M. de La Lande: — *Comme on le sait,* cette inscription *atteste la présence* et en même temps la politique ou la piété de l'empereur Claude. En effet, *des traditions orales, plusieurs relations* et de *très-anciens manuscrits* s'accordent à dire que ce prince *vint en pompe de Lyon à Polignac* consulter l'oracle d'Apollon; qu'il y donna des preuves de son attachement à la religion, et que les prêtres consacrèrent cet événement par une inscription qu'ils firent placer sur les murs du temple. — Voici maintenant le *très-ancien manuscrit* (écrit et composé à la fin du

— Nous avons déjà démontré l'impossibilité matérielle de rattacher à un même édifice les fragments épars sur le plateau de Polignac ; par conséquent nous avons répondu d'avance aux principales allégations ; quant aux autres, elles sont tellement aventurées, si mal soutenues par leurs auteurs, qu'il suffira de rétablir certains faits historiques très-précis pour en avoir fait complète justice.

L'empereur Claude est monté sur le trône en l'année 41 de Jésus-Christ. Depuis ce temps, il n'a passé que deux fois, en moins de vingt jours d'intervalle, dans les Gaules. — Il voulait un triomphe, et il lui plût de choisir pour théâtre de ses exploits les Iles Britanniques, où régnait une certaine fermentation. C'était en 44 ; son lieutenant Plautius l'avait précédé avec de nombreuses légions. Quand tout fut disposé pour un succès à peu près infaillible, l'empereur s'embarqua à Ostie, vint à Mar-

XVIII[e] siècle par M. Duranson), dont parle M. de La Lande ; nous l'avons eu sous les yeux et lui aussi, car son livre n'en est pour ainsi dire que la reproduction.... « Il est prétendu que l'empereur Claude fut, environ l'an 51 de Jésus-Christ, de Lyon à Polignac pour y consulter l'oracle d'Apollon, et que la susdite inscription fut placée sur le temple de ce lieu, afin d'attester aux peuples la piété de ce prince, la foi qu'il avait en cet oracle et sa gratitude sur les grâces qu'il croyait en avoir reçues (p. 37). — A l'erreur de date près, tout est conforme.

seille, se rendit par terre à Boulogne, passa la mer, reçut en peu de jours, sans combat, sans effusion de sang, la soumission d'une partie de l'île ; « puis » revint à Rome, ajoute Pline le naturaliste, en se » dirigeant par le Pô à voiles déployées, et de là » par les eaux de l'Adriatique. » — Les historiens ne disent pas un mot de plus ; mais les cartes de la Gaule romaine déterminent trop positivement les chemins pratiqués à cette époque pour qu'on puisse rester dans la moindre incertitude. Le Velay n'était pas sur la route à parcourir, puisque la principale artère de cette province conduisait de Lyon dans l'Aquitaine, direction diamétralement opposée à celle qu'il fallait suivre. Or, pour supposer que Claude n'eût pas préféré les magnifiques voies impériales que, depuis Auguste, on traçait à grands frais à travers les Gaules, il faudrait admettre un motif, non hypothétique mais connu, plus urgent encore que la cause même qui le poussait si impérieusement dans les Iles Britanniques. — Donc, si l'on consulte l'histoire et la géographie, il sera doublement prouvé que cet empereur ne vint pas dans le Velay, où il n'avait rien à faire.

Claude fut cinq fois consul. Il l'avait été déjà avant son avènement à l'empire une fois, la deuxième fut en 42, la troisième en 43, la quatrième en 47, la cinquième en 51. Du simple rapprochement

de ces dates précises et de l'inscription gravée pendant le 4e consulat, ne doit-on pas forcément conclure que c'est à l'année 47 de J.-C. que se rapporte notre inscription, c'est-à-dire trois ans après le passage de l'empereur dans les Gaules? Il n'existe donc aucune concordance entre les divers éléments du système dont M. de La Lande s'est fait l'interprète. Et d'ailleurs, quelle est la formule écrite sur cette pierre exiguë si peu digne de parer le frontispice du splendide monument qu'on suppose? La même qui se lit sur toutes les colonnes itinéraires des voies romaines (1). Pas un mot pour rappeler la majesté du lieu, la générosité du prince. Sur le temple de la Vénus Génitrix espagnole, sur le panthéon d'Agrippa, sur les arcs de Septime-Sévère et de Constantin à Rome, de Trajan à Bénévent, sur tous les monuments enfin, la dédicace occupe la place la plus apparente, ses dimensions sont en

(1) TI CLAVD. DRVSI F. CÆSA. AVG. GER MANIC.... P. MAXI TRI. POTEST. III. IMP. VI. P. P. COS III. ET DESIG. IIII. *(De Langre à Gray,* GRUTER.)	TI. CLAVDIVS DRVSI. F. CÆSAR AVG. GERMAN. PONTIF. MAX. TRI BVN. POTEST V. IM. XI. P. P. COS. III. DESIGN. IV. *(A Clermont-Ferrand,* MÉRIMÉE.)	TI. CLAVDIVS DRVSI. F. CÆSAR AVG. GERMANICUS PONTIF. MAX. TRIB. POT. COS. DESIG. III. IMP. II. REFECIT. *(D'Ugernum à Nemosus,* DE CAUMONT.)

rapport avec celles de l'édifice; et si elle est modeste et concise comme celle d'Etrucilla, du moins dit-elle le nom de ceux qui en firent hommage.

Mais, que parlons-nous de dédicace? la construction même de la phrase gravée sur la pierre ne s'y oppose-t-elle pas? Si les noms étaient au datif, si on lisait *Tiberio Claudio*, etc., on pourrait voir ici une inscription dédicatoire semblable à celle qui décore la frise frontale de la Maison-Carrée de Nîmes; il n'en est pas ainsi. Le nominatif suppose toujours un verbe *(fecit, refecit, ædificavit)*; par conséquent notre inscription n'est pas entière. Lorsqu'il s'agit d'une colonne milliaire, il est vrai, la phrase se compose des noms, prénoms et titres de l'empereur régnant, écrits comme sur le grès de Polignac; seulement à la suite se trouve le nombre de pas qui sépare l'endroit où est posée la colonne du point de départ. Alors, on le comprend, le sens est complet; le nom du prince est l'indication du règne, le chiffre numérique de ses dignités consulaires détermine l'année. C'est par cette raison que quelques archéologues ont pensé, en voyant l'inscription de Polignac, qu'elle pouvait provenir d'un monument itinéraire, comme il s'en rencontrait plusieurs aux principales stations. Dans ce cas, la pierre carrée était portée sur un tronc de colonne, et c'était sur cette base que se trouvait l'indication des distances.

***

— Cette interprétation peut être discutée sans doute (quoiqu'il nous paraisse plus vraisemblable, d'après la forme de la pierre, de penser qu'elle se rattachait au parapet d'un pont ou à tout autre construction de ce genre); néanmoins il faut convenir qu'elle est sage et fort acceptable. Quoi qu'il en soit de son exactitude, ne répond-elle pas à ceux qui ne veulent pas que la pierre de Polignac ait été milliaire par cela seul que le nombre de pas ne s'y trouve nullement exprimé? comme si le sens n'était pas incomplet, qu'elle eût servi de date à un temple, à un palais, à un pont, à un aqueduc, à un chemin! Dans toutes les hypothèses, ne manquerait-il pas toujours ou un verbe, ou un chiffre?...

VII

Ce qui paraît le plus vraisemblable relativement aux antiquités gallo-romaines trouvées à Podemniacum.

De tout ce qui précède, il est permis non d'affirmer mais de supposer qu'à l'époque gallo-romaine il devait y avoir sur le rocher de Polignac un établissement militaire quelconque, tour, vigie ou forteresse. — Cette hypothèse, qu'autorise la situation exceptionnelle de cette lave formidable, sert en même temps à rendre compte du plus grand nombre

des débris ...
teau. On peut ...
de cet établissement ...
la fertilité du ...
du rocher. ...
tion très- ...
couverts dans ...
ne saurait ...

Le premier ...
sur 0,41 de ...
le dessin :



Aux dieux Mânes. — ...
lui a érigé ce monument.

M. Aymard, qui a ...
cette pierre dans le tome XX ...

Société académique du Puy, s'appuie sur l'autorité de M. Longpérier (1) et sur plusieurs exemples empruntés à diverses médailles et inscriptions lapidaires pour écrire avec raison, suivant nous, *Mareanus* au lieu de *Mariianus*. Dans ce cas, les deux I se changent en E et se prononcent de même. On remarquera, sur un des côtés du monument, un trait ayant un peu l'apparence d'un pic pointu ou de tout autre instrument destiné à tailler la pierre. Peut-être eût il été difficile de se rendre compte de l'intention que pouvaient avoir ceux qui firent graver ce symbole, si on ne le retrouvait reproduit sous une forme différente sur cet autre cippe découvert également à Polignac.



Diis Manibus
MEMO
RIAE P
AVE E.

Aux Dieux Mânes. — A la mémoire de Paria.

(1) [illegible] 1856 S. I. p. 78.

Ici l'*ascia* des anciens est parfaitement figurée (1). — Ce cippe, couronné par un petit fronton triangulaire, a 0,62 de hauteur, 0,35 de largeur et 0,29 de profondeur.

Enfin le troisième, un peu plus grand, puisqu'il a 0,78 de hauteur sur 0,44 de largeur, présente cette particularité que, sur le côté qui fait face, on voit une niche dans laquelle est sculptée l'image du défunt; l'inscription est en dessous :



Diis Manibus
Julii MARVLLINI
MEMORIAE.

Aux dieux Mânes. — A la mémoire de Julius Marullinus.

(1) L'*ascia* était un instrument qui servait, suivant les uns, à couper les branches des arbres et suivant d'autres, à tailler et à creuser les sépulcres. En en gravant la représentation sur les tombeaux et en écrivant quelquefois au-dessous : *Sub ascia dedicaverunt*, les anciens en avaient fait une

Il est donc rationnel d'admettre : 1° *qu'il a pu y avoir* un établissement romain sur le rocher de Polignac, *surtout* si l'on trouve encore au sommet du plateau une certaine quantité de tuiles d'origine incontestable ; 2° que très-probablement les quelques débris de riche ornementation architecturale qui s'y rencontrent ont dû y être apportés par les anciens seigneurs, car le petit nombre de ces grandioses fragments, leur peu de rapports entr'eux, l'importance des édifices qu'ils supposent seraient inexplicables ; 3° que l'existence d'un *vicus* à l'endroit où est le village est fort acceptable, et que les pierres funéraires que nous venons de faire connaître auraient alors appartenu au cimetière de ce *vicus*.

VIII

CONCLUSIONS

Quand un système est erroné, quelque ingénieux

image symbolique. — Les chrétiens adoptèrent ce funèbre symbole et le placèrent également sur les cippes de leurs morts, tantôt à côté d'une feuille, emblème de la fragilité de l'existence, tantôt à côté d'une ancre ou d'une croix, révélation des espérances de la foi, tantôt à côté d'une colombe.....

Voir *Roma sotteranea,* par Bosio ; *Roma subterranea,* par Aringhi ; *Bibliotheca antiquaria* (Fabricius) ; le *Culte des saints inconnus,* par D. Mabillon, etc.

que soient les rapprochements, quelque vraisemblables que paraissent certaines circonstances fortuites habilement groupées, le temps et des études plus sérieuses en font toujours justice. Ainsi, s'il est prouvé qu'aucun des écrivains des premiers siècles, ayant vécu dans le voisinage, tels que Sidonius Apollinaris et Grégoire de Tours, ne disent un mot de ce théâtre sur lequel tant de prodiges impies venaient de s'accomplir; si, jusqu'au onzième siècle, *Podempniacum* resta le nom du rocher et celui de ses maîtres; si ce fut le voyageur italien Simeoni qui, le premier en 1561, recueillit la tradition; si cette tradition lui arriva seulement par la bouche d'un ignorant concierge pour passer ensuite, sous une pareille garantie, dans plus de vingt ouvrages que l'on cite isolément comme autant d'autorités invulnérables (1), on ne peut pas dire que Polignac

(1) Dans un Mémoire inséré au tome VI du *Recueil de l'Académie des belles-lettres*, p. 635, Lancelot s'exprime assez clairement sur G. Simeoni : « De là, *donnant l'essor à son imagination, il a forgé son système...* Au reste, ce n'est pas la seule chose que Simeoni a imaginée dans ces quartiers, sans parler de tout ce qu'il a avancé dans ses ouvrages soit en médailles, soit en inscriptions..., etc. Une tête qu'il trouve à Polignac et qu'il *imagine* avoir été un oracle, devient pour lui un *Apollo Poliniacus,* d'où s'est formé l'*Apolliniacum*, nom que quelques-uns ont donné à cette tête, et sous lequel

vient d'Apollon, et qu'Apollon était adoré en cet endroit, surtout lorsque, pour confirmer des témoignages qui n'en sont pas, on invoque la présence d'une inscription comme on en connaît plus de cent, d'un masque sans signification spéciale. L'abbé Lebeuf n'était pas homme à se laisser prendre aux fables qu'on débitait ; sa sagacité lui fit bientôt déterminer la véritable origine des antiquités de Polignac. — Après lui, M. de La Lande vint et, dans un volume d'*Essais*, entassa tout ce qu'il put recueillir çà et là de vieilles pierres et de vieux dictons pour en bâtir un système archéologique dont on a pu apprécier quelques parties. — Plus tard, M. Mérimée, un des esprits les plus distingués de ce temps, passa par le Velay et vérifia tout ce qui avait été dit, en qualité d'inspecteur général des monuments historiques, le livre de M. de La Lande à la main, les antiquités sous les yeux. Son jugement ne laissa point d'incertitude ; Polignac était

ils ont voulu en imposer à Gruter qui, en parlant d'une inscription trouvée dans le château de Polignac, a été obligé de dire que ce nom d'*Apolliniacum* était ridicule, *Nugatorium*. Le père Sirmond a cru devoir aussi avertir qu'on prît garde de s'imaginer ARCEM POLINIACUM *nomen ab Apolline derivasse, quod* Gabriel Simeonius, *homo etruscus in genioso commento sibi visus est divinasse. Nam vetus nomen arcis* PODOMNIACUS, etc... — Sirmond, *in Not. ad Sidon.*, p. 43.

dépossédé de nouveau. — A peine cette opinion fut-elle publiée, que M. de Becdelièvre prit la plume pour la combattre. Il avait jadis concouru à l'édifice dont M. de La Lande devint l'architecte officiel, c'était pour lui presque un devoir paternel de défendre ces témoignages d'illustration passée, dont certains sceptiques osaient dépouiller le rocher vellavien. — A quelque temps de là, notre compatriote Félix Grellet faisait paraître, sur *Polignac et ses antiquités,* un excellent travail; il rectifiait les erreurs auxquelles Simeoni avait donné lieu, quand l'adversaire de Mérimée se retourna vivement contre lui. Nous assistâmes au débat; et, après avoir étudié cette question avec tout le soin qu'il nous a été permis d'y apporter, nous redirons, avec l'abbé Lebeuf, que les sculptures monumentales qui sont à Polignac y ont été vraisemblablement apportées, et que rien ne prouve que ce *masque colossal*, cette *inscription,* ces *archivoltes* aient eu jamais le moindre rapport avec *Apollon*.

CHAPITRE IV

ANICIUM



I

LE PUY

Avant même de se demander si les recherches archéologiques ont fait découvrir un seul débris monumental de l'époque gallo-romaine dans le magnifique bassin du Puy, on peut dire *à priori* que les Romains, maîtres des Gaules, ne tardèrent pas à habiter cette riche portion du territoire et durent nécessairement y fonder des établissements ertaine importance. On ne comprendrait

pas, en effet, que Ruessium, huitième cité de la première Aquitaine (1), eût été placé si près de là, sur une des principales artères des Gaules, sans que les terres les plus fertiles, les plus heureusement situées de toute la Vellavie n'eussent été bientôt concédées à des généraux, à de puissants patriciens pour y organiser des domaines, y créer des villas, pour y appeler des colons et régénérer le pays. — Donc, les beaux vallons qui environnent le Puy furent, ce qu'ils seront toujours, les parties privilégiées du Velay ; par conséquent il ne faut montrer nulle surprise quand les fouilles dirigées par la science ou dues au hasard viennent démontrer cette vérité qui ne saurait être douteuse pour personne.

Mais, qui nous dira ce qu'était Anicium pendant les premiers siècles de l'empire? Les ombres de la roche Corneille abritaient-elles alors une ville, une bourgade, un oppidum, un temple, une montagne couronnée seulement d'un vieux dolmen gaulois ?.... Cette fraîche oasis qu'arrosent et fé-

(1) His omnibus multo antiquiores notitiæ provinciarum ac civitatum Galliæ CIVITATEM VELLAVORUM nuncupant.... quæ inter Aquitanicæ primæ civitates *octavum obtinet locum.*
(HADRIANI VALESII, *Notitia Galliarum.* — 587.)

condent les eaux de la Loire, de la Borne et du Dolaison avait-elle été donnée en récompense à une colonie de légionnaires victorieux venue à la suite d'un général, ou l'avait-on concédée à de pauvres citoyens conduits de Rome par des triumvirs? N'y avait-il là, au contraire, que quelques habitations éparses, des hameaux, de riches métairies, une ou plusieurs résidences patriciennes? — Tels sont les problèmes que le temps destructeur jette dérisoirement comme un défi à travers les ombres et les ruines qu'il laisse sur son passage. Nous ne chercherons pas à les résoudre, car nous les croyons insolubles; nous nous contenterons de rappeler à ce sujet quelques principes utiles, sinon pour acquérir des certitudes, du moins pour éviter de trop profondes erreurs.

La situation topographique du Velay, la nature, le peu d'étendue de son territoire, le silence des anciens géographes et des historiens en ce qui le concerne font naturellement supposer qu'à l'époque gallo-romaine cette petite province ne devait pas avoir relativement plus d'importance que le célèbre pèlerinage de l'Oratoire angélique (1) ne lui en fit

(1) La légende assure que lorsque Evodius eut achevé la construction de la primitive église du Puy, les anges descen-

au moyen-âge, et que le développement de son industrie et de son agriculture ne lui en assure de nos jours. — C'est pourquoi, nous aurons garde dans nos études archéologiques d'abandonner notre imagination à ces hypothèses ambitieuses qui engendrent à plaisir des palais césariens, des temples grandioses à l'aide de sculptures indécises et mutilées, et qui ressuscitent peut-être d'un monde imaginaire des villes splendides avec prétoire, forum, cirque, aqueducs et bains publics, au moyen de débris n'ayant nulle adhérence avec le sol, en trop petit nombre, si on veut les appliquer à tant d'édifices différents et que, dans l'impuissance de les expliquer en les rapprochant, de bons esprits, trop exclusifs sans doute, ont pu croire d'origine étrangère à la localité où ces débris se trouvent aujourd'hui.

Nous savons ce qu'était Ruessium en l'année 250; les anciennes cartes des Gaules lui marquent sa si-

dirent mystérieusement du ciel pour la consacrer eux-mêmes. — Telle est l'origine de ce nom qui a été donné à Notre-Dame du mont Anis. — C'est donc très-improprement que, dans nos considérations générales sur le Velay au V[e] siècle, page 199, nous nous sommes servi de l'expression d'*angélique* en parlant du petit oratoire antérieur à l'église bâtie en 550 par le saint évêque qui transféra le siége épiscopal de Ruessium à Anicium.

tuation, lui donnent son nom, et personne ne s'arrêterait à la pensée que la pierre commémorative de Notre-Dame du Haut-Solier, portant ces mots : *Civitas Vellavorum libera*, ainsi que les autres débris de monuments antiques qui gisent sur le sol de Saint-Paulien, aient été transportés d'un autre endroit dans cette cité détruite depuis déjà quinze siècles. — A-t-on les mêmes assurances en ce qui touche toutes les antiquités de la ville du Puy? — Certainement les murailles de la cathédrale et celles du baptistère Saint-Jean contiennent un certain nombre de blocs gallo-romains ; mais qui prouve que ces murailles construites aux XI[e] et XII[e] siècles l'aient été avec des matériaux exclusivement recueillis sur place? Bien des vraisemblances ne tendent-elles pas, au contraire, à faire admettre que, lorsqu'on voulut édifier au sommet de la cité épiscopale les monuments religieux du moyen-âge, on fut chercher dans le voisinage une grande partie de ces pierres toutes taillées et parées? Nous ne penchons pas du côté de cette opinion, au moins d'une manière absolue; cependant on doit bien reconnaître que ceux qui, comme le savant abbé Lebeuf, croient à une importation plus ou moins complète, méritent qu'on examine et qu'on discute avec déférence les raisons qui déterminent leur manière de voir.

Il est certain, et c'est là leur argument principal, que lorsqu'on examine attentivement la manière avec laquelle les débris de sculptures et d'inscriptions se trouvent dispersés à travers les maçonneries qui les renferment, quand on cherche à se rendre compte de ce jeu étrange et vraiment fait pour désespérer, qui semble avoir aveuglément exhumé du cahos toutes ces pierres, en associant dans le même pan de muraille des fragments d'époques et de civilisations éloignées les unes des autres, quand ensuite on trouve çà et là, dans la construction d'une simple chapelle, dix ou vingt blocs ayant appartenu à dix ou vingt édifices dont ces seuls spécimens semblent s'être conservés, on se perd en conjectures et l'on ne peut se défendre de croire à de nombreux emprunts faits aux localités environnantes (1).

Pour arriver à rendre compte de cette concentration de fragments antiques sur un même point,

(1) Le plus simple raisonnement suffit pour indiquer que *si on avait eu sur place*, pour la construction de deux églises, les immenses matériaux d'une ville ornée de temples, de palais et d'édifices romains, ces églises ne contiendraient pas seulement quelques rares et incohérents vestiges, mais seraient entièrement construites, ainsi que toutes les maisons qui sont autour, à l'aide de ces précieux matériaux cent fois suffisants.

quelques antiquaires ont voulu voir une ville romaine, un chef-lieu de colonie sur le mont Anis. En analysant chacune de ces pierres, ils ont trouvé que l'une devait appartenir à un palais, une autre à un forum, plusieurs à des édifices civils ou religieux, le plus grand nombre à des sépultures, et, de tous ces éléments dispersés, ils ont reconstitué une ville dans les conditions de luxe et de grandeur des magnifiques cités de la Gaule impériale. C'est parce que le fragment, quelque minime qu'il soit, suppose le monument complet, c'est aussi parce qu'il paraît juste d'admettre, lorsqu'il y a incertitude sur l'origine d'une antiquité, que cette antiquité a toujours été dans le même lieu, que les archéologues ont été amenés à conclure que *le Puy* du moyen-âge a pour ancêtre l'*Anicium* gallo-romain. Ils ont dit que ce qui prouvait d'antiques constructions monumentales au pied même de la gigantesque lave de Corneille, ce sont moins encore les fragments employés dans les murailles de Notre-Dame que ceux qui furent enfouis dans les terrains amoncelés aux alentours pour en faciliter les abords et faire sur la déclivité de la montagne des jardins et des terrasses. Si toutes ces antiquités avaient été transportées sans exception, soit par un motif religieux, pour construire et décorer des sanctuaires chrétiens, soit par une raison

d'économie, afin d'utiliser des matériaux ne nécessitant que de simples recoupes et évitant de dispendieuses extractions de carrières, on ne comprendrait pas ces blocs sculptés inutilement conduits, pour être abandonnés ensuite et dédaigneusement mêlés aux remblais.

Ces raisonnements ont leur valeur, c'est incontestable; mais tout décisifs qu'ils paraissent, ils se trouvent singulièrement affaiblis par la plus simple, par la plus naturelle des suppositions. Que répondre, en effet, à ceux qui, après avoir cherché vainement un seul vestige gallo-romain entre Espaly et le Puy, demandent avec étonnement ce que sont devenus les riches matériaux de l'immense monument que les archéologues appellent un palais, et dont les vastes substructions occupent une place si considérable dans ce petit vallon. On ne peut que leur montrer du doigt la ville bâtie à quelques mètres de distance et leur dire : le vallon a été défriché et donné à la culture; la montagne s'est couverte d'habitations, il ne faut pas chercher ailleurs...

On ne saurait, néanmoins, se dissimuler qu'à travers ces promiscuités, ces incertitudes et ce désordre, à cause de ce désordre même, plus d'une grave objection se présente. Les systèmes con-

traires produisent d'excellents arguments à faire valoir; et nous sommes d'autant plus à l'aise pour les indiquer avec indépendance, que nous ne voulons adopter exclusivement aucune des hypothèses extrêmes. Nous n'écrivons point une histoire en ce moment, nous faisons des recherches. Le titre de ce volume précise assez la nature de nos travaux. — Nous disons donc que s'il est conforme à toute vraisemblance que le mont Anis ait pu être couronné de quelque édifice, il est également très-peu vraisemblable qu'il y eût jamais de ville assise sur son sommet à aucune époque de la domination. Dès lors, on explique bien naturellement la présence en cet endroit de ruines si confusément réunies, en plaçant un *castellum*, un *oppidum* sur la hauteur, et au bas, dans les vallons d'Espaly, de Vals et de la Loire : ici une de ces villas comme en décrit Sidonius; là des habitations plus ou moins agglomérées formant un *vicus*, ailleurs de petites bourgades, des hameaux. Cette disposition des lieux n'aura pas seulement l'avantage d'éclairer les recherches dans la solution de nombreuses difficultés, mais elle servira en même temps à mieux comprendre le sens de quelques inscriptions mutilées et celui de quelques passages obscurs de nos anciens auteurs.

Il ne suffit pas, pour dire qu'une ville a existé sur un point, de constater que sur ce point se trouve aujourd'hui un certain nombre de pierres antiques. Cette constatation serait, à elle seule, loin d'être péremptoire ; car il aurait pu arriver qu'à une époque et pour une cause inconnues, les pierres aient été apportées. La chose se reproduit trop souvent de nos jours pour qu'on soit en droit de la contester. — Il est donc essentiel, avant de pouvoir prudemment affirmer qu'une ville romaine a été construite quelque part, de s'assurer que les découvertes faites à l'endroit où on suppose que cette ville fut construite, constituent par leurs rapports entr'elles, par leur quantité, par leurs destinations spéciales, un témoignage sérieux et vraiment persuasif; il faut avoir bien sondé l'emplacement, s'être assuré que les substructions sont en harmonie avec les hypothèses, que la surface comporte l'étendue des édifices présumés; il faut en outre qu'à côté des ruines extérieures et éparses on trouve des œuvres scellées dans les profondeurs du sol, par exemple de puissantes et nombreuses fondations d'édifices, des passages d'aqueducs, etc., etc. — Telles sont les considérations principales qui nous empêchent de partager l'avis de ceux qui veulent que le mont Anis ait été à aucune époque le siége d'une ville.

Grégoire de Tours, cet illustre écrivain dont nous avons à invoquer si souvent le témoignage, connaissait le pays mieux que personne. Il était originaire de la province limitrophe ; ses études sur l'épiscopat de son temps, sur l'Auvergne, particulièrement sur saint Julien de Brioude, fixèrent nécessairement plus d'une fois son attention sur le Velay. Or, Grégoire de Tours ne pouvait ignorer le nom du chef-lieu de cette province, de Ruessium, l'*urbs vellava* ; et, comme le fait très-judicieusement observer Adrien de Valois, si Anicium eut été une cité ancienne, une ville déjà considérable en 591, l'historiographe contemporain n'aurait pas dit, en en parlant, qu'au temps de l'évêque Aurèle un imposteur entra sur le territoire de la cité des Vellaves et s'avança *ad locum quem Anicium vocitant*. Cette expression indique assez le peu d'importance qu'avait encore cet établissement tout nouveau, puisque les évêques n'étaient venus bâtir leur église sur la montagne que depuis très-peu d'années. — Nous devons faire remarquer, pour compléter l'enseignement qui résulte de cette citation, qu'après s'être approché du lieu qu'on appelle Anicium, l'imposteur s'établit avec sa petite armée *ad basilicas propinquas*, expression dont nous laissons à chacun le soin de déterminer la portée.

Toutefois, de ce que le Puy, que nous considérons

comme une ville essentiellement du moyen-âge, n'aurait pas été précédé sur la montagne qu'il recouvre d'une cité gallo-romaine, faut-il en conclure que le territoire d'Anicium, que la montagne elle-même étaient dépourvus de monuments? Non sans doute, et, sans vouloir équivoquer sur un mot, pour rechercher ce que devaient être les basiliques dont parle Grégoire de Tours, nous rappellerons les nombreuses découvertes faites dans les champs d'Espaly et de la Chartreuse, sur les bords de la Loire et de la Borne, sur les hauteurs de Senilhac et de Rome.

II

INSCRIPTIONS

Nous allons donner ici à peu près toutes les inscriptions découvertes jusqu'à ce jour au Puy et qui, pour le plus grand nombre d'entr'elles, se trouvent conservées au musée de la ville ou dans les murailles de la cathédrale et de l'ancien baptistère Saint-Jean. Il en est très-peu qui soient entières et dont on

puisse obtenir une traduction complète et certaine ; beaucoup sont même tellement mutilées qu'il y aurait plus que de la témérité à vouloir les expliquer. Néanmoins il est utile de recueillir les moindres fragments épars, alors même qu'ils paraîtraient inintelligibles, car de nouvelles exhibitions permettront peut-être dans l'avenir de combler certaines lacunes et de restituer une signification précise à quelques mots encore à l'état d'énigme.

N° 1.



La pierre originale est engagée dans la muraille méridionale de l'église Saint-Jean, et se voit de la cour de l'ancienne prévôté. — Cette inscription, qui paraît complète, est vraisemblablement un nom d'origine gauloise (voir ce que nous en avons dit, pages 80 et 81).

N 2



ADIDONI ET AUGUSTO. — SEXTUS TALONIUS MUSICUS, DE SUA PECUNIA POSUIT. *(A Adidon et à Auguste. — Le musicien Sextus Talonius a élevé ce monument de ses deniers).*

La pierre originale sert de fronton à la petite entrée de la cathédrale, dite *Porte papale,* laquelle se trouve sous le porche méridional. — Cette inscription ne se voit pas, puisque la face sur laquelle elle est gravée est engagée dans le mur, précisément du côté opposé à celui qui est apparent et sur lequel on lit : PAPA VIVE DEO.

Dans notre histoire de N.-D. du Puy, nous aurons occasion de parler encore de ce petit monument d'origine païenne et christianisé par la dédicace

que les fidèles du VIIe siècle en firent à leur évêque Scutaire. Qu'il nous suffise de rechercher en ce moment le sens et la portée de l'inscription. — On voit d'abord que c'est un musicien nommé Sextus Talonius qui fait un hommage à *Adidon* et à *Auguste*; on constate ensuite que c'est sous le premier empereur, par conséquent dès les premières années de la domination romaine dans cette partie des Gaules, que l'inscription est écrite; en troisième lieu, on ne peut douter que cet Adidon, dont le nom est réuni à celui du maître de l'empire, est un dieu ou un génie tutélaire. — Si c'est un dieu, ainsi que nous le pensons, ce ne peut être qu'Apollon, le dieu de l'harmonie, le divin chanteur (ᾳδω *chanter*, δεινος *habile)*, celui auquel le musicien s'adresse. — Si c'est un génie tutélaire, comme nous l'avons longuement discuté ailleurs (1), nous ne demanderons plus à l'étymologie de nous révéler les attributs de cette mystérieuse puissance, nous rappellerons seulement que les Gallo-Romains vouaient souvent certaines localités à des génies particuliers ou topiques dont

(1) Dans notre ANCIEN VELAY (vol. *in-folio*), nous avons examiné la question que nous ne faisons qu'indiquer ici, et nous avons donné une longue nomenclature des différentes *divinités topiques* adorées principalement dans les contrées méridionales.

ils associaient le culte à celui de leurs autres divinités. A Bagnères on adorait le dieu *Lixoius*, à Nîmes le dieu *Nemosus*, à Toulouse le dieu *Abelicus* et la déesse *Lahe*. — En général on divinisait le rocher, la rivière, la source, la mine qui faisait l'honneur ou la fortune du pays. A Auxerre on dédia un autel à Auguste et à l'Yonne *(Augusto sacrum dearum Iauni)*, à Bourbonne-les-Bains, on lisait cette inscription commémorative : *Borboni et* manæ *deo*... etc.

La seule question essentielle serait de savoir de quelle partie du Velay Adidon fut le génie protecteur, et si véritablement c'est sur le mont Anis que Talonius éleva son autel votif. L'affirmative, on le comprend, aurait des conséquences importantes, car elle arriverait à démontrer que, dès l'aurore de la conquête, sous le règne même d'Auguste, les Romains occupaient cette portion de la Vellavie et y furent assez sérieusement établis pour que des artistes, des musiciens y marquassent les pieuses et reconnaissantes empreintes de leur présence. — Sans doute ce document archéologique est d'une grande valeur pour l'endroit où il se trouve, toutefois, comme il ne se rattache étymologiquement à rien dans le pays, qu'il paraît être sans contemporains, et que ses dimensions sont loin de s'opposer à ce qu'on ait pu facilement le transpor-

ter (1), il importe, avant de fonder tout un système historique local sur cette seule pierre, d'attendre les

N° 3. Long... 3,9

. . . .



. . . .

. . . . FERRARIARum GUTU
QUI ANTEQUAM HIC (
UTROSQUE VIDI NO

. . . . *Des mines de fer de Gutuater. . . Préfet de l*
Nonnius Férox, flamine, deux fois duumvir. . . . .

(1) La pierre a 1 mètre 56 de longueur sur une épaisseur de 0,60. — Les lettres ont 0,04.

(2) Il a été donné plusieurs interprétations de cette inscription qui se trouve encastrée dans la portion de muraille de la cathédrale à laquelle est adossé le grand clocher. — Le



secours que pourront fournir de nouvelles et plus nombreuses découvertes.

Lettres… 0,04

. . . .



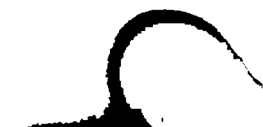
. . . . . .

FECTUS COLON[illegible]
S MEOS
FLAMINEM [illegible]

[illegible], avant de [illegible] fit :

chroniqueur [illegible] en fait mention et indique la place où elle se trouve. Manuscrit [illegible] II, fol. xxi, verso.

M. Aymard prend les premières lettres pour les noms de celui auquel le monument a été élevé et lit : FERRARIUS



Le commencement et la fin de cette inscription nous manquent. La première ligne devait nécessairement contenir les noms *(prænomen — nomen — cognomen)* de celui qui parle, et désigner la fonction qu'il avait occupée dans les mines dont il s'agit. — Il devait s'appeler *Nonnius*, puisque c'est ainsi qu'il désigne son fils Férox. — Probablement la dernière ligne faisait également connaître les noms et les titres d'un autre fils. Quoi qu'il en soit, ces tables mortuaires ne devaient pas avoir, quand elles étaient réunies, moins d'un mètre de hauteur sur quatre de longueur, et, à n'en pas douter, elles étaient

ARGUTUS ATER, préfet de la colonie..., etc. — Le père Garucci, à qui un *fac-simile* des caractères a été adressé à Rome, propose une interprétation toute différente, et c'est celle qui nous paraît devoir être préférée. Pour lui, il manque la première ligne dans laquelle devait se trouver le nom de *Nonnius*, « car, dit-il, si le fils s'appelait *Nonnius Ferox*, le père ne pouvait avoir un nom de famille différent. » — Il ajoute : « parmi les emplois exercés par *Nonnius*, on compte » la surintendance de la mine de fer, dite ici de Gutuaterne. » — Le mot Gutuaternus est d'une forme gauloise.... »

Dans une inscription trouvée à Mâcon et publiée dans les Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie, on lit : *Sulp. M. fil. Galli omnibus honoribus apud suos funct uvir q flaminis aug.* p... ogen *dei moltini* GUTUATR.... etc. (Rapport de M. Aymard à la Société académique du Puy.)

placées sur un monument sépulcral pour servir d'épitaphe à un personnage considérable. A en juger par ses dimensions et par les titres fastueusement rappelés, l'œuvre devait avoir elle-même une certaine importance (1).

Evidemment les cendres de Nonnius étaient déposées à l'endroit où le monument funèbre avait été élevé : HIC QUIESCO, dit-il. — Il était alors *préfet de la colonie,* cela est certain; — et comme le nom de cette colonie n'est pas exprimé, il ne saurait être douteux que le monument ne se trouvât dans la circonscription même de cette colonie. — On peut même ajouter que la colonie dont Nonnius fut préfet était dans la Vellavie; car il serait fort invraisemblable que, si ce personnage eut été étranger à ce pays, les Vellaviens eussent eu la pensée

(1) Une des révélations intéressantes de ce document lapidaire est celle qui nous fait connaître que *Nonnius Ferox,* fils du préfet de la colonie, avait été FLAMINE et deux fois DUUMVIR.

Si ces fonctions furent remplies dans le Velay, ce qui resterait à démontrer, il faudrait en conclure : 1° que c'est dans le municipe de Ruessium, dans la *civitas libera* qu'il fut duumvir, car en général la présence d'un préfet était exclusive de cette magistrature; 2° qu'à cette époque le paganisme régnait encore dans ces provinces, puisque le fils du préfet était flamine, c'est-à-dire prêtre des faux dieux.

d'aller rechercher au loin quelques fragments de son épitaphe pour les employer dans leur cathédrale comme simples matériaux à bâtir. — Donc il y avait une colonie dans le Velay, à une époque qui ne saurait être précisée, colonie qui avait un préfet et sur le territoire de laquelle on éleva un monument funèbre.

De ces prémisses faut-il irrésistiblement conclure que, parce qu'on trouve une partie mutilée de l'épitaphe dans les constructions de la cathédrale du Puy, ce fut nécessairement sur le mont Anis, à l'endroit même où s'élève cette cathédrale qu'avait été d'abord érigé le tombeau? Non sans doute, l'affirmative devrait s'appliquer alors à chacun des autres débris employés dans le même lieu; chose impossible. — Ce qu'il est plus logique de supposer, c'est que le tombeau provenait de quelque localité voisine où le préfet avait voulu que ses restes fussent déposés.

Il est une considération historique essentielle à rappeler ici, car elle peut avoir une grande importance pour l'étude de notre précieux document lapidaire. Cette considération est celle qui résulte des rapprochements de cette inscription et de celle de Notre-Dame du Haut-Solier à Ruessium. Sur l'une on voit qu'au IIIe siècle la *civitas Vellavorum* était libre, sur l'autre on lit, qu'à une époque qui n'est

pas déterminée, mais que la forme des lettres et le style font croire postérieure, il y avait dans la Vellavie une *colonie gouvernée par un préfet* (1). — Voyons donc, l'histoire à la main, les conséquences possibles de cette double situation.

Quoique Strabon eût désigné les Vélaunes comme constituant un peuple particulier, il n'est pas présumable que ce peuple eût gardé son autonomie, et qu'il faille le ranger dans la classe des *Liberi* ou *Fœderati*, alliés incorporés nominalement à l'empire, astreints à payer des subsides, à fournir un contingent de soldats, mais conservant le droit d'employer les impôts dans leur intérêt propre, et le droit, plus précieux encore, de vivre avec une li-

(1) On sait qu'en général les magistrats suprêmes de chaque cité portaient le nom de *duumvirs*.— Les duumvirs étaient nommés tous les ans par les curies, trois mois avant l'époque fixée pour leur entrée en exercice. — Dans les colonies où il y avait un *préfet*, celui-ci remplissait d'ordinaire les fonctions de duumvir; de telle sorte qu'il serait à présumer que *Nonnius Ferox*, dont parle l'inscription, n'avait pas été duumvir dans la préfecture de son père, au moins pendant le temps où cette colonie aurait eu un préfet à la tête de sa justice.

Voir livre 21, Cod. théodos. *de decur.*, et les notes de Godefroy sur la différence entre les deux expressions *flamines* et *sacerdotes*.

berté absolue suivant les lois qu'il leur plaisait de se donner. — Il nous semble que la *civitas Vellavorum libera*, qu'elle comprît la Vellavie entière ou seulement une partie restreinte de son territoire, était bien plutôt un municipe faisant partie intégrante de l'empire, jouissant de priviléges plus ou moins étendus, comme, par exemple, de la faculté de nommer ses magistrats, de n'être administrée que par eux, de pouvoir conserver l'usage de ses anciennes coutumes civiles et religieuses, de telle sorte que, dans ses rapports politiques avec le gouvernement, les chefs fussent obligés de respecter ces coutumes. Toutefois, et quelle que fût l'indépendance de ce municipe, il n'en devait pas moins payer ses impôts au préfet du fisc impérial.

Ce premier point déterminé, peut-on dire que la colonie dont il est fait mention dans l'épitaphe de Nonnius fût la *civitas Vellavorum libera?* cela n'est pas à présumer, quoiqu'il y ait bien quelques exemples de colonies admises aux mêmes priviléges que les municipes; mais, à défaut de témoignages précis, on doit se placer dans les conditions normales. Or, on sait que les colonies différaient en général des municipes en ce qu'elles avaient des franchises municipales plus restreintes et qu'elles étaient exclusivement régies par les lois romaines. Organisées sur le modèle de la grande métropole,

elles en rappelaient les habitudes, les mœurs et les croyances. D'ailleurs, elles occupaient presque toujours une étendue de territoire assez limitée. Par conséquent il serait très-difficile d'admettre que l'*entier* pays des Vélaunes eût été, à une époque quelconque, érigé en colonie. — Nous devons ajouter que la présence d'un préfet, c'est-à-dire d'un agent du pouvoir impérial, présidant, surveillant, approuvant les actes publics, impliquait, le plus ordinairement, une liberté bien moins grande dans ces sortes de colonies que dans les pays gouvernés par des duumvirs (1), et à plus forte raison que dans les municipes (2).

(1) Les chefs des *cités libres*, des *municipes*, étaient les DUUMVIRS, les QUATUORVIRS (suivant qu'ils étaient deux ou quatre). — Une foule d'inscriptions portent D. J. D. (Duumviri juri dicundo).

(2) Le préfet était nommé à Rome et renouvelé tous les ans. Il rendait la justice à la place des duumvirs. — Quelques auteurs voient, dans les préfectures, des villes d'une organisation inférieure, quelquefois privées de leur magistrature municipale. — (*Tite-Live* lib. 26-16.)

Inter omnes civitates præfecturarum conditio fuit, ac fortuna durissima. Sic enim a majoribus erat traditum, ut quæ civitates iniquæ ingratæve, erga populum Romanum fuissent, ac fidem datam semel, atque iterum fefellissent, ubi in potestatem ditionemque essent adductæ, in præfecturæ formulam referrentur. Formula vero præfecturæ non longe a provinciæ

Donc, la *civitas libera* et la *colonia cum præfecto* n'étaient pas même chose. La première était un municipe ayant Ruessium pour capitale avec une certaine étendue de pays annexé pour district. La seconde devait, selon toutes les vraisemblances, être placée dans le bassin du Puy, occuper les riches vallons qui rayonnent autour de la montagne d'Anis et se composer probablement d'un vicus principal, puis, çà et là, de hameaux, de villas patriciennes, d'habitations isolées dont l'ensemble formait peut-être une civitas particulière, peut-être seulement une de ces communautés secondaires connues sous le nom de *fora, conciliabula, castella* (1). Nous

formula videtur abfuisse. Ut enim quotannis in provincias prætores Roma mitti soliti, sic in præfecturas præfecti, qui eas administrarent ac jus dicerent, unde illæ quoque insigne hoc præfecturæ nomen hauserunt.

TH. DEMPSTERUS (antiq. Roman.) L. X, p. 992.

(1) Dans une note lue à l'académie des sciences morales, *M. Giraut* pense que l'organisation municipale s'étendit jusqu'aux villages, aux hameaux et aux simples habitations agglomérées. — Suivant lui, il y eut, dans les derniers temps de l'empire, des *pagi*, des *vici* dotés d'une certaine indépendance municipale. Ils avaient des juges locaux, une assemblée, un *forum* ou marché, et avaient obtenu la faveur d'être assimilés aux municipes. Certains *pagi* privilégiés avaient des édiles... etc. Enfin, à une époque plus récente, nous trouvons des décurions dans les plus petites villes, et un simple

sommes cependant porté à penser qu'une colonie régulièrement fondée avait une organisation plus importante et plus complète, et devait se rapprocher davantage du municipe.

On voit, par ces quelques mots, que les suppositions sont sans limites, car ce qui est vrai pour telle époque et dans telle circonstance donnée, devient sans application possible à une autre date et dans des conditions différentes. Il n'est pas d'hypothèse qui ne trouve à se justifier par des exemples (1).

castellum jouit d'une constitution municipale. (25 janv. 1845.)

(1) AULU-GELLE dit que de son temps bien des gens avaient les noms de *villes municipales* et de *colonies* dans la bouche, sans savoir en quoi en consistait la différence..... Il n'est pas surprenant que cette matière soit obscure pour nous, puisque nous voyons non-seulement les contemporains d'Aulu-Gelle, mais cet écrivain lui-même commettre de continuelles confusions. (AUL. *Lib.* XVI. c. 13. — BEAUFORT. *Rep. Rom.* T. V. p. 216.

A mesure que les distinctions s'affaiblissaient, les villes se confondirent dans une commune sujétion. Le nom de municipe, autrefois tout spécial, commençait à être employé improprement dans la désignation de villes non municipales et il finit par l'être indistinctement dans le langage des écrivains corrects pour désigner quelque ville que ce fût, — Voir Tacite ANN. L. I. — XV.) *Essai sur l'adm. municip;* par MIGNERET.

Tour-à-tour une *civitas* a sa circonscription étendue ou amoindrie ; un municipe devient une colonie, une colonie passe à l'état de municipe ; un pagus, d'abord libre comme une république, est transformé, après une rébellion, en préfecture, quelquefois est réduit à une espèce d'esclavage ; et les chefs de l'empire, qui ne cessent d'avoir les yeux fixés sur toutes les terres conquises, augmentent ou diminuent incessamment les priviléges dont chaque pays peut être doté en récompense de sa fidélité ou en punition de sa résistance.

En résumé, l'opinion qui nous semble la plus vraisemblable est celle qui tend à admettre : 1° que le pays des Vélaunes avait une métropole, Ruessium, qui devient municipe et qui au IIIe siècle avait le titre de *civitas Vellavorum libera ;* 2° que surtout pendant la seconde période de la domination, le pays fut successivement divisé en colonies (1), sans que ce mot doive avoir la même portée historique que sous la république et les premiers empereurs; enfin 3° que l'une des colonies occupe le territoire d'Anicium et eut un préfet nommé *Nonnius*.

(1) Voir ce que nous avons dit à ce sujet d'une colonie fondée dans le pays de BAS, par *C. Bassus*, *præfectus fabrorum*, page 202.

N° 4. ....

..........DONNI PRIS
VELLAVI OMNBVS OF
ISCIVILBVSINCIVITA
SVAFVNCTOAFERBAR (1)
RVMCIVIPATERNVSAMI
CVSSBI QVE VIVVS DE PROPRI
PONENDVM CVRAVIT ET

Long... 0,80
Haut.... 0,55
Lettres.. 0,05

.... DONNI PRISCIANI VELLAVI OMNIBUS OFFICIIS CIVILIBUS IN CIVITATE SUA FUNCTO A. FERBAR...RUM C. IVI. PATERNUS AMI..US SIBI QUE VIVUS DE PROPRIA PONENDUM CURAVIT ET.....

A X... Donnus, fils de X... *Donnus Priscianus, vellavien, lequel a rempli tous les emplois de sa cité.... C. Julius Paternus, son ami, a fait élever de son vivant, à ses frais, ce monument, et le lui a dédié.....*

(1) On lit réellement sur la pierre *sua functo a ferbar...... rum*; après nouvel examen très-attentif, nous avons pu constater qu'en effet la lettre B est visiblement marquée. Cependant nous devons ajouter qu'il nous semble difficile d'attribuer un sens quelconque à ce mot, tandis que si l'on adopte la version proposée par M. Aymard et qu'on écrive : A. FERRARIARUM, alors la lettre A pourra être considérée comme un abréviatif du titre d'*A dlector* (représentant surveillant, directeur) et on lira : *directeur des mines de fer*. Ou en

***

Cette pierre tumulaire, aujourd'hui déposée au musée de la ville, était jadis engagée dans une des murailles de la petite cour, près du clocher de la cathédrale. — On remarque que les indications données par cette épitaphe sont conçues en de tels termes qu'il serait impossible de préciser l'endroit où le tombeau a été érigé. — Nous pensons qu'il serait également très-difficile de déterminer la date de ce petit monument, soit parce que ce qu'il constate peut se référer à des époques historiques très-différentes, soit parce que les lettres, en général très-mal formées, laissent de grandes incertitudes sur son origine au point de vue épigraphique. On voit, néanmoins, que le principal titre d'honneur du défunt est d'avoir rempli toutes les fonctions civiles de la cité. Cette mention se retrouve souvent reproduite dans d'autres inscriptions (1); c'est qu'en

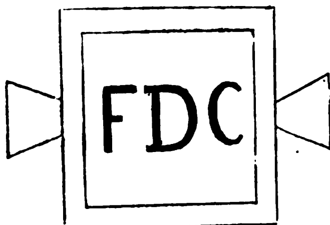
écrivant FERRARIORUM, *surveillant des ouvriers qui travaillent sur le fer*. — Les *ferrarii* étaient au nombre des ouvriers qui, en raison de leurs pénibles travaux, étaient exempts de certaines charges publiques.

(1) L. BESSIO SUPERIORI
VIRIMAND. EQ. B.
OMNIBUS HONORIBUS
APUD SUOS FUNCTO
PATRONO NAUTARUM
ABARICOR.....
(*Gruter*, Msc., t. I, p. 2.

TIB. POMPEIO
POMPE IUSTI FIL
PRISCO. CADUR
CO. OMNIBUS HO
NORIB. APUD SUOS
FUNCTO....
(*Id.*)

effet, après avoir rempli toutes les charges municipales, un décurion passait dans la classe des *honorés* (honorati) et en prenait le titre. Il pouvait être élevé la dignité de comte et, s'il tombait dans l'indigence, il devait être nourri aux frais de la cité.

N° 5.



FACIENDUM DUUMVIRI (ou *decuriones*) CURAVERUNT.

Ce cartouche, de 0,37 de longueur sur 0,38 de hauteur, se voit dans le mur absidal de l'église Saint-Jean. Il devait être placé au-dessus de l'endroit où s'affichaient et se proclamaient les ordonnances de justice. — En admettant que cette pierre appartienne par son origine à la ville du Puy, elle ne saurait préciser aucune date, puisque la cité épiscopale des VIe, VIIe et VIIIe siècles était encore adminis-

trée par des décurions et avait conservé un grand nombre des anciennes formules romaines (1).

N° 6.

ULIL
ƷNTᶜHC
SᶜFOR

Haut.... 0,67
Larg.... 0,76
Lettres.. 0,17

Ce fragment illisible d'inscription monumentale, trouvé dans les murs de la cathédrale et déposé au musée, a exercé la sagacité de plus d'un antiquaire. M. de La Lande, après avoir complété les lettres et les mots, arrive à donner cette ingénieuse interprétation : « Lorsque les Romains formèrent dans les » Gaules leurs établissements, dit-il, ils organisè- » rent de grands marchés pour les denrées et les » bestiaux ; puis ils placèrent ces marchés hors des » villes *(foris)*, mais dans les lieux les plus favora- » bles par leur position, soit pour les eaux néces- » saires aux bestiaux, soit près des grands chemins » pour faciliter l'arrivage des denrées ; assez ordi- » nairement ils choisissaient le lieu le plus conve-

(1) *Cod. théod.*, lib. XII. *De decurion.* — *Auth.* collat. nov. *De dec rion.*

» nable de chaque cité (et alors une cité était un » grand arrondissement communal). Il est très-pré» sumable que ce *forum* ou foire de la Vellavie fut » établi dans l'un des beaux vallons que dominait le » mont Anis... » Après ces préliminaires, M. de La Lande considère l'inscription comme ayant décoré le haut du pilier sur lequel on affichait les lois et les règlements concernant la police des foires et des marchés, et il la reconstitue ainsi :

Senatus consulto
aut leGE ILlis
qui adeVNT HOc
civitatiS FORVm

Au nom du sénat ou de la loi. A ceux qui fréquentent le forum de cette cité.

N° 7. EFCROC ΛI Λ ESVL
ƆESHON ATAF
TTHOSEC ΛMV

Haut.. 0,67
Long. 1,07

Cette pierre, engagée dans la paroi extérieure du

mur de l'église Saint-Jean, ne contient que le tiers de l'inscription totale dont elle présente seulement la partie du milieu, car il est évident qu'il manque le commencement et la fin des trois lignes qu'on a sous les yeux. Ces lacunes considérables, jointes à une cassure au centre même, ne permettent pas de trouver un sens, ni même de composer des mots avec les caractères tronqués de cette partie d'inscription. Ceci est d'autant plus regrettable que chaque ligne devait avoir près de 3 mètres de développement; toutefois, la forme irrégulière des lettres laisserait croire que ce débris épigraphique ne doit pas être attribué aux premiers siècles de l'empire.

N° 8.

....
.....ET MEMO
RIE ÆTERNE
MIVLCoMETI
....
SI MO MARi
A MARITO

Long... 1,00
Haut.... 1,40
Lettres.. 0,08

.... ET A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE DE M. JULIUS COMETI...
.... MARIE A SON TRÈS-CHER ÉPOUX.

...ulaire en plusieurs fragments, re-

cueillie dans les démolitions de la cathédrale et déposée au musée du Puy.

N° 9.

D. M.
ET MEMOÆTER
Æ AMAROPE
MÆ FRAVIV
PON. DVMCV
RAVIT DD.

Haut....	1,10
Larg.,...	0,50
Lettres..	0,05

DIIS MANIBUS ET MEMORIÆ ÆTERNÆ AMATISSIMÆ ROPEMÆ FRATER VIVUS PONENDUM CURAVIT, DEDICAVIT.

Aux dieux mânes, et à la mémoire de la bien-aimée Ropéma; son frère vivant a fait élever ce monument et le lui a dédié.

Cette autre pierre tumulaire, aujourd'hui au musée du Puy, provient du mur méridional de l'église Saint-Jean. Elle est au nombre de celles que nous avons déjà fait connaître dans nos premières études archéologiques (1).

(1) Si les sépultures antiques trouvées sous les murs des anciennes églises de la ville du moyen-âge ne démontrent pas qu'il y ait eu un champ de repos à l'endroit même où elles

N° 10.



.... OSSAE... FEM. NAE. SAPIEN... ISSIME. ET IN... GERRIMAE... RQVIVS. PIE...EM. HOC MO...MENTVM.

Ce curieux fragment, découvert par M. Aymard dans une cave et signalé par lui dans un rapport adressé à la Société académique du Puy, mérite de fixer l'attention. C'est une de nos inscriptions tumulaires dont les caractères sont le plus correctement gravés et qui nous font le plus regretter les mutilations dont elle a été l'objet.

se rencontrent, c'est qu'on peut croire que les premiers chrétiens établis sur la montagne d'Anicium dès le milieu du VIe siècle, empruntèrent, pour leur propre usage, les tombes païennes peu éloignées et les transportèrent dans les cimetières attenant à leurs églises. Cette circonstance est d'autant plus admissible qu'elle était fort habituelle.

III

SCULPTURES (*Fragments*)

Les fragments gallo-romains, conservés dans les murailles de nos deux vieilles églises ou découverts dans les remblais qui les avoisinent, sont en assez grand nombre. Quelques-uns ont été déjà transportés au musée du Puy, où ils sont confondus avec beaucoup d'autres apportés des différents points de la province; cependant il reste encore en place assez de ces importants vestiges, pour qu'on puisse aller les étudier et se rendre parfaitement compte de la manière dont ils ont été employés. L'examen attentif des lieux n'est pas un des moindres enseignements de cette science, pleine de conjectures et de problèmes souvent insolubles, qu'on appelle *archéologie*.

Il sera facile de constater que les débris provenant de monuments funèbres sont, proportion gardée, bien plus multipliés que les autres. Est-ce

parce que lès édifices profanes n'étaient pas aussi abondants que quelques antiquaires semblent le donner à entendre? est-ce parce que les pierres tumulaires ont inspiré plus de respect aux démolisseurs et aux destructeurs de tous les âges? Nous ne chercherons pas à décider la question, qui trouverait peut-être sa meilleure réponse dans une double affirmative; nous nous contentons de signaler le fait à l'attention de nos lecteurs.

N° 1. — BAS-RELIEF SÉPULCRAL. — Près de la grande inscription tumulaire du préfet de la colonie, dans le clocher de la cathédrale, on voit un fragment de bas-relief d'un sérieux intérêt. Il représente un homme assis, le corps appuyé et légèrement incliné, dans l'attitude du sommeil, de l'ivresse ou de la mort. Il est nu, et sa puissante musculature semble indiquer qu'on a voulu symboliser en lui l'image de la force. Profitant de son sommeil, plusieurs génies ailés viennent lui enlever ses armes. D'un côté, l'un d'eux brise avec effort sur son genou un objet qu'on pourrait prendre, à sa cambrure, pour un arc; de l'autre, trois se sont réunis pour emporter péniblement une énorme massue.



Long... 1,50 Haut... 0,70

Dans l'interprétation qu'il donne de ce bas-relief, M. Aymard n'hésite pas à y reconnaître un *Hercule vaincu par l'Amour*. Suivant lui, cette allégorie mythologique devait appartenir à un monument funèbre, peut-être à celui de Nonnius. A l'appui de sa conjecture, l'archéologue cite des exemples ayant plus ou moins d'analogie avec elle et empruntés à des sarcophages antiques. Cette explication n'est pas invraisemblable ; toutefois nous ferons remarquer que, si en réalité le motif dont nous reproduisons le dessin se trouvait sur la sépulture du premier magistrat d'une colonie, on pourrait y voir, avec autant de raison, le défunt lui-même placé sur le bûcher qui va le réduire en cendres et désarmé par les génies de la Mort de tous les attri-

[illegible] de sa force et de sa puissance. — Quoi qu'il en soit, nous ne serions pas éloigné d'admettre la version précédemment indiquée comme très-conforme au sentiment de l'antiquité païenne (1).

N° 2. — Suite du même sujet. — Le bas-relief représente, derrière une draperie entr'ouverte dont les plis sont retenus par une agrafe à un pilastre, un génie aux ailes déployées qui, d'une main semble soulever le voile, de l'autre montre le ciel. — Est-ce le génie de la vie future qui s'avance au-devant du défunt ? est-ce, comme le suppose M. Aymard, un des génies du jour, celui du matin, s'échappant des voiles de la nuit et se rattachant, soit à quelque épisode de la vie d'Hercule, soit à une autre composition funèbre ? C'est ce qu'il serait téméraire d'affirmer. Pour donner une indication précise, non-seulement il faudrait connaître le véritable caractère du monument auquel appartenait le bas-relief, mais avoir encore sous les yeux l'ensemble de ces scènes allégoriques (2).

N° 3. — Scènes bachiques. — *Bas-reliefs.* — Ces

(1) Mém. de M. Aymard, *Congrès archéol.* 22e session, t. II.

(2)

fragments de sculpture, retirés des murs de la cathédrale et transportés aujourd'hui au musée du Puy, montrent de petits génies entourés de corbeilles destinées aux vendanges; ce qui du moins permet de le supposer, c'est que l'un d'eux tient une sorte d'amphore dont il verse le liquide dans un vase déposé à ses pieds. M. Aymard pense que ces bas-reliefs pourraient avoir appartenu à un monument sépulcral d'une époque où les traditions du goût étaient assez négligées pour que la saillie des sculptures ne fût plus combinée dans une pensée d'effets perspectifs. — Cette observation nous semble rendre avec assez d'exactitude le caractère de cette œuvre de décadence (1).

N° 4. — Scènes de la vie privée. — Il existe, soit au musée, soit dans les murs de Notre-Dame et de l'église Saint-Jean, un certain nombre de bas-reliefs divisés en tableaux de diverses grandeurs dont il serait difficile de déterminer la destination primitive. Suivant les hypothèses, on pourra tout aussi raisonnablement les attribuer à la décoration d'un portique ou d'une salle de festins, qu'à celle d'un édifice funèbre. — Nous allons

(1) Mém. de M. Aymard (*Congrès scient*, 22e *session*, t. II, p. 418).

indiquer les principaux, et nous dirons ensuite l'origine la plus probable des uns et des autres.

A. — *La Course aux chevaux*.

La première partie du bas-relief représente deux chevaux attelés et lancés au galop; ils sont précédés d'un coureur. — La seconde partie manque, mais elle devait très-vraisemblablement figurer la fin du corps des chevaux, le char auquel ils étaient attelés et les personnages montés sur ce char.

B. — *Le Repas*.

La scène se passe dans un riche *triclinium* où deux époux prennent leur repas. — Rien n'y manque : la draperie qu'on laisse retomber comme un rideau quand on veut se soustraire aux rayons du jour ou aux regards indiscrets, le lit sur lequel se couchent les convives, l'élégante table à trois pieds, la *cibilla* déjà servie, le chien fidèle qui attend avec patience, les yeux fixés sur ceux de son maître, sa part modeste du festin. — Par opposition, on a placé à côté de ce tableau du luxe de la vie romaine une scène rustique dans laquelle on voit un serviteur qui donne à manger à un cerf apprivoisé.

C. — *La Toilette*.

En jetant de nouvelles fondations, on a trouvé

sous un des piliers de la cathédrale un énorme bloc gallo-romain qu'il fut impossible d'arracher sans compromettre la solidité de cette portion de l'église mais dont on fit prendre une empreinte en plâtre, aujourd'hui au musée. Nous fûmes assez heureux pour voir l'original durant les quelques heures qu'il resta découvert, et nous demeurâmes convaincu qu'il faisait partie d'une séric d'autres bas-reliefs. Sans aucun doute la pierre était sculptée également sur sa face opposée, et cette seconde sculpture, exécutée sur une échelle beaucoup plus vaste, se raccordait elle-même avec divers motifs dont nous possédions déjà plusieurs fragments. — Quoi qu'il en soit, le côté apparent nous a montré deux bas-reliefs distincts, encadrés l'un à côté de l'autre. Le premier représente une dame romaine assise et tenant sur ses genoux la boîte qui renferme ses parures, tandis qu'une suivante, placée derrière elle, lui arrange les cheveux.

D. — *Le Miroir.*

Le second motif figure un chevalier debout soutenant un objet de forme arrondie qu'un petit enfant semble vouloir saisir. Nous n'affirmerons rien relativement à cette interprétation, d'autant mieux que la pierre est très-fruste; cependant, comme les

deux sujets font évidemment suite l'un à l'autre, puisqu'ils sont sculptés dans la même pierre, on pourrait dire que, pendant que la dame fait sa toilette, un mari, un fiancé ou un esclave remet un miroir à l'amour (1).

E et F. — *Les Travaux d'intérieur.*



Il suffit de jeter les yeux sur le dessin fidèle que nous donnons de ce bloc mutilé pour comprendre l'impossibilité dans laquelle nous sommes de l'interpréter d'une manière un peu satisfaisante; c'est pourquoi nous avons choisi le titre qui devait laisser le plus de vague dans la définition des motifs. —

(1) Nous avons déjà décrit ces différents bas-reliefs dans notre volume *in-folio* de l'*Ancien Velay*.

M. Aymard, disposé à attribuer tous ces différents bas-reliefs à des édicules funéraires, hésite nécessairement beaucoup pour trouver une interprétation à ces deux fragments; néanmoins il propose de voir dans le sujet de gauche un concert instrumental, et dans celui de droite une réunion dans laquelle une jeune femme lit un livre. Nous aurions ainsi LA MUSIQUE et LA LECTURE (1). Cette explication en vaut bien une autre qui certainement serait aussi difficile à motiver en présence d'une effigie presque effacée. Nous la reproduisons donc à notre tour, et avec la même défiance qu'éprouve celui qui la donne le premier.

Une partie de sculpture sur laquelle nous croyons devoir fixer l'attention d'une manière toute spéciale, c'est le pilastre orné de rinceaux qui sépare les deux bas-reliefs. — Il est évident, en effet, que ce pilastre se prolongeait bien au-delà des tableaux dont nous venons de parler et que, par conséquent, il entrait dans l'ornementation générale d'un édifice dont ces tableaux n'étaient eux-mêmes que des détails plus ou moins secondaires. Mais quel était cet édifice? Les remarquables fragments d'une sépulture monumentale que nous allons immédiatement

(1) Congrès scientif. — T. II, p. 509.

faire connaître nous semblent de nature à jeter quelque lumière sur cette question.

N° 5. — Fragment de sépulture monumentale. — On reconnaît à première vue qu'un des blocs antiques trouvés dans les anciennes constructions de la cathédrale devait être le jambage d'une grande et splendide ouverture donnant accès dans un monument funèbre. Ce jambage taillé sur trois faces indique, par ce fait seul, et l'épaisseur du mur et la richesse du monument. Les sculptures qui recouvrent ses différentes parties ont entr'elles des proportions très-distinctes. — Celle du parement extérieur, destinée à être vue de loin, est dessinée sur une plus grande échelle et représente, autant qu'on peut en juger par un fragment si restreint, un personnage allégorique, peut-être le défunt lui-même. La figure sculptée qu'on devait voir à droite en entrant est placée dans une niche; elle se tient debout, est vêtue d'une ample tunique qui ne descend que jusqu'aux genoux, a le pied chaussé du brodequin antique et tient à la main un petit coffret (1). Une

(1) La Notice du livret du Musée, dans la description qu'elle donne de cette pierre, indique cette figure comme étant celle d'un général ou d'un empereur revêtu du pallium. — Nous préférons l'interprétation proposée par M. Aymard, qui voit

figure analogue devait probablement remplir l'autre côté de l'entrée. — L'épaisseur de la porte ou intrados paraît avoir été elle-même complètement ornée.

Notre pierre figure la portion du montant qui forme le haut du pilastre à la naissance de l'arcature. Elle porte à son sommet une petite cymaise en façon de corniche, puis, au-dessous, dans un tableau quadrangulaire encadré d'un boudin à torsade, un griffon barbu, aux ailes déployées, ayant l'air de veiller en cerbère à la garde du tombeau. Il est fort probable qu'un griffon identique était placé symétriquement dans l'intrados opposé. — Enfin, la paroi du mur intérieur, celle de la chambre sépulcrale, représentait des sujets de moins grande dimension se rattachant d'une manière plus intime à la vie privée du défunt. C'est là que devaient se rencontrer les images de la famille, et peut-être faudrait-il considérer comme telles ces deux figures sculptées sur la troisième face paraissant occupées de quelque cérémonie religieuse (1); c'est là qu'il faudrait pla-

simplement dans ce vêtement le costume d'un personnage important de la colonie, et dans ce coffret un attribut fréquemment figuré sur les monuments sépulcraux de la Gaule, pour désigner le rang, les goûts et les habitudes du défunt.

(1) La Notice du Musée dit: « Personnages occupés à une

cer aussi cette série de tableaux d'un genre familier dont les anciens se plaisaient à entourer, comme de doux souvenirs, la dernière demeure de ceux qui leur étaient chers.

N° 6. — AUTRE FRAGMENT (*Même monument*). — « On voit sur cette pierre, dit la Notice du Musée, » un autel et quelques personnages occupés à un » sacrifice........ Sur l'autre face, on remarque » un pied chaussé avec un cothurne de général ou » d'empereur... » Cette description, un peu laconique, nous semble plus complète dans le *Mémoire* de M. Aymard.

« A la face opposée à celle où se trouve un pied » gauche sculpté en haut-relief, presque de gran-

cérémonie religieuse : on croit y reconnaître un bâton augural. » M. de Becdelièvre y voit également le bâton d'un augure (*lituus* ou *commentaculum*) dont les flamines se servaient pour éloigner la foule.

Quoique nous n'aimions guère les hypothèses trop aventurées, nous ne pouvons nous défendre de penser en ce moment au monument élevé à Nonnius. Cette grande épitaphe devait convenir à ce magnifique tombeau, et ce magnifique tombeau au préfet d'une colonie. Alors la grande figure extérieure serait celle du défunt, ce flamine serait celui dont parle l'inscription, et peut-être quelques-uns des bas-reliefs plus haut indiqués se rattacheraient à l'ornementation générale.

» deur naturelle, nous avons la moitié inférieure « d'une scène religieuse sculptée en bas-relief. » Trois personnages sont vus seulement à mi-corps, » mais on juge qu'ils étaient de même grandeur » que ceux du tableau précédent. Deux paraissent » avoir eu aussi le même vêtement. Ils sont debout, » devant un autel carré et décoré de cannelures » vides, sur lequel le troisième dépose une offrande » de fruits et de gâteaux. — Au-dessous du bas- » relief, toute la surface de la pierre est ornée de » treillis losangés qui imitent une barrière de clô- » ture... »

N° 7. — GÉNIES SOUTENANT UN PORTRAIT. — Ce remarquable fragment de frise, qu'on voit encore de la cour de la Prévôté, incrusté dans le mur de l'église de Saint-Jean des Fonts baptismaux, est évidemment le portrait d'une grande dame romaine. Il est gracieusement encadré dans un médaillon que supportent des amours ou des génies ailés.

N° 8. — GÉNIES ENTOURANT UN AIGLE. — Cet autre fragment de frise, placé à côté du précédent, appartenait sans aucun doute à la même décoration architecturale. Quoique beaucoup plus mutilé, il n'en conserve pas moins, dans le mouve-

ment des figures, dans l'élégance et la justesse des proportions, cet air de grandeur qui se rencontre seulement dans les œuvres des bonnes écoles.

Ceux qui supposent qu'une partie des ruines antiques de Ruessium ont pu être transportées à Anicium, auront sans doute pensé, par l'indication des numéros 4, 5, 6, 7 et 8, au monument élevé par la *civitas libera* à l'impératrice Etrucilla (1) ; de même que d'autres auront pu croire que les nos 1, 2, 3, peut-être quelques parties du no 4, ainsi que les nos 5 et 6 proviennent de la sépulture du préfet Nonnius. Ces hypothèses, nous n'avons pas besoin de le dire, reposent sur de bien fragiles données, toutefois, elles ont au moins le mérite de n'être pas trop invraisemblables.—Qu'on se représente une ouverture comme celle des arcs-de-triomphe donnant entrée dans une salle plus ou moins spacieuse ; de riches bas-reliefs décorent sa profondeur, d'élégantes moulures étagées avec art forment son imposte, de gracieux rinceaux bordent ses montants. Le mur dans lequel cette ouverture est pratiquée se compose d'immenses blocs de grès blanc, joints avec puissance et ornés sur leurs deux faces. Du côté interne se déroulent des scènes de la vie privée et des souvenirs intimes, au dehors on voit des fi-

(1) Voir ce que nous avons déjà dit à cette occasion, p. 295

gures sculptées dans de plus grandes proportions. Si l'on veut faire de ces débris les restes du monument funéraire dédié à Etrucilla, la façade extérieure offrira aux regards l'image impériale de l'empereur Dèce, tandis que la *cella*, exclusivement consacrée à l'impératrice et à sa famille, sera ornée de bas-reliefs représentant ses deux fils, et de petits tableaux consacrés à sa mémoire. — Mais, nous le répétons une fois encore, nous ne présentons là que de simples conjectures, plus utiles pour donner une idée de ces sortes de monuments que pour rechercher à quelles illustres personnes ils avaient pu être consacrés.

N° 9. — Bas-reliefs chrétiens.



Il est une série de bas-reliefs qui, par leur nom-

bre, leurs dimensions, par les sujets qu'ils représentent, ont eu le privilége de solliciter plus particulièrement qu'aucun de ceux dont nous venons de parler l'intérêt des antiquaires. Ces bas-reliefs sont ceux qui servent de soubassement au mur absidal de Notre-Dame, et dont quelques fragments trouvés dans les terrains qui avoisinent cette église sont aujourd'hui déposés au musée de la ville. On y voit des combats acharnés d'animaux sauvages se poursuivant avec fureur à travers les arbres d'une forêt de chênes. Au premier aspect il est facile de s'y tromper et d'attribuer à l'antiquité païenne cette frise monumentale dont le caractère étrange semble, en effet, en certaines parties, une réminiscence de l'art antique. Telle avait été notre impression en 1846, quand nous publiâmes dans l'*Ancien Velay* nos études archéologiques. Depuis lors, et à la suite de controverses nouvelles, notre attention a été plus spécialement provoquée sur les dispositions exceptionnelles, sur les détails caractéristiques de ces grandes figures, et il est resté démontré pour nous que toutes proviennent d'un édifice de l'époque mérovingienne et représentent, sous la forme d'allégories bibliques et d'images données par les prophètes, les symboles de la foi primitive. — Nous devons même ajouter que les éléments qui ont le plus directement contribué à gui-

der nos recherches sont les constatations précisées avec tant de soins sur les dessins de ces figures et dans les rapports soumis par M. Aymard au Congrès tenu au Puy en 1855. Cet antiquaire faisait observer avec raison qu'une tête d'âne qui sort brusment du milieu du corps d'un lion., qu'une seconde tête qui apparaît à l'extrémité de la queue du même animal, qu'enfin des mamelles mystérieuses auxquelles ces têtes semblent appendues pour en sucer le lait, constituent au plus haut degré une véritable allégorie. Seulement M. Aymard voulut voir dans ces signes quelques emblèmes théogoniques du paganisme (1), tandis que nous espérons démon-

(1) Congrès scient. de France, 22e session, t. II, p. 555. — Dans un second mémoire, M. Aymard, cherchant une interprétation mythologique de cette figure inexpliquée, a cru la trouver dans *la Chimère.* — Nous ne saurions accepter cette hypothèse. La Chimère antique est un monstre qui a une tête de lion, un corps de chèvre et une queue de dragon. Elle personnifie une célèbre montagne de la Lycie, qui avait des lions à son sommet, des chèvres sur les pâturages de ses versants, des serpents à ses pieds; et comme cette montagne lançait des flammes, les poètes font sortir du feu de la bouche du lion. — A leur tour les sculpteurs de l'antiquité, interprètes des poètes, ont presque constamment reproduit ainsi la Chimère qu'Ovide nomme *Chimerifera.* Cependant on trouve quelques représentations de ce monstre avec trois têtes au haut du corps; à droite celle du lion, à gauche

trer, quand le moment sera venu d'en parler, que ce bas-relief et la série qui le continue se rattachent par l'exécution comme par le sentiment qui respire dans toute la composition, à l'époque que nous venons d'indiquer (1).

N° 10. — DEUX LIONS. — On voit encore aujour-

celle du chien ou du tigre, au milieu et un peu sur le dos celle de la chèvre. — Cette dernière, dit Aymeric David, étant le caractère essentiel du monstre de Lycie.

(1) Tome II. — SCULPTURES SYMBOLIQUES, page 86 et suivantes. — Au nombre des savants auxquels nous avons fait part de nos appréciations au sujet de ces précieux documents lapidaires et qui nous ont transmis une opinion conforme à la nôtre, nous sommes heureux de citer *Dom Pitra*, bénédictin de Solesme..... « Je n'hésite pas, nous écrit-il, » à me ranger à votre avis sur l'explication que vous donnez » des sculptures symboliques. Faut-il désespérer de trouver » une série plus complète de fragments? Des fouilles heureu- » ses mettront peut-être sous votre main de nouveaux an- » neaux d'une chaîne qui a dû être considérable. C'est peut- » être le plus ancien *physiologus* que la sculpture présente, » au moins par groupe et avec ensemble..... Je me permets » seulement d'ajouter un mot à votre ingénieuse explication » de ce bas-relief du lion qui est véritablement décisif. Les » pierres placées devant lui figurent les rochers et les mon- » tagnes où le physiologus, dès son début, représente le lion » se promenant comme à pas lents. Ὅταν περιπάτῃ ἐν τῷ » ὄρει...., »

d'hui sur la petite place Saint-Jean, devant l'église, deux lions dont les pattes sont brisées. Quelques antiquaires ont cru reconnaître une sculpture antique dans cette œuvre, suivant nous contemporaine du bas-relief précédent et due probablement au ciseau du même artiste. A ces crinières en écailles, à ces oreilles sans modèles dans la nature, à toute cette rude et naïve exécution, on sent l'intimité qui devait unir dans une pensée commune ces débris de l'art en décadence. En pareille matière il n'est certainement permis de rien affirmer; néanmoins si une conjecture semble naturelle, c'est celle qui placerait ces deux lions à l'entrée de l'église latine du VIe siècle, à laquelle se rapporteraient nos bas-reliefs symboliques.

No 11. — FRAGMENTS DIVERS. — Nous n'avons nulle intention de donner ici un inventaire de tous les fragments antiques qui peuvent se rencontrer dans nos vieux édifices ou qui ont été transportés au musée. Cette fastidieuse nomenclature serait sans intérêt, alors surtout que le plus grand nombre de ces débris sont tellement frustes, tellement mutilés, qu'il y aurait impossibilité de savoir ni à quoi ils se rattachent, ni d'où ils proviennent. — Une *tête avec draperie* qu'on aperçoit incrustée dans le mur de la sacristie en montant à Notre-Dame par la

[illegible] — la forme indécise d'un *personnage* [illegible] distinguer sur une pierre [illegible] — le bout d'un *pied de* [illegible] — une portion très-informe d'un *buste* [illegible] quelques autres fragments plus difficiles encore à préciser, voilà ce qu'on a trouvé jusqu'à ce jour [illegible] sans doute pour ouvrir un champ très-vaste aux plus savantes hypothèses ; mais en définitive c'est bien peu de chose si l'on vient y chercher les témoignages d'une importance [illegible] d'Anicium n'aurait pas [illegible]

IV

ARCHITECTURE

Avec un seul édifice gallo-romain, un temple, une basilique, un palais, on pourrait faire, nous ne craignons pas de le dire, dix fois plus de débris qu'il ne s'en rencontre dans toutes les murailles, dans toutes les salles du musée de la ville du Puy. Non que nous veuillons donner par là à entendre

que les antiquités qui font l'objet de notre examen n'aient pas, pour la plupart, des dates très-différentes, seulement il nous paraît juste de dire que les monuments auxquels on doit attribuer chacune de ces épaves des anciens âges ne sont ni en si grande quantité ni si importants qu'on se plairait à le croire. — Il faut aussi prendre garde de ne pas trop systématiquement *romaniser* les pierres dont l'origine peut, dans bien des cas, paraître au moins douteuse.

La sculpture des bas-reliefs porte avec elle des caractères qui la font aisément reconnaître. Sans parler des scènes qu'elle retrace et qui sont en général révélatrices de l'époque à laquelle il faut les attribuer, elle trahit aussi sa date artistique par son style et son exécution. La sculpture architecturale, alors qu'elle n'est pas trop mutilée, offre également à l'archéologue d'assez faciles indications du temps où elle fut exécutée; cependant, il serait plus aisé de se méprendre sur l'origine d'un pilastre, d'un fût ou d'un tambour de colonne que sur celle d'une main, d'un pied, d'une tête. Il y a bien une autre difficulté à composer une figure qu'à reproduire un ornement; et, dans l'histoire de l'art, on voit la science du statuaire s'amoindrir et s'éteindre, tandis que les règles de l'architecte et le talent de l'ornemaniste se conservent encore.

— Il sera donc toujours fort sage de ne pas se prononcer trop péremptoirement quand on aura à déterminer la provenance d'une pierre ayant appartenu à quelque ancienne construction monumentale.

On montre au musée du Puy un certain nombre de fragments d'architecture extraits des murs de Notre-Dame ou de fouilles faites dans la contrée. Ce sont des parties de chapiteaux de différentes grandeurs, des tronçons de colonne, des débris d'architraves, de pilastres, etc. — L'art avec lequel on a recueilli, entassé ou classé sur un seul point tous ces restes, jadis épars, donne à l'ensemble une apparence assez respectable; cependant il importe de ne pas perdre de vue qu'on est en présence d'une collection départementale, que Margeaix, le Pontempeyrat, Solignac, Espaly et beaucoup d'autres localités ont envoyé des témoins de leur antiquité dans ce congrès de ruines, par conséquent qu'il ne faut pas faire tourner au profit exclusif d'un seul l'exhibition un peu confuse de ce trésor commun.

Parmi les matériaux dispersés et enfouis depuis des siècles et qui aujourd'hui se trouvent assemblés dans ce chantier de l'archéologie, il en est qui se font remarquer par leurs dimensions, par leur ri-

chesse. Ceux-là ont été exhumés des terrains entassés au pied ou aux alentours de la cathédrale. Il semble en les rapprochant les uns des autres qu'ils ont appartenu à un même édifice, sans toutefois qu'il soit permis de rien affirmer à cet égard. Mais ce qui, pour quelques-uns au moins, rend cette supposition vraisemblable, c'est qu'on arrive à reconstituer par leur juxta-position une partie de façade assez importante. — Voici sommairement ceux sur lesquels a plus particulièrement porté notre examen.

N° 1. — FUTS DE COLONNES, portant en moyenne 24 cannelures au pourtour, sur une circonférence de 3 mètres. Ce qui, d'après les règles indiquées par Vitruve, donnerait approximativement pour chaque colonne 8 mètres 50 d'élévation, c'est-à-dire, huit fois et demi le diamètre de la colonne.

N° 2. — TRONÇONS DE PILASTRES, ayant des cannelures conformes aux précédentes. Evidemment plusieurs de ces fragments se raccorderaient davantage, par leur diamètre, avec les colonnes, si presque tous n'avaient été soumis à des recoupes pour être utilisés dans des constructions postérieures.

N° 3. — CHAPITEAU CORINTHIEN (environ 0 mètre 92

de hauteur, orné de trois étages de feuilles d'acanthe disposées en encorbellement. Son tailloir, à échancrures concaves aux quatre faces, est garni dans chaque milieu d'un fleuron en rosace.

N° 4. — Angle de tailloir d'un chapiteau, plus grand, plus riche que le précédent, et qui ne devait pas avoir moins d'un mètre d'élévation. On remarque dans ce fragment un ornement commun à toutes les autres parties d'architecture que nous signalons : c'est un élégant chapelet de perles et d'olives.

N° 5. — Fragments d'architrave (d'environ 0 mètre 75 de hauteur). — Cette partie de l'entablement se compose de faces lisses séparées par des baguettes perlées, et d'une cymaise sculptée dans sa longueur d'un cordon régulier de petits fleurons en fers de lance.

N° 6. — Fragments d'un larmier (de près de 0 mètre 80 de hauteur), composé d'un cordon du même caractère que celui de l'architrave, d'un rang de denticules sur un quart de rond taillé d'oves, et au-dessus d'une large galerie de modillons en consoles encadrés de perles, comme les précédents motifs.

N° 7. — COURONNEMENT DE CORNICHE. — Les ornements en sont évidemment empruntés à l'architrave et au larmier.

N° 8. — Il serait difficile de dire quelle *frise* accompagnait toutes les parties d'architecture que nous venons d'indiquer, car elle devait être différente suivant les dimensions, la forme et la destination de l'édifice. C'est pourquoi (et seulement dans le but de rendre notre pensée plus saisissable à l'aide d'une simple hypothèse), nous dirons que si le magnifique mausolée, dont nous avons décrit quelques bas-reliefs, comportait dans son ordonnance grandiose l'emploi de colonnes; tout le système architectural ci-dessus indiqué pouvait parfaitement convenir à son ornementation extérieure. — Dans ce cas, il y aurait eu deux ou quatre colonnes dressées à droite et à gauche de l'ouverture centrale ou aux angles du monument; puis au-dessus, entre l'architrave et le larmier, se serait développée la grande épitaphe en manière de frise (1), ainsi qu'on le voit dans quelques frontispices d'arcs de triomphe ou de mausolées antiques.

(1) Cette monumentale inscription, dont les lettres ont 0 m. 14 de hauteur, devait, avec son encadrement, couvrir une surface de près de 5 mètres de longueur sur une élévation de plus d'un mètre.

Pour nous résumer en ce qui concerne la date, la destination et surtout la place précise des monuments dont nous venons de faire connaître les principaux débris, on ne saurait présenter que des conjectures. — Il est permis de croire néanmoins que quelques-uns, si ce n'est tous, appartenaient au territoire d'Anicium, c'est-à-dire, à la montagne et aux vallées dont elle est le centre et qui partent de sa base pour s'étendre en rayons suivant le cours du Dolaison, de la Borne et de la Loire. Dans ce cas, l'opinion la plus vraisemblable serait que lorsque la ville du moyen-âge voulut bâtir ses premières églises, elle chercha à recueillir autour d'elle les matériaux le plus à sa convenance. On apporta des localités voisines devenues tributaires, colonnes, bas-reliefs, pierres de tombeaux, etc.; puis les constructeurs, suivant certaines idées d'art ou de foi, suivant les besoins ou la fantaisie du moment, employèrent les uns dans les fondations, les autres dans les parements extérieurs des murailles, se préoccupant fort peu sans doute de cette promiscuité singulière qui aujourd'hui nous étonne et nous expose souvent aux plus étranges commentaires.

CHAPITRE V

LE BREUIL — VALS

(Vallée du Dolaison)

Cette vallée, complétement livrée à la culture, possède une profondeur de terre considérable, de telle sorte que les substructions antiques qui pourraient y exister ne seront mises au jour que lorsque la nécessité de bâtir obligera à creuser aux endroits mêmes où elles se trouvent. — C'est précisément ce qui est arrivé à l'époque où l'on construisit au milieu de la prairie du Breuil l'hôtel de la préfecture. « On rencontra de toutes parts dans les excavations pratiquées pour les fondements, dit M. de La Lande, des débris de tuiles et de briques romaines, des portions d'amphores, quelques médailles, des ves-

tiges de mur (1). » — Plus tard, en 1848 et en 1855, à l'occasion de défoncements que fit exécuter l'administration sur ce point, M. Aymard recueillit de grandes briques à rebords *(teg. hamatæ)*, des médailles et un morceau d'*antéfixe* en terre cuite, qui représente une tête d'enfant entourée de longues tiges élégamment contournées en volutes (2).

Plus loin, dans le village de Vals, le même antiquaire a signalé une tête à peu près de grandeur

(1) C'est dans la prairie du Breuil que M. de La Lande place le *forum* ou *foiral*. Pour lui ces mots semblent avoir la même acception. Le vallon de Vals permettait un grand rassemblement de bestiaux, dit-il, il était longé par une rivière, ce qui était jugé nécessaire autant pour leur santé que pour la propreté et la salubrité du pays. Tout concourait à fortifier l'antiquaire dans la pensée que, dès une haute antiquité, il avait existé un forum ou grande foire dans l'une des belles vallées d'*Anicium*, image des foires richement approvisionnées en bestiaux qui y ont lieu chaque mois encore. (*Essai hist. sur les Ant.*, p. 126 et seq.)

C'est, au contraire, au sommet de la montagne d'Anis, près de la cathédrale, sur la place même du *For*, que M. Aymard voit un *forum*. Il est évident que ce ne peut être par les mêmes motifs, ni dans le même but que cet autre forum, image de celui de Rome, aurait été placé dans une sorte d'acropole presque inabordable *(Cong. scient.*, t. II, p. 407, 460).

(2) *Cong. scientif.*, t. II, p. 461.

naturelle détachée du corps vers le milieu du cou. Elle a la chevelure recouverte en arrière par un voile; le revers, qui n'est qu'ébauché, permet de supposer que la statue ou le buste d'où elle provenait fut primitivement appliqué à une autre partie du monument (1).

(1) *Cong. scientif.*, t. II, p. 461.

CHAPITRE VI

HISPALIS

(Vallée de la Borne)

Hispalis ou plutôt Espaly, aujourd'hui misérable hameau, fut une petite ville jadis fortifiée et entourée de murailles. Nous parlerons de son ancien castel épiscopal, rendu célèbre par le séjour du roi Charles VII, lorsque nous écrirons l'histoire féodale du pays; qu'il nous suffise en ce moment d'indiquer sa position au pied d'un rocher, au bord d'une rivière, à l'extrémité d'une étroite vallée en forme de berceau qui le sépare du mont Anis de la distance d'un kilomètre au plus. — Il serait assez difficile de déterminer ce qu'avait été Espaly avant le moyen-âge; toutefois les vestiges antiques découverts sur

son territoire fortifient les conjectures de ceux qui prétendent qu'une colonie s'était établie dans ces fertiles parages et y avait fondé quelques riches établissements. Voici les documents archéologiques qui viennent à l'appui de cette opinion :

1° Dans les constructions de l'ancienne église de Saint-Marcel, on a pris quatre COLONNES ANTIQUES EN MARBRE BLANC pour les transporter au musée du Puy. Elles sont d'inégales grandeurs, mais bien proportionnées et d'une parfaite conservation,

2° Dans les démolitions de plusieurs bâtiments voisins de l'église, on a trouvé une grande quantité de FRAGMENTS DE FRISES, de COLONNES et de CORNICHES; plusieurs avaient des dimensions considérables.

3° Sur le même point on a découvert une partie d'INSCRIPTION dont les lettres ont 0 m. 08 c. Elle est ainsi conçue :

....
ILLVM....
CILTICA...
ETHONORIB...
FABRORVMP..

M. de La Lande donne cette inscription et propose de la compléter de la façon suivante : *Caio Julio* ILL *ustri viro muneribus* CILTICA *in sua gente* ET HONORIB*us functo* FABRORUM P*ræfecto.*

A Comus Julius..., surintendant des ouvriers, homme illustre, qui a rempli honorablement les charges publiques dans la Celtique, sa nation..., etc.

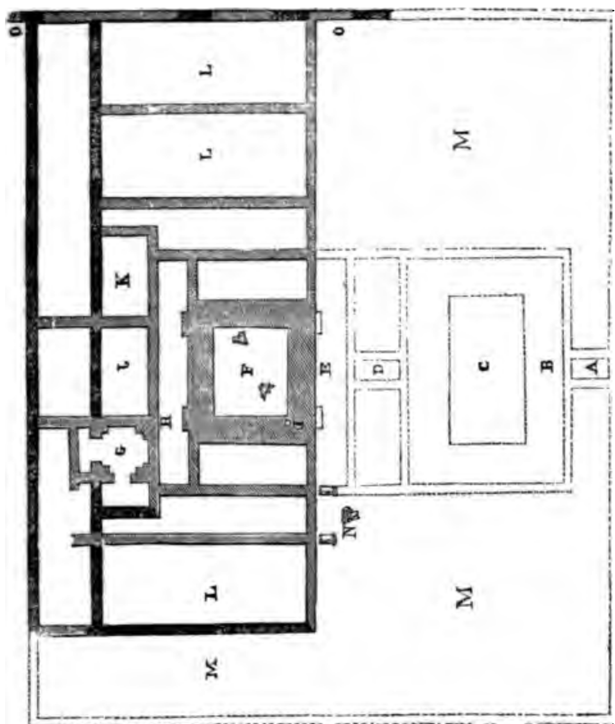
Nous produisons l'ingénieux commentaire de l'archéologue sous toute réserve, car il emprunte trop à l'hypothèse pour que son interprétation puisse inspirer une grande confiance.

4° En 1842, des fouilles pratiquées dans des terrains sur le bord de la rivière, un peu en avant du village d'Espaly, en face de Saint-Marcel, mirent en lumière les fondations parfaitement conservées d'une partie d'un grand édifice (1). — Nous en publiâmes un plan détaillé, en 1846, dans l'*Ancien Velay*. Depuis lors, de nouvelles recherches ont permis à M. Aymard de donner à ce plan plus d'extension, et même de le compléter d'après les indications fournies par les auteurs (2). Nous présentons ici le dessin exécuté sous la direction de cet anti-

(1) La seule portion explorée des substructions mesurait 55 m. 33 de longueur, sur 24 m. 33 de profondeur. Ces proportions étaient loin d'être celles de l'ensemble des constructions, car les murailles d'enceinte se prolongeaient encore dans tous les sens, suivant les additions au plan indiquées par M. Aymard, lesquelles supposaient une façade de 63 m. 33 au lieu de 55 m. 33.

(2) Batissier, *Art monumental*, p. 275.

quaire ; il nous paraît offrir une idée fort exacte de ce qu'était, du second au sixième siècle, la demeure d'un opulent patricien dans les Gaules.



A. PROTHYRUM. — Entrée principale, sorte de vestibule conduisant à l'*atrium*. C'est là qu'était la loge du portier *(Cella ostiarii)*.

B. ATRIUM. Espace rectangulaire composé d'une cour *(cavædium)* et d'une galerie couverte soutenue par des piliers ou des colonnes, et par laquelle on pénétrait soit dans les pièces de service, soit dans l'*hospitium*, logement consacré aux étrangers.

C. CAVŒDIUM. — Cour de l'*atrium*, dont la partie ouverte aux eaux du ciel se nommait *compluvium*, et dont la partie destinée à recevoir ces eaux prenait le nom de *impluvium*.

TABLINUM. — Pièce située en face du *Prothyrum*, au fond de l'*atrium*, destinée à conserver les archives et les portraits de la famille.

D. FAUCES. — Passages conduisant au péristyle.

E. PÉRISTYLE. — Cour ou jardin entouré souvent d'une galerie comme l'atrium, par lequel on pénétrait dans les appartements de la famille. — On a trouvé en cet endroit deux tronçons de colonnes et un chapiteau composite.

F. LAVACRUM. — Grand bassin dans lequel on a trouvé enfouis deux chapiteaux corinthiens, plusieurs fragments de colonnes, des carreaux, des tuyaux en plomb et de grosses dalles en basalte destinées à garnir les parois. — Ce réservoir porte 8 mètres sur 6, et ses murs ont au moins 2 mètres d'épaisseur.

G. HYPOCAUSTE et *dépendances*. — Pièces contenant les fourneaux souterrains destinés à chauffer les thermes et à porter la chaleur dans les appartements par des tuyaux disposés dans les murs. — C'est là qu'on a découvert une quantité considérable de débris antiques déposés au musée du Puy et dont M. de La Lande, qui assistait aux fouilles, nous a

conservé la nomenclature. Elle consiste : 1° en plâtras peints à fresque dont les couleurs sont encore très-vives ; 2° en briques, carreaux et tuiles à rebords ; 3° en poteries, fragments de vases de toutes les espèces et de toutes les formes, soit en terre commune, soit pour la plupart en terre fine, rouge, noire, grise et blanche, dont les ornements sont en creux ou en relief, représentant des arabesques, des sujets fabuleux, des fleurs, des feuillages et quelquefois des inscriptions ; 4° en vases de verre et de cristal unis ou légèrement ciselés, les uns blancs et très-minces, les autres très-épais et verts ; 5° en fragments de marbre blanc, soit pour meubles, soit pour revêtements de murs ; de marbre rouge, noir, violet et vert pour ornement, même des porphyres de diverses couleurs ; 6° en un amas de coquilles d'huîtres ; circonstance d'autant plus extraordinaire que ce pays est très-éloigné de la mer et que, dans les temps anciens, les communications étaient trop difficiles et les moyens de transport trop lents par les montagnes pour les y faire parvenir fraîches et mangeables, ce qui dès lors permettrait de supposer qu'elles étaient employées soit dans le ciment des mosaïques, soit pour la fabrication du mastic et du stuc ; 7° en portions de mosaïques formées de petits cubes en marbre noir et blanc enchâssés dans un ciment très-dur ; 8° en amulettes ou figurines d'une pâte blanche très-fine, représentant des chevaux, des têtes de femmes et des divinités pénates ; 9° en défenses de sangliers, en bois de cerfs sciés avec soin, évidés et façonnés sur le tour de manière à être employés pour différents usages ; 10° en une infinité de petits meubles de ménage, de toilette ou d'habillement, parmi lesquels, dit M. de La Lande, on distingue des couvercles de jattes, une cuiller en argent ou en une espèce de zinc, plusieurs instruments en fer que la rouille a déformés, des poids en plomb, beaucoup de morceaux de ce métal, des plaques

et des fibules en bronze, de longues aiguilles d'ivoire ou d'or à têtes travaillées, servant à retenir les tresses des cheveux dans les coiffures des dames, une épingle d'ornement garnie d'un saphir; 11° enfin en plusieurs médailles de *Victorinus*, de *Claudius Bothicus*, de *Tetricus* et de *Constantinus Junior*.

H. — Passage dans lequel on remarque un petit canal qui sort de la pièce G pour se diriger vers le bassin dont nous venons de parler.

I. — Trou vertical qui sert de dégorgeoir au bassin.

J. — Tepidarium, salle des bains chauds.

K. — Frigidarium, salle des bains froids.

L. — Grands appartements.

M. — Emplacements de diverses pièces.

N. — Fragments de colonne et chapiteau....

5° A la découverte de ces importantes substructions, il convient d'ajouter celle d'un remarquable fragment de frise architravée (1) trouvé près de là, et qui probablement décorait soit l'*atrium*, soit le *péristyle*. — Ce fragment, dont nous avons

(1) La frise architravée est celle qui repose directement sur les colonnes et qui fait à la fois frise et architrave. On reconnaît que la pierre dont nous parlons servait à ce double usage, par les sculptures qui se trouvent sur la face qui servait de plafond et qui marquent, par des parties lisses, la place des colonnes.

donné un dessin dans notre précédente publication de l'*Ancien Velay*, est fort curieux et mérite de fixer l'attention des archéologues. La pierre, du même grès que celui qui a servi à toutes les œuvres d'art gallo-romaines de la Vellavie, a près de deux mètres de longueur sur un de hauteur, et était encore bien plus grande dans l'origine, puisque la sculpture est en partie brisée (1).

La scène se passe dans une forêt; le sujet représente un épisode de chasse, probablement un départ. — Une biche broute au pied d'un arbre, une autre est près d'elle, conduite en lesse par un serviteur auquel on voit un hâvre-sac sur le dos. On croirait que ces deux biches apprivoisées sont destinées à servir d'appât pour prendre les cerfs de la forêt. Deux chasseurs, suivis de chiens et portant chacun une arbalète, viennent immédiatement

(1) Cette magnifique pierre servit pendant l'ère barbare de sarcophage chrétien, comme presque toutes celles qui purent être employées à cet usage. En ce temps-là on se préoccupait fort peu des ouvrages d'art; aussi, pour la plus grande commodité de ceux qui furent chargés de creuser ce tombeau, le côté de la sculpture de chasse fut précisément celui que l'on choisit pour base, et comme la pierre se trouva trop large, on la diminua de 25 centimètres, ce qui enleva toute la partie supérieure du bas-relief.

après. A la manière dont ils disposent leur arme, on reconnaît qu'ils se préparent à la chasse (1).

Une préoccupation saisit naturellement l'esprit à l'aspect de ces substructions qui supposent une vaste et riche demeure ; l'on cherche avec étonnement ce que sont devenues les colonnes, les bas-reliefs, les inscriptions, en un mot tout cet immense système architectural qui devait décorer l'édifice évanoui. Il ne reste absolument rien sur place ; le sol, profondément fouillé, est depuis des siècles livré à la plus fertile culture, tandis qu'à quelques pas de là, une ville a été construite sur la montagne ; et dans les murs les plus anciens de cette ville se trouvent des colonnes, des bas-reliefs, des inscriptions aux origines inconnues... « Si par goût pour les antiquités et les arts, dit » M. de La Lande, un évêque a pu enlever du Puy » pour les faire transporter à neuf lieues de là dans » son parc de Monistrol, de grands blocs sculptés, » à plus forte raison on a pu faire venir d'une de- » mi-lieue et de bien moins loin encore des blocs

(1) On remarque, dans le motif, un chasseur armé d'une arbalète. Cette singularité, reproduite dans un monument funèbre trouvé à Solignac, est importante à signaler. M. Mérimée dit que c'est la première fois qu'il a vu une arbalète représentée dans un sarcophage antique.

» semblables lorsqu'il s'est agi d'agrandir et d'em-
» bellir une cathédrale et de satisfaire le zèle reli-
» gieux des contemporains (1). — Ceci vient confir-
» mer ce qu'on a dit tant de fois et ce qu'il est bon
» de répéter souvent ; que, lorsqu'on découvre
» des débris antiques isolés, il ne faut pas toujours
» les attribuer à un monument ou à un édifice qui
» aurait existé sur le lieu même. Les plus savants
» antiquaires ont eu mille occasions d'appliquer
» cette vérité comme l'a fait l'abbé Lebeuf lorsqu'il
» s'est prononcé sur les antiquités de Saint-Paulien
» et sur celles du Puy (2). »

Avant de quitter ce petit vallon d'Espaly, nous devons signaler à l'attention des explorateurs un autre point sur lequel des fouilles seraient probablement très-fructueuses ; nous voulons parler des terrains situés au-dessus de l'établissement de *Paradis*. — Il y a plusieurs années, on trouva dans ces terrains des substructions qui indiquaient quelque ancien édifice, peut-être un tombeau, et on y recueillit des médailles, des morceaux de stuc et de marbre, des débris de mosaïques, de petits vases en plomb, des aiguilles en os, en ivoire, et de nom-

(1) L'évêque dont il est question est Mgr de Gallard.

(2) Essais hist. page 161.

breux fragments de poteries rouges. — M. Aymard parle d'une jolie tasse en terre samienne, sur la panse de laquelle était disposée une inscription en relief dont chaque lettre alternait avec une feuille de lierre. L'inscription portait : AVE BIVIS... « On sait » que le lierre était consacré à Bacchus, dit cet an- » tiquaire, et il est facile de supposer à quelle boisson » divine cette épigraphe fait allusion (1). »

Enfin, plus haut dans la vallée, en remontant le cours de la Borne, des travaux de défoncement exécutés en 1849 dans un champ situé à l'*Arbouisset* indiquèrent l'emplacement d'une ancienne sépulture remontant au siècle de Constantin. — Près des ossements de trois squelettes placés sur un sol bâti avec un ciment très-dur, on trouva des fragments de bas-reliefs ou de statues, une moitié d'assiette en bronze dont le centre était découpé carrément, des portions de draperies, le bout d'une poignée de patère également en bronze, de grands clous et un crochet en fer, des morceaux de cornes de bœufs et de cerfs, deux médailles, l'une percée par le milieu, employée comme un ornement ou comme une amulette, l'autre de l'époque de Constantin, ayant pour but de rap-

(1) Congrès scient. 22e sess. T. II, p. 471.

peler la date du monument. — On trouva aussi tout autour des débris de porphyre et de marbre ayant servi probablement de revêtement intérieur au mur, dont les pierres du couronnement, enfouies là comme le reste, étaient faciles à reconnaître. C'étaient de grands blocs en grès, taillés en forme arrondie dans toute leur longueur de façon à laisser écouler facilement les eaux (1). M. Aymard, qui rappelle cette découverte, fait remarquer que ces pierres, au nombre de trois, se différencient entr'elles par leur coupe. La première offre de deux côtés une architrave *(listel, talon*, et deux *faces* obliques), la seconde ne présente l'architrave que d'un côté, la troisième n qu'un simple carré étroit et saillant; circonstances caractéristiques qui révèlent une enceinte quadrilatérale composant une façade plus ornée que les autres surfaces du monument (2).

(1) Ces fragments ont été transportés au musée du Puy.

(2) Cong. scient. 22e sess. t. II, p. 442.

CHAPITRE VII

CEYSSAC. — SAINT-VIDAL. — CHAZEL

Nous avons eu déjà occasion de parler de *Ceyssac* dans notre chapitre des habitations gauloises; cependant nous ne devons pas passer sous silence la PIERRE TUMULAIRE découverte dans cette localité. « Quoique mutilé, dit la Notice du musée, ce mo- » nument est fort curieux. On y voit un bas-relief » représentant un laboureur tenant une charrue » d'une main et un fouet de l'autre; au-dessus on » croit reconnaître un animal qui peut être un lé- » zard, une salamandre ou un crocodile. Le mo- » nument est couronné par une larve, symbole de » la douleur et de la mort, que les anciens pla- » çaient sur leurs tombeaux. Une très-grande in-

» scription se trouve sur une des faces latérales, » mais elle est tellement effacée que jusqu'à ce » jour il a été impossible de la déchiffrer. » Voici les lettres qui se distinguent encore :

D. M.
......PM...
DIVOIVv...
IFRORPAIVa.......ALSSAa
CAVIINVIDA.......aAIMM
I
MIIIMRNSI.........oVAMIMIv..
ANNOSOMFD.......AM. Mipp.
IISROESVC.........iiMSSV....
BRARℲIOViI ....ViiDAH (1)
.SPOSSVN.........IARCiARI
..SOSSACOI................
..ORARISID.......OISiVNiR
MRIISV...............

(1) Parmi les lettres qui composent cette inscription, dit M. de La Lande, il se trouve à la neuvième ligne une F contournée, lettre que, d'après l'Encyclopédie, l'empereur Claude, nouveau Cadmus, voulut mériter la gloire d'avoir inventée ; mais son usage paraît n'avoir duré que pendant les 7 dernières années du règne de ce prince ; de telle sorte qu'elle donnerait une date certaine au monument et le ferait remonter de l'an 47 à l'an 54 de notre ère.

1. [illegible] le [illegible] dans le [illegible] sculpté en bas-relief ou un personnage allégorique. Pour moi, le monument aurait été érigé à la mémoire d'un magistrat ou d'un général, chef et conducteur d'une colonie, puisque, dit-il, c'est par [illegible] de tracer l'enceinte d'une ville, d'un bourg ou d'un camp qu'on représente ces sortes de personnages dans les bas-reliefs et sur les médailles antiques. »

On trouve un fragment d'inscription plus fruste encore que celle-ci dans le retour d'un pilastre à droite de la porte de l'église, au niveau du sol. La pierre est renversée et l'on ne distingue, au milieu de plusieurs lignes effacées, que les deux lettres M....D. — Près de là, on remarque sur le mur du cimetière un beau fragment de colonne qui sert de piédestal à une croix. Ses cannelures convexes sont semblables à celles des fûts déposés au musée du Puy : le diamètre seul est beaucoup moins grand. — On assure que dans plusieurs maisons du village il est facile d'apercevoir des débris de pierres antiques. Il faut que nos recherches n'aient pas été assez persévérantes, car nous n'avons rien vu de ce qui nous avait été annoncé.

Dans un pilastre du portail de l'église de *Saint-Vidal*, on lit l'INSCRIPTION suivante :

MEMORIOM
DOMITIDEF
....
....

MEMORIOM (pour *memoriam*) DOMITI DEF*uncti*.

Memoria était souvent employé pour *monumentum,* lorsqu'on voulait qu'il signifiât un tombeau ; c'est ce que nous enseigne l'Encyclopédie (T. IV, p. 33). — Ici *memoriom* est à l'accusatif ; le reste de l'inscription, qui a disparu, devait contenir le nominatif et le verbe. L'encadrement de la pierre prouve qu'il n'a existé aucun autre mot dans la partie supérieure.

Près de Saint-Vidal, dans le hameau de *Chazel*, on voit un cippe funéraire. Ce monument se trouve à quelques pas de l'ancienne voie romaine qui traversait la Vellavie. L'inscription est ainsi conçue :

D. M.
ET MEMOR
IÆ LICENTI
OSSÆ DE
FVNCTÆ
ANN. XVIIII.

DIIS MANIBUS ET MEMORIÆ LICENTIOSSÆ DEFUNCTÆ. ANNO XVIIII. *Aux dieux Mânes et à la mémoire de Licentiossa, décédée à l'âge de dix-neuf ans.*

CHAPITRE VIII

—

BRIVES ET CORSAC

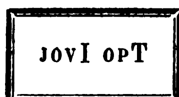
(Vallée de la Loire)



Brives *(Brivas)* est un village sur la Loire, à quatre kilomètres à l'est du Puy. Il fut ainsi appelé à cause du Pont établi en cet endroit. Nos pères conservèrent ce même nom à un grand nombre de localités placées dans des situations semblables (1) (Brest, Briare, Brioude, etc...) — On assure, en effet, que l'ancien pont, dont on voit encore les ruines à côté du nouveau, fut construit sur les bases et avec les matériaux d'un pont romain ; ce qui

(1) *Bria, Briva,* mots celtiques qui signifient *pont* ou *passage.*

le prouve, c'est le fragment antique recueilli dans les décombres. Ce fragment est un bloc en grès blanc d'un mètre de longueur sur 0, 50 de largeur, parfaitement taillé et sans aucun doute ayant servi à garnir le milieu d'un parapet. Sur la face principale, on lit cette inscription gravée en lettres d'inégales grandeurs :


JOVI OPT

Jovi optimo. — Dédicace qui avait évidemment pour but de placer ce passage sous la protection du plus puissant des dieux. Nous verrons bientôt qu'une voie romaine longeait la Loire dans cette partie du vallon, et que très-probablement elle la traversait à Brives. M. de La Lande fait observer avec raison que tous les matériaux employés dans le Velay, pour la construction des monuments antiques, avaient été extraits des carrières de Blavozy, situées près de Brives, et qu'un pont était indispensable pour arriver à ces carrières, soit de Ruessium, soit du territoire d'Anicium.

Dans les terres de *Corsac,* qui se trouvent entre Brives et la montagne d'Anis, près de l'ancienne

maladrerie de Saint-Lazare, sur les dépendances du vieux château de Villeneuve que les seigneurs de Polignac cédèrent aux Chartreux pour construire un monastère, on a dernièrement découvert un CIMETIÈRE PAR INCINÉRATION d'un grand intérêt (1). M. Vinay, propriétaire des champs explorés, a déjà recueilli un certain nombre de médailles de Marc-Aurèle, d'Antonin, de la colonie de Nisme, etc., et plus de six cents fragments pouvant constituer deux cents vases, au moins. Ce sont : 1° des poteries fines dites de Samos, dont quelques-unes, encore recouvertes de leur vernis primitif, portent les

(1) Quand une personne allait expirer, son plus proche parent s'approchait d'elle et cherchait à recueillir le dernier soupir avec sa bouche. — Après la mort on fermait les yeux du défunt, des esclaves lavaient et parfumaient le corps, le recouvraient de sa plus belle robe, l'étendaient sur un lit funèbre placé dans le vestibule de la maison, les pieds hors de la couche pour indiquer qu'il était à son dernier départ, puis ils lui plaçaient dans la bouche un *triens* ou obole pour payer le passage de l'Achéron. — Le jour des funérailles, le défunt était porté au bûcher par ses parents, ses affranchis ou des mercenaires. Le corps était placé sur le bûcher, et avec lui les objets qui lui étaient le plus familiers ; puis quand le feu était éteint, on répandait du vin sur les charbons, on recueillait les os et les cendres, on les enfermait dans un vase qu'on déposait dans un tombeau ou simplement dans la terre. (Voir BATISSIER, *Art monument.*, p. 303.)

noms (1) ou les anagrammes des fabricants; 2° des poteries blanchâtres, assez semblables à de la terre de pipe; 3° des poteries noires, comme on devait en employer pour les usages les plus vulgaires; 4° enfin des fragments rouges provenant de briques à rebords, d'amphores et d'urnes cinéraires (2). — Tous ces fragments ont été exhumés de tranchées plus ou moins profondes, et étaient enfouis pêle-mêle avec d'autres débris carbonisés ou mêlés à des cendres.

Plusieurs sépultures ont fixé plus particulièrement l'attention, parce qu'elles étaient mieux conservées et qu'elles pouvaient fournir quelques rensei-

(1) On distingue encore sur plusieurs morceaux des lettres et des parties de mots. (...AVIS ...AVI ...VS FE ...IO FE ...AIRA..)
Il a été découvert, à diverses époques, des fours à potiers très-bien conservés: on peut citer ceux de *Saint-Dizier*, en Champagne, ceux de *Lezoux*, près de Clermont, en Auvergne, et ceux de *Toulon*, dans le Bourbonnais.

(2) L'usage de déposer des urnes dans les tombeaux est commun aux peuples les plus divers par les mœurs et par le climat, et on en constate l'existence dans les deux Amériques, au Mexique, au Pérou......... Ce fut l'incinération qui amena partout l'usage de l'urne funèbre. (Voir, à ce sujet, une publication pleine d'intérêt, intitulée: L'ART CÉRAMIQUE ET BERNARD PALISSY, par *Emile Enjubault*, conseiller à la cour impériale de Riom.)

gnements utiles. — L'une, déposée sous un lit de gravier, semblait avoir été soigneusement enveloppée de briques, comme pour la protéger contre les éboulements du sol. C'était une urne en poterie samienne d'un très-riche dessin, contenant entre ses parois brisées des cendres, des parcelles de charbon de bois et un os d'animal carnassier; — une autre, plus modeste, consistait en un vase grossier auquel adhéraient encore des cendres et des os à demi-consumés; — une troisième renfermait un fragment de bois de cerf andouiller; — une quatrième, des débris de verre coloré en bleu et fondu par les flammes; — une cinquième, une urne en terre blanche, une dent de sanglier et une médaille de la colonie de Nisme; — une sixième, la moitié d'une médaille semblable, évidemment coupée avec intention (1).

A l'aspect si démonstratif de tous ces restes, il est impossible de douter un instant qu'il n'y ait eu là un de ces cimetières gallo-romains dans lesquels

(1) Nous avons puisé tous ces détails dans un intéressant mémoire rédigé par M. *Sarlandie des Rieux*, et adressé par lui à la Société académique du Puy, en qualité de secrétaire d'une commission chargée de visiter les fouilles faites par M. Vinay dans sa propriété de Corsac.

les corps étaient transportés pour être brûlés sur des bûchers, et où les cendres des morts, religieusement recueillies par la famille, étaient ensuite enfermées dans des urnes avec quelques-uns des objets caractéristiques qui furent chers aux défunts, avec ces simples ustensiles du foyer domestique rappelant la vigilante mère de famille, avec ces vases de verre appelés lacrymatoires, parce qu'ils contenaient les larmes des parents et des amis éplorés, avec ces cornes de cerf, ces dents de sanglier, ces fers de lance, d'épée, de javelot, ces arcs brisés, derniers témoins des ardeurs de la guerre ou de la chasse (1); enfin, avec ces pièces de monnaie destinées à payer au nautonnier funèbre le prix du dernier voyage.

(1) « Si je meurs, souviens-toi, mon fils, de placer cette » épée, cet arc et le bois de mon cerf dans l'étroite et som- » bre demeure que marque une pierre grisâtre. »

Poésies d'OSSIAN. IV[e] livre.

CHAPITRE IX

MARTIS AQUÆ AUT MARGINIS AQUÆ

(Vallée de la Loire)



MARGEAIX, au nord-est, à trois lieues du Puy, est situé sur la rive droite et aux bords de la Loire. Nous pouvons donner de ce nom deux étymologies également acceptables. Soit que nous adoptions celle de MARTIS-AQUÆ, soit que nous préférions celle de MARGINIS-AQUÆ; l'une et l'autre peuvent également se justifier. La première exprime la nature des sources thermales qui se trouvent en cet endroit (1); la seconde, plus conforme à l'orthographe

(1) *Mars* est ici employé pour *fer*, *acier*, *remèdes martiaux (martis aquæ*, eaux martiales). — Les eaux de **Margeaix**,

du nom moderne, définit la situation des lieux (1). Nous laissons au lecteur le soin de choisir.

Une tête de naïade incrustée dans un vieux mur du village détermina, en 1821, quelques fouilles qui, malheureusement, furent trop superficielles et ne produisirent rien. Plus tard, une petite figure de génie (2) trouvée dans la même localité ayant aussitôt captivé l'attention par d'excellentes qualités, on se mit de nouveau à explorer ce territoire avec soin et on trouva, à une profondeur de cinq pieds, une aire taillée dans le roc, d'environ 15 mètres de longueur sur 5 de largeur, au-dessus de laquelle reposait une grande quantité de cubes en verre et en marbre. Evidemment il y avait eu là une mosaïque précieuse. — On découvrit, en outre,

les plus riches de la Haute-Loire en principes minéraux fixes, contiennent, par pinte, 42 grains 1/8, dont 34 de sous-carbonate de soude, 4 d'hydrochlorate de magnésie, 2 1/8 de sous-carbonate de magnésie, 1 5/8 de sulfate de chaux, 3/8 d'oxide de fer. La quantité de gaz acide carbonique libre peut être évaluée à 1/12 du volume de l'eau.

(1) *Marginis aquæ* (eaux sur le bord du fleuve).

(2) Tous ces fragments sont au musée du Puy. — On voit, dit M. de Becdelièvre, au pied de l'autel du Cupidon assis, un hâvre-sac tout-à-fait pareil à celui que porte l'un des chasseurs du grand bas-relief de la chasse aux cerfs trouvé à Espaly.

des morceaux de marbre, des débris de vases en verre marin et en terres plus ou moins fines (1), des ossements d'hommes et d'animaux, des défenses de sangliers, des cornes de cerfs, des fragments d'architecture, une seconde tête de naïade à peu près semblable à l'autre, une petite massue en bronze, une portion de *labrum*, un dauphin entier et la tête d'un autre ; la tête, le torse, deux bras, deux jambes et une cuisse d'un second génie ; enfin une troisième figure de génie ou de Cupidon dans l'attitude et avec les attributs d'un pêcheur à l'épervier (2).

(1) Sur l'anse d'une amphore en terre grise, le potier avait imprimé cette marque : L. Q. S. — Sur le couvercle d'un vase noir on lisait, dans un cartouche creux : DM, et dans un autre cartouche : SNS. — Nous avons déjà fait connaître les empreintes constatées sur les fragments de poteries trouvés à Corsac ; nous ajouterons ici celles qui ont été relevées par M. Aymard sur d'autres débris de vases samiens provenant de *Ruessium*. Les voici : ACV....SI. — OFINGENVI. — PVDINI. — RIOCE. — RVTAEN. — SEXDOMITI. — VEIVSOIOF. Ce sont là les différents sceaux des fabricants. M. Bouillet en avait déjà recueilli un grand nombre dans sa *Statistique monumentale* du département du Puy-de-Dôme, publiée en 1846. Depuis, il en a donné une nomenclature plus considérable encore dans un rapport adressé au Congrès scientifique de France, tenu au Puy en 1855 (22e session, tome I, p. 702.)

(2) Voir le mémoire sur les *Antiquités de Margeaix*, publié

Si l'on rapproche l'ensemble de ces découvertes de cette circonstance que près du lieu où ces débris antiques ont été trouvés surgit une fontaine, et plus bas une source d'eaux thermales, on aura une explication satisfaisante des différents objets que nous venons d'indiquer (1). — Des tuyaux de plomb, des trous pratiqués dans la gueule des dauphins, des débris de baignoires indiquent assez que des fontaines jaillissantes ornaient l'édifice ou du moins la résidence de Margeaix. La seule incertitude qu'on ne puisse dissiper est de savoir si l'abondance et la vertu de ces eaux parurent alors suffisantes pour déterminer les Gallo-Romains de la Vellavie à leur consacrer un établissement public, ou si les fragments que nous admirons aujourd'hui ne sont pas les vestiges d'une de ces délicieuses campagnes dont parle Sidonius Apollinaris. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'il y eut jadis sur ces bords riants de la Loire un édifice quelconque orné d'excellentes œuvres d'art. « On s'est d'abord de-
» mandé, dit M. le vicomte de Becdelièvre, si ces
» trois petites figures sont des génies ou des cupi-

par M. de Becdelièvre (Annales de la Société d'agriculture du Puy, années 1835-36, p. 38.)

(1) Nous avons donné, dans notre volume de l'*Ancien Velay*, une gravure des antiquités de Margeaix.

» dons; je penche pour ces derniers. Celui qui est
» dans la position d'un pêcheur à la ligne est assis
» sur un autel; il est évident que c'est l'attribut de
» sa divinité. Les deux autres lui ressemblent trop
» par la figure, pour n'être pas de la même famille;
» ils sont couronnés de fleurs, d'épis et de fruits. Si
» la quatrième figure, dont nous avons quelques
» légers fragments, avait aussi sa couronne de gla-
» çons, il y aurait eu là des cupidons pour toutes les
» saisons (1). »

(1) Mémoire de M. de Becdelièvre, *déjà cité.*

CHAPITRE X

SOLEMPNIACUM. — PONS IMPERATORIS, ETC.



SOLEMPNIACUM *(Solignac-sur-Loire)* est un chef-lieu de canton situé à l'extrémité d'un plateau basaltique qui domine la rive gauche de la Loire. — Dire ce qu'était cette petite ville du temps de la domination romaine serait impossible, et comme nous n'avons aucune donnée archéologique qui autorise les moindres recherches à cet égard, nous nous contenterons d'indiquer cette localité à l'occasion d'un sépulcre exhumé en 1831 d'un caveau de son église et apporté au musée du Puy.

Ce monument mérite d'être signalé. C'est un cippe funéraire gallo-romain de forme quadrilatérale, ayant en hauteur 2 mètres 44, en longueur 0,70, et

0,46 de côté. Les deux faces latérales sont sculptées et surmontées d'une corniche de 0,11 de saillie; le sommet figure un toit couvert sur ses deux pentes par des feuilles en forme d'écailles. — Primitivement ce cippe était massif et sur la surface antérieure se lisait une inscription ; plus tard, lorsqu'on voulut utiliser cette pierre pour en faire une sépulture chrétienne, elle fut évidée par-là et l'épitaphe disparut entièrement; on n'en voit plus aujourd'hui que la trace. Le côté droit représente deux génies ailés, disposés l'un au-dessus de l'autre et supportés par des feuilles d'acanthe. Celui d'en haut tient une guirlande de fleurs, l'autre porte des fruits. — Les attributs sculptés sur le côté gauche témoignent du goût pour la chasse de celui auquel fut consacré le monument. C'était un homme de race gauloise, ainsi que semble l'indiquer le chêne symbolique qui est en bas. Au pied de l'arbre un chien pousse des hurlements plaintifs; à une des branches est suspendue un couronne en signe d'éternel adieu; au-dessus et sur une même ligne se trouvent disposés en panoplie une arbalète, un carquois et le couteau de chasse appelé *secespita*. En parlant du bas-relief d'Espaly, nous avons déjà fait remarquer qu'un des chasseurs porte une arbalète; ce que nous devons signaler en ce moment, c'est la grande analogie qui existe entre ces deux

fragments par l'harmonie et l'exécution du travail.

Près de Chomelix, dans la direction de la principale voie romaine de la contrée, il y avait un pont sur la rivière d'Ance, autrefois nommé PONS IMPERATORIS, d'où est resté à ce lieu le nom de *Pontempérat*. A l'emplacement même où l'on suppose que fut ce pont, on a trouvé dans les profondeurs du lit de la rivière plusieurs magnifiques fragments de pierres taillées: un d'eux, fort remarquable, donné par M. de Laprade, a été transporté au musée du Puy. C'est un bloc en granite rose orné de bas-reliefs sur toutes ses faces. D'un côté un chasseur emporte un chevreuil sur ses épaules, de l'autre un second chasseur tient un lièvre suspendu par les pattes au bout d'un bâton; ici et là les rebords sont garnis d'une bordure de feuillage. Sur le troisième côté se développent de larges rinceaux qui remplissent tout le panneau; de sorte qu'il est probable que si en réalité cette pierre servit à décorer un pont, elle devait être placée à l'une des extrémités du parapet. — Il serait très-possible que les blocs sculptés qui se voient dans les environs, soit dans le domaine de *Paulagnac*, soit dans les murs de l'église de *Saint-Victor*, provinssent du même monument; toutefois, avant de rien décider à cet

[illegible] il conviendrait de les étudier plus attentivement, [illegible] faire relever des dessins fort exacts afin de les comparer.

CHAPITRE XI

VOIES ROMAINES DANS LE VELAY



I

VIA BOLENA

(De Ruessium à Lugdunum et à Anderitum)

C'est de Ruessium que se comptaient les distances dans la Vellavie. Ce fait, fort important à signaler, résulte de vérifications qui ont établi qu'effectivement lorsqu'on trouva les colonnes milliaires de cette province elles étaient, en général, et sur des voies romaines et à un éloignement plus ou moins conforme à celui qui se trouve indiqué sur ces colonnes.

Or, Bergier cite certaines capitales ou métropoles desquelles partaient, à l'imitation de Rome, plusieurs routes « qui s'étendaient, dit-il, au long et » au large, par les régions voisines (1) » cette centralisation locale lui paraît même une preuve de la prééminence des villes ainsi déterminées. D'où l'on peut conclure, surtout avec l'appui des autres témoignages que nous avons produits, que Ruessium fut véritablement une cité considérable.

Les premières routes romaines de la Vellavie durent consister d'abord dans l'amélioration de celles qui existaient déjà, puis progressivement dans la création de celles qui mirent en rapport la capitale de la province avec Lyon, métropole des Gaules, et avec les chefs-lieux des pays circonvoisins. Sans aucun doute les années de ces créations ne sauraient être strictement précisées, néanmoins elles étaient de date fort ancienne sous Alexandre-Sévère, Maximien et Jules-Philippe, puisque nous trouvons des inscriptions constatant qu'au temps de ces trois empereurs, en 234, 235, 244, on répara les ponts et les routes du Velay, *qui tombaient de vétusté.*

D'un côté l'histoire nous apprend les immenses

(1) Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire.*

travaux en ce genre entrepris par Auguste et par ses successeurs, de l'autre nos études archéologiques nous ont démontré l'importance de Ruessium dès le commencement de l'Empire ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à croire que les grandes lignes de communication dont nous allons bientôt parler se reportent à cette époque. — Pour nous, la pierre de Polignac se rattache aux premiers chemins de la Vellavie gallo-romaine. Sa forme, ses dimensions, l'inscription qu'elle contient, la manière dont cette inscription est formulée, sa parfaite similitude avec vingt autres milliaires trouvés sur tous les points des Gaules, en sont un irrécusable témoignage ; et il suffit de se mettre sous les yeux le dessin des monuments lapidaires de Beaucaire, de Nîmes, de Billom, celui surtout de Vollore-ville, dans l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme), pour rester convaincu que le grès de Polignac n'eut jamais d'autre destination. Il est vrai qu'on n'y voit aucune indication numérique et que c'est à ce caractère essentiel qu'on reconnaît ces sortes de monuments ; mais il ne faut pas oublier ce que nous avons dit à ce sujet. Du reste, deux causes peuvent expliquer l'absence de chiffres : ou l'inscription n'est plus aujourd'hui complète dans la partie inférieure, ou même, en la supposant entière, on peut admettre que le milliaire était gravé au-dessous, sur un

pilier servant de base (1). — Il est à remarquer, en effet, qu'alors ces sortes de pierres étaient érigées avec un certain appareil. Ainsi, celle de Vollore-ville représente une colonne interrompue aux deux tiers de sa hauteur par une espèce d'écusson sur lequel se trouve la formule dédicatoire à l'empereur Claude.

Le plus important des grands chemins de la Vellavie, celui du moins dont il nous reste le plus de vestiges, conduisait de *Ruessium* à *Lugdunum* et, par un embranchement, à *Mediolanum* (Moingt, près de Montbrison). De temps immémorial il est appelé dans le pays VIA BOLENA, probablement en mémoire du magistrat chargé de son exécution (2), car per-

(1) Nous avons cité l'inscription d'*Ugernum*, dédiée à l'empereur Claude. Elle est semblable à celle de Polignac et comme celle-ci n'a point de chiffre, ce qui n'empêche pas M. de Caumont de la considérer comme une pierre milliaire et de dire que le trou qu'on remarque au-dessous de cette inscription dut être rempli par une plaque de cuivre ou de bronze sur laquelle était gravé le milliaire.

(2) Peut-être est-il question de *Vettius Bolanus*, consul romain sous Trajan, qui fit d'importants travaux dans les Gaules; entre autres le pont de Vienne, sur lequel était cette inscription :

ANNO
C. CALPVRNII PISONI
M. VETII BOLANI
COS
PONT. STIPE.

sonne n'ignore que c'était un usage assez ordinaire chez les Romains de donner aux principaux chemins d'une contrée le nom de ceux qui en avaient dirigé les travaux. Toutefois, cette désignation de *Bolena* n'appartient pas exclusivement à la portion de route qui traverse la Vellavie, puisque après le *Pontempeirat, Usson* et *Saint-Bonnet,* la voie romaine se dirige vers *Moingt* où elle garde encore le même nom (1).

La BOLENA sort de *Ruessium,* va directement à *St-Geneys* que M. de La Lande croit avoir été une *Mansio;* Saint-Geneys, nous l'avons dit, conserve des restes de constructions antiques. — De là, elle se rend près de *Saint-Just* en laissant un peu sur la gauche les *Baraques* et *Salaver.*— De *Saint-Geneys* à *Saint-Just* la voie romaine se confond presque toujours avec la route actuelle de Craponne, mais à partir de ce point elle s'en éloigne, s'avance du côté de *Themey* et de *La Monge,* vient à quelques pas de *Chomelix,* croise un peu plus loin la route de Craponne, traverse l'*Arzon* à un passage qu'on

(1) Ce fait est constaté par un acte de 1335 relatif aux limites de la seigneurie du château de La Garde, près de Saint-Thomas-le-Monial, dans lequel acte cette route est appelée *Via Bolena.* — V. le Mémoire publié par M. Auguste Bernard, sur les *Origines du Lyonnais*, p. 95.

appelle encore aujourd'hui le *pont de César,* puis arrive en face du petit village de *Mondouilloux,* où fut trouvée une pierre milliaire portant cette inscription à demi-brisée :

IMP CAES M AVR..
VE... AL....
DRO PIO FEL AVG
..V...ANTONINI
..AGNI FIL DIVI
..V..I NEPOT
....VELL....
MP. XII.

Inscription qu'il faut ainsi rétablir : IMPERATORI CAESARI MARCO AURELIO SEVERO ALEXANDRO, PIO, FELICI, AUGUSTO, MARCI AURELII ANTONINI MAGNI FILIO, DIVI SEVERI NEPOTIS; — CIVITAS VELLAVORUM MILLIA PASSUUM XII (1).

De *Mondouilloux,* la Bolena passe à *Antreuil,* à *Bourgènes,* à *Aubissoux,* aboutit au *Pontempeirat (pons imperatoris),* où la découverte de fragments antiques a permis à M. de La Lande de sup-

(1) *A l'empereur César-Marc-Aurèle-Sevère-Alexandre, pieux, heureux, auguste fils (adoptif) de Marc-Aurèle-Antonin-le-Grand* (Héliogabale), *descendant du divin Sévère ; la cité des Vellaviens, XII mille pas.*

poser, à cause de la proximité de *Castrum Vari*, qu'un arc triomphal avait été élevé en cet endroit au général dont le souvenir semble s'être éternisé sur ce territoire (1). — C'est un peu après le *Pontempeirat* que la voie romaine sort du Velay pour entrer dans la petite ville d'*Usson*, en Forez. Là encore on a été assez heureux pour retrouver une pierre milliaire. Voici l'inscription qu'elle porte et qu'il est essentiel de signaler, parce que nous allons bientôt la retrouver sur deux autres points :

IMP CÆSAR...
VS MAXIMI...
FELIX AVGPM
PROCOS PRIM
ETFEIVLVERV...
NOBILISSIMVS
PRINCEPSIVVENTV
TISVETVSTATCON
RESTITVERVNT
M. XIIII

IMPERATOR CÆSAR JULIUS MAXIMINUS, FELIX, AUGUSTUS, PONTIFEX MAXIMUS, PROCONSUL PRIMUM, ET FILIUS EJUS JU-

(1) Saint-Bonnet-le-Château est l'antique *Castrum Vari*.— Estivareilles, d'après M. de La Lande, viendrait aussi de *Est hic Varus Ælius*.

LIUS VERUS, NOBILISSIMUS PRINCEPS JUVENTUTIS, VETUSTATE CONLAPSAM (VIAM) RESTITUERUNT. — MILIARE QUATER DECIMUM (1).

Enfin, la Bolena conduit d'*Usson* à *Estivareilles*, de là à *Saint-Bonnet-le-Château (Castrum Vari)*, où nous avons dit qu'elle se partageait en deux branches dirigées, l'une sur Lyon, l'autre sur Moingt.

A l'occasion de cette voie romaine, il s'est élevé de nombreuses dissertations sur la direction du chemin, ainsi que sur le nom et sur le véritable emplacement d'*Icid-magus* (2) et d'*Aquis-Segete*. Quelques écrivains, au nombre desquels nous nous rangeons, ont prétendu que l'*Yssengeaux* actuel ne remontait pas au-delà du moyen-âge ; d'après eux *Usson* serait la ville indiquée dans l'itinéraire sous le nom d'*Icid-magus* ou d'*Usso-magus*, et *Saint-Galmier*

(1) *L'empereur César-Jules-Maximinus, heureux, auguste, souverain pontife, proconsul pour la première fois, et son fils Julius Verus, très-noble prince de la jeunesse, rétablirent cette route qui tombait de vétusté. XIVe milliaire.*

(2) Quelques auteurs ont écrit ICID-MAGUS, d'autres ont écrit ICID-MAGO ; nous nous servirons indistinctement des deux désignations, suivant que nous citerons les uns ou les autres.

serait l'*Aquis-Segete* des anciens ; dès lors ce serait la *via Bolena* dont nous aurions le tracé dans la carte de Peutinger.

M. Auguste Bernard, sans adopter irrévocablement ce système, le présente néanmoins comme lui paraissant le plus conforme aux distances indiquées dans les itinéraires romains. Voici de quelle manière il raisonne : « les tables portent de *Reves-*
» *sio* à *Icid-magus,* 17 lieues ; d'*Icid-magus* à
» *Aquæ-Segestæ,* 17 ; d'*Aquæ-Segestæ* à *Forum,* 9.
» — M. Walckenaer, qui a changé *Forum* de place,
» est forcé, pour gagner la position qu'il lui a assi-
» gnée, d'incliner sa route brusquement à l'est ; et
» ne trouvant, dans cette direction, qu'Yssengeaux
» dont le nom ait quelque rapport avec celui
» d'*Icid-magus,* il place là son étape ; mais comme
» il n'y a qu'une fort petite distance entre Saint-
» Paulien et Yssengeaux, il croit lever la difficulté en
» corrigeant le chiffre 17. Arrivé là, il cherche l'an-
» gle qui répond à 17 lieues gauloises d'Yssengeaux
» et à 9 de Farnay, où il a fixé Forum, et trouve Saint-
» Etienne. En conséquence, il n'hésite point à pla-
» cer *Aquæ-Segestæ* à Saint-Etienne, ignorant sans
» doute que cette ville n'était, il y a trois siècles,
» qu'un village sans routes, perdu dans des monta-
» gnes arides, et qu'elle ne posséda jamais aucune
» source d'eau minérale, comme le demandent le

» nom d'*Aquæ* et le monument représenté sur les
» tables théodosiennes. — Pour nous, nous procé-
» dons différemment. Nous partons de Lyon et ve-
» nons droit à Feurs, sans nous préoccuper du chif-
» fre que portent les tables, lequel a été évidemment
» tronqué par les copistes. Arrivé là, nous cher-
» chons dans la direction du midi une localité pla-
» cée à 9 lieues gauloises de Feurs, et offrant les au-
» tres circonstances qui devaient se rencontrer à
» *Aquæ-Segestæ*. En suivant une ancienne voie ro-
» maine dont il restait encore des vestiges avant la
» révolution et qui était alors désignée dans le
» pays sous le nom de *Via Ferrata*, nous trouvons,
» un peu au nord de St-Etienne, sur la route de
» Lyon à Toulouse, l'antique ville de St-Galmier,
» qui possède des eaux minérales assez estimées.
» Pour nous, voilà *Aquæ-Segestæ*. Il s'agit mainte-
» nant de trouver *Icid-magus*. Nous le placerions
» bien volontiers à Yssengeaux, car nous n'avons
» pas de parti pris dans la question; mais nous y
» trouvons deux difficultés : c'est qu'Yssengeaux est
» à plus de 17 lieues gauloises de St-Galmier,
» qui est bien certainement *Aquæ-Segestæ*, et à
» beaucoup moins de 17 lieues de St-Paulien, qui
» est incontestablement *Revessio*... Nous nous diri-
» geons donc du côté de St-Bonnet-le-Châtel où
» passait l'ancienne route, et nous trouvons, à 17

» lieues gauloises de Saint-Galmier, la ville d'*Usson*.
» Serait-ce là *Icid-magus?* Voyons la contre-épreuve.
» Nous poursuivons notre route du côte de St-Pau-
» lien, et, passant par la rivière d'Ance à Pontem-
» peirat, nous arrivons à l'antique *Revessio*, après
» avoir parcouru un trajet de 14 lieues gauloises.
» C'est précisément le chiffre que doit porter l'iti-
» néraire suivant M. Walckenaer, et non 17, comme
» on lit dans la première édition de ce précieux
» monument (1).

Cette opinion est bien de celles qui méritent qu'on s'y arrête; si elle ne décide pas irrévocablement la question, il faut au moins avouer qu'elle résout plus d'une difficulté restée jusque-là insurmontable. Il est vrai qu'elle semble en contradiction flagrante avec les assertions des écrivains qui ont eu à déterminer les limites de l'ancien Velay ; mais comme il pourrait se faire que ces assertions fussent elles-mêmes erronées, ce sera pour nous une raison de prêter à cette question un plus sérieux examen. — L'argument qui se présente d'abord à la pensée est celui qu'inspirent l'aspect des cartes géographiques et le calcul des distances. Il est certain, en effet, qu'il y a impossibilité matérielle

(1) *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, par Auguste Bernard, p. 90 et suivantes.

de placer une ville quelconque de la Vellavie à huit milles de Feurs, puisque du point extrême de cette province à l'antique *Forum Segusianorum* il y a une distance plus que double. Cependant, on lit dans l'*Histoire générale du Languedoc :* « c'est par » l'itinéraire de Théodose que nous connaissons » dans le pays de Velay le lieu d'*Aquis-Segete*, si- » tué à huit milles de Feurs, à quatorze de *Reves-* » *sione*, et que nous croyons être le même que la » petite ville d'Yssengeaux. » MM. Arnaud, Touchard-Lafosse et tous ceux qui ont parlé des premières villes de la Vellavie n'ont pas manqué d'accueillir cette indication. C'est du reste, comme on l'a vu, celle qu'accepte M. de Fortia, puisqu'il place *Aquis-Segete* à Aurec et *Icid-magus* à Yssengeaux. A notre tour, nous avons dû reproduire cette version quand nous avons parlé d'une manière générale des villes celtiques ou gallo-romaines attribuées à la Vellavie. Toutefois, en disant que l'insuffisance de documents s'opposait à ce que nous puissions déterminer avec certitude les endroits de la province occupés par des villes, nous nous réservions d'examiner plus attentivement les recherches faites à ce sujet.

Il y a nécessairement une erreur commise, ou dans les chiffres de la carte théodosienne, ou dans les assertions de ceux qui veulent qu'*Aquis-Segete* et *Icid-mago* aient appartenu à l'ancien Velay. Si

ces deux localités sont effectivement Yssengeaux et Aurec, il faut que l'indication de la distance d'*Aquis Segete* à *Forum* soit erronée sur la carte de Peutinger; dans le cas contraire, on doit revenir à l'opinion de M. Bernard. — Ce qui a pu accréditer la première de ces deux hypothèses, c'est peut-être une concordance assez exacte entre les chiffres marqués sur la table romaine et la distance réelle de Saint-Paulien à Yssengeaux en passant par le Puy, et d'Yssengeaux à Aurec. En effet, l'itinéraire porte : de *Revessione* à *Icid-mago* 17 lieues gauloises, et d'*Icid-mago* à *Aquis-Segete* 17 autres lieues. Or, nous trouvons, pour les distances directes relevées sur la carte de Cassini et réduites en mètres, en toises, en lieues gauloises et en milles romains (1):

LIEUX PAR LESQUELS ON PASSE.	DISTANCES EN MÈTRES.	DISTANCES EN TOISES.	DISTANCES EN LIEUES gauloises.	DISTANCES EN MILLES romains.
De Ruessium à Brives....	12,050	6,182	5^{l} 516^{t}	8^{m} 19
De Brives à Blavosy......	4,700	2,411	2 145	3 20
De Blavosy à Yssengeaux.	15,800	8,107	7 174	10 74
D'Yssengeaux à St-Maurice	9,190	4,714	4 181	6 25
De Saint-Maurice à Aurec.	18,120	9,297	8 231	12 32 (2)

(1) Le mille romain était de 755 toises, trois pieds. — La lieue gauloise de 1,133 toises, 1 pied, 6 pouces. — 1,000 mètres égalent 0,68 en milles romains.

(2) Disons néanmoins que pour apprécier, sinon d'une ma-

De *Ruessium* à Yssengeaux, la ligne directe étant de 14 lieues gauloises, plus 836 toises, le chiffre 17 du chemin de terre paraît rigoureusement assez acceptable; de même que la distance de Ruessium à Aurec étant, à vol d'oiseau, de 27 lieues, plus 114 toises, environ le double de la précédente, on se rapproche assez raisonnablement de la longueur déterminée sur l'itinéraire en prenant, comme le fait M. de Fortia, Aurec pour l'*Aquis-Segete* des anciens. Toutefois, nous devons faire remarquer que pour arriver à un utile rapprochement nous sommes obligé de faire passer la route de Ruessium à Yssengeaux par Anicium, ce qui occasionne un très-long détour (1). C'est donc là une première ob-

nière positive (cela ne serait pas possible) mais du moins approximativement, les véritables positions topographiques des itinéraires romains, nous ne devrons pas faire usage des cartes géographiques et du compas, car les résultats auxquels nous parviendrions par cette méthode nous donneraient des distances à vol d'oiseau et non des longueurs telles qu'elles pouvaient exister. Nos chemins de montagnes, constamment accidentés, devaient suivre de nombreux détours et gravir des pentes ardues, par conséquent parcourir un espace beaucoup plus considérable que celui qu'on obtiendrait en faisant des calculs par des lignes droites.

(1) Il est bien positif que de St-Paulien à Yssengeaux la direction n'est pas de passer par le Puy.

jection à faire contre cette direction; une autre plus grave encore, est celle qui résulte de la distance d'Aurec à Feurs. Celle-là, nous devons le déclarer, nous paraît radicale. — Ce qui vient à l'appui de la seconde hypothèse est fortifié par beaucoup plus de probabilités : 1° sur la ligne d'Yssengeaux, de Saint-Maurice et d'Aurec on ne trouve rien qui témoigne d'anciennes voies romaines; 2° on n'a encore découvert à Yssengeaux aucun de ces fragments d'antiquité qu'on devrait cependant rencontrer en abondance dans une ville gauloise ou gallo-romaine; 3° la grande route militaire allant de *Lugdunum* à *Segodunum* et passant par la Vellavie était classée comme une des quatre principales artères qui traversaient les Gaules; néanmoins, nous ne voyons qu'une seule voie, celle passant par *Saint-Bonnet*, *Usson*, *Pontempeirat*, *Chomelix* et *Saint-Geneys*, dont le parcours à travers le Velay se rapporte par l'importance de ses vestiges antiques à celle dont parle Strabon.

Nous ne croyons donc pas nous être trompé, lorsque nous avons dit que la VIA BOLENA était véritablement la route marquée sur la carte de Peutinger. N'était-ce pas reconnaître implicitement qu'*Icidmago* et *Aquis-Segete* qui se trouvaient sur cette direction ne pouvaient être ni Yssengeaux ni Aurec; mais bien plutôt Usson et Saint-Galmier? — Enfin,

il nous suffira de donner ici un tableau des distances directes relevées sur la carte de Cassini pour compléter les documents de comparaison nécessaires à l'examen de cette question.

LIEUX PAR LESQUELS ON PASSE.	DISTANCES EN MÈTRES.	DISTANCES EN TOISES.	DISTANCES EN LIEUES gauloises.	DISTANCES EN MILLES romains.
De Ruessium à St-Geneys.	3,000	1,539	1l 406t	2m 04
De St-Geneys à St-Just...	6,830	3,504	3 104	4 64
De Saint-Just à Chomelix.	5,200	2,668	2 402	3 53
De Chomelix à Mondouilloux	3,500	1,795	1 662	2 38
De Mondouilloux à Pontempeirat.............	7,180	3,683	3 283	4 88
De Pontempeirat à Usson.	6,080	4,119	2 853	4 12
D'Usson à Saint-Bonnet..	11,820	6,064	5 398	8 02

En quittant *Ruessium* dans la direction opposée à celle que nous venons de parcourir, on peut suivre les traces d'une seconde voie romaine parfaitement conservée en beaucoup d'endroits. Celle-ci n'était pas moins importante que l'autre, puisqu'elle n'était que sa continuation ; on les voit marquées toutes les deux sur la carte de Peutinger comme une seule et même route traversant *Revessione* et conduisant de *Lugdunum* à *Anderitum*, capitale du Gévaudan. Il est facile de déterminer encore les points principaux par lesquels elle passe.

— De *Ruessium* elle arrive presque en droite ligne sur un petit ruisseau appelé *Bourbouilloux* (le bourbeux), près duquel gisait un fragment de colonne aujourd'hui au musée du Puy et sur lequel se lit ce reste d'inscription :

....

....

CAESAR PRINCEPS
IVVENT VIAS ET
PONTES VETVS
TATE CONLAPSAS (1)
...I..............

Comme il résulte du simple examen de cette pierre que la partie supérieure en a été enlevée et qu'il faut donner un sens à ce qui n'est ici que la fin d'une phrase, nous ne doutons pas que les deux inscriptions précédentes ne soient de la même

(1) Il faudrait *Collapsos.* — Dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire*, p. 67, Bergier cite trois inscriptions trouvées en Espagne, dont deux se rapportent à *Maximinus* et à *Julius Verus*, son fils, qui, là aussi est qualifié du titre de *Prince de la Jeunesse.* — Il en donne ensuite une autre trouvée sur la route de Lisbonne dédiée aux mêmes personnages et, pour le fils, avec la particularité que nous venons de signaler.

époque et n'aient été dédiées aux mêmes princes dans le même but; c'est pourquoi nous pensons que les six premières lignes de la colonne d'Usson doivent servir à compléter ce qui manque à celle dont nous parlons.

De *Bourbouilloux* on suit les traces de la voie romaine jusqu'à la Borne, puis après avoir passé un pont, dont l'existence en cet endroit est confirmée par quelques débris antiques, on s'approche du village de *Borne*. C'est près de là que devait se trouver une colonne transportée, on ne sait à quelle époque, dans une propriété voisine de Ruessium; cette présomption semble du moins suffisamment justifiée par le chiffre qui termine cette autre inscription :

DD NN
IMPMIVL PHILIP
POPIO FELIC AVG
ET MIVLPHILIP
PO NOBILISS
CAES CIVIT VEL
MP. III.

DOMINIS NOSTRIS, IMPERATORI M. JULIO PHILIPPO, PIO, FELICI, AUGUSTO, ET MARCO JULIO PHILIPPO NOBILISSIMO CAESARI. CIVITAS VELLAVORUM MILLIA PASSUUM III (1).

(1) *A nos seigneurs l'empereur M. Jules-Philippe, pieux*

De *Borne* on prend la direction de *Saint-Vidal* sans descendre néanmoins dans le vallon, et l'on va en ligne presque directe près du hameau de *Sanssac* où se trouvait encore une dernière colonne portant :

DD NN
IMPMIVL PHILIPPO
PIO FELAVG
ET MIVLPHILIPPO
NOBILIS CÆS
CIVIT VELA.
MP VI

DOMINIS NOSTRIS, IMPERATORI M. JULIO PHILIPPO, PIO FELICI, AUGUSTO ET MARCO JULIO PHILIPPO NOBILISSIMO CÆSARI, CIVITAS VELLAVORUM; MILLIA PASSUUM VI.

Les recherches de plusieurs archéologues ont permis de déterminer la continuation de cette route jusqu'à Sanssac.

A partir de cette localité, il semble qu'il y ait quelque incertitude sur la direction que suivait la *Via Bolena*. Les uns en poursuivent le cours par l'*avenue de Barret, Saint-Privat, Monistrol* et un

heureux, auguste; et Marc-Jules-Philippe, très-noble César. — La cité des Vellaviens. III mille pas.

lieu qu'ils désignent pour le *Condate* marqué sur la carte théodosienne, lequel se trouvait au confluent de l'Allier et de la petite rivière de Verdicange. D'autres placent Condate sur l'emplacement de la petite ville de *Saugues*; d'autres enfin le voient à *Condres*, près de *Saint-Haon*, au confluent de l'Allier et de la rivière de *Chapeauroux*, où ils arrivent en passant dans les parages de *Très-Peux*, *Souis*, *Chasse-Vieille* et *Letor*. A l'appui de cette dernière hypothèse, on peut invoquer les recherches de M. Ignon, de Mende, qui a suivi lui-même dans le Gévaudan le parcours de cette voie romaine depuis *Javols* (Anderitum), capitale du pays des Gabales, jusqu'aux ruines du pont de Saint-Haon.

Les défrichements pratiqués sur un grand nombre de points ont démontré qu'ici et là il se rencontrait des vestiges de voies antiques, soit de routes impériales, soit de chemins d'embranchements. Les substructions se composaient de quatre couches, dont trois de pierres superposées et séparées par des couches de terre grasse ou de mortier assez épais. La première de ces couches est en grosses et larges dalles, la seconde en pierres un peu moins fortes, la troisième en petits cailloux alternativement de la grosseur d'un œuf et d'une noix, et noyés dans une espèce de ciment très-dur, la quatrième enfin était formée d'un gravier tel qu'on l'emploie aujourd'hui

sur nos chemins. On comprend que ce gravier a dû presque entièrement disparaître.

M. le chanoine Sauzet signala, il y a quelques années, la découverte d'une nouvelle colonne milliaire encastrée depuis longtemps dans les vieux murs du cimetière de la paroisse de *Saint-Jean-de-Nay*. Cette pierre, qui a 87 centimètres de hauteur et 35 de diamètre, est aujourd'hui tronquée à son sommet. L'inscription n'occupe pas tout le périmètre de la colonne; le vide qui se trouve entre la fin et le commencement des lignes est rempli par un pointillé qui règne du haut en bas.

Voici comment elle est conçue :

MOCASSIANO...
FAPOSTVMO...
REAVG C. V. FEL..
MP. VIII.

MARCO CASSIANO, FILIO AUGUSTO POSTUMO (Galliarum) RESTAURATORI AUGUSTO COSS. V. FELICI. — MILLIA PASSUUM VIII (1).

(1) *A Marcus Cassianus et à son fils Postumus Auguste, restaurateur des Gaules, consul pour la cinquième fois; heureux. — VIII mille pas.*

Marcus Cassius ou Cassianus Postumus le père, qui gou-

[illegible] fait observer, dans la lettre écrite au président de la Société académique du Puy à l'occasion de cette découverte, qu'il serait porté à croire que cette pierre, beaucoup plus petite que toutes les autres, n'appartenait pas au système des milliaires de la *Via Bolena*, mais se rapportait plutôt à une route d'embranchement dirigée sur l'Auvergne. Quant à nous, nous sommes d'autant plus empressé d'accueillir cette opinion, qu'en effet Saint-Jean-de-Nay ne se trouve pas sur la route de Ruessium à Anderitum, mais bien dans la direction de celle que suppose M. [illegible], et dont l'existence est de nouveau certifiée par une seconde inscription de la même date et citée en ces termes par Bergier : « ....
» Telle est encore une colonne ronde, de la
» hauteur de huit pieds environ, qui est debout
» en un lieu nommé *[illegible]*, sur les limites d'Au-
» vergne et de Gevaudan, trouvée en une terre
» labourable depuis peu d'années, dont l'inscription
» est telle :

verna les Gaules dix ans, prit le titre d'Auguste en 261. — Cette colonne doit avoir été érigée en 268 ou 269, époque du cinquième consulat de Postumus, mentionné dans l'inscription.

IMP. CAES
M. CAS LAT
POSTVMO
P. F. AVGCOS
MP. GABALL. V (1). »

Nous ne ferons qu'indiquer le passage du chemin de *Ruessium* à *Blavozy*, d'après les renseignements recueillis dans l'ouvrage de M. de La Lande. Quelques tranchées, plusieurs passages élevés en dos-d'âne et paraissant les restes d'une vieille chaussée, ont servi à guider notre antiquaire dans ses recherches archéologiques; néanmoins nous devons répéter ici que les éléments indispensables pour déterminer une certitude ne nous sont point acquis, et que l'hypothèse laisse dans cet itinéraire de trop longues lacunes. — M. de La Lande retrouve à l'est de la *Via Bolena,* à environ deux milles de Ruessium (2), un embranchement dirigé sur les vallons du Puy et de Brives. D'après lui, ce chemin venait traverser la rivière de Borne sur un pont, à l'en-

(1) *Histoire des grands chemins de l'Empire,* liv. IV, p. 712.

(2) A l'endroit où, selon lui, était ce *tumulus* celtique que M. Desribiers fit ouvrir et dans lequel on trouva des médailles du moyen-âge.

droit même où on en voit un aujourd'hui (1), entrait dans Hispalis, arrivait au pied de la montagne d'Anis en suivant le cours de la Borne, tournait du côté du sud, passait sur une chaussée dont plus tard on a fait une rue du Puy nommée *Chaussade*, s'en allait par le faubourg Saint-Jean dans la direction du point culminant dont nous avons déjà parlé et qu'on désigne encore sous le nom des *Trois-pierres*, descendait dans la vallée de la Chartreuse, traversait la Loire, continuait par la Trioulaire et arrivait à Blavozy, carrière de grès exploitée pour toutes les constructions monumentales de la province.

(1) Il est bon de rappeler, écrit M. de La Lande, qu'en [illegible] en creusant pour établir la première pile du pont [illegible] à [illegible] pieds au-dessous des eaux basses, [illegible] en belles pierres de grès de Blavozy, [illegible] toutes de caractère antique. Elles ont été [illegible] pour servir dans d'autres constructions. [illegible] de ces pierres qui formait la clef de voûte du pont était [illegible] d'une espèce de caisson contenant [illegible]. Cette pierre a été enlevée et déposée au musée du Puy. »

II

VIA ROMANA

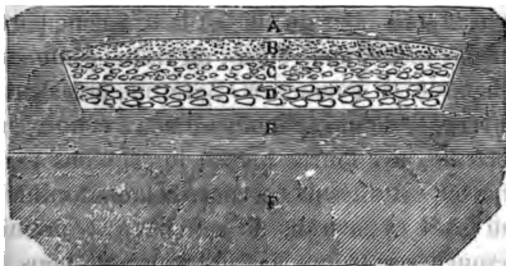
(De Ruessium à Augustonemetum)

Dans son *Histoire statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, M. Bouillet indique deux voies romaines conduisant de la capitale de l'Arvernie dans notre province. L'une qui traverse l'arrondissement d'Ambert, l'autre qui passe du côté d'Issoire et se dirige sur Brioude. — Suivant lui, la première serait venue d'*Augustonemetum* près du village de *Cendre*, entre *Gergovia* et l'Allier, aurait franchi cette rivière, se serait dirigée sur les communes de *Vic-le-Comte*, *Pignol*, *Salède*, *Manglieu*, *Brousse* et *Montboissier*. « Il est vrai, dit M. Bouillet, » que depuis le *Cendre* jusqu'à ce dernier point on » n'en aperçoit pas la moindre trace ; mais à partir » de Montboissier jusqu'aux limites de la commune » de *Chambon*, entre les hameaux de *Montet* et de

» *Marveilles,* dans une étendue d'au moins 20 kilo-» mètres, elle est dans plusieurs parties parfaite-» ment conservée. » — De *Chambon,* l'auteur de la Carte monumentale du Puy-de-Dôme suit la voie romaine dans la direction du bourg d'*Arlanc* et la perd de vue dans la plaine de *Marsac* où des fouilles avaient fait découvrir des briques, diverses poteries, des urnes lacrymatoires, des fragments de candélabres en bronze, des monnaies romaines, etc. Ici l'opinion du docteur Missoux vient sinon décider du moins éclairer la question. Il pense que dans cette plaine de Marsac aurait pu exister quelque ville romaine détruite à l'époque de l'invasion des Goths, et que le chemin dont nous indiquons le parcours servait de communication entre la capitale de la province et cette ville. De là, il continue hypothétiquement la route et va la souder à la *Via Bolena,* soit à Chomelix, soit à Usson.

Une seconde voie romaine, dont on a cherché à rétablir le tracé, se retrouve près de Beaulieu, arrondissement d'Issoire, à *Vergongheon,* à *Brioude,* à *La Chaumette,* près de *Chastanuel* (commune de Jax) ; elle longe à droite le village de Fix, franchit le plateau de Fay, passe près de l'Estrade, de Lanthenas, de la montagne de la Garde, arrive à Marcillac où elle rejoint la Via Bolena. — M. Jusseraud, ingé-

nieur des mines, constate la présence de cette voie romaine au moment où elle traverse les bassins houillers sur les rives de l'Allier pour se diriger sur la Haute-Loire. Dans une profonde tranchée pratiquée au-delà de la station de Brassac, lors de l'exécution du chemin de fer, on trouva en assez grand nombre et sur une largeur de 100 mètres environ, des débris de poteries rouges, de tuiles, de briques plates à rebords, de styles, de fibules, et plusieurs médailles bien conservées (1). Au-dessous de ces fragments, une chaussée antique coupait perpendiculairement la voie ferrée dans la direction de l'Ouest à l'Est, pour aller traverser l'Allier à 300 mètres plus loin. — M. Jusseraud en a relevé la coupe que nous donnons ici, et la décrit avec précision.



« Une couche végétale A, dit-il, renfermant quel-

(1) Cong. scientif. de Fr. (22e sess., t. II, p. 646).

ques débris de tuiles et de briques, recouvre, sur une épaisseur de $0^m,50$, un lit de béton B de $0^m,15$ à $0^m,20$, et indique que la voie avait $5^m,50$ de large à sa partie supérieure. Au-dessous du béton se trouve une couche de cailloux roulés de la grosseur d'un œuf, sur une épaisseur de $0^m,25$; puis, encore au-dessous, un lit de $0^m,40$ de cailloux beaucoup plus gros atteignant un décimètre cube D. Le tout est encaissé dans une large tranchée de forme trapézoïdale reposant sur $0^m,60$ de terre végétale E, et enfin sur les schistes houillers F. »

Entre Beaulieu et Issoire, M. Bouillet a découvert une colonne sur laquelle, il est vrai, ne se lit aucune indication ; mais arrivé à Paulhaguet, Bergier nous en signale une autre d'un intérêt d'autant plus local pour nous qu'elle est la troisième portant la même inscription. Voici, du reste, comment il s'exprime à ce sujet : « M. Savaron, président en
» Auvergne, de qui le nom est assez connu par sa
» doctrine, m'a fourni quatre inscriptions par lui
» vues et extraites de certaines colonnes milliaires
» qui sont ès environs de son pays : la première
» desquelles se trouve à Paulhaguet et nous en-
» seigne que le fils de quelque empereur qui se
» qualifie de Prince de la Jeunesse a fait réparer
» les chemins de ce pays-là. »

CAESAR PRINCEPS
IVVENTVTIS
PONTEM ET
VIAS VETVS
TATE COLLAP
RESTITVIT. (1)

Quoique cette inscription et celle de Bourbouilloux aient une singulière analogie, et qu'au premier abord on soit porté à penser que c'est la même, cependant trois circonstances se réunissent pour prouver qu'elles sont très-distinctes l'une de l'autre : 1° les différences matérielles dans plusieurs mots; *Pontem* au singulier, au lieu de *Pontes*, *Collap* en abréviation, au lieu du solécisme *Conlapsas*, *juventutis* qui est ici écrit en entier, tandis que sur la pierre de Bourbouilloux il n'y a que *juvent*, enfin le verbe *restituit* dont on ne trouve sur l'autre inscription qu'une seule lettre; 2° la distance des deux localités, qui ne permet pas de supposer que le président Savaron eût pu prendre l'une pour l'autre; 3° le peu de vraisemblance que la pierre antique, trouvée en 1823 par M. de La Lande sur le bord d'un ruisseau et servant de piédestal à une croix, eût été vue à plusieurs lieues de là deux cents ans avant par

(1) *Histoire des grands chemins*, liv. I, p. 68.

Severin, et surtout ait été copiée par lui d'une manière si peu exacte.

Avant d'achever ce chapitre, nous devons rectifier quelques erreurs provenant de calculs faits d'après les chiffres gravés sur les colonnes milliaires. Ces chiffres étaient certains lorsque les colonnes furent originairement disposées sur les routes; mais ils ont cessé de l'être, on le conçoit, du moment que ces pierres indicatrices furent déplacées. Ne pensant pas à ce changement, que plus de quinze siècles rendent pourtant bien présumable, plusieurs archéologues ont calculé au moyen des chiffres marqués sur ces colonnes et ont écrit, par exemple, que de *Ruessium* à *Sanssac* il y avait six milles, et à *Saint-Jean-de-Nay* huit milles, puisque les milliaires trouvés dans ces villages indiquaient ces distances. S'ils avaient pris un compas, ils auraient vu que sur la carte, à vol d'oiseau même, de Ruessium à *Sanssac* il y avait plus de six milles, et à *Saint-Jean-de-Nay* plus de dix (1). Il était donc bien im-

(1) Les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, et nous-même parlant d'après eux, sommes tombés dans une semblable erreur lorsque nous avons écrit que de *Ruessium* à *Condate* il y avait 12 *milles*, et 14 de *Ruessium* à *Icidmagus*. Ce sont des lieues et non des milles qu'indique

possible qu'il n'y eût pas un parcours beaucoup plus considérable par le chemin de terre, quelque direct qu'on le suppose.

la carte de Peutinger, et ce n'est pas 14, mais 17 que donne cette carte pour la distance de ***Ruessium*** à ***Icid-Magus***.

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Nous avons cru devoir donner un certain développement à des études d'archéologie qui n'offrent, il faut bien l'avouer, qu'un médiocre intérêt à beaucoup de lecteurs, mais qui sont indispensables à ceux qui veulent recueillir les lambeaux dispersés des premières pages de cette histoire. Ces dissertations, toujours arides dans la forme, sont rarement concluantes au fond, car elles reposent trop souvent sur des bases hypothétiques ; néanmoins, par elles seules on pourra peut-être un jour arriver à savoir quelque chose de la véritable importance de nos contrées. Pas un historien des temps antiques n'a parlé de la Vellavie autrement que pour la classer

géographiquement ; nous ne pouvions donc rien redire, puisque rien n'avait été dit. Nos primitives archives gisaient silencieuses et broyées sous l'herbe, perdues dans les rochers , confondues sous des monceaux de ruines ; notre tâche était doublement périlleuse, il fallait les aller découvrir d'abord et les comprendre ensuite. Quelques savants avaient déjà mis en lumière bien des recherches sans lesquelles le courage nous eût manqué, mais leurs conjectures ne furent pas toujours les nôtres, de même que celles que nous avons émises pourront à leur tour ne pas être acceptées plus tard. Cependant, il faut l'espérer, toutes ces controverses ne seront pas sans fruit, et ce qui reste dans l'incertitude finira par être mieux connu, grâce aux secours d'une science qui ne fait que de naître.

TABLE DES MATIÈRES

ÈRE GALLO-ROMAINE.

